

• LE FAUX DÉBAT SUR LA DÉRÉGLEMENTATION – Pages 5 à 11

LE MONDE diplomatique

N° 384 - 33e année — MARS 1986

32 pages - 15 F

Algérie : 6 DA – Antilles fr. Réunion : 19,00 F – Belgique : 85 FB – Canada : 2,25 $ C – C.-d'Iv. : 870 F CFA – Espagne : 270 P – E.-U. : 2,10 $ US – Gr.-Bret. : 1,10 £ – Irlande : 1,70 £ – Italie : 3 500 lires – Maroc : 14,50 dir. – P.-Bas : 5,00 Fl. – Sénég. : 900 F CFA – Suisse : 3,80 FS – Tunisie : 1,300 DA

Abonnements : voir tarif page 10

Publication mensuelle — 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Choc à rebours pour les pétro-monarchies (Pages 17 à 19)

LE NÉOLIBÉRALISME DANS LA COMPÉTITION ÉLECTORALE ET A L'ÉPREUVE DES FAITS

Au-delà des urnes

Par CLAUDE JULIEN

COMBIEN d'électeurs seront en mesure, le 16 mars, de faire un choix raisonné, fondé sur une bonne connaissance des grands problèmes et des propositions avancées par les divers partis ? Cette question, qui se pose depuis les origines mêmes de la démocratie, n'a cessé d'alimenter les campagnes des adversaires du suffrage universel : les thèmes essentiels échappent à la compréhension d'un peuple ignorant, seuls des citoyens éclairés devraient concourir à la sélection des gouvernants. A quoi l'on rétorque habituellement que la démocratie est une pédagogie active, qui incite l'électeur à s'informer, à peser les thèses en présence, à former son propre jugement. Ainsi devient-il apte à désigner ses représentants, à participer à la vie de la nation.

Telle est bien la saine doctrine. Force est d'admettre, hélas ! qu'elle ne se traduit guère dans les faits. En dépit d'une scolarisation généralisée et d'un prodigieux développement de l'information, les citoyens ont conscience de ne percevoir que de manière très approximative des problèmes de plus en plus complexes – et les hommes politiques, soucieux de « ratisser large », craignent d'indisposer leur public en ouvrant devant lui des dossiers réputés trop arides.

Sous cette apparente prudence politicienne se cache en fait une certaine dose de dédain, voire de mépris (1), sentiments mal dissimulés par le ton du candidat qui, selon le lieu et l'auditoire, croit devoir se montrer tour à tour cordial ou résolu, bon enfant ou compétent, enthousiaste ou prudent, proche du peuple ou initié aux grands secrets de l'histoire... Plus ou moins bons acteurs, mais, en tout état de cause, pauvre spectacle ! « *Leurs palinodies,* notait Proust, *tiennent moins à un excès d'ambition qu'à un manque de mémoire.* » Il faut en effet avoir beaucoup oublié pour parler imperturbablement de chômage et d'inflation ou d'investissements et de conquête des marchés lorsqu'on appartient à une droite qui gouverna pendant un quart de siècle, de solidarité et de justice fiscale ou de désarmement et de tiers-monde lorsqu'on appartient à la gauche aujourd'hui au pouvoir.

Mais non, ils n'ont rien oublié. Bien au contraire, les uns et les autres ont beaucoup appris : les premiers par leur courte mais insupportable cure d'opposition, les seconds par leur rude expérience du pouvoir. Fascinés par les réalités que l'exercice des responsabilités gouvernementales leur a enfin permis de découvrir, les socialistes se veulent concrets, pragmatiques, au point d'en perdre tout élan, alors que, déconcertée de ne plus être aux affaires, la droite, soudain, craint de se brûler les doigts en touchant aux problèmes les plus techniques et paraît se découvrir une vocation idéologique dont témoignent ses subtiles variations sur le thème du « nouveau » libéralisme. Quant aux communistes, obsédés par leur déclin, ils ne parviennent pas à se dégager d'une sommaire définition de la crise économique, des conflits de classes et de la compétition entre les blocs.

Erreur d'optique

LES socialistes proclament leur détermination à poursuivre l'œuvre commencée, mais ne parviennent guère à en préciser les perspectives pour les quelques années à venir. La droite, elle, n'en finit pas de jongler avec des mots dont elle se délecte comme si elle leur vouait un culte fétichiste : cohabitation, dénationalisation, libération des entreprises, sécurité... De part et d'autre, le discours public est, en fait, fort éloigné des réalités. Sans doute parce que gauche et droite sont victimes de la même erreur d'optique : elles considèrent que leur seul terrain d'affrontement est délimité par les actes accomplis au cours des cinq dernières années, alors que la France et le monde vivent une ample mutation, dont les premiers signes apparurent voilà une quinzaine d'années et dont les étapes prévisibles couvriront au moins les deux générations à venir. Parfois discrètement évoqué, cet enjeu essentiel est noyé sous le vacarme de déclarations solennelles et accessoires qui, axées sur le court terme, ne sauraient rendre compte des choix à longue portée, de leurs conséquences probables, de leur coût, qu'il faudra bien répartir.

Les partis se comportent comme si tout avait commencé un beau jour de mai 1981 – pour le salut du pays, proclame la gauche avec ferveur, pour son plus grand malheur, estime la droite avec une égale conviction.

(Lire la suite page 14.)

(1) Un assez bel exemple de ce mépris est fourni par un journal électoral qui, sous le titre « *Fastes socialistes, misère des Français* », oppose deux photographies : celle du banquet offert lors du sommet de Versailles en juin 1982, celle de « nouveaux pauvres » faisant la queue pour une distribution de soupe populaire. Il n'y a parfois pas loin du mépris pour le citoyen à l'ignominie à l'égard de certains candidats ; en témoigne cette brochure anonyme intitulée *L'autre visage de Raymond Barre*. Il semble que la loi, hélas ! n'offre aucun recours contre d'aussi basses pratiques.

Les déboires de Mme Thatcher

Réunifiée autour du mot-valise de « libéralisme », la droite française invoque constamment les « succès » de la politique reaganienne, en termes de création d'emplois notamment, mais en faisant le silence sur la spécificité du cas américain (rôle mondial du dollar) et, plus grave encore, sur son côté hérétique au regard des canons de la rigueur (déficit budgétaire gigantesque, endettement massif). Il est pourtant un pays tout proche, le Royaume-Uni, où, depuis sept ans, les médecines néolibérales préconisées pour « guérir » la France sont testées en vraie grandeur et de façon militante.

Les résultats sont là : doublement du nombre de chômeurs, progression des dépenses publiques, démantèlement des collectivités territoriales, mise au pas des syndicats, déficit de la balance commerciale, taux de croissance inférieur à celui des autres pays européens, déstabilisation de la base industrielle par le jeu des privatisations sauvages.

On comprend mieux, alors, pourquoi les regards des libéraux français préfèrent se porter sur un outre-Atlantique mythique, plutôt que sur un outre-Manche trop concret.

Par FRANÇOIS POIRIER *

LES jugements portés sur la politique économique et sociale néolibérale des gouvernements de Mme Margaret Thatcher depuis 1979 comportent souvent quelque chose d'irrationnel : « folie » pour les ennemis, « miracle » pour les amis, les passions balaient les faits avec allégresse. Et pourtant, tous s'accordent à reconnaître la profonde cohérence des décisions : adéquation des mesures concrètes aux principes affirmés, logique interne des choix.

Trois obsessions, cependant, dominent depuis quinze ans les débats de politique économique au Royaume-Uni : l'inflation, le chômage et le déclin. Dans chacun de ces domaines, où la pratique de Mme Thatcher a rompu avec celle de ses prédécesseurs et où, officiellement, on proclame que des succès, absolus ou relatifs, ont été remportés.

La préoccupation monétariste s'est imposée aux dirigeants britanniques dès le milieu des années 70, avant même le retour au pouvoir des conservateurs en 1979. Ce sont, en effet, les gouvernements travaillistes de M. Wilson et, surtout, de M. Callaghan après 1976, qui ont inauguré une politique visant à la fois à limiter les dépenses publiques et à freiner les augmentations de salaires. Mais, avec les conservateurs, la relation entre ces éléments se modifie. On perçoit toujours, et plus que jamais, l'inflation comme un obstacle à l'investissement, et donc comme une cause de chômage; mais la question du niveau des salaires et de la puissance syndicale devient un problème distinct, celui de la régulation – ou plutôt de la libération – du marché de l'emploi.

Ainsi M. John Biffen, ancien ministre du budget, aujourd'hui ministre chargé des relations avec le Parlement (*leader of the House*) et souvent cité comme l'un des successeurs possibles de Mme Thatcher, nous affirme-t-il avec vigueur : « *Je ne crois pas avoir jamais dit, moi, que la réforme des syndicats allait réduire l'inflation. Parce que moi, je suis monétariste. Parce que je crois que les facteurs qui influencent l'inflation se situent au niveau général des recettes de l'Etat, des dépenses et de la dette publiques.* »

(Lire la suite page 12.)

* Animateur du groupe d'études comparatives des mouvements ouvriers et travaillistes dans les pays de langue anglaise, université Paris-VIII-Vincennes à Saint-Denis.

Dans ce numéro :

LES CONFLITS DE FAIBLE INTENSITÉ

La nouvelle doctrine d'intervention américaine

Par MICHAEL T. KLARE *

SI la rencontre à Genève entre le président Reagan et M. Gorbatchev semble avoir réduit les tensions Est-Ouest, il n'a eu aucune incidence sur les tensions Nord-Sud. On peut même dire que la nouvelle politique américaine d'amélioration des relations avec Moscou s'est accompagnée d'un durcissement à l'égard des mouvements et régimes révolutionnaires du tiers-monde. Tout en s'abstenant d'interventions militaires ouvertes, les Etats-Unis ont approuvé des actions militaires clandestines contre bon nombre d'entre eux. Plus inquiétant encore, le département de la défense a défini une nouvelle stratégie d'engagement militaire dans les conflits régionaux du tiers-monde : la « stratégie des conflits de faible intensité ».

Bien qu'il ne soit pas encore très répandu, le concept de « conflit de faible intensité » (CFI) est déjà une préoccupation de premier plan pour les stratèges du Pentagone. Pour les Etats-Unis, « *le défi le plus important en matière de sécurité,* écrivait en janvier 1985 le colonel James B. Motley, dans la revue théorique de l'école d'état-major de l'armée de terre, *est d'améliorer leurs capacités militaires pour des conflits de faible intensité* (1) ». Une opinion identique a été exprimée quelques mois plus tard par le général Wallace H. Nutting, ancien commandant en chef des forces américaines en Amérique latine et actuel commandant en chef de l'US Readiness Command (commandement interarmes des Etats-Unis, basé en Floride). « *A mon avis,* affirmait-il devant une commission du Congrès, *le CFI est le problème stratégique central auquel les Etats-Unis sont aujourd'hui confrontés* (2). »

Selon l'image du « spectre des conflits » du Pentagone, la gradation des conflits militaires dans l'échelle de la violence va des conflits classiques de faible, moyenne, puis de haute intensité jusqu'aux conflits nucléaires, d'abord limités, ensuite de théâtre, pour arriver à la guerre nucléaire intercontinentale. Le conflit de faible intensité correspond à un segment de ce spectre, s'étendant du terrorisme et de la violence civile à la guérilla, ainsi qu'aux escarmouches de frontière et à toutes les autres formes d'affrontements n'atteignant pas le seuil de la guerre totale entre Etats. Aujourd'hui, les conflits en Afghanistan, en Angola, au Cambodge, au Liban, aux Philippines et en Amérique centrale (3), relèvent de cette catégorie.

Le budget du département de la défense pour l'année fiscale 1986 tient compte de cette préoccupation stratégique et M. Caspar Weinberger, secrétaire à la défense, demanda une augmentation considérable des forces américaines pouvant être affectées à ce genre de conflit. En particulier, il réclama le renforcement des unités d'intervention spéciales (Special Operation Forces ou SOF) du Pentagone : les forces spéciales de l'armée de terre (les « bérets verts »), les nageurs de combat SEAL (Sea Air Land Team) et les unités du même type du corps des « marines » et de l'armée de l'air. « *La priorité élevée que nous avons attribuée aux SOF,* déclara-t-il, *reflète notre sentiment que les conflits de faible niveau sont la menace à laquelle nous allons le plus vraisemblablement avoir à faire face dans les années à venir* (4). »

(Lire la suite page 3.)

* Professeur à Hampshire College, Amherst, Massachusetts, auteur de *American Arms Supermarket*, University of Texas Press, 1985.

(1) Colonel James B. Motley, « A Perspective on Low-Intensity Conflict », *Military Review*, janvier 1985, p. 15.

(2) Cité dans *The New York Times*, 4 mai 1985.

(3) Sur les origines de la doctrine américaine des conflits de faible intensité, voir Michael T. Klare, « The New U.S. Strategic Doctrine », *The Nation*, 28 décembre 1985, pp. 697, 710, 716. Voir également, général Donald R. Morelli et commandant Michael M. Ferguson, « Low-Intensity Conflict : An Operational Perspective », *Military Review*, novembre 1984, pp. 2, 16.

(4) Caspar Weinberger, *Department of Defense Annual Report for Fiscal Year 1986*, Washington, 1985.

M 2136 - 384 - 15 F

LA GRANDEUR DE L'AFRIQUE ET LE COMBAT POUR L'UNITÉ

Cheikh Anta Diop ou la pensée à contre-courant

Par EDEM KODJO *

COMMENT démêler, dans l'œuvre monumentale de Cheikh Anta Diop, ce qui tient du savant et ce qui revient à l'homme politique, passer au tamis – comme pour les séparer – la pensée et l'action de celui qui fut l'un *« des plus grands éveilleurs de la conscience du monde noir »* ? Il eût été plus aisé de brosser à larges traits le portrait de cet homme hors pair, de dire son cheminement, de mettre en exergue ce que sa personnalité avait de chatoyant et d'attachant... Mais donner la mesure de l'influence politique de celui que ses compatriotes dénomment le « Pharaon du savoir » est moins évident. Le paradoxe de la vie de Cheikh Anta Diop ne réside-t-il pas dans ce phénomène : un impact considérable du savant, une portée moins perceptible du politique ?

Pour l'élite africaine, Diop n'a d'égal que Kwamé N'Krumah ou, peut-être, Frantz Fanon. Il demeure par-dessus tout celui qui a relevé le défi lancé, parmi tant d'autres, par Hegel lorsqu'il proclamait en 1830 : *« L'Afrique n'est pas une partie historique du monde. »* Campant l'honneur et la dignité du continent, Diop présenta une thèse inédite et extraordinaire qui allait déclencher tant de polémiques.

Que Volney et Frazer aient entrevu la question ne change rien à l'affaire... Et sur notre vénérable Sorbonne, le Sénégalais fit souffler un vent révolutionnaire. « Mettant un bonnet rouge » aux vieilles thèses racistes et eurocentristes de tous ceux qui pensaient, bas et haut, que le nègre n'avait pas d'histoire, Diop devait naviguer à contrecourant, non pas avec les *« armes miraculeuses » du verbe*, comme le firent de façon si remarquable ses aînés, MM. Césaire, Senghor, Damas, mais avec les arguments pesants des faits et de la science. Adossé à une érudition extraordinaire que lui assurait une formation pluridisciplinaire rare (mathématicien, physicien, chimiste, archéologue, historien), Cheikh Anta Diop asséna à un monde tour à tour ébahi et inquiet ces vérités tranchantes et traumatisantes : oui, l'Egypte des pharaons était nègre, oui les cultures africaines ont une antériorité sur beaucoup d'autres. Ce fut *Nations nègres et culture* et... un beau tollé !

Que les chantres de la négritude aient salué cent fois auparavant *« ceux qui sont véritablement les fils aînés du monde »* dérangeait certes les bien-pensants de tous bords, les épigones des Gobineau, les adeptes de Maurras, bref les tenants d'un racisme renaissant, triomphant... *Mais que* Cheikh Anta Diop ait cru prouver que à travers la civilisation de l'Egypte ancienne, le Noir avait bel et bien inventé, donc marqué du sceau de son empreinte, la civilisation de l'universel, voilà qui passait la mesure ! Entre l'Université, un certain monde de la recherche et le Sénégalais flamboyant, le combat fut dur... et long, jalonné de contributions toujours essentielles : *l'Unité culturelle du monde noir* (1960), *l'Afrique noire précoloniale* (1960), *les Fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire* (1960 et 1974), *Antériorité des civilisations nègres : Mythe ou vérité historique* (1967), *Parenté génétique de l'égyptien pharaonique et des langues négro-africaines* (1967), *Civilisation ou Barbarie* (1981) (1).

Le corps à corps dura longtemps, jusqu'à ce colloque du Caire de 1974 sur « le peuplement de l'Egypte ancienne et le déchiffrement de l'écriture méroïtique » organisé par l'UNESCO. Diop et son disciple, M. Théophile Obenga, y brillèrent de *mille feux. La* victoire morale du savant sénégalais fut incontestable, même si on préféra user de subterfuges et d'euphémismes. *« Mis à part un participant,* nous dit le rapport final, *personne ne refusa globalement ses thèses... » « L'Egypte était africaine dans son écriture, dans sa culture et dans sa manière de penser.* (2) » On ergota sur un possible métissage.

Les chemins de l'intégration

LE retentissement de cette rencontre fut considérable. L'Afrique, quant à elle, n'attendit guère ce colloque pour se ranger presque unanimement derrière celui qui la réconcilia avec son histoire et sa culture. Et si Diop n'eut pas autant de disciples qu'on l'aurait souhaité, ses partisans en Afrique et dans le monde noir sont innombrables. Certes, persistent çà et là des attitudes hostiles de nostalgiques du passé... Il ne fait pas toujours bon de se réclamer de ses idées, de revendiquer sa paternité. On en compte, des Africains même, qui rasent honteusement les murs de peur de passer pour ses disciples.

En réalité, l'œuvre est incontournable, et le message une césure, césure de la pensée, césure de l'histoire, avant et après !

Ayant *restitué* l'Afrique à *sa* rive originelle, Diop traça l'épure de son unité, les formes de son intégration. Cette Afrique, *« matrice culturelle première »* à laquelle il vouait un amour mystique, incompressible et irrésistible, Diop la voulait aux avant-postes. Pour cela, il fallait qu'elle brisât les carcans de la Conférence de Berlin et, l'indépendance recouvrée, s'unît du Nord au Sud, en ménageant les étapes. Et c'est ici que l'influence de son œuvre allait être déterminante ; tout le mouvement d'intégration en Afrique procède de sa pensée. Mais Cheikh Anta Diop voyait bien au-delà de l'économique ; son objectif était le fédéralisme, c'est-à-dire une union politique véritable. Cet émule de N'Krumah avait sur son illustre aîné l'avantage de la patience : la patience des étapes, mais est-ce dire qu'il voulait une Afrique noire opposée à une Afrique blanche ? Qu'il ait flétri l'Egypte prénassérienne, dans sa volonté d'assimilation du Soudan, et distillé quelques propos acerbes, *mais combien actuels*, à l'endroit des dirigeants d'Afrique du Nord ne change pas le fond du problème (3). Diop a toujours été partisan d'*« un gouvernement central démocratique africain »* sous la forme fédérale. Ce qu'il appelait de ses vœux n'était pas une simple union économique mais une puissance fédérale africaine qui puisât dans la force stratégique de ses Etats rassemblés les raisons d'espérer... L'échec des expériences d'intégration économique qui ont jalonné le parcours africain de ces vingt dernières années lui donne amplement raison.

Etait-il un adepte de la théorie senghorienne de l'intégration *« par cercles concentriques »* ? C'est à voir ! Car plus que des nuances séparaient les deux hommes sur ce point : le président-poète ne considérait l'intégration politique que comme l'*ultima ratio regum*, l'égyptologue comme un présupposé premier et incontournable. Sa proposition des huit régions africaines relève davantage d'une modalité de politique industrielle que de l'approche senghorienne de l'intégration.

L'unité du continent, Diop la fondait non seulement sur ses ressources naturelles et humaines mais sur le synchronisme culturel. Nous ayant appris la parenté entre le négro-africain et l'arabe, il devait mettre en exergue *l'unité culturelle de l'Afrique noire*, y voyant l'assise réelle d'une construction politique durable. Ce combat passe par la maîtrise des langues nationales, et Diop, qui traduisit devant moi la théorie de la relativité d'Einstein en wolof (4), se faisait l'apôtre d'une langue africaine soigneusement sélectionnée et enseignée.

Il est curieux que cet homme universel ait eu si peu d'influence sur le plan politique national. Militant frémissant des causes estudiantines, il fut secrétaire général des étudiants du Rassemblement démocratique africain (RDA) dans les années 50 et l'un des fondateurs de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, cette fameuse *FEANF* dont l'histoire reste à écrire. Il se détacha plus tard du RDA, fonda, une fois rentré au Sénégal, le Bloc des masses sénégalaises, puis le Rassemblement national démocratique, parti qui sortit laminé des dernières élections législatives. Ce prince de l'opposition, toujours soucieux du respect des règles du jeu démocratique, *ne fut pas un homme politique* de la stature que son génie aurait dû lui conférer.

Mais pouvait-il en être autrement alors qu'il était pétri de ces valeurs qui n'acceptent aucune compromission ? Cette rigueur morale, cette fidélité absolue aux principes, cette défense du vrai que l'on pouvait prendre pour du dogmatisme, cette simplicité qui confinait à l'effacement sont-elles des vertus « opérantes » face à la perversité ambiante de la *Realpolitik* dont l'Afrique aime à se goberger ? Démocrate sincère, mais intellectuel indépendant, recours moral plus qu'acteur de la vie quotidienne, Diop rappelle l'albatros du poète que *« ses ailes de géant empêchent de marcher »*. N'a-t-il pas, au fond de lui-même, choisi de s'écarter de la politique ? Campant sur des positions marginales en politique intérieure, menant une vie ascétique, ni anticommuniste *ni* marxiste, toujours lancé à la poursuite du vrai, ne s'était-il pas transformé, à son insu, en une autorité morale dont l'influence n'a pas fini de s'exercer ?

Ayant refusé toute compromission, il demeure un modèle admirable ; n'ayant rien légué sur le plan de la praxis politique, n'est-il pas un mystère ?

Lui mort, un appel pressant doit être lancé au gouvernement sénégalais et à tous les Etats africains pour qu'au plus vite soit créé un Institut Cheikh Anta Diop, ouvert à ses disciples et aux chercheurs de tous horizons qui pourront continuer son œuvre, apprendre à défendre ses idées, explorer davantage les champs qu'il a ouverts. Face aux polémiques qui risquent de renaître, aux contestations qui peuvent refleurir, qui saura défendre et prolonger l'action de celui en qui le premier Festival mondial des arts nègres de Dakar reconnut *« l'auteur africain qui a exercé au vingtième siècle l'influence la plus profonde »* ?

* Ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, professeur associé à l'université de Paris I.

(1) La plupart de ces œuvres ont été publiées aux éditions Présence africaine, Paris.

(2) *Colloque sur le peuplement de l'Egypte ancienne*, compte rendu des débats, actes du colloque tenu au Caire du 28 janvier au 3 février 1974, UNESCO, Paris, 1978.

(3) Vers une idéologie politique africaine, *la Voix de l'Afrique noire, Bulletin de l'Association des étudiants RDA*, février 1952.

(4) Séminaire organisé par la FEANF en juillet 1959 à Rennes, où je rencontrai Diop pour la première fois.

LES PROPOSITIONS SOVIÉTIQUES DE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Un nouveau chantier de la détente

Par OLEG BYKOV *

LA sécurité européenne a toujours été étroitement liée à la conjoncture internationale et, pour sa part, elle a exercé une grande influence sur l'ensemble de la situation dans le monde. Ce qui est bien logique puisque c'est en Europe qu'entrent en contact les forces principales des deux systèmes mondiaux. C'est là que s'enchevêtrent les intérêts de la sécurité de l'Est et de l'Ouest, de l'Europe et de l'Amérique du Nord. L'aspiration à renforcer la paix et la sagesse collective des Etats d'Europe ont donné naissance à la détente internationale, au processus d'Helsinki.

Le désarmement nucléaire imprimerait, certes, une puissante impulsion au renforcement de la sécurité sur le continent européen. L'Europe même prendrait une part active à la liquidation des armes nucléaires.

Le contrôle des destructions d'armements nucléaires s'effectuerait à toutes les étapes par des moyens techniques nationaux aussi bien que par des méthodes internationales, y compris les inspections sur place.

Proposé par M. Gorbatchev, le programme soviétique de désarmement nucléaire, échelonné sur quinze ans, est une alternative constructive à la proposition de l'administration américaine de créer un « bouclier » antimissile dans l'espace. Ce schéma ne conduirait pas à la liquidation des armes nucléaires, mais à une course aux armements nucléaires et spatiaux portée, au cours des décennies, à un niveau qualitatif beaucoup plus élevé. Peut-on admettre de dépenser un temps précieux et des sommes colossales pour créer un système qui, loin de liquider l'arme *nucléaire*, mettra *la* situation stratégique en un état de chaos et aggravera considérablement la menace de guerre ? La question intéresse directement l'Europe occidentale, où l'on souhaite, dans certains milieux, ou bien se joindre au programme américain de « guerre des étoiles », ou bien créer une défense antimissile proprement « européenne ». Or le désarmement nucléaire est l'unique bouclier capable de protéger l'humanité contre la mort atomique.

L'Europe et le monde entier peuvent et doivent être libérés des armes nucléaires, mais aussi des armes chimiques si barbares. Les propositions soviétiques prévoient une liquidation rapide et totale de ce type d'armes, ainsi que de l'infrastructure industrielle même servant à leur fabrication, et cela sous strict contrôle international.

PARALLÈLEMENT au retrait des armes de destruction massive des arsenaux des différents Etats, l'Union soviétique propose aussi des réductions concertées portant sur les armements et les forces armées classiques. *Il* est devenu nécessaire depuis longtemps d'entamer ce processus, en Europe en premier lieu. Il existe une possibilité réelle de faire aboutir les négociations de Vienne. Après des années de discussions stériles, il semble possible de discerner les contours d'une décision mutuellement acceptable de réduction *des forces armées soviétiques et américaines* et de gel ultérieur du niveau des forces armées respectives des blocs en présence en Europe centrale. Un contrôle peut être établi sur le respect de l'accord. On peut également créer dans la zone soumise aux réductions des postes permanents de surveillance des mouvements de toutes les troupes.

Ces mesures tendant à *atténuer le* face-à-face militaire sur le continent européen contribueraient à assurer des relations plus stables et plus sûres entre Etats. Dans l'avenir prévisible, il est possible et nécessaire d'en finir avec le division de l'Europe en blocs militaro-politiques opposés. Les pays socialistes ont fait cette proposition. Même dans *le contexte de deux alliances militaires*, on peut assurer un équilibre des forces militaires, au niveau le plus bas possible, qui assainira le climat tant en Europe que dans le monde.

Désarmement nucléaire et renforcement de la sécurité européenne doivent être conçus et menés en corrélation, dans la perspective de l'élimination des armements et de la menace de guerre.

(Agence de presse Novosti.)

* Directeur adjoint de l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales de l'Académie des sciences de l'URSS.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur : Claude JULIEN
Rédactrice en chef : Micheline PAUNET
Rédaction : Bernard CASSEN, Alain GRESH, Ignacio RAMONET
Secrétaire de rédaction : Solange BRAND

RÉDACTION
7, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
Télex : MONDPAR 650572 F
Tél. : 42-47-97-27

Publicité : *le Monde Publicité*
5, rue de Monttessuy,
75007 Paris.
Tél. : 45-55-91-82 ou 45-55-91-71



LES CONFLITS DE FAIBLE INTENSITÉ

La nouvelle doctrine d'intervention américaine

(Suite de la première page.)

En accompagnement de la montée en puissance des SOF, le Pentagone a entrepris un effort considérable pour élaborer une stratégie et une tactique adaptées aux combats de faible niveau. Divers groupes de réflexion *(think tanks)* financés par les militaires travaillent sur cette question, et l'armée de terre a commandé une étude de grande ampleur sur les moyens de combat de tout contingent militaire américain qui pourrait être envoyé en Amérique centrale (5). Comme aux plus beaux jours de la guerre du Vietnam, les revues militaires se remplissent d'articles sur la guerre de guérilla et de contre-guérilla.

Chez tous ceux qui ont suivi l'évolution de la stratégie militaire américaine depuis la deuxième guerre mondiale, cette préoccupation à l'égard des conflits du tiers-monde fait naître un sentiment d'inquiétude et de déjà-vu. Dès le début des années 60, le conflit de faible niveau – alors appelé « *guerre limitée* » ou « *incendie de forêt* » – était devenu un sujet de réflexion prioritaire des stratèges américains. Pour faire face à la montée des mouvements révolutionnaires de lutte armée – les « *guerres de libération nationale* », comme on les appelait alors, – l'administration Kennedy adopta la stratégie de la « contre-guérilla », démarche hybride combinant une tactique militaire traditionnelle et des mesures politico-économiques destinées à gagner « les cœurs et les esprits » de la population.

Contre les guérillas et le terrorisme

LE désastre vietnamien ayant jeté le discrédit sur les théories de la contre-guérilla, les dirigeants américains adoptèrent pour politique d'éviter les interventions militaires directes dans les conflits internes du tiers-monde. Cette attitude – connue, dans l'opinion, comme le « *syndrome du Vietnam* » – se traduisit par des mesures telles que la loi sur les pouvoirs de guerre du président (War Powers Act), l'amendement Clark (empêchant toute participation des Etats-Unis dans la guerre civile de l'Angola) et l'interdiction de toute aide militaire et politique aux régimes répressifs du tiers-monde.

Pendant un certain temps, la plupart des dirigeants américains appuyèrent ces mesures et résistèrent aux tentatives d'impliquer leur pays dans les conflits régionaux. A la suite de la chute du chah d'Iran, de nombreux responsables politiques commencèrent cependant à répudier le « *syndrome du Vietnam* » et à réclamer la reconstitution d'une capacité militaire d'intervention. Cette nouvelle attitude devint la politique officielle du gouvernement en juin 1979 – trois mois avant la prise d'otages de Téhéran et six mois avant l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, – lorsque le président Carter autorisa la mise sur pied de la Force de déploiement rapide et l'envoi permanent de bâtiments de guerre et d'unités du corps des *marines* dans la zone de l'océan Indien (6). Le moment où cette décision fut prise est particulièrement significatif : elle précéda en effet de plusieurs mois la crise des otages et l'invasion de l'Afghanistan, alors que la plupart des Américains considèrent qu'elle en fut la conséquence.

Ainsi conçue par les responsables de l'administration, la doctrine des conflits de faible intensité englobe trois types d'opérations militaires : la contre-guérilla classique, la défense « active » contre le terrorisme et le soutien aux guérillas anticommunistes dans le tiers-monde. Le premier type a été initialement mis en œuvre au Vietnam et réactivé par le président Carter en 1980, lorsque les Etats-Unis assumèrent la responsabilité et la direction de la lutte contre la guérilla au Salvador ; les deux autres sont, dans une large mesure, des innovations de la présidence Reagan.

La contre-guérilla classique est le type d'opérations menées par les Etats-Unis dans la première phase du conflit vietnamien : elle combine actions militaires et opérations politiques, économiques et psychologiques, en vue de neutraliser le soutien des paysans aux combattants révolutionnaires (7).

Ces méthodes sont aujourd'hui remises à l'honneur par les troupes gouvernementales salvadoriennes agissant sous direction américaine. De fait, une grande partie de ce à quoi l'on assiste actuellement au Salvador – les bombardements aériens de villages tenus par les rebelles, les projets militaires d'« action civique », les opérations de repérage et de destruction *(search and destroy)* – est directement tirée de l'expérience vietnamienne. Même si le Salvador demeure le principal point d'application des efforts américains en matière de contre-guérilla, le Pentagone se prépare, à toutes fins utiles, à une action massive du même type aux Philippines.

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André FONTAINE,
directeur de la publication.
Administrateur général : Bernard WOUTS



Imprimerie
du « Monde »
7, rue des Italiens
75009 PARIS

Commission paritaire des journaux
et publications : n° 57 438
ISSN : 0026-9395.

La défense « active » contre le terrorisme est la réponse de l'administration Reagan à ce qu'elle perçoit comme une flambée d'activité terroriste dans le tiers-monde. A l'origine, le terrorisme était considéré comme une forme non militaire de combat, ne parvenant pas au seuil du conflit de faible intensité. Après la destruction de la caserne des *marines* de Beyrouth, le terrorisme fut cependant redéfini comme une menace militaire à part entière contre les Etats-Unis, nécessitant donc, pour être neutralisée, une réplique militaire à part entière. Cette position a été exprimée dans de nombreuses déclarations de hauts responsables de l'administration et elle a été incorporée dans la directive de décision de sécurité nationale n° 138, approuvée par le président Reagan le 3 avril 1984.

Bien que le contenu de cette directive n'ait pas été rendu public, les fonctionnaires qui en ont eu connaissance affirment qu'elle préconise des mesures militaires actives, incluant des raids préventifs contre de présumés sanctuaires terroristes, ainsi que des raids de représailles contre les pays soupçonnés d'abriter des bases terroristes (8). Ce principe sous-tend les menaces répétées de Washington de bombarder les « nids » terroristes du Liban au cas où se produirait une nouvelle attaque contre des fonctionnaires américains à Beyrouth, ainsi que la récente interception de l'avion égyptien transportant les pirates de l'*Achille-Lauro*.

La politique de soutien actif aux insurrections anticommunistes dans le tiers-monde est la réponse favorite de l'administration à l'« expansionnisme » soviétique. Souvent décrite comme la « doctrine Reagan », elle implique que les Etats-Unis devraient passer à l'offensive et œuvrer concrètement au renversement des régimes prosoviétiques. « *Pendant trop longtemps,* déclarait M. William Schneider Jr, sous-secrétaire d'Etat, devant une sous-commission du Sénat en 1985, *les nations libres se sont contentées de tracer des traits sur la poussière reconnaissant aux communistes leurs conquêtes et, au mieux, s'efforçant d'empêcher de nouvelles conquêtes.* » Maintenant, en aidant les guérillas anticommunistes, nous devons « *mettre les apprentis totalitaires sur la défensive, pour contribuer à faire entrer l'incertitude dans leurs plans impérialistes* (9) ».

C'est en vertu de ce principe que l'administration aide les contras antisandinistes, ainsi que les forces antigouvernementales en Afghanistan, en Angola, au Cambodge et dans d'autres pays du tiers-monde dirigés par des régimes alliés à l'Union soviétique.

Prises globalement, ces trois stratégies représentent un engagement déterminé en faveur d'un interventionnisme militaire à grande échelle. Qui plus est, que l'une d'entre elles soit mise en application, il en résultera des pressions telles qu'il sera difficile d'éviter le déclenchement des deux autres.

Assez curieusement, le principal avocat de cette nouvelle attitude n'est pas le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, longtemps considéré comme le principal « faucon » de l'entourage de M. Reagan, mais plutôt le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, généralement perçu comme un « modéré ».

Au cœur de la « doctrine Shultz », deux principes fondamentaux. Tout d'abord, les forces de la « démocratie » (définies de manière assez vague pour inclure tout pays ou mouvement politique allié de l'Occident) sont menacées par une offensive globale lancée par les forces du « terrorisme », c'est-à-dire par les régimes ou mouvements révolutionnaires de Cuba, de l'Iran ou de la Libye, alliés de l'Union soviétique. Ensuite, les Etats-Unis, en tant que chef de file des forces « démocratiques », ont non seulement la responsabilité de résister à la menace terroriste, mais aussi celle de la neutraliser en utilisant le degré de force militaire qui se révélera nécessaire.

M. Shutlz donne une description du terrorisme hautement politisée et sujette à caution. « *Ce qui, à un moment donné, pouvait apparaître comme des actions violentes, insensées et effectuées au hasard par quelques individus dérangés, apparaît, maintenant, de manière plus claire,* fit-il observer. *Nous avons appris que le terrorisme est avant tout une forme de violence. Partout où il sévit, il est dirigé largement contre nous, les démocraties, contre nos valeurs les plus sacrées et contre nos intérêts stratégiques fondamentaux.* » Feignant d'ignorer complètement la menace terroriste constituée par les groupes néofascistes italiens et les Escadrons de la mort en Amérique latine, M. Shultz affirma que la plupart des activités terroristes proviennent des impulsions antidémocratiques de la gauche.

(AFP)

M. JONAS SAVIMBI DIRIGEANT DE L'UNITA
L'aide américaine à l'allié de l'Afrique du Sud

Pour relever ce défi, les Etats-Unis ne peuvent plus se permettre de rester passifs : « *Nous sommes proches du moment où nous serons tout à fait prêts à dissuader les Soviétiques de livre une guerre nucléaire totale ou d'attaquer nos principaux alliés, mais il n'est pas du tout évident que nous soyons aussi prêts et organisés pour empêcher et contrer la « zone grise » des défis intermédiaires auxquels nous avons le plus de chances d'être confrontés, les conflits de faible intensité dont le terrorisme fait partie.* » Ces défis de la « zone grise », affirma M. Shultz devant la Commission trilatérale, incluent le « *terrorisme soutenu par l'Etat* », qui s'est aujourd'hui transformé en une arme dirigée contre les intérêts, les valeurs et les alliés de l'Amérique. « *Si nous souhaitons nous défendre contre cette arme,* continua-t-il, *les nations de l'Occident doivent reconnaître la nécessité d'une défense active contre le terrorisme* (10). »

Ayant ainsi légitimé l'utilisation de la force dans certaines situations de la « zone grise », M. Shultz se prononce pour une réplique militaire active au terrorisme soutenu par l'Etat. Dans la mesure où le terrorisme « *est utilisé par nos adversaires comme un instrument de guerre moderne* » contre les intérêts stratégiques de l'Amérique, « *nous devons être prêts à utiliser la force militaire* » pour défendre ces intérêts cruciaux (11). Ce principe est inscrit dans la directive de décision de sécurité nationale n° 138, et il constitue le fondement des menaces répétées des Etats-Unis de punir le Nicaragua s'il continue à aider les insurgés du Salvador.

La logique, qui sous-tend un autre élément important de la doctrine des conflits de faible intensité – l'aide américaine aux insurrections antisoviétiques du tiers-monde – a été énoncée pour la première fois par M. Shultz en février 1985 : « *Alors qu'il fut un temps où les Soviétiques pouvaient penser que tout mécontentement était susceptible de se transformer en insurrection communiste, nous voyons apparaître une nouvelle forme de lutte, celle de gens qui, partout dans le monde, risquent leur vie contre le despotisme communiste.* » Cette « *révolution démocratique* » est, selon le secrétaire d'Etat, particulièrement à l'œuvre en Afghanistan, au Cambodge, en Angola et au Nicaragua, où des « *combattants de la liberté* » luttent contre des régimes totalitaires soutenus par Moscou. Ainsi, « *alors que toute victoire du communisme était autrefois tenue pour irréversible* », on peut aujourd'hui envisager avec espoir la victoire de ces « *forces démocratiques* » sur la tyrannie communiste (12).

Il va sans dire que les Etats-Unis ont la « *responsabilité morale* » de soutenir ces « *combattants de la liberté* » et de les soutenir non seulement moralement, mais aussi matériellement et même militairement.

Totalitarisme et démocratie

COMMENT relever ici toutes les incohérences et les contradictions des thèses de M. Shultz ? Pour quiconque s'est intéressé, même de manière superficielle, à l'histoire contemporaine, il devrait sauter aux yeux que bon nombre des régimes qui ont cédé la place à des guérillas de gauche – y compris ceux du Vietnam, du Nicaragua, de l'Angola et du Mozambique – n'étaient que des constructions coloniales ou des dictatures ne pouvant en rien se réclamer de la démocratie. Il est tout aussi évident que les contras, et beaucoup d'autres mouvements dont MM. Shultz se fait le champion, se sont surtout distingués par leur brutalité sanguinaire et n'ont aucun titre démocratique à faire valoir.

On ne saurait sous-estimer l'importance de la doctrine Shultz. Elle constitue le noyau dur idéologique de l'argumentation de l'administration en faveur de l'aide aux contras, à l'UNITA de M. Jonas Savimbi et à d'autres guérillas anticommunistes. Elle est également invoquée pour préconiser une intervention militaire directe contre le Nicaragua, la Libye, Cuba et d'autres pays alliés de l'Union soviétique. A moins d'être remise en question, elle risque de présider à la définition de la politique étrangère américaine pendant une génération, sinon davantage.

Malheureusement, tout porte à croire que les thèses de M. Shultz disposent d'un soutien croissant dans la classe politique américaine, et en particulier au sein du Parti démocrate. A preuve certains scrutins récents de la Chambre des représentants, à majorité démocrate.

Le 12 juin 1985, la Chambre accepta, par deux cent quarante-huit voix contre cent quatre-vingt-quatre, de fournir une aide non militaire de 27 millions de dollars aux contras, revenant ainsi sur une décision antérieure qui interdisait toute forme d'aide à la guérilla antisandiniste.

Le 10 juillet 1985, elle décida, par deux cent trente-six voix contre cent quatre-vingt-cinq, d'abroger l'amendement Clark interdisant toute aide aux rebelles antigouvernementaux en Angola. Préconisée depuis longtemps par les dirigeants républicains, cette abrogation fut finalement adoptée grâce au revirement de soixante démocrates. L'administration va désormais être en mesure de fournir une aide économique et militaire à l'UNITA, alliée de l'Afrique du Sud.

Ces votes traduisent bien la popularité croissante des arguments de M. Shultz parmi les dirigeants démocrates. C'est ainsi que le représentant Stephen J. Solarz a entrepris de durcir les positions de son parti : « *Si les démocrates veulent regagner la confiance de l'opinion américaine, il nous faut élaborer un nouveau consensus beaucoup plus ferme en politique étrangère* », déclarait-il en juin 1985 (13). M. Solarz n'est pas un inconditionnel de la doctrine Shultz – il s'oppose à l'aide militaire à l'UNITA et aux contras, – mais il est révélateur qu'il soit allé aussi loin dans l'adhésion à la démarche interventionniste de M. Reagan.

On ne saurait dire aujourd'hui si la doctrine Shultz s'imposera définitivement. Même si elle dispose de forts appuis à Washington, elle suscite aussi l'opposition de tous ceux – tant dans les cercles gouvernementaux qu'à l'extérieur – qui craignent un autre désastre de type vietnamien. Il ne fait cependant pas de doute que cette doctrine donnera le ton des débats de politique étrangère des prochaines années. Et si elle s'accompagne de mises à l'épreuve de la stratégie des conflits de faible intensité, il faut s'attendre à un engagement militaire croissant des Etats-Unis dans les conflits régionaux.

MICHAEL T. KLARE.

(5) Voir *The New York Times*, 4 mai 1985.

(6) Voir *The Washington Post*, 22 juin 1979, et *The New York Times*, 28 juin 1979.

(7) Voir David Galula, *Counterinsurgency Warfare*, Praeger, New-York, 1964 ; *The Guerrilla And How to Fight Him*, sous la direction du lieutenant-colonel T.N. Greene, Praeger, New-York, 1962 ; Commandant John S. Pustay, *Counterinsurgency Warfare*, Free Press, New-York, 1965.

(8) Cf. *Los Angeles Times*, 15 avril 1984 et Robert C. McFarlane, « Deterring Terrorism », *Journal of Defense and Diplomacy*, juin 1985, pp. 7, 10.

(9) William Schneider Jr, déclaration devant la sous-commission des opérations à l'étranger de la commission sénatoriale du budget, Washington, 8 mai 1985. Voir également Charles Krauthammer, « The Reagan Doctrine », *The Washington Post*, 19 juillet 1985.

(10) George Shultz, discours prononcé devant la Commission trilatérale le 3 avril 1984 à Washington, *Current Policy*, n° 561, département d'Etat, Washington.

(11) George Shultz, discours du 25 octobre 1984, *Current Policy*, n° 629, département d'Etat, Washington.

(12) George Shultz, discours du 22 février 1985, *Current Policy*, n° 569, département d'Etat Washington.

(13) Stephen J. Solarz, « It's Time for Democrats to Be Tough-Minded », *The New York Times*, 20 juin 1985.

CE « MARKETING » QUE L'ON DIT POLITIQUE

Le silence de la cible

Par FRANÇOIS BRUNE *

EN novembre 1985, le Parti socialiste français lance une série d'affiches troublantes : *« Au secours ! La droite revient »*. Pour accréditer la panique, divers citoyens sont mis en scène sur l'affiche : la ménagère en courses, l'ouvrier sur le chantier, la femme au travail, etc. Voilà qui est ciblé. Les promoteurs de cette campagne exultent : on parle de leur affiche, ils ont donc réussi une *« communication politique »*, n'est-ce pas ?

Ce n'en est pourtant qu'une caricature, et à un triple point de vue : d'abord, par la vacuité de son contenu, car la réalité française s'y réduit à une grande menace, à une abstraction de danger où le public ne risque guère de retrouver sa situation concrète. Ensuite, par la carence des responsables qui croient conjurer une peur par un cri : ou bien la menace qu'ils brandissent n'est pas réelle (trop dramatisée), et ce sont des farceurs, ou bien elle est très sérieuse, et y répondre par un appel au secours équivaut, on l'a dit, à un aveu de défaite. Enfin, par la présentation d'un citoyen ridicule : qu'on lui fasse endosser la grande panique, ou qu'on le flatte soudain de pouvoir sauver le pays d'un péril extrême, on l'entraîne en vérité dans l'univers infantile et manichéen du grand méchant loup.

Cette analyse est confirmée par la seconde phase de cette campagne (en janvier dernier), où l'image d'un « méchant loup » bien cravaté est carrément placardée, avec la légende : *« Dis-moi, jolie droite, pourquoi as-tu de si grandes dents ? »* Le dispositif du message place littéralement le spectateur en position de Petit Chaperon rouge. La prétention à l'humour cache mal la logique d'infantilisation, ressentie d'ailleurs par plus d'un citoyen (1).

Sans doute les partis de droite ne traitent-ils pas davantage l'électeur en adulte. L'affiche de M. Chirac entouré de son équipe, en chemise et en plein air, tout sourire sous un ciel bleu-bleu-bleu, lançant un vibrant *« Vivement demain ! »*, est d'une égale insignifiance politique (malgré ses relents de fringale du pouvoir) (2). Le bulletin de l'euphorie ne vaut pas mieux que le bulletin de la peur. Mais la droite, imitant le modèle américain (3), fut la première à se livrer aux jeux du marketing politique. Tandis que s'adresser à la conscience fut longtemps le noble souci de la gauche. Or c'est ce qu'interdit le recours à la « communication » de type publicitaire.

Celle-ci en effet implique une simplification du message, pouvant aller jusqu'à la trahison. Elle implique de même une image passive de son destinataire. Elle implique surtout, et d'abord, que l'homme politique se laisse traiter en produit, lui et les idées qu'il défend. Comme tout produit, il entre alors dans un « système d'images » déconnecté du réel : ce n'est plus une politique, mais une représentation imaginaire de lui-même qu'il fait choisir, ratifier, « consommer » par l'électeur.

Cela saute aux yeux lorsque émergent tout à coup sur les murs les portraits des leaders au milieu des fromages, des voitures, des détergents, signes publicitaires parmi d'autres signes publicitaires, dans une interchangeabilité mercantile où s'équivalent les produits personnifiés et les personnalités – produits.

De l'arrière-pensée à la pensée première

MAIS cela est recherché, en amont, par tout le travail préparatoire qui aboutit à ces spectacles. Le marketing, c'est au sens propre l'étude de marché, et donc la réduction de l'électorat à un groupe de consommateurs. On sonde des échantillons de citoyens. On additionne hâtivement des impressions isolées, qui sont une caricature de conscience collective. On analyse les images que les clientèles se font des partis et de leurs responsables, comme si le rapport du citoyen à ses représentants devait se résumer à une consommation d'images. On teste ce qui « passe » ou ne « passe » pas dans les prestations orales ou visuelles des candidats. Le contenu du discours se soumet peu à peu au filtrage de la grille publicitaire, à l'obsession de l'« image de marque » (4). Dans cette perspective, l'authenticité elle-même devient l'objet d'une stratégie de l'apparence : tel ancien ministre cultive l'image d'une probité supra-politique, tel autre raréfie ses prestations médiatiques pour soigner son image, son « look », d'orateur qui *« parle vrai »*...

Sans doute le souci de l'image de soi est-il présent chez tout homme public, au moins à titre d'arrière-pensée. Ce qu'introduit le marketing politique, c'est, d'une part, que cette arrière-pensée devient pensée première et, d'autre part, que le politicien mobilise des équipes, des instituts (de sondage), des méthodes scientifico-sociologiques, dans le seul but de gérer son apparence, son « look », ce petit capital imaginaire qu'il investit et fait fructifier dans le cerveau passif des citoyens.

Sans doute propose-t-il encore du contenu politique dans cette stratégie, de même qu'on parle aussi du réel des produits dans les publicités (5). Mais l'image prime le message. Si le responsable politique parle encore de la France, son discours la traite de plus en plus comme faire-valoir de sa personne. Ainsi, la fameuse « crise » que majorité et opposition évoquent si dramatiquement depuis cinq ans est devenue peu à peu une réalité-prétexte, une crise-décor propice aux diverses mises en scène des « acteurs » politiques, les uns se drapant dans un mythe salvateur (côté pouvoir), les autres s'érigeant en prophètes de malheur (côté opposition).

Même chose lorsqu'ils lancent des slogans plus « positifs », tournés vers l'avenir du pays : *« 16 mars, la France repart »* ou *« Prenons une France d'avance »*. Les auteurs de ces formules ne nous disent rien d'autre que leur désir de se conférer, à travers elles, une connotation de renouveau ou de modernité. Cette France, dont on ignore où elle va, n'est qu'un mot-miroir. Perversion d'un langage où l'énoncé n'a plus de sens en lui-même, mais ne sert qu'à valoriser l'énonciateur. Où l'homme politique ne se met en quête d'idées et de programmes que pour affermir son profil, comme M. François Léotard qui, satisfait d'avoir « positionné » son image, cherche soudain quels thèmes développer pour la renforcer (6).

(Brito)

Le pire est qu'avec la médiatisation croissante de la chose publique, une sorte de duplicité fonctionnelle semble devoir marquer le comportement de tout responsable. C'est bien autre chose que l'opposition classique entre la parole et l'action : il s'agit du développement en parallèle de deux conduites sans rapport entre elles. L'une consiste à gérer des réalités, de l'échelon municipal à l'échelon national. L'autre consiste à cultiver ce fantasme collectif qu'est l'image de l'homme public. La face cachée, le réel. La face visible, l'imaginaire.

D'un côté, le travail secret, complexe, technique de l'action ; de l'autre, l'hyper-présence spectaculaire, tantôt détendue, « cool », tantôt dramatisée, de l'acteur. Dans l'ombre, les coulisses de la technocratie. Sous les feux de la rampe, les jeux de masques pour le public. D'où toutes ces émissions où l'homme politique distille, avec la complicité des journalistes, les « vérités » calculées dont se constitue sa personnalité médiatique, sondages à l'appui (7) : « Sept sur sept », « Face à la trois », « Rendez-vous avec », « L'heure de vérité ». L'« heure » de vérité ne peut engendrer que la stratégie du mentir-vrai. Plus que jamais, on tend à légitimer l'arrière-plan des politiques par le gros plan des visages.

Que deviennent les citoyens, le peuple, dans cette affaire ? Des bêtes à sonder, pur objet de stratégie : idéologie publicitaire oblige. On ne peut être à la fois considéré comme cible et respecté comme sujet agissant. Dans son essence, la communication publicitaire refuse le droit de réponse à l'interlocuteur. On ne s'étonnera donc pas que l'esprit du marketing politique ait précisément pour but de couper la parole en faisant adhérer à l'image.

Rappelons-nous l'exemple de M. François Mitterrand choisissant, le 28 avril 1985, d'être interrogé à la télévision par Yves Mourousi, pour donner une image assouplie, proche, « branchée », et même « câblée », de son personnage. Que signifie ce style de « communication » pour ceux qui en sont l'objet, sinon qu'on y invite les citoyens à se reconnaître dans une image au lieu de choisir une politique ? Voilà le public convié à une identification valorisante à ce qui semble le reflet de sa propre modernité, soudain incarnée par le président. Celui-ci ne dit rien d'autre que : je suis vous, reconnaissez-vous en moi, inutile de me parler, j'agis pour vous. Processus de ratification typiquement publicitaire, par exemple, on déclare : *« Les femmes modernes choisissent le produit X »*, pour signifier *« Choisissez-vous vous-mêmes, soyez modernes, en adoptant X »*.

Processus d'adhésion affective et hallucinatoire, qui court-circuite tout débat démocratique, puisque s'y fondent et s'y confondent les trois termes constitutifs d'une communication : le message (réduit à un faire-valoir de l'émetteur), l'émetteur (devenu l'image-miroir du destinataire) et le destinataire (happé par une fascination narcissique qui le réduit au silence). Mais déjà, en 1981, appeler l'électeur à rallier « la force tranquille », n'était-ce pas l'inciter à se taire en se confiant à une grande image protectrice, incarnation d'un désir infantile, plutôt qu'à exercer une lucidité responsable ?

Une émission isolée, une campagne démagogique peuvent faire sourire et hausser les épaules. Ce qui est alarmant, c'est la généralisation de cette communication-spectacle, qui conduit à deux sortes de dépolitisation.

La première affecte les citoyens lucides. Tout le monde n'est évidemment pas dupe des manœuvres et des faux-semblants du marketing politique. Les plus conscients sont alors poussés à rejeter une vie politique encombrée d'une telle quincaillerie d'images infantilisantes. Ils refusent un jeu démocratique où la parole est pervertie par les gouvernants pour en déposséder les gouvernés ; jouer le jeu serait de l'inconscience civique.

La seconde dépolitisation concerne le plus grand nombre, et consiste justement à entrer dans cette logique du marketing et des miroitements médiatiques. On sait qu'après le débat tristement spectaculaire entre MM. Fabius et Chirac, en octobre dernier, une majorité de Français aspirait au match encore plus prometteur Le Pen-Marchais. Voilà désormais l'électeur conduit à confondre la consommation des *shows* politiques avec l'exercice de sa raison civique. La politique n'est plus pour lui qu'une ratification d'images plus ou moins télégéniques, un jeu scénique parmi d'autres, une activité de diversion, et non d'élucidation, des réalités de sa vie concrète.

Car la France de la politique-spectacle, prise dans l'ensemble de la fantasmagorie médiatique, devient aux yeux des gens un monde parallèle à l'existence duquel on leur fait croire qu'ils participent. A la duplicité fonctionnelle de l'homme public correspond, dans le for intérieur du citoyen, une dissociation à peine consciente, qui le fait vivre *à la fois* dans l'adhésion crédule aux prestations du champ médiatique (dont la règle est de croire ce que l'on voit) et dans l'observation étonnée des réalités de son univers journalier, sans qu'il puisse établir de relation d'un monde à l'autre. Cette schizophrénie ne l'empêche pas de faire des choix, de voter, de donner ses suffrages. Mais n'est-ce pas un peu dans la semi-conscience du rêveur éveillé qui ne sait plus trop ce qu'il fait, ni ce qu'il exprime ?

Quels que soient les scrutins, à l'ère du marketing politique, entend-on la voix réelle des citoyens ?

---

(1) Que dire du jeu de mots de Mme Georgina Dufoix : *« Le cœur battra toujours à gauche » ?* Acceptable dans un salon, il devient dérisoire érigé en slogan.

(2) A propos de cette affiche, lire l'article de Claude Julien « Vivement la France, les propriétaires et les tricheurs », *le Monde diplomatique*, octobre 1985.

(3) Voir le dossier « Etats-Unis, l'image du président », par Ignacio Ramonet, Pierre Brieuc, Olivier Eyquem et Jean-Pierre Jeancolas, *le Monde diplomatique*, novembre 1980. On lira également les articles de Mark Hertsgaard : « L'utilisation de la presse pour servir l'image de M. Reagan » et « Comment la Maison Blanche utilise la presse », *le Monde diplomatique*, octobre 1984 et novembre 1985.

(4) A propos de l'élection présidentielle de 1981 en France, voir le dossier « La télévision en campagne », par Ignacio Ramonet, Eliseo Veron et Sylvie Blum, *le Monde diplomatique*, mai 1981.

(5) L'argument des publicitaires est que, les produits se ressemblant tous, il faut les différencier par des « valeurs imaginaires ». Veut-on nous faire croire qu'une seule politique étant possible en France, quelle que soit l'équipe au pouvoir, il ne reste plus aux candidats en concurrence qu'à se distinguer par l'image et le style ?

(6) L'entourage du jeune dirigeant estime qu'il lui faut désormais *« vendre un fond après avoir réussi la promotion d'une forme »*. On lui cherche donc un contenu, par exemple *« Nous ne récolterons pas sans produire »* (*le Monde* du 21 janvier 1986.)

(7) C'est le cas notamment du sondage permanent de l'émission « L'heure de vérité » effectué avant et après chaque question posée au responsable politique. D'une part, on n'y évalue que des réactions immédiates (car qui a le temps de peser les arguments, de vérifier les chiffres, etc.), c'est-à-dire une sensibilité à l'image ; d'autre part, le discours y est soumis à la règle d'un score et non à la mesure de sa vérité.

* Auteur d'un essai sur l'aliénation publicitaire, *le Bonheur conforme*, Gallimard, Paris, 1985.

Le fond, c'est la forme

LA campagne électorale en France, pour les élections de mars 1986, aura sans doute coûté globalement 1 milliard de francs consacrés, pour l'essentiel, à couvrir les dépenses de marketing politique, c'est-à-dire l'utilisation des techniques d'information et de communication, permettant aux formations politiques de tirer le meilleur parti de leur potentiel électoral respectif. C'est peu, rapporté au nombre d'électeurs, environ trente-six millions ; moins de 30 francs par électeur. C'est beaucoup, comparé au coût de la campagne précédente : probablement le double. Beaucoup trop, si l'on sait que l'immense majorité des électeurs ne changent pas leurs votes d'une élection à l'autre, quelles que soient les circonstances et les modalités de la campagne électorale.

Celle-ci concerne surtout la cible des 5 à 10 % d'électeurs flottants qui ne se rattachent à aucune des grandes familles politiques et dont le passage, même partiel, d'un camp à l'autre, suffit, dans les démocraties occidentales, à faire ou à défaire une majorité. Bien qu'ils soient les moins concernés et motivés par les débats et les enjeux politiques, ce sont, en définitive, les seuls qui comptent.

C'est donc très logiquement à eux que les professionnels de la communication politique s'adressent. Comme ces électeurs sont plus sensibles à l'apparence qu'à la raison, à l'image personnelle et au climat d'une campagne qu'aux arguments politiques et au contenu des programmes, la forme l'emporte sur le fond. Plus précisément : le fond, c'est la forme.

Depuis longtemps, cette logique de la communication politique amplifie ses effets d'une consultation à l'autre. Elle séduit les publicitaires attirés par des marchés juteux, promus vedettes de la politique-spectacle et facilement émerveillés du pouvoir qu'ils se prêtent : presque tous publient leurs confidences ou le récit de leurs campagnes. Elle porte à la réflexion des spécialistes, en particulier ceux des instituts de sondage et de la science politique, qui démontent les mécanismes et s'interrogent sur les possibilités et les risques du marketing politique (1). Elle justifie chez d'autres un guide et une grammaire de l'imagerie politique (2).

L'inquiétude n'est pas vraiment de mise et l'on ne trouvera pas dans ces ouvrages une réflexion approfondie sur les effets antidémocratiques provoqués par le passage de la politique à l'univers de la marchandise. Au reste, la publicité s'arrête d'ordinaire au coût du produit ; ici, c'est l'origine des fonds qui demeure un secret bien gardé.

CHRISTIAN DE BRIE.

---

(1) Denis Lindon, *le Marketing politique*, Dalloz, Paris, 1985, 178 pages, 102 F. – Roland Cayrol, *la Nouvelle communication politique*, Larousse, Paris, 1986, 216 pages, 54 F.

(2) J.-P Gourevitch, *la Politique et ses images*, Edilig, *Paris, 1985*. Lire aussi : Dominique Memmi, *Du récit au politique (l'affiche électorale italienne)*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1986, 179 pages, 135 F.



LE FAUX DÉBAT SUR LA DÉRÉGLEMENTATION

Paralysies étatiques et illusions libérales

Sujet aride qui, au-delà des promesses électorales, intéresse la vie de tous les citoyens, en France et à l'étranger, et le dynamisme de la société : faut-il réduire le rôle de l'Etat ?

Le chœur libéral reprend sans relâche les mêmes refrains : il faut désétatiser, il faut déréglementer, il faut briser le carcan bureaucratique qui étouffe l'initiative. Le risque est beau. Il faut en restituer le goût.

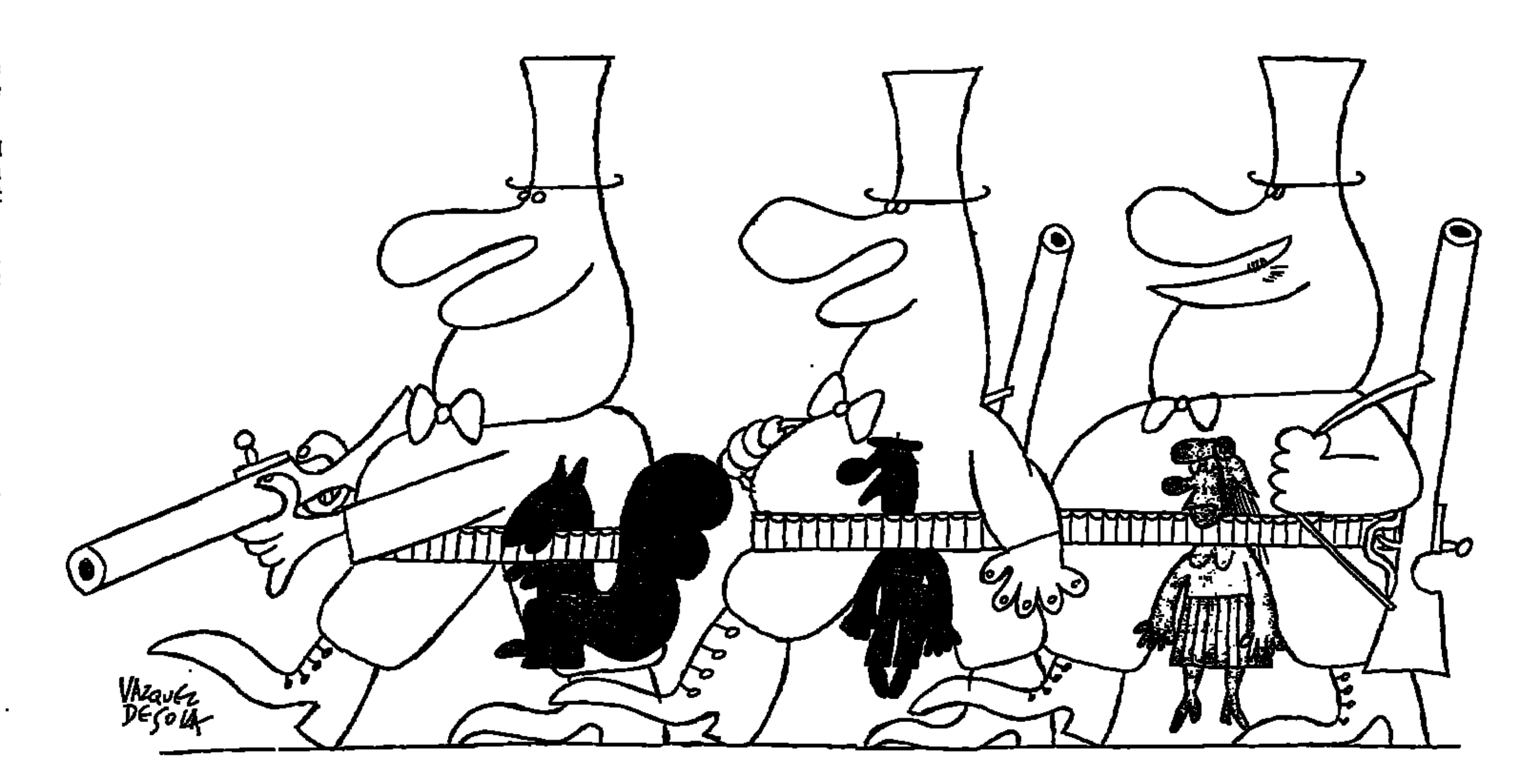
A ce chœur, qui couvre de plus en plus fortement toute voix dissonante, sont opposées des réponses généralement défensives et crispées : ne brisez pas les Tables de la loi, le code du travail est sacré, ne livrez pas le service public du téléphone aux sulfureux intérêts commerciaux...

Mythe contre mythe : les vrais enjeux ne sont presque jamais explicités, l'information est généralement la principale perdante dans ce genre de discussion.

Les interventions de l'Etat dans l'activité économique, qu'elles prennent la forme de nationalisations ou de réglementations, ne sortent pas de la tête casquée d'étatistes machiavéliques. Les règles ont été le plus souvent dictées par la nécessité, et répondent aux principes de base de la société humaine : des règles financières pour éviter un krach comparable à celui de 1929 ou pour empêcher de ruiner le petit épargnant ; des règles techniques pour garantir la sûreté de l'usager ; des règles économiques pour assurer l'accès de toute la communauté nationale à des services de première nécessité... Les nationalisations elles-mêmes ont largement répondu à des nécessités : qu'en serait-il aujourd'hui, sans elles, de Rhône-Poulenc, Bull, Pechiney, Thomson ?

Bien sûr, les technologies et l'environnement socio-économique connaissent des bouleversements considérables. Les marchés se sont internationalisés. Qui peut le nier ? Qui pourrait nier, par voie de conséquence, que de nombreuses réglementations sont obsolètes, et doivent être modifiées ou supprimées ? Les codes ne sont pas des textes sacrés.

Faut-il en déduire qu'un krach financier n'a plus rien d'angoissant, que le petit épargnant peut sombrer corps et biens avec la Caisse d'épargne qui fait faillite, que, décidément, la protection des salariés contre l'arbitraire patronal est « ringarde » ? Faut-il jeter aux orties, avec les lois, l'« esprit des lois » ? C'est peut-être la principale victoire idéologique du libéralisme que d'avoir occulté le vrai débat, qui nous concerne tous, ce qui devrait être « le » débat de la vie politique : *« Quelle meilleure loi, quel meilleur Etat ? »*, par le faux débat, essentiellement mythologique, du *« plus ou moins d'Etat, plus ou moins de loi »*. Les articles qui suivent tentent de restituer les vrais enjeux, dans quatre domaines particulièrement au cœur de l'actualité : nationalisations, flexibilité du travail, développement de plus en plus incontrôlé des marchés financiers, grandes manœuvres industrielles déclenchées sur les nouvelles technologies de communication.



Nationalisations, dénationalisations... des contes fantastiques

Par PHILIPPE MESSINE *

RAREMENT sujet aura été aussi obscurci par le débat public que celui des nationalisations et dénationalisations. Ayant eu le (douteux) privilège d'être jeté dans l'arène pré-électorale, le thème a été chargé de véhiculer tous les poncifs de la vulgate libérale et, à l'occasion, quelques clichés de la « nouvelle gauche » gestionnaire. L'objet « entreprise nationalisée » qui a ainsi pris forme dans les discours politiques ne présente souvent que de lointains rapports avec la réalité du même nom...

Personne ne considérant l'extension du secteur nationalisé comme une fin en soi, il ne peut s'agir que d'un outil. Cette constatation de bon sens soulève évidemment plusieurs questions : comment cet outil peut-il être utilisé ? Au service de quelle politique (1) ?

Les règles du jeu fondamentales ont été fixées par le gouvernement socialiste en 1981-1982 pour le fonctionnement des entreprises publiques : autonomie de gestion, et conclusion de contrats de plan entre l'Etat et les groupes concernés.

Les contraintes imposées par la compétition internationale sur des marchés hautement concurrentiels ont conduit l'Etat à renoncer à toute intervention directe dans la gestion des groupes : il faut, en effet, que les dirigeants des sociétés puissent agir vite et en pleine responsabilité. En contrepartie de cette autonomie, un contrat de plan, portant sur une période de trois ou quatre ans, est négocié par le groupe avec l'Etat, et fixe le cadre stratégique dans lequel l'entreprise inscrit son activité.

La tutelle de l'Etat s'exerce, bien sûr, également par la nomination des présidents des groupes en conseil des ministres, et par la présence d'administrateurs représentant l'Etat aux conseils d'administration des maisons mères. Dans la réalité, le poids d'un président placé à la tête d'ensembles comptant de 50 000 à 200 000 salariés est largement supérieur à celui de tout fonctionnaire, aussi haut placé soit-il dans la pyramide hiérarchique, et même à celui de bien des ministres.

Caricatures et résultats chiffrés

LES partis de droite ont mené une politique dirigiste à la tête de l'Etat pendant des décennies, et cela, notamment, à l'égard des entreprises nationalisées : on se souvient des affrontements entre M. André Giraud, ministre de l'industrie, et M. Albin Chalandon, président d'Elf-Aquitaine, en 1980-1981, et du veto opposé par le ministre au rachat de la société américaine Kerr-McGee par Elf. Mémoire courte ou révision radicale de leurs convictions, ces mêmes hommes politiques se plaisent à dénoncer aujourd'hui dans les nationalisations la manifestation de l'Etat proliférant, bureaucratique et abusivement interventionniste.

La bureaucratie existe, bien sûr, dans les entreprises nationalisées, comme dans tout groupe industriel, fût-il privé. L'autonomie de gestion, proclamée solennellement, n'est pas un vain mot : les présidents de « nationalisées », hommes de caractère, de M. Georges Besse à M. Roger Fauroux (président de Saint-Gobain avant et après la nationalisation), ne sont pas gens à se laisser dépouiller des prérogatives qui leur ont été reconnues. La négociation des contrats de plan est surtout l'occasion d'un échange utile et courtois d'informations entre l'entreprise et les pouvoirs publics, notamment sur le contenu du plan d'entreprise : on est dans le domaine du *gentleman's agreement* plus que dans celui de la directive.

Les hommes politiques de l'opposition vont parfois jusqu'à taxer les entreprises nationales de mauvaise gestion. Comment comprendre autrement, par exemple, les déclarations de M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, au *Courrier du Parlement*, en novembre 1985 : « *Alors que les dirigeants d'une société privée, notamment lorsqu'elle est cotée en Bourse, sont contraints de tout faire pour améliorer la gestion de la société, personne parmi les divers ministres ou fonctionnaires qui incarnent l'Etat n'est avide de dividendes en accroissement, ou même d'un dividende* (...). *Le président d'une entreprise nationalisée cherchera avant tout à plaire à ceux qui l'ont désigné...* ». Lorsque l'on sait que certains groupes nationalisés en 1982 (Pechiney, Rhône-Poulenc, Thomson) ont été ainsi sauvés d'un naufrage total ou partiel auquel les conduisaient les erreurs de gestion accumulées lors de leur « vie antérieure privée », la remarque de M. Méhaignerie ne manque pas de sel...

Des accusations aussi excessives se font plus rares, à mesure que l'échéance électorale approche, surtout lorsqu'on analyse l'évolution des résultats de la plupart des « nouvelles nationalisées » de 1982. Le résultat net (2) (bénéfice) est ainsi passé, de 1981 à 1984, de – 286 millions de francs à 2 026 millions pour Rhône-Poulenc, de 586 millions à 797 millions pour la CGE, de – 167 millions de francs à – 35 millions pour Thomson, de 227 millions à 1 010 millions pour Saint-Gobain et de –2 416 millions à 681 millions pour Pechiney.

(*Lire la suite page 6.*)

* Auteur de *Liberté, égalité, modernité – Promesses et menaces de la modernisation*, La Découverte, Paris, 1985.

(1) Il sera surtout question, dans cet article, du secteur public industriel dit « concurrentiel », à l'exclusion du secteur bancaire et des grands services publics anciennement nationalisés (EDF, SNCF, GDF, Charbonnages...). Si l'on y inclut les filiales industrielles des banques nationalisées, l'ensemble a réalisé en 1984 27,5 % du chiffre d'affaires global de l'industrie française, a employé 27 % des effectifs et effectué 37 % des investissements. Son poids est donc important. *Source :* Enquête annuelle d'entreprise (EAE) du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Le secteur public industriel ainsi défini est plus large que les quatorze groupes qui font l'objet des publications de l'Observatoire des entreprises nationales.

(2) *Source :* Observatoire des entreprises nationales, ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

(Suite de la page 5.)

Le redressement spectaculaire de ce dernier groupe inclut l'abandon d'activités fortement déficitaires (sidérurgie, chimie). Un tel abandon, lorsqu'il permet de rétablir la santé d'un groupe sur ses vrais métiers, n'est pas un artifice de présentation, mais un impératif stratégique essentiel. A titre indicatif, signalons que, à périmètre de consolidation comparable, la marge brute d'autofinancement de Pechiney est passée de 1 062 millions de francs à 3 174 millions. Les pertes massivement accrues de la sidérurgie s'expliquent, pour une large part, par les lourdes charges dues à des restructurations drastiques, qui auraient dû être réalisées depuis longtemps (la sidérurgie allemande les a menées à bien avec une décennie d'avance) et qui n'ont été engagées que tardivement, et de manière incomplète, dans le cadre de la propriété privée. Les seules détériorations sensibles sont celles de la CGCT (téléphone) et surtout de Renault, dont la chute brutale a conduit au changement de président début 1985.

La qualité de gestion de groupes de cette taille, confrontés à une concurrence internationale redoutable, effectuant, selon les cas, de 30 % à 60 % de leur chiffre d'affaires sur les marchés étrangers, n'est pas un fait de gouvernement. C'est une question de survie. Aucun Etat ne pourrait porter longtemps à bout de bras des entreprises alignant des pertes annuelles substantielles, surtout lorsque ces entreprises représentent plus du quart du potentiel industriel national.

Les comptes affichés sont parfois mis en doute par l'opposition. Pourtant, des efforts considérables en matière de clarté et de fiabilité des informations financières ont été accomplis par les entreprises nationalisées, depuis 1982. La certification de leurs comptes consolidés a été rendue obligatoire en 1985, en vertu de la loi du 30 avril 1983. Certaines de ces sociétés n'ont commencé à joindre un rapport des commissaires aux comptes (cabinets d'audit) à leurs comptes consolidés qu'en 1983, alors que, auparavant, sociétés privées, elles ne l'avaient jamais fait ! Enfin, plusieurs groupes nationalisés, comme Saint-Gobain, Thomson, Rhône-Poulenc, Bull, font l'objet d'un rapport signé par un cabinet d'audit international (généralement américain) : la transparence des comptes fait d'incontestables progrès depuis la nationalisation.

La gestion et la situation financière sont soigneusement évaluées par les cabinets new-yorkais de *rating* (le *rating* est l'estimation de la qualité du risque financier que représente l'emprunteur ; si le *rating* est bon, l'entreprise obtiendra de ses créanciers des taux d'intérêt plus bas). Qu'un doute se fasse jour sur la bonne gestion d'un groupe, qu'une légère détérioration du *rating* en découle, que, de ce fait, 0,5 % de taux d'intérêt supplémentaire vienne grever les crédits obtenus en dollars ou en eurodevises, et ce sont des dizaines de millions de francs qui se volatilisent... Non, décidément, contrairement à ce que semble croire M. Méhaignerie, les présidents des « nationalisées » ne peuvent pas se contenter de plaire aux princes qui gouvernent la France...

Les vertus mythiques

LE procès est mauvais, la défense n'est pas toujours bonne. Certains arguments apportés par les partis de gauche ou par le gouvernement n'ont pas contribué à clarifier le débat. L'illusion était souvent vivace, en 1981-1982, de pouvoir faire des entreprises nationales des *« îlots de socialisme »* dans un *« océan de capitalisme »*. Certes, les diminutions d'effectifs chez Renault ou dans l'industrie du téléphone, le maintien, ici ou là, de relations économiques avec l'Afrique du Sud, les énormes ventes d'armes sur lesquelles Thomson fonde partiellement sa santé retrouvée, ont rappelé, si besoin était, que les contraintes de compétitivité et la logique du marché ne se rayent pas d'un trait de plume... Mais le Parti communiste semble bien s'entêter à voir, dans les nationalisations, la voie royale d'un vrai changement de société, par exemple lorsque M. Philippe Herzog, membre du bureau politique, écrit dans le journal *la Tribune de l'économie* du 21 novembre 1985 : *« Ces choix – les nôtres – appellent un recentrage de nos banques, les déconnectant des marchés financiers dominants (...). Nous avons en vue des concertations planifiées des gestions ; une organisation régionale des groupes et un décloisonnement de leurs relations avec les services publics. »* Comment rompre avec les marchés financiers mondialement dominants si l'on continue à exercer une activité concurrentielle sur des marchés internationaux ? Sans doute, dans l'esprit de M. Philippe Herzog, faut-il cesser d'exercer une activité concurrentielle sur des marchés internationaux. Mais, alors, il ne s'agit plus de nationaliser, il s'agit de changer le système social, et une loi votée par le Parlement n'y suffit pas. Le plaidoyer pour *« les nationalisations telles qu'elles devraient être »* du Parti communiste répond ainsi, de manière parfaitement symétrique, au procès des *« nationalisations telles qu'elles n'auraient pas dû être »* (et telles qu'elles ne sont pas) de la droite. S'ils ont vite cessé de rêver aux *« îlots de socialisme »*, les gouvernants de 1981 n'en ont pas moins parfois développé quelques illusions au sujet des nationalisations. Certains ont notamment voulu y voir des *« sanctuaires du capitalisme vertueux et entreprenant »*, d'autres, un outil de politique macro-économique.

Les *« sanctuaires du capitalisme vertueux »* : face à un capital privé qui se caractérisait par son esprit patrimonial, pusillanime et cauteleux, allergique au risque, les entreprises nationalisées pourraient devenir le royaume de l'audace et du risque novateur. M. Dominique Strauss-Kahn, secrétaire national du Parti socialiste, se fait l'interprète de ce genre d'illusion lorsque, interrogé par le journal *les Echos*, le 13 janvier 1986, il déclare : *« L'existence du secteur public peut être un des moyens de développer le goût du risque et l'esprit d'entreprise. Le constat de départ, c'est que l'on vit dans un capitalisme frileux où il y a peu d'entrepreneurs (...). Je crois que nous pouvons petit à petit développer dans ce pays une sorte de « venture capital d'Etat ». L'objectif ? Que les enteprises publiques puissent utiliser une partie de leurs ressources (...) pour financer des projets de PME à haut risque. »*

AVRIL 1984 A PARIS : LA PROTESTATION DES MINEURS ET SIDÉRURGISTES LORRAINS
Atténuer les effets douloureux des restructurations
(Alain Nogues-Sygma)

Si le diagnostic est assez juste – pour des raisons historiques, la France a une culture de rente plus qu'une culture de profit, – la solution préconisée est douteuse : il n'est guère dans la vocation et la compétence de mastodontes industriels, qu'ils soient publics ou privés, surtout lorsqu'ils sont sous-capitalisés, comme le sont la plupart des entreprises françaises, de gérer hardiment de très hauts niveaux de risque. A cette échelle de taille, plus que de « perversion patrimoniale » il faudrait parler de « perversion technocratique » : la lourdeur des processus de décision, la qualité de salariés des décideurs, la multiplication des filtres et des contrôles, ne laissent guère de place à l'improvisation géniale. Aucun géant n'y échappe, pas même le très prestigieux, très puissant, très privé et très américain IBM, qui a tour à tour laissé échapper la mini-informatique du côté de Digital et la micro-informatique du côté d'Apple...

Adopter le point de vue exposé par M. Strauss-Kahn, ce serait en tout état de cause jouer perdant : si l'esprit d'entreprise et le goût du risque devaient être exclusivement cultivés, comme des plantes de serre, dans le seul secteur public, il ne faudrait pas donner cher de l'avenir industriel de la France. Si la nationalisation ne favorise ni ne défavorise particulièrement la prise de risque, elle permet cependant, dans certains cas, de mieux prendre en compte les impératifs du long terme et d'échapper aux effets pervers, notoires aux Etats-Unis, de la dictature boursière du dividende, parfois bien myope.

Certains dirigeants de la gauche ont voulu voir dans les nationalisations un outil de politique macro-économique : cette illusion est sans doute née d'une extrapolation hâtive de l'expérience vécue dans le passé avec les grands services publics. Le programme nucléaire d'EDF, l'équipement de la France en téléphone électronique, les trains à grande vitesse (TGV), ont joué un rôle d'entraînement important pour l'ensemble de l'économie nationale. Mais ces programmes présentaient deux caractéristiques fondamentales qui leur ont permis de jouer un tel rôle : les entreprises concernées opèrent sur des marchés quasi monopolistiques ; elles mettent en œuvre des volumes énormes d'investissements techniquement homogènes, « mono-produits », planifiés sur le long terme. Des modulations dans le calendrier ou l'accompagnement tarifaire ont un effet régulateur macro-économique. Les « nouvelles nationalisées » de 1982, dont les programmes d'investissement sont, en fait, des amalgames de sous-programmes dont chacun a sa logique propre, opérant sur des marchés hautement exposés à la concurrence, avec des gammes de produits très diversifiées, présentent des caractéristiques bien différentes : en fait, elles se doivent de répondre à des stimuli externes sur lesquels les autorités françaises n'ont pratiquement aucune influence.

L'enjeu des nationalisations ne peut guère, dans ces conditions, être conjoncturel, ni se jauger sur le court terme. L'effet le plus sensible d'un changement de statut, qu'il s'agisse d'une nationalisation, d'une dénationalisation, ou même d'un changement d'actionnaire privé « non consensuel » (par exemple, à la suite d'une offre publique d'achat (OPA) « hostile » comme il s'en multiplie actuellement aux Etats-Unis), c'est le risque de déstabiliser, pour une période qui peut aller de quelques mois à deux ou trois ans, les groupes concernés : déstabilisation de dirigeants dont la reconduction n'est pas assurée ; déstabilisation temporaire de l'image internationale, les clients et partenaires étrangers attendant que la situation se soit totalement clarifiée ; démotivation du personnel liée à l'incertitude pesant sur l'avenir et les choix stratégiques. Le pire, pour une entreprise, ce n'est certainement ni d'être nationalisée ni d'être privée, c'est sûrement d'être « en cours de... », dans une période transitoire. Il faut donc, au-delà de tout discours idéologique, que les mouvements de ce type soient sérieusement justifiés, et aussi rapides que possible.

Vues *a posteriori*, les nationalisations industrielles de 1982 ont fondamentalement joué un rôle d'outil de rationalisation des structures du capital, sous des formes diverses, mais qui peuvent se résumer d'une formule : la remise à jour d'un capital industriel souvent vermoulu, parfois menaçant ruine. Mission décevante, certainement, pour ceux qui rêvaient d'un *« laboratoire du socialisme »*. Mission essentielle, pourtant, si l'on admet qu'un capitalisme en déroute n'a jamais produit de classe ouvrière particulièrement heureuse.

Les nationalisations ont d'abord permis, dans un certain nombre de cas, d'éviter les catastrophes : le démantèlement ou la disparition de pans entiers de l'appareil industriel et technologique national. L'aluminium ? Pechiney était quasiment vouée au rachat par un étranger ou au dépôt de bilan. L'imagerie médicale ? La Compagnie générale de radiologie, filiale de Thomson, était en difficulté. La chimie ? Rhône-Poulenc, Produits chimiques Ugine-Kuhlman, Cdf-Chimie, Elf-Aquitaine, continuaient de se faire la guerre, pendant qu'une bonne part des activités chimiques françaises sombrait, lentement et sûrement. L'informatique ? Le capital de Bull passait de main en main, sans que personne songe à investir dans le développement de la société. De graves erreurs de gestion s'étaient ajoutées aux difficultés de la conjoncture (marchés stagnants, prix déprimés, taux d'intérêt élevés) pour révéler soudain, comme une marée qui se retire, les faiblesses et la vétusté de nombreux groupes français.

Une parfaite illustration en est fournie par Pechiney : en retard d'investissements et de productivité, ce groupe avait collectionné, tant dans le secteur chimique que dans la métallurgie du cuivre, des acquisitions jamais digérées, sous-critiques, dispersées, sans vue d'ensemble. Dans le naufrage risquaient de disparaître les métiers centraux de l'entreprise, résumé de l'expérience française en la matière : l'aluminium et les nouveaux matériaux. La nationalisation les a sauvés. A l'inverse, Creusot-Loire, non nationalisé, victime des errements de ses actionnaires privés, s'est retrouvé au centre du désastre industriel le plus spectaculaire de notre histoire, faillite dans laquelle a sombré l'un des noms les plus prestigieux de l'industrie française des biens d'équipement.

Un chef d'orchestre... « à la japonaise »

LA rationalisation de structures a surtout pris la forme d'une certaine spécialisation des opérateurs, axée sur leur métier dominant, afin d'éviter les doublons, la dispersion des investissements, des sites, des programmes de recherche, et pour parvenir enfin au seuil critique de taille qui permet d'espérer la compétitivité internationale. Ce que les spécialistes appelaient en vain de leurs vœux depuis cinq ans, dix ans, parfois plus, ce que des actionnaires privés aux rivalités multiformes n'étaient jamais parvenus à réaliser : la réorganisation de l'industrie chimique française, l'Etat, actionnaire commun d'Elf-Aquitaine, Pechiney, Rhône-Poulenc, Cdf-Chimie, a pu le mener à bien. A la faveur de cette redistribution de cartes, le groupe Pechiney s'est dégagé d'une activité chimique qu'il n'avait jamais su maîtriser ; les trois autres groupes publics ont su conforter leur vocation principale : Rhône-Poulenc pour la chimie fine et la pharmacie, Elf-Aquitaine pour les halogènes et la pétrochimie, Cdf-Chimie pour la chimie organique et les plastiques.

De telles rationalisations, par regroupement autour d'un métier dominant, ont également eu lieu en électronique et télécommunications (accord Thomson-CGE, par lequel CGE reprend l'ensemble des activités de commutation téléphonique, Thomson se concentrant sur l'électronique professionnelle et militaire et l'électronique grand public), en informatique (reprise par Bull de la SEMS à Thomson, de TRANSAC à CGE), en sidérurgie (où les activités « aciers spéciaux » et « produits longs » ont été regroupées dans des filiales communes d'Usinor et Sacilor). A l'occasion, l'ouverture d'un dialogue avec les sociétés anciennement nationalisées de services publics a permis de dégager des avantages de « filières intégrées » dont le plus étonnant est qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour les concrétiser. Existaient par exemple, côte à côte sur le territoire national, un établissement EDF qui, placé à la tête d'un parc nucléaire surdimensionné, tentait avec acharnement de vendre ses kilowatts-heures pléthoriques aux pays voisins, et une société Pechiney qui, ne disposant pas de kilowatts-heures bon marché en France, redéployait progressivement sa production d'aluminium en Australie et au Canada ! « Fermement » encouragées par l'Etat actionnaire, les deux sociétés ont enfin trouvé la voie d'un dialogue, Pechiney achetant à EDF le droit d'usage d'un réacteur nucléaire... et accédant, de ce fait, à du courant électrique compétitif.

Enfin, l'Etat – peut-être parce qu'il devait convaincre – s'est révélé un actionnaire dynamique et a fortement impulsé la modernisation technologique et sociale des entreprises.

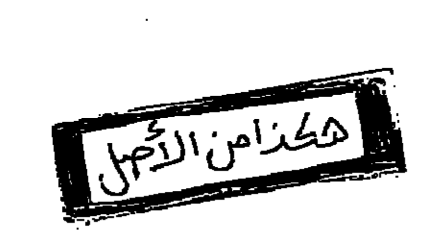
Modernisation technologique : par des dotations en capital considérables (près de 40 milliards de francs en quatre ans), l'Etat a pu assainir radicalement la situation financière des groupes et reconstituer leur capacité d'investir. CGE, Saint-Gobain, Pechiney, Thomson et Rhône-Poulenc ont ainsi reçu, de 1982 à 1984, dix fois plus d'apports en fonds propres que ne leur en avaient octroyées leurs actionnaires privés en huit ans, de 1974 à 1981. D'entreprises sous-capitalisées et souvent exsangues, elles sont redevenues « saines » et ont pu relancer leur dynamique d'investissement : de 1981 à 1985, l'investissement du secteur public industriel a ainsi progressé annuellement, en francs constants, de plus de 8 % par an ; et les dépenses de recherche de 23 % en trois ans. La part du chiffre d'affaires consacrée à la recherche est ainsi passée de 3,4 % en 1981 à 4,7 % en 1984.

La modernisation a aussi été sociale. Dans le contexte d'une industrie française souvent « archaïsante » (patronat de droit divin ; encadrement peu qualifié et disciplinaire ; peu d'informations), la loi de démocratisation du secteur public a catapulté des salariés syndicalistes dans les vénérables conseils d'administration des grands groupes. Surtout, les problèmes sociaux douloureux posés par les restructurations et les diminutions d'effectifs ont été traités de manière transparente vis-à-vis des salariés, avec en général un effort important de reconversion à l'intérieur et à l'extérieur des groupes. Les sociétés de reconversion créées à cet effet ont aidé en 1984 à la création de 13 000 emplois. Il faut noter qu'aucune des pratiques sociales ainsi mises à l'honneur n'est spécifiquement liée à la propriété publique des entreprises concernées. Toutes sont susceptibles d'être imitées (et le seront sans doute, tôt ou tard) par les grands groupes privés.

Les nationalisations ont ainsi permis de réaliser, sous des angles très variés, l'effort de rationalisation structurelle et de modernisation du capital industriel français le plus important depuis 1945. C'est peu et c'est beaucoup. La tâche exigeait-elle de socialiser la propriété ? Dans le contexte français, probablement, si l'on en juge par les errements du passé.

La période actuelle est marquée, dans tous les pays industrialisés, par un effort sans précédent d'optimisation des structures productives et de réorganisation collective, afin d'utiliser au mieux des ressources en technologie et en capital rares. Cette œuvre de rationalisation se développe à une échelle de plus en plus vaste, désormais, à la dimension de nations entières. L'exemple le plus ancien et le plus frappant nous vient, bien sûr, du Japon, où les actions collectives, tant pour restructurer les secteurs en crise (chantiers navals, aluminium...) que pour promouvoir les activités nouvelles (électronique, informatique, robotique...), permettent de répartir les tâches, partager le fardeau et les sacrifices, mettre en commun des moyens. Ces programmes de rationalisation collective s'ordonnent le plus souvent autour du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), chef d'orchestre dépourvu de moyens vraiment contraignants, mais généralement accepté, bon gré, mal gré, comme arbitre neutre.

Le « Japon SA » prenant ainsi forme est la cible de fréquentes critiques de la part des responsables américains, qui voient, dans cette optimisation globale des stratégies, la pire des concurrences déloyales. Le modèle n'en fait pas moins école aux Etats-Unis, où se multiplient les accords et les regroupements oligopolistiques sur des programmes de recherche coopératifs





(micro-électronique, informatique...), et où les autorités fédérales, patiemment, pièce par pièce, sont en train de démonter la réglementation antitrust, à mesure que se fait sentir la nécessité d'un « USA Inc. » pour parer au défi japonais...

Ce que les caractéristiques sociales et culturelles du Japon ont souvent, quoique non systématiquement, permis de réaliser sans contrainte juridique effective, les caractéristiques françaises ne l'ont pas permis. Le « club France » ne naît pas spontanément. Usinor et Sacilor se sont livré, des années durant, une guerre acharnée, à coups d'investissements redondants et surcapacitaires. CGE et Thomson se sont âprement battus en informatique (échec de CII), puis sur les marchés mondiaux de la téléphonie. En chimie, Pechiney, Rhône-Poulenc, Elf-Aquitaine, Cdf-Chimie, Total ont jalousement campé sur des sites dispersés, vieillis, sous-critiques...

Seules la présence et la ferme volonté d'un actionnaire commun, soucieux de l'intérêt collectif à long terme, ont permis de (laborieusement) débloquer les situations gelées. Les nationalisations de 1982 se sont surtout révélées être des « nationalisations-MITI », quitte à décevoir ceux qui voulaient y voir le fer de lance du changement social : les effets de ces rationalisations structurelles ne seront véritablement ressentis qu'à long terme. Le temps de l'industrie est un temps long. Il ne s'ajuste pas aisément au temps haché du calendrier électoral...

Dans ces conditions, faut-il aujourd'hui dénationaliser et se priver de l'« outil MITI » patiemment mis en place ? Que les tâches les plus urgentes de rationalisation aient déjà été réalisées ne suffit pas à justifier une déstabilisation des groupes concernés. Quels avantages apporterait donc un nouveau changement de propriété, source possible d'incertitude et de flottements ?

Pour répondre à cette question, la plupart des arguments avancés par l'opposition, on l'a vu, sont de nature très idéologique et correspondent au procès de nationalisations mythiques, *« telles que l'on aurait* (peut-être) *pu craindre qu'elles soient mais telles qu'elles n'ont jamais été »*... Que reste-t-il de sérieux pour fonder le projet de dénationalisation affiché par la droite ? A l'inverse, les risques inhérents à des opérations de privatisation d'une telle ampleur ne sont-ils pas sous-estimés ?

Certes, un contrôle des changes rigoureux permettrait sans doute d'éviter des prises de contrôle non désirées par du capital étranger. Mais l'achat par les épargnants, chaque année, de 10, 20 ou 30 milliards de francs de titres des sociétés privatisées, sur un marché boursier parisien qui représente environ, actuellement, 20 milliards de francs de nouvelles actions, risque fort d'assécher la fontaine des financements pour les entreprises privées en quête de capital... A moins que... A moins que :

– une réforme fiscale ambitieuse rende l'achat d'actions beaucoup plus attrayant ;

– le gouvernement qui sera « aux affaires » entre les législatives de 1986 et les présidentielles de 1988 soit assez héroïque et désintéressé pour ne profiter en rien de la manne des dénationalisations, pour maintenir une rigueur budgétaire absolue et pour se désendetter ;

– le calendrier des privatisations soit très étalé dans le temps, pour amortir le choc, sans pour autant prolonger indéfiniment la période de transition et d'instabilité dévastatrice pour les groupes concernés...

On le voit, la chose est simple : pas d'électoralisme en période électorale, se hâter lentement, réussir des réformes de structure en période d'incertitude politique, il ne s'agit guère que de la quadrature du cercle...

PHILIPPE MESSINE.

Le château de cartes des activités financières

Par MICHEL CASTEL *

DÉRÉGLEMENTATION (1), décloisonnement, déspécialisation sont les maîtres-mots de la révolution financière en cours. Après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, tous les pays industrialisés sont touchés par ce phénomène. La France n'est pas en reste. Comme ils sont loin les souvenirs de la crise de 1929 !

Pour éviter que ne se renouvelle la même catastrophe, la plupart des pays, à l'exception de l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, avaient élaboré, entre 1930 et 1936 (la France en 1941), un cadre réglementaire compartimentant très sévèrement les différentes activités financières (banque, Bourse, assurance) quand elles n'étaient pas déjà séparées, de droit ou de fait. Qui plus est, à l'intérieur de la profession bancaire, les activités de banque d'affaires (ou d'investissements) et de banque commerciale (ou de dépôts) furent souvent séparées. Pour les trois secteurs, trois types au moins d'autorités de tutelle furent créés ou renforcés, chacune veillant jalousement sur ses compétences, réglant souvent par le menu les activités de ses assujettis (conditions d'entrée dans la profession, fixation des taux, détermination de certaines marges ou commissions...). Un demi-siècle plus tard, les autorités politiques prennent pratiquement le contre-pied des dispositions mises en place après la grande crise.

De très nombreuses mesures réglementaires ont été prises ces dernières années dans les différents pays, dont certaines visent à décloisonner les activités financières, d'autres à mieux les encadrer. Pour caractériser les bouleversements que connaît le cadre juridique de l'activité bancaire, le rapport Pastre parle ainsi, non pas de déréglementation, mais d'un *« vaste mouvement de déréglementation-reréglementation* (2) ». Néanmoins la tendance dominante demeure la déspécialisation, le décloisonnement des activités financières et des marchés de capitaux.



(Vioujard-Gamma)

LES PLUS MODESTES OUTILS DE LA RÉVOLUTION FINANCIÈRE
Tôt ou tard, les nouveaux services se font payer

Jouer aux apprentis-sorciers ?

LE monde a-t-il tant changé, la finance s'est-elle à ce point perfectionnée que l'on puisse ainsi supprimer les garde-fous, ou bien est-on en train de jouer aux apprentis sorciers ?

Effectivement, des transformations considérables s'étaient produites pendant les décennies 60 et 70, tant sur le plan des économies nationales que sur le plan des échanges commerciaux et financiers internationaux ; mais le grand vent de la déréglementation n'a commencé à souffler qu'à la fin des années 70. On avait assisté à une montée de la concurrence, au développement de nouveaux produits et techniques bancaires, moins contraints par les réglementations nationales existantes, à quelques chevauchements de frontières entre banques de dépôts et banques d'affaires (en France notamment, après 1966-1967). Mais le phénomène n'a pris quelque ampleur qu'avec le second choc pétrolier, le durcissement de la politique monétaire américaine à la fin de 1979, puis le reaganisme. Dès lors, très vite, avec l'assentiment des gouvernements, les banques, assurances, agents de change, sociétés de courtage mais aussi les sociétés de service ou de distribution ont commencé leurs grandes manœuvres. Chacun multiplie ses offres financières ou parafinancières dans des produits antérieurement réservés à une catégorie bien déterminée d'agents financiers, dûment enregistrés comme tels.

Ce mouvement a commencé aux Etats-Unis. Cela ne peut surprendre, si l'on connaît la complexité de la législation bancaire américaine. Peu de pays étaient allés aussi loin dans le cloisonnement et la réglementation des activités financières, cloisonnement multiplié par autant de barrières géographiques que ce pays compte d'Etats. Il était dès lors inéluctable que les institutions financières s'efforcent d'échapper à ces contraintes, en interprétant les textes, en s'engouffrant dans leurs lacunes, en jouant des conflits entre les différentes instances de tutelle. Par ailleurs, les Etats-Unis ont les firmes de courtage, les sociétés de service (American Express, Diner's Club) et les sociétés de distribution (Sears and Roebuck) les plus puissantes du monde. Ces divers opérateurs avaient évidemment des marges de manœuvre considérables dans le domaine financier, dès lors qu'ils s'y intéressaient. La fin des années 70 leur en a offert l'occasion. Le plafonnement des taux d'intérêt (la « réglementation Q ») dans les banques et les institutions d'épargne a permis à ces non-banques de drainer des sommes énormes, en offrant des rémunérations plus cohérentes avec les taux de marché et le niveau de l'inflation. Les nouvelles technologies – cartes de paiement, virements automatisés de compte à compte... – et les méthodes modernes de commercialisation *(mailing)* ont grandement facilité cette pénétration.

*Chargé de cours à l'université de Paris-VIII.

Les autorités de tutelle du secteur bancaire ont réagi en réduisant les contraintes réglementaires et géographiques, en acceptant des prises de contrôle de caisses d'épargne en difficulté. Les grandes manœuvres ne sont pas finies : le dernier acte de la déréglementation des taux d'intérêt, prévue par le *Deregulation and Monetary Control Act* de 1980, doit avoir lieu en 1986. D'ores et déjà, la Citibank a ouvert les hostilités en abaissant ses tarifs de tenue de compte pour essayer de fidéliser sa clientèle. De nombreux observateurs estiment qu'un tiers des quatorze mille banques américaines devraient disparaître au cours des prochaines années.

Dans une compétition internationale qui se durcit, chacun essaie de multiplier ses atouts. Progressivement, le décloisonnement des activités financières s'étend de pays en pays. La Grande-Bretagne, soucieuse de préserver le rôle international prééminent de la place financière de Londres, en a assoupli les structures et les règles. Le cas de l'Allemagne est particulièrement intéressant. Ce pays, qui, contrairement aux autres pays industrialisés, n'a pas eu d'inflation forte ces dernières années, n'avait pas ressenti le besoin de multiplier les innovations financières. Pressé par les banques étrangères et ses propres banques (3), il a toutefois dû assouplir en 1985 ses positions sur les activités internationales – en marks notamment, – interdites sur son territoire.

Quand les pressions du marché ne suffisent pas, le relais est pris par la diplomatie. La négociation américano-japonaise de 1984 sur l'ouverture du marché japonais des capitaux en est une illustration patente : la pression politique américaine a été forte pour que Tokyo s'engage dans la voie d'une telle ouverture.

Qu'en est-il en France ? Comment banques, assurances, agents de change pourraient-ils rester sur leur pré carré, quand, pour les premières, plus de la moitié de leur bilan (avec les succursales à l'étranger) est en devises, quand, pour les secondes, la libre prestation des services d'assurances (4) est envisagée dans un cadre européen et alors que, pour les troisièmes, le marché financier explose, nécessitant des sociétés de contrepartie, pour permettre aux agents économiques (en premier lieu, les entreprises) de se couvrir des risques liés aux fluctuations importantes des taux d'intérêt et de change ? Ne rien faire reviendrait à se laisser court-circuiter par les concurrents étrangers et par les autres places financières.

Un marché mondialisé

LA fuite en avant est engagée, elle risque de s'accélérer, compte tenu des pressions américaines, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), pour libérer les services, dont la banque et l'assurance. Elle risque également de s'accélérer dans le cadre européen : dans une Europe à douze, le poids de la Commission va se renforcer ; or celle-ci s'est donné l'horizon 1992 pour réaliser un marché commun des capitaux. Prochainement, le conseil des ministres de la CEE devrait décider de la libération, à l'échelon européen, des prêts hypothécaires. Demain, un Français candidat à l'accession à la propriété pourra emprunter en sterling ou en marks auprès des banques anglaises ou allemandes...

Dans cette perspective, les propos de M. Daniel Lebegue, directeur du Trésor, inaugurant la succursale parisienne de la banque Amsterdam-Rotterdam, sont clairs : *« L'évolution de la place parisienne s'inscrit dans un processus universel, qui concerne tous les pays industrialisés et où les pays anglo-saxons et le marché international des capitaux jouent un rôle d'entraînement*

(Lire la suite page 8.)

(1) En anglais : *deregulation.*

(2) Olivier Pastre, *la Modernisation des banques françaises*, rapport remis au directeur du Trésor, La Documentation française, Paris, 1985.

(3) Ainsi, la décision de la Deutsche Bank de réaliser à Londres des opérations qui lui étaient interdites sur le territoire allemand.

(4) Son impact sera beaucoup plus important que la liberté d'établissement qui existe depuis 1973, surtout quand elle sera élargie aux produits d'assurance-vie et d'épargne-retraite.

(Suite de la page 7.)

essentiel. » Dès lors, il faut muscler nos intermédiaires financiers, plus spécialement ceux qui sont et seront en première ligne dans l'organisation de la finance internationale.

Ne pas être compétitif sur ce terrain, c'est rater « *le développement d'un vaste marché transnational des capitaux* (qui) *apparaît comme le reflet ou le complément financier nécessaire d'un processus d'intégration économique et d'émergence d'une économie mondiale. Il n'est nullement utopique de prévoir, dans un avenir plus ou moins rapproché, le développement à l'échelle mondiale de ce vaste marché, englobant progressivement les marchés de capitaux nationaux, dont le rôle spécifique pour l'économie de leur propre pays deviendra de plus en plus limité* (5) ».

Cette révolution financière répond aux besoins des opérateurs financiers, bien sûr, mais également à ceux des agents économiques. Engagée au début des années 80, elle correspond à la seconde phase de la crise internationale, celle de la désinflation, du surendettement et du redéploiement des capitaux, selon une nouvelle donne entre prêteurs et emprunteurs. Quels sont les gagnants et les perdants de cette déréglementation ? Sur un plan plus macroéconomique, quelles en sont les premières conséquences et les perspectives ?

Les gagnants sont incontestablement les particuliers et les entreprises disposant d'avoirs financiers moyens ou importants. Ils bénéficient en effet de taux réels (6) sans précédent, dont l'origine résulte pour partie des effets de la déréglementation et de la concurrence entre les différents collecteurs de l'épargne. Par ailleurs, les *money markets funds* aux Etats-Unis, les SICAV et fonds communs de placement (FCP) à court terme en France, ont considérablement amplifié ce phénomène (plus de 300 milliards de francs en France). Pour stabiliser ce marché et pour essayer de récupérer une partie des ressources qui leur échappent (7), les banques, avec l'accord des pouvoirs publics, sont conduites à créer, dans un premier temps, des nouveaux produits d'épargne. Dans un second temps, les pouvoirs publics seront obligés d'abolir toute réglementation sur les taux d'intérêt.

Certains réseaux financiers, sous l'aiguillon de la déréglementation et de la concurrence, sont maintenant en état de proposer une gamme plus étendue de services. Une partie de la clientèle moyenne, quelle que soit sa banque, bénéficie désormais de placements presque aussi rémunérateurs que ceux dont disposaient jusque-là les seuls détenteurs de gros patrimoines, dans le cadre de la gestion de fortune. Pour les gens pressés, le décloisonnement des réseaux permettra bientôt d'acquérir tous les produits financiers dans un seul point de vente, le « super-marché financier ».

Les grandes entreprises capables d'accéder aux marchés financiers national ou international et d'émettre du papier commercial peuvent désormais optimiser leurs formes de financement dans une gamme beaucoup plus étendue de choix possibles (notamment les appels directs aux marchés de capitaux nationaux ou internationaux). Cette diversification de ressources les met de plus en plus à l'abri de mesures gouvernementales de restriction monétaire (par exemple, l'encadrement du crédit) ou de renforcement du contrôle des changes. Ce qui, hier, était limité aux seules grandes multinationales est élargi à un cercle plus vaste d'entreprises moyennes-grandes (celles qui accèdent au second marché en France ou à *l'Unlisted Securities Market*, en Grande-Bretagne, par exemple).

Enfin, les entreprises petites ou moyennes situées sur un créneau suffisamment prometteur pour attirer le capital-risque (8) bénéficient de l'extraordinaire diversification des opérateurs dans ce domaine (banques, assurances, fonds communs à risque, régions, sociétés financières). Mais là encore (c'est une caractéristique fréquente des changements financiers en cours), cette percée du capital-risque se fait avec la bénédiction des pouvoirs publics, qui apportent des avantages fiscaux considérables.

Les perdants, ce sont bien entendu les petits déposants, pour qui, dans la plupart des pays, l'alourdissement du coût des services bancaires (9) dépasse de beaucoup le produit de taux d'intérêt plus élevés. Le problème est devenu si aigu aux Etats-Unis que certains Etats viennent de prohiber les commissions sur les comptes de chèques des jeunes et des personnes âgées. Les organismes de défense des consommateurs demandent qu'un niveau minimum de services bancaires soit assuré aux titulaires de petits comptes. Jusqu'à présent, ce phénomène n'est pas apparu en France. Avec la rémunération positive des livrets A, la création des livrets d'épargne populaire, la gratuité des chèques, le petit déposant y est en situation favorable. Les plus démunis ont même obtenu le droit au compte avec la loi bancaire de 1984. Mais les pressions en faveur d'une facturation des moyens de paiement se font de plus en plus insistantes.

On peut aussi compter parmi les perdants les grandes banques, qui ont multiplié les guichets pour collecter les dépôts à vue non rémunérés, ainsi que les caisses d'épargne, qui ont vu les réseaux bancaires habilités à distribuer comme elles de nouveaux produits exonérés d'impôts, très proches des livrets A (CODEVI-LEP). L'emploi dans les banques classiques et dans les caisses d'épargne peut être menacé. Comme les parts de marché gagnées par les autres concurrents et les nouvelles activités ne créent que très peu d'emplois (à cause des gains de productivité que permettent l'informatique et le télétraitement), le solde risque fort d'être négatif, et l'emploi salarié du secteur pourrait ainsi figurer parmi les victimes du mouvement en cours.

Au cours des deux dernières décennies, la croissance a reposé sur une économie d'endettement caractérisée par de faibles taux d'intérêt, un rôle limité des marchés financiers et de larges facultés d'emprunt auprès des banques. Avec le début de la décennie 80, on assiste à un retournement complet : taux d'intérêt réels très élevés, rôle considérable des marchés financiers, réduction des facultés d'emprunts sous les effets conjugués du ralentissement de l'activité, de la désinflation, et de mesures d'inspiration monétariste. C'est, en quelque sorte, la revanche des épargnants sur les emprunteurs.

Le principal résultat macroéconomique, relativement positif, est d'imposer une plus grande rigueur dans le choix des projets à financer, tant au plan interne qu'au plan international. Le décloisonnement des marchés, des opérateurs, leur délocalisation de plus en plus massive, canalisent les ressources vers les investissements les plus rentables : l'affectation des ressources, optimisée sur une base plus large, est sans doute meilleure.

Mais l'énoncé même du progrès ainsi espéré suscite des interrogations et des inquiétudes. Quels sont les critères de l'efficacité et de la rentabilité ? Quelles sont les conséquences pour les emprunteurs et pour la régulation économique par les gouvernements ?

La disparition des frontières

● Aux Etats-Unis, une trentaine de compagnies d'assurances ont conclu des accords de coopération avec des banques ; la grande distribution, les caisses d'épargne, les cartes de crédit (American Express) représentent plus de 10 % du marché de l'assurance-vie.

● Aux Pays-Bas, les banques collectent plus de 25 % de toutes les primes (vie et accidents...).

● En Grande-Bretagne, les grandes banques ont commencé à vendre les produits d'assurance, et l'une des plus importantes sociétés d'assurance-vie, la Hambro Life Insurance, offre une gamme complète de prestations de banque et d'assurance.

● En France, les banques représentent déjà 10 % du marché de l'assurance-vie. Si les sociétés d'assurances ne peuvent pas se livrer à des activités bancaires, elles ont créé depuis longtemps des banques de groupe (par exemple la Société séquanaise de banques) et viennent de prendre pied dans le capital de plusieurs banques (UAP-Worms, GAN-CIC) (1). La grande distribution n'est pas en reste, La Redoute, Habitat et Carrefour sont également entrés en lice.

(1) La Mutuelle des artisans – MAAF – rachetant la Banque hypothécaire européenne.

« Écrémage » des ressources et risques accrus

Le développement des marchés financiers et le renchérissement des capitaux se traduisent par un « écrémage » des ressources, au profit des grandes entreprises et des Etats disposant d'une bonne signature, provoquant leur raréfaction et leur renchérissement pour les petites entreprises, les pays en voie de développement, les collectivités locales et, en général, tous les projets dont l'horizon – le temps de retour – est trop éloigné pour respecter les critères de rentabilité et de liquidité des placements financiers.

Arbitrage en faveur du court terme, au détriment du long terme ; en faveur de l'agent richement doté, au détriment des moins puissants : on voit quels risques de déstructuration socio-économique se profilent derrière ce constat. Le phénomène peut être aggravé par le fait que le développement des marchés réserve aux banques une clientèle de deuxième rang, celle qui ne peut accéder directement aux marchés. Or il n'est pas évident que les banques acceptent d'aller très loin dans une prise supplémentaire de risques en faveur des entreprises petites et moyennes. Elles préféreront développer les crédits aux particuliers, dans le cadre de leur concurrence avec les non-banques, pour fidéliser cette clientèle. Le cas américain ne laisse pas augurer des résultats très favorables. N'est-ce pas *Business Week* qui, en septembre dernier, parlait de « *Casino Society* » (la spéculation prenant le pas sur l'investissement) et rapportait ce propos de M. Paul Volcker, président du FED (10) : « *Les Etats-Unis sont devenus experts pour négocier tous les types d'actifs financiers, mais la productivité stagne.* »

La fragilité des organismes financiers est, au moins dans un premier temps, accrue par la déréglementation. Pour la plupart, les observateurs des Etats-Unis estiment que les difficultés des caisses d'épargne américaines en découlent partiellement. Toute diversification est risquée. Faire le métier des autres entraîne souvent des ardeurs de néophyte et des prises de risques importantes. Le président du Fonds de garantie fédérale des dépôts, aux Etats-Unis, ne déclarait-il pas récemment : « *Déréglementer signifie laisser à un nombre croissant de banques la liberté de prendre des décisions erronées et celle de faire faillite...* » ? Les organismes concurrencés procèdent à leur tour à une fuite en avant (en termes de risques, de marge). Toute la chaîne financière se fragilise. Il n'y a plus cloisonnement des risques, comme lorsque la réglementation séparait les principales activités financières. Les beaux édifices se transforment en châteaux de cartes. Le développement considérable des marchés financiers aggrave le danger, pour trois raisons :

1) Tout l'édifice de surveillance des risques patiemment élaboré au niveau national et international – Fonds monétaire international, Banque des règlements internationaux (11) – est remis en question par les nouveaux instruments financiers ;

2) Les risques de moins-values sur les titres négociables (12) ne portent pas sur la simple rémunération du capital, comme les risques « traditionnels » découlant des mouvements de taux, mais sur le capital lui-même ; ils sont donc plus massifs, plus directs, plus immédiats ;

3) Les marchés de capitaux ne comportent même pas l'équivalent du FMI ou de la BRI pour épauler les banques aux prises avec une crise d'endettement. L'engagement du FMI, de la BRI ou des banques centrales, pour soutenir les banques en difficulté en tant qu'émettrices, détentrices ou garantes de titres dévalués, arriverait trop tard après le choc sur les marchés et serait probablement trop tardif pour endiguer un mouvement qui s'apparenterait à un krach financier.

Après les fermetures temporaires des Bourses de Hongkong et Singapour, ne faut-il pas prendre au sérieux les propos du directeur général de la BRI, M. Lamfalussy, quand il déclare : « *On peut s'interroger sur le comportement, en cas de crise, d'un système de crédit international basé sur des effets négociables. L'enseignement des années 30 n'incite pas à un très grand optimisme à cet égard. Le caractère largement obligataire de l'endettement extérieur de l'époque n'a pas permis de « gérer la crise » par l'emploi des techniques de restructuration, comme cela a été le cas récemment...* »

Jusqu'où ne pas aller trop loin dans la libéralisation des marchés de capitaux ? N'est-ce pas la question que professionnels, gouvernements et autorités monétaires des pays industrialisés devraient se poser d'urgence ? Supprimer les situations acquises, introduire la concurrence là où il y avait cartel, sont de bonnes politiques, à condition de savoir mesure garder... Dans le cas contraire, le moindre mal, comme le dit M. Wojnilower, économiste en chef de la First Boston Corporation, sera de constater que « *la déréglementation des marchés financiers finira inéluctablement par faire naître au sein du public des pressions en vue de rétablir un nouveau dispositif de contrôle plus étendu et plus coûteux que l'ancien* ».

Il y a eu déjà, ici ou là, quelques mesures de « reréglementation ». Il faut certainement renforcer les mesures « prudentielles » (les Pays-Bas viennent, par exemple, de fixer un ratio pour les engagements hors bilan des banques). Il faudra ralentir ou arrêter le mouvement de déréglementation, voire parfois revenir en arrière. L'Autriche, le Japon, freinent ; le Congrès des Etats-Unis souhaite que certaines réformes soient différées pour ne pas accentuer la fragilité du système bancaire américain... Comme beaucoup d'observateurs des phénomènes financiers, sacrifions à notre tour aux prédictions du « gourou » de Wall Street, M. Kaufman, de Salomon Brothers, qui vient de déclarer : « *Il faut croire à un retour vers la réglementation, car aucun pays, quel qu'il soit, ne peut se permettre de laisser une grande banque faire faillite... En 1986, on assistera à des interventions de plus en plus nombreuses des autorités, et j'espère qu'elles réussiront à contrôler la situation.* »

MICHEL CASTEL.

(5) Propos tenus au colloque du Bischenberg, en mai 1985, par M. Israël, président de CEDEP SA, organisme de compensation des euro-obligations à Luxembourg.

(6) On appelle « taux réel » le taux d'intérêt affiché, diminué du taux d'inflation. Le taux réel représente la véritable rémunération offerte au prêteur, une fois déduite la simple compensation de la dérive monétaire.

(7) De nombreux SICAV et FCP sont l'émanation de sociétés d'assurances et d'agents de change.

(8) On appelle « capital-risque » (en anglais : *venture capital*) l'investissement en capital dans des activités nouvelles, technologiquement avancées, dont la réussite technique et commerciale est incertaine, mais dont le taux de rentabilité en cas de succès est très élevé.

(9) Les banques essayant ainsi de compenser le rétrécissement des marges sur intérêt.

(10) Federal Reserve Board, Banque centrale américaine.

(11) La Banque des règlements internationaux (BRI), dont le siège est à Bâle, a pour objet de favoriser la coopération entre banques centrales européennes.

(12) Les « effets ou titres négociables » sont des créances directes sur des agents économiques (par exemple, des sociétés industrielles), négociées sur les marchés. La défaillance d'un débiteur n'est donc pas médiatisée, « amortie » dans un premier temps, par un intermédiaire institutionnel susceptible de « mutualiser » les risques.

AUX ÉTATS-UNIS

La performance en question

Dans la revue *Management Today* (1), John Thackray dresse un premier bilan de la déréglementation aux Etats-Unis. Dès 1978, les transports aériens, les chemins de fer, les transports routiers et les services financiers étaient touchés par les mesures de libéralisation. Puis vint, en 1984, le démantèlement d'ATT dans le secteur des télécommunications. L'auteur constate que les usagers de ces grands services à la disposition du public manifestent une « *exaspération* » croissante devant les effets négatifs qui en résultent dans leur vie quotidienne. A tel point qu'il se pose la question : « *N'est-on pas en train de sacrifier les spécificités d'une société performante à une théorie économique en vogue ?* ». Voici un extrait de cet article :

L'impératif commun des partisans de la déréglementation est que la société soit régie par les lois rigoureuses de la rentabilité économique. En d'autres termes, la liberté de la deuxième révolution américaine donne le droit à ceux qui tirent parti des avantages coût-bénéfice de ne point les partager avec les moins chanceux. Les instigateurs du démantèlement du réseau téléphonique (Bell System) et de la déréglementation des transports aériens ne cessent de bénir le fait que les utilisateurs professionnels ne « subventionnent » plus les abonnés particuliers et que les voyageurs qui font du tourisme ne « subventionnent » plus ceux qui voyagent pour leurs affaires.

Pour ceux qui y croient sincèrement, cette rationalité paraît suffire pour guider la nation face à des problèmes économiques et technologiques de plus en plus complexes. C'est la réponse d'une économie de marché à une économie planifiée. Mais le terme rationalité recouvre souvent celui d'inégalité. En d'autres termes, la déréglementation transforme un système universel largement ouvert en un système étroit, limité, plus fermé et moins démocratique.

Avec la mise en œuvre de la déréglementation des transports par autocars, la société Greyhound a arrêté la desserte de mille trois cents agglomérations dans quarante-trois Etats différents. Ce changement a posé des problèmes aux habitants des zones rurales ne possédant pas de voiture, principalement les personnes âgées, les pauvres et les minorités raciales. Il a entraîné une hausse des coûts et augmenté les difficultés des petites entreprises rurales qui dépendaient du service de fret assuré par Greyhound. Les compagnies aériennes desservant les petites villes des Etats-Unis ont agi à peu près de même, et, lorsque le service a été maintenu, la fréquence des vols a été réduite et les tarifs relevés.



(Tannenbaum-Sygma)
« DANGER ! NE PRENEZ PAS LES CARS GREYHOUND »
La mise en garde des conducteurs à l'intention des usagers

Les tarifs des communications téléphoniques à longue distance ont diminué d'environ 5 % l'année dernière face à l'intensification de la concurrence ; mais, pour un foyer moyen, cet avantage est négligeable comparé à l'envol des coûts d'installation, de fonctionnement ou de réparation. En Floride, le coût de l'abonnement de base pour un particulier a triplé, pour atteindre 31,15 dollars par mois. Des augmentations plus fortes sont intervenues en Californie. Par ailleurs, contrevenant à l'arrêt rendu par le tribunal, de nombreuses compagnies téléphoniques locales veulent maintenant se lancer dans les nouvelles technologies de communication en comptant sur les abonnés particuliers pour « subventionner » les dépenses. « *L'abonné au téléphone ne devrait pas financer le coût de la transmission numérique* », déclare Carol Barger, directeur de l'Union des consommateurs d'Austin (Texas), un des nombreux groupements qui annoncent que le prix du service téléphonique de base, qu'il appelle la « cinquième liberté américaine », est en passe de devenir trop coûteux pour les classes pauvres.

Il en est de même pour les possesseurs d'un compte bancaire. « *Pour les riches, la déréglementation signifie un service de luxe, des prévenances personnelles, le paiement d'intérêts sur les comptes-chèques et des services bancaires gratuits* », remarque le Wall Street Journal. « *Pour les classes moyennes, elle se traduit par un service au rabais, des frais importants, des queues parfois longues pour les services personnalisés, et le maintien de soldes obligatoires plus élevés. Et, pour les pauvres, elle signifie, au mieux, un service de troisième ordre, des services personnalisés limités, l'absence d'intérêt sur les comptes-chèques et le paiement de tous les services offerts par la banque.* » Le quotidien observe alors que « *ce système de caste a soulevé la colère de certains groupements de consommateurs et d'hommes politiques, qui s'interrogent sur le bien-fondé de la déréglementation bancaire* ».

Plusieurs Etats ont voté dernièrement une loi contraignant les banques à rétablir la gratuité de certains services pour les jeunes et les personnes âgées. L'argument selon lequel un service ne devrait pas exister si l'utilisateur n'est pas en mesure d'en payer le coût économique intégral n'est utilisable que jusqu'à un certain point. « *Si toutes les décisions sont prises en fonction des seuls critères du coût et des prix de chaque marché donné* », déclare le professeur Thayer, « *pourquoi devrais-je alors payer le même prix qu'un fermier pour affranchir une lettre postée en ville ?* ».

Pour les partisans de la déréglementation, les lois du marché constituent la règle. Elles ne se trompent jamais. Elles sont toujours saines...

(Texte traduit par les services de la Banque de France.)

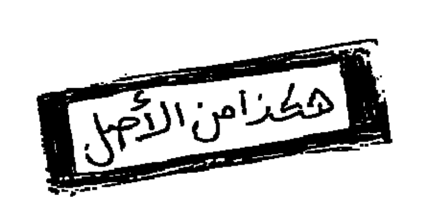
(1) *Management Today*, Londres, mai 1985.

Les faillites bancaires en Amérique

Aux Etats-Unis, les faillites bancaires se multiplient à un rythme sans précédent depuis la grande crise. De moins d'une dizaine par an dans les années 60 et 70, leur nombre est passé à 48 en 1983, à 79 en 1984 et à près d'une centaine en 1985. Ce sont souvent de petites banques mais, en 1984, la huitième banque américaine, la Continental Illinois, n'a pu être sauvée que par une sorte de nationalisation ; le Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) a dû acquérir 80 % de son capital. L'année 1985 a également été marquée par la fermeture de 71 *Savings and Loans Associations* (caisses d'épargne) dans l'Ohio, par des problèmes pour les caisses du Maryland et, plus grave, par la déstabilisation des institutions de crédit agricole qui représentent environ 75 milliards de dollars de prêts à l'agriculture.

Les problèmes agricoles, la baisse du prix du pétrole, les difficultés de l'immobilier – sans parler des créances sur les pays en voie de développement, – rendent les banques et caisses d'épargne très fragiles. Le durcissement de la compétition n'arrange rien. Qu'une faillite de société financière se produise – comme celle de ESM Government Securities, spécialisée dans les obligations d'Etat, – et l'onde de choc se propage très vite, comme ce fut le cas dans l'Ohio.

Certes, le FDIC assure dans tous les cas le remboursement des titulaires d'avoirs inférieurs à 100 000 dollars ; mais, au-delà, les déposants ne reçoivent que ce que produit la liquidation. Toutefois, quand l'enjeu est trop important, le FDIC ou le Federal Reserve System jouent le rôle de prêteur pour renflouer la banque avant sa chute (*cf.* la Continental). Mais cela a un prix ; en outre, cela entraîne une certaine déresponsabilisation des dirigeants de banques et peut inciter à prendre toujours plus de risques.



Télécommunications : l'esprit des lois

Par ROBERT ZARADER *

SI l'on en juge par les analyses qui fleurissent actuellement, le monopole des télécommunications révélerait désormais l'inefficacité de l'Etat pour assurer le développement d'une activité soumise à un intense mouvement d'innovation technologique et à une évolution sans précédent des rapports de forces industriels. Un remède est proposé : réduire le pouvoir de l'Etat et l'ampleur de ses interventions pour renforcer la concurrence et, en conséquence, la dynamique de croissance et de progrès technique du secteur (1).

Amorcée aux Etats-Unis, la déréglementation des télécommunications serait une évolution nécessaire, s'imposant progressivement au reste du monde. *« Vertu épidémique d'un phénomène inéluctable » :* les termes du débat restent souvent exclusivement idéologiques, sinon simplement polémiques. Dans un camp, l'argumentation se résume à le défense d'un libéralisme forcené ; dans l'autre, on se contente souvent d'arguer d'une notion sacralisée de service public. Réduite à ces seules dimensions, l'analyse se révèle très incomplète. Au-delà des querelles byzantines, quels sont les enjeux réels ?

La réponse ne peut être univoque. On confond souvent, trop rapidement, industrie et service au sein d'une entité unique, baptisée « secteur des télécommunications ». Or ce secteur se révèle hétérogène. En fait, il juxtapose deux composantes d'un système complexe où l'Etat joue un rôle fondamental : d'une part, les industriels chargés de produire les équipements de réseaux, les matériels de commutation et de transmission ou les postes terminaux ; de l'autre, les administrations ou les concessionnaires privés chargés de gérer les services, de créer les réseaux et d'assurer le trafic des communications (2).

Visant tout à la fois le marché des produits et la prestation de services, la déréglementation repose sur des décisions destinées à restaurer les principes de concurrence. Mais elle ne s'impose généralement pas de manière homogène à l'ensemble du secteur. De fait, il n'y a pas *une* déréglementation unique, mais *des* déréglementations, selon les segments d'activité. On peut en distinguer trois formes principales.

La « déréglementation du premier type » concerne l'ouverture de la concurrence sur tout ou partie des services traditionnels de transmission qui assurent les communications urbaines, interurbaines ou internationales. Celle du « deuxième type » touche à la création et à l'exploitation des nouveaux services (réseaux câblés, radiotéléphonie, etc.) et, surtout, des réseaux à valeur ajoutée (les réseaux qui ajoutent, aux fonctions traditionnelles de transmission, des possibilités d'utilisation aussi diverses que le stockage, le contrôle, le traitement, la transformation de l'information, voire la combinaison du son et de l'image – vidéotex, messagerie électronique, base et banque de données). C'est à ce niveau que se pose le problème de la production et du contrôle (normes, caractéristiques techniques) des équipements de « bout de lignes » (postes téléphoniques ou terminaux divers). Enfin, la « déréglementation du troisième type » a trait à l'ouverture des marchés nationaux d'équipements de commutation et de transmission, marchés jusque-là publics et protégés, réservés essentiellement aux producteurs locaux.

A ces trois distinctions s'ajoute souvent, en vertu de considérations plus idéologiques qu'objectives, une « déréglementation du quatrième type » : la privatisation. Mais, à vrai dire, les controverses sur la propriété publique ou privée des entreprises du secteur relèvent d'une tout autre problématique que la déréglementation. Privatisation et déréglementation ne sont ni équivalentes ni même directement liées : on peut déréglementer sans privatiser ; à l'inverse, ATT, aux Etats-Unis, a longtemps été un monopole privé dans un univers très réglementé.



(Guy Le Querrec - Magnum)

UNE VIEILLE TRADITION QUI S'EFFACE : LA PAUSE DU FACTEUR
De nouvelles règles du jeu plus proches de l'« optimum économique »

Le monopole au naturel : la fin d'une exigence ?

DEPUIS le début du siècle, dans tous les pays développés, les services téléphoniques se sont organisés autour d'un monopole. Bien que la gamme d'activités assurées et les législations varient selon les nations, les modèles étaient analogues. En Europe, le monopole revenait à l'Etat. Aux Etats-Unis, le système reposait sur l'existence d'un quasi-monopole privé (du poste d'abonné aux communications interbaines et internationales) et sur une réglementation édictée par une commission fédérale centrale, la FCC. Le « Bell System » d'ATT détenait alors le monopole des services téléphoniques.

Pourquoi cette forme d'organisation monopolistique, le « monopole naturel », a-t-elle partout prévalu ? Parce qu'elle autorisait la réalisation de substantielles économies d'échelle susceptibles d'assurer une rentabilité maximale. En contrepartie, des mesures réglementaires ou une tutelle d'Etat visaient à protéger les consommateurs de l'utilisation éventuellement abusive du pouvoir de monopole. La réglementation, en signifiant les règles d'organisation du secteur, permettait de contrôler les prix et de garantir la poursuite d'objectifs d'intérêt national, industriels, technologiques ou de service public. La notion de « service public » recouvrait des préoccupations diverses, telles que l'équipement du territoire ou l'égalité des citoyens dans l'accès à l'infrastructure de communications.

Cette diversité des finalités a, très largement, déterminé les principes de structuration et de tarification. Avec des modalités diverses selon les pays, l'organisation interne des services téléphoniques s'appuyait partout sur l'importance grandissante des transferts financiers entre activités différentes. Les services jugés de première nécessité souffraient d'une faible rentabilité économique, dans la mesure où leurs prix étaient fixés à un niveau très inférieur aux coûts d'exploitation pour leur assurer un large accès du public. Des compensations financières s'opéraient ainsi entre l'exploitation de communications locales, déficitaire, et des services interurbains bénéficiaires.

Aux Etats-Unis, ATT transférait ainsi vers ses compagnies locales près de 10 milliards de dollars en 1983, soit plus du tiers de ses recettes. L'exploitation des réseaux locaux se révélait donc particulièrement coûteuse. Dans le même temps, le début de la décennie était marqué par des mouvements industriels et technologiques majeurs, qui nécessitaient des ressources financières massives. La structure d'ATT, et plus globalement du système américain, avec ses rigidités, ne facilitait guère la levée de ces nouveaux financements.

Aussi, l'objet de la déréglementation américaine a-t-il été d'abord de permettre la croissance du secteur des communications grâce à l'établissement de nouvelles règles du jeu plus proches de l'« optimum économique » et fondant une meilleure rentabilité. A la clé, une augmentation sensible des chiffres d'affaires des exploitants de réseaux, et donc un accroissement de leurs budgets d'investissement (3). Le démantèlement d'ATT en huit sociétés consacra en 1984 la volonté américaine de déréglementer les services téléphoniques (« déréglementation du premier type »). Chacune des sept sociétés régionales créées conserve le monopole de la gestion des communications locales. ATT, la huitième société, garde notamment l'ensemble des services « longue distance » (interrégional et international), mais sans monopole : en effet, ces liaisons sont ouvertes dans de nouvelles conditions à la concurrence de nombreuses firmes (MCI, US Tel., GTE-Sprint, ITT...). On assiste ainsi, sur les « longues distances », à une baisse des tarifs, dont les entreprises, principaux usagers, bénéficient. A l'inverse, les taxes de base locales augmentent. Elles explosent même, croissant, par exemple, de plus de 150 % à New-York. Cette évolution se réalise au détriment des consommateurs, d'autant que la qualité des services diminue incontestablement (moindres disponibilité, fiabilité et simplicité). C'est la dîme prélevée sur le public pour permettre un bouleversement industriel et technologique (4).

Au-delà du « dynamisme » commercial et financier attendu d'une concurrence plus ouverte, le principal but est de faciliter l'arrivée sur le marché non seulement de nouveaux groupes, mais aussi et surtout de nouveaux services : on touche là à la « déréglementation du deuxième type ». Enfin, l'éclatement de l'exploitation des réseaux entre plusieurs sociétés de prestations de services, qui fragmente le marché des équipements et affaiblit le « camp des acheteurs », est équilibré par l'ouverture de la concurrence parmi les fournisseurs de matériels. Les nouvelles compagnies d'exploitation ne sont plus astreintes au monopole de fabrication, jusqu'alors quasi total, de Western, filiale d'ATT. La boucle est ainsi bouclée avec cette « déréglementation du troisième type ».

Une stratégie globale et cohérente prend ainsi forme. Il s'agit de donner à l'industrie américaine les moyens financiers et technologiques de ses ambitions, immenses dans ce domaine, en recherchant tout à la fois rentabilité (y compris par un renchérissement des communications locales) et concurrence. Celle-ci permet d'introduire dans le jeu des opérateurs jusqu'alors exclus du marché (par exemple, les groupes informatiques, au premier rang desquels IBM), qui peuvent avoir de sérieux avantages compétitifs à faire valoir, en particulier sur le plan technologique. Les trois déréglementations s'enchaînent rationnellement. Une logique simple se dessine : rentabiliser les services et la production d'aujourd'hui sur des marchés concurrents et innovants pour lutter efficacement à terme dans les industries nouvelles.

La situation s'en trouve vite bouleversée. Le marché croît. Une forte croissance (+ 30 % l'an) qui s'explique, au niveau des exploitants de réseau de desserte locale, par des plans de modernisation et une volonté de diversification vers de nouveaux services ; et, au niveau des exploitants « longue distance », par un effort d'investissement pour bénéficier des nouvelles libertés autorisées par la déréglementation.

Malgré la désorganisation à court terme des services (rupture de stocks de terminaux, répartition des tâches de maintenance mal assurées, délais d'exécution des travaux plus longs...), la déréglementation relance l'économie du secteur, le marché américain constituant, par sa taille (40 % du marché mondial) et sa croissance accélérée, un enjeu à l'échelle mondiale.

Les différents types de déréglementation traduisent donc l'émergence d'une nouvelle logique d'organisation des télécommunications, dont le jeu de contraintes s'impose à tous. Ainsi, sauf à envisager un isolement impossible, partout les gestionnaires de réseaux sont confrontés à la pression à la baisse des tarifs « longue distance », associés à des gains considérables de productivité. Cette donnée ne peut être ignorée : dans un espace européen ou mondial hétérogène, qui ne serait que partiellement déréglementé, on assisterait inévitablement à des détournements massifs de trafic d'un grand nombre de services rentables vers des prestataires étrangers plus compétitifs. A l'évidence, même si des réglementations strictes subsistaient, elles n'empêcheraient pas les grands groupes de réduire, au niveau mondial, le coût de leur flux d'information et de communications. Autre facteur-clé pour une modification sensible des règles du jeu : il faut diversifier les services et développer les réseaux à valeur ajoutée. De l'argent et de l'innovation : la déréglementation est le prix du développement de ces nouveaux services.

Le Japon et la Grande-Bretagne ont d'ores et déjà emboîté le pas aux États-Unis. Les autorités japonaises modifient le statut juridique de NTT, leur administration des télécommunications, progressivement privatisée, et déréglementent essentiellement les marchés d'équipements terminaux et les services à valeur ajoutée (« déréglementation du deuxième type ») (5). Le cas britannique est encore plus significatif. Déréglementer et privatiser : le gouvernement de Londres poursuivait apparemment ces deux objectifs simultanément. Tout en ouvrant progressivement le marché des terminaux (second poste téléphonique, télex, commutateurs privés...) et les services à valeur ajoutée, l'administration a concédé à Mercury, une société privée, une licence d'exploitation des lignes interurbaines internationales et des services commutés de données et de voix. Par ailleurs, British Telecom, service public de télécommunication, a été privatisé et se voit concurrencé par Mercury et l'ensemble des producteurs d'équipements terminaux. En réalité, cette évolution n'entame guère les positions de British Telecom, bien au contraire : la volonté politique de privatiser nécessitait, pour aboutir, que le groupe proposé aux investisseurs privés conserve l'essentiel de son pouvoir de monopole. C'était la condition d'une « bonne vente » de l'entreprise. Les faits le confirment : Mercury affiche des résultats médiocres, pendant que British Telecom gagne des parts de marché dans le domaine de l'équipement en postes terminaux auprès de clients qu'elle n'avait pas le droit, réglementairement, de servir auparavant. Le géant dominateur domine plus que jamais... Effet pervers de la déréglementation ? Force des anciens monopoles publics ou privés ? Le débat est ouvert. L'Europe s'y trouve confrontée. Italie, Belgique, Pay-Bas : le mouvement de déréglementation devrait gagner rapidement de nombreux pays (6).

Qu'en est-il en France ? Le problème s'y pose différemment. En Grande-Bretagne, outre des préoccupations idéologiques et politiques, des facteurs spécifiques ont accéléré la procédure : British Telecom souffrait d'une des plus faibles productivités du secteur, d'un réseau peu satisfaisant et se révélait incapable de dégager les ressources financières nécessaires au développement de nouveaux services. Tandis que le réseau français est moderne, efficace. Il est peu probable qu'un réseau de communication, concurrent du réseau public actuel, puisse réellement se développer. La productivité de l'administration française, la direction générale des télécommunications (DGT), semble satisfaisante. En outre, une procédure juridique souple d'agrément technique a permis de lancer depuis longtemps le train de la concurrence en matière de terminaux : on peut acheter son poste téléphonique dans un grand magasin... De ce fait, le statut juridique de la DGT (administration, statut public) reste un problème secondaire. Aucun facteur pressant n'impose une privatisation « à l'anglaise » qui remettrait en cause le monopole du service de base. A court terme, pas de démantèlement, mais le monopole doit répondre à de nouvelles exigences : faire face à la concurrence pour les liaisons « longue distance » et, surtout, développer efficacement les services à valeur ajoutée. Ceux-ci constitueront, dans les décennies à venir, les marchés de communication dont la croissance sera la plus forte. Leur modernisme et leurs performances conditionneront fortement la compétitivité des entreprises utilisatrices. On imagine difficilement qu'ils puissent se développer à l'abri de la concurrence.

Vers un ordre ATT-IBM ?

L'ENJEU est essentiel et aiguise déjà l'appétit d'IBM. Le géant américain tente de contrôler le développement des réseaux numériques à intégration de services (RNIS), les « autoroutes des télécommunications », susceptibles de transmettre tout à la fois les voix, les images et les données. ATT, son grand rival, prend également ses marques. Les deux groupes américains tissent la toile de leurs accords dans le monde (alliance IBM-NTT au Japon) et notamment en Europe : accord ATT-Philips ; projet d'accord IBM-British Telecom, bloqué par le veto du gouvernement britannique ; discussions d'ATT avec la CGE française.

Pour l'Europe, y aurait-il péril en la demeure ? Certainement. En matière de nouveaux services, la mise en œuvre d'une politique communautaire se révèle nécessaire, tant pour répondre aux défis d'IBM et d'ATT que pour satisfaire le besoin déjà pressant d'une infrastructure de communication moderne sur le Vieux Continent. Une telle infrastructure exige, entre les nations européennes, une normalisation technologique qui aujourd'hui fait défaut : faire circuler des télécopies en Europe est presque une gageure, comme si les voies ferrées avaient des écartements différents dans chaque pays et que l'on cherchât à faire circuler les trains à travers le continent... Enfin, les nouveaux réseaux imposeront progressivement des générations de matériels de communication et de transmission différentes. L'ampleur des investissements en recherche-développement et en production qu'exige ce renouvellement suppose, là encore, une véritable coopération européenne. A défaut, l'espace européen des communications se construira sans doute, mais sous les bannières d'ATT et d'IBM, avec des matériels ATT et IBM, des normes ATT et IBM, des services ATT et IBM... (7). Les réseaux à valeur ajoutée seront communautaires ou américains : les termes de l'alternative sont clairement posés.

Dès lors, le puzzle se construit peu à peu : pour qu'une coopération industrielle et technologique européenne soit possible, il faut nécessairement réaliser l'intégration progressive du marché communautaire des équipements de commutation et de transmission. Les marchés nationaux, cloisonnés et protégés jusqu'à présent, n'ont plus la taille critique. Conformément aux propositions de la Commission de Bruxelles, l'ouverture de 15 % à 20 % des marchés nationaux suffirait à dynamiser le secteur. Rentabilisation des investissements au niveau européen, meilleure division et spécialisation du travail, politiques communes de recherche... : tout cela relève encore largement de l'utopie. Pourtant, cette utopie est la seule alternative réaliste à l'« ordre ATT-IBM ». L'allemand Siemens, le français CGE, le suédois Ericsson, le néerlandais Philips, le britannique GEC, l'italien Italtel, l'espagnol Telefonica, se souviendront-ils à temps qu'une Europe divisée risquerait fort de devenir une Europe dominée ?

* Directeur du Centre de recherche en économie industrielle, maître de conférences en économie à l'université de Paris-Nord.

(1) Sur ce type d'argumentation, voir Jacques Darmon, *le Grand Dérangement : la Guerre du téléphone*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1985.

(2) L'organisation du secteur des télécommunications est remarquablement analysée par Bruno Aurelle dans *les Télécommunications*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1986.

(3) Rapport spécial « The Baby Bells Take Giant Steps », *Business Week*, décembre 1985.

(4) Selon un sondage Louis Harris (1983-1984), 64 % des Américains pensent que le démantèlement d'ATT est néfaste aux services de télécommunication.

(5) Pour des analyses détaillées des aspects industriels des déréglementations japonaises et américaines, voir : Bureau d'analyses des stratégies en informatique et communication (BASIC), *Lettre 2000*, nos 18 et 21.

(6) Cf Bulletin de l'Idate, *l'Europe des communications*, nº 21, novembre 1985.

(7) Sur la concurrence entre IBM et ATT sur le marché européen, voir « Battle of the US Titan's Hastens Europe's Technological Revolution », *The International Herald Tribune*, 19 décembre 1985.

Marché du travail : la flexibilité

Par TIENNOT GRUMBACH
et ANTOINE LYON-CAEN *

« Il sentit que les mots semblables à une cire molle ont une flexibilité merveilleusement propre à prendre toutes sortes de formes ; de sorte qu'on les manie et qu'on les tourne comme on veut. »

Charles Rollin, « Flexibilité » cité dans E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1874.

ET si l'on ajoutait à la liste de Léon Bloy un nouveau lieu commun : la loi est par définition rigide (1) ? Son exégèse aurait l'austérité d'une histoire juridique.

Selon le code du travail, l'« israélite spolié », qui obtient la restitution de son fonds de commerce en vertu de la loi sur les spoliations, est tenu de conserver la gérante engagée par son prédécesseur, malgré le zèle qu'elle avait manifesté en faveur du spoliateur. L'arrêt est du 20 février 1947.

Quarante ans, ou presque, passent ; le texte du code du travail demeure, sans altération. Une entreprise qui succède à une autre dans l'exécution d'un marché de nettoyage de locaux industriels n'est pas tenue de conserver le personnel affecté à ce service de nettoyage. L'arrêt est du 15 novembre 1985.

L'apologue livre ses leçons. La règle change, bien que la loi reste. Mais, surtout, la loi nouvelle dépouillant l'ancienne de ce qu'elle comportait de contrainte se conjugue sur le mode de la liberté patronale. Occasion de découvrir ou de se souvenir qu'à partir d'un même texte le juge peut changer son propos. Occasion de vérifier que le juge est dans la cité, écoutant l'air d'un grand opéra imaginaire. On en devine le titre : *Cara flessibilita*. Car c'est bien d'un grand opéra qu'il s'agit. L'air en est connu ; est-on sûr d'en bien connaître le livret ?

On ne saurait d'abord oublier que la flexibilité recherchée, revendiquée ou obtenue ici, ne tend qu'à la stabilité ailleurs. La flexibilité se donne comme une défense stratégique. Quel que soit donc son objet, elle demande, pour être appréciée, que soient répudiées les généralités, précisée la défense envisagée et vérifié le lien entre ce qu'on voudrait ductile et ce qu'on voudrait stable.

Une croyance, une foi, une idéologie

MAIS c'est surtout la variété de ses formes qui interdit la mention indifférenciée à la flexibilité. La défiance est de rigueur à l'égard d'un terme dont la fortune singulière – et au singulier – pourrait n'être due qu'aux représentations multiples qui y sont inscrites. La flexibilité ne devrait être déclinée qu'au pluriel (2). Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre une distinction éclairante (3). Veut-on prôner, sous couvert de flexibilité, une organisation productive susceptible d'être adaptée aux fluctuations du marché ? Le thème symbolique est celui de l'*usine flexible*. Veut-on encourager l'aptitude des salariés à s'adapter à toute modification de l'organisation du travail ? C'est le vieux rêve du *travailleur polyvalent*. Veut-on célébrer l'activité échappant à toute formalisation et à tout contrôle, l'activité soustraite à la fiscalité et aux charges sociales ? Voilà que surgissent l'*entreprise clandestine* et, au-delà, l'économie souterraine. Veut-on plutôt rompre avec les règles qui conditionnent l'emploi et le travail ? Voilà qu'apparaît le spectre de l'*Intérim généralisé*. Veut-on encore indexer, à la hausse comme à la baisse, les salaires sur les capacités de l'entreprise ? C'est la *rémunération au rendement* qu'on exalte ainsi. On ne s'arrêtera ici qu'aux deux dernières formes de flexibilité.

Le discours économique et social, dans le cadre duquel le thème de la flexibilité des relations de travail a pris son essor, qui lui a insufflé sa vigueur et permis sa diffusion, est trop connu pour qu'on y insiste. Crise, avec ce qu'elle annonce de vigilance, d'alerte et de sacrifice nécessaires ; concurrence avec ce qu'elle suppose de luttes, d'images guerrières, d'abandons immédiats et de conquêtes espérées ; mutations technologiques avec ce qu'elles requièrent de révisions, d'angoisse devant l'avenir et de condamnation d'un passé : tous les ingrédients sont là pour que, par une complexe alchimie sociale, une précipitation se produise. Elle laisse comme dépôt la flexibilité.

Même si le protocole du 16 décembre 1984, auquel elles ont conduit, a été rejeté, les négociations sur l'« adaptation des conditions d'emploi » ont creusé un sillon profond. Elles ont fait apparaître une trame commune aux organisations syndicales et patronales : la mise en question des conséquences sur l'emploi et les conditions de travail de nouvelles techniques de production et de leur contrôle, ainsi que des rythmes temporels du travail dans leurs différents composants – qu'il s'agisse de la répartition du travail dans la journée, la semaine, le mois ou l'année ou de la durée des rapports de travail. L'absence de signature du protocole n'a d'ailleurs pas empêché des évolutions normatives inspirées par la négociation de 1984. Ainsi, un accord de 1985 a élargi le recours à des intérimaires, et une loi du 25 juillet 1985, consacrant cet accord, en a étendu les solutions aux contrats à durée déterminée. Ces résultats qui, en d'autres temps, auraient paru anodins, ont immédiatement été perçus comme un nouveau gain dans un combat idéologique qui tourne en faveur du patronat.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Lorsqu'on auscule les chiffres, on découvre une souplesse accrue. Comment en effet qualifier autrement un doublement en six ans du travail de nuit ? Quelle autre interprétation donner aux changements d'établissement, et le plus souvent d'entreprise, qui ont affecté en 1982 un salarié sur quatre ? Que dire d'autre lorsque les demandeurs d'emploi sont, en 1984, pour moitié, des travailleurs en fin de contrat à durée déterminée alors que, huit ans plus tôt, ils n'en représentaient que le quart ? Dans ce contexte, énonçons-le sans nuance, la flexibilité représente pour les entreprises, une croyance, une foi, une idéologie.

* Respectivement assistant à l'université de Paris IX, avocat au bareau de Versailles et professeur à l'université de Paris X-Nanterre.

Entendons-nous bien. Une croyance ne constitue jamais une pure chimère. Elle est à sa manière une force, car elle dicte des comportements et suscite, en leur donnant une raison, plaintes et revendications. Cette croyance a ses écritures saintes : relever le défi technologique, exporter, combattre la concurrence. Elle donne corps à un orgueil qui demanderait une audace peu commune à qui voudrait le dénoncer. Mais le bréviaire comporte d'autres formules, telle la reconquête d'espaces de liberté nécessaires à la survie et au développement des entreprises (4). Orgueil et liberté, qui peut résister à une telle foi ?

Du dogme à la pratique

EST-CE à dire que la pratique des croyants se trouve entravée par des rigidités d'origine juridique ? Le licenciement individuel est réglementé par une loi du 13 juillet 1973. Depuis lors, aucune modification législative importante, exceptée une loi du 7 janvier 1981 sur le licenciement des salariés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. De cette réglementation résulte en principe une double exigence : un licenciement doit être précédé d'une réunion préalable entre l'employeur et le salarié, et le licenciement doit avoir une cause réelle et sérieuse. Imagine-t-on cette loi brider les desseins patronaux ? La maladie justifie un licenciement lorsqu'elle entraîne une désorganisation de l'entreprise ; et l'employeur n'a pas même besoin de rechercher des solutions temporaires de remplacement (par ex. arrêt du 21 mai 1985 reproduit dans la *Semaine sociale Lamy*, nº 282, 21 octobre 1985). Quant aux capacités professionnelles du salarié, il appartient au seul employeur de les apprécier. Peu importe, disent nos juges, que les mauvais résultats soient imputables à des faiblesses de l'entreprise (par ex. arrêt du 15 juin 1983 reproduit dans le *Bulletin des arrêts de la Cour de cassation*, 5e partie, nº 325).

Veut-on d'autres exemples de cette compréhension judiciaire de la vie de l'entreprise ? Deux salariées, ayant repectivement dix-sept et six ans d'ancienneté, refusent un jour d'effectuer une heure supplémentaire. A l'origine de ce refus, la demande des salariées que des blouses de travail soient à nouveau fournies. Ecoutons la sentence, elle est du 16 octobre 1985 : le refus de cette heure supplémentaire est un acte d'indiscipline d'une telle gravité que les salariées peuvent être licenciés sans préavis ni indemnité. Il reste que l'employeur doit avertir le salarié,

Une « faute grave »

RENTRÉ dans l'entreprise à l'âge de quatorze ans, il a aujourd'hui près de cinquante-cinq ans. Pourtant, il vient d'être licencié pour faute grave, après plus de quarante années passées au service de l'entreprise, sans le moindre avertissement. Un contexte passionnel. Devenu contremaître, non syndiqué, il a été le témoin direct d'un accident du travail ayant entraîné la mort de l'un de ses collègues et amis. Dans l'émotion du moment, il donne au comité d'hygiène et de sécurité un document manuscrit qui apporte la preuve que l'encadrement incite les salariés à procéder à des réparations sur des machines en mouvement, en contravention aux prescriptions impératives des règles de sécurité.

Ce document a servi dans le procès pénal à l'encontre des thèses soutenues par l'employeur, qui fut condamné.

Quelque quinze jours plus tard, c'est le licenciement. La faute grave est invoquée ; le licenciement sans aucune indemnité : il s'agit d'un défaut de surveillance sur la production, entraînant un déclassement de qualité de la marchandise. Perte pour l'entreprise : entre 700 francs et 3 000 francs. Quarante ans de vie au travail face à quelques billets de 100 francs ne font pas obstacle au déroulement d'une procédure de licenciement.

Exclusion d'un homme qui n'a connu qu'une seule entreprise dans sa vie de travail alors que cette même entreprise a vu, elle, se succéder plusieurs employeurs. Mémoire des hommes contre organisation de leur production.

Certes, le conseil des prud'hommes a dit ce licenciement sans cause réelle ni sérieuse. Il accorde l'indemnisation prévue par la loi. Mais le salarié reste humilié, sans droit à la réintégration dans son emploi.

En France, en 1986, l'employeur reste seul maître de sa décision de rupture. Si, une fois prononcé, le licenciement peut donner lieu à procès et à compensation indemnitaire, le droit au maintien dans l'emploi n'est pas sauvegardé par la loi.

Absence de flexibilité, dit-on. Fable. Mais fable qui pèse son poids comme si elle représentait le vrai des choses.

Tant de débats pour une réalité subie par des milliers d'hommes et de femmes qui, eux, ne connaissent que l'inflexible loi d'airain d'un droit qui refuse toute réintégration, même quand les torts de l'employeur sont judiciairement reconnus.

Le plat de lentilles de l'indemnisation suffit-il pour apaiser la dignité bafouée ?

Sur le terrain du contrat individuel

L'ENTREPRISE va déménager. Elle le souhaite pour regrouper ses services centraux avec ceux de sa maison mère. Elle y est aussi contrainte par un bail locatif arrivé à échéance.

Le transfert modifie les conditions de vie de la grande majorité des salariés. Ils se voient imposer un nouveau lieu de travail dans la banlieue nord-est de Paris, alors que, pour la plupart, ils habitent dans la banlieue ouest. Il leur faut choisir : soit deux à trois heures de transport supplémentaires, soit le déménagement. L'entreprise n'est en effet desservie ni par la RATP ni par le RER. Les difficultés sont nombreuses.

Des négociations sont engagées avec le comité d'entreprise et le syndicat CGT. Une période probatoire de six mois est alors obtenue. L'accord va se faire, apportant des protections collectives pour tous et chacun. Mais, au retour des vacances, une lecture fine de la jurisprudence de la Cour de cassation par les conseils de la société bouleverse le tableau du droit. L'employeur revient sur sa position. Il entend désormais se placer dans le cadre purement civiliste de la rupture individuelle des contrats de travail.

Dans l'usage courant, un transfert d'entreprise est une procédure collective qui implique l'intervention de l'autorité administrative et l'autorisation préalable de licenciement. Mais si l'employeur choisit le terrain du contrat individuel, il peut alors soit se placer dans le cadre de la modification substantielle du contrat de travail, en prenant en charge les indemnités légales et conventionnelles de la rupture, soit – comme en l'espèce – constater pour une grande partie des salariés en cause le refus de transfert de l'employé et assimiler ce refus à une démission sans aucune indemnisation.

Il a fallu près de trois ans aux salariés de cette entreprise pour recouvrer leur créance de salaire.

Quand on sait que l'intérêt légal accordé par la justice est de 9,5 % et que, à ce moment, le crédit était à 18 %, on peut estimer que les gestionnaires du personnel ont bien mérité de leur direction financière. La trésorerie des salariés licenciés qui avaient été déclarés démissionnaires a servi les intérêts du management.

Pourtant, si on avait expérimenté la période-test des six mois probatoires, négociée avec les institutions représentatives du personnel, on aurait favorisé une vraie politique de mobilité qui tienne compte des intérêts des salariés dans la mise en œuvre des impératifs de gestion des entreprises.

a ses raisons que la raison...

le convoquer et l'entendre. Simple politesse, courtoisie élémentaire, dont il serait curieux que, dans notre société, un entrepreneur puisse être exonéré.

Les licenciements pour cause économique suivent en France un autre régime. Ils sont subordonnés à une autorisation administrative. Sur elle se concentrent les fulminations politiques qui, n'étaient certains appels à la lucidité (5), finiraient par rendre impossible toute réflexion réaliste. Les mesures d'accompagnement, préretraites, congés de conversion, mutations et autres, seraient difficilement concevables sans la présence, même peu active, de l'administration. Et pour tous ceux que préoccupent les pratiques, plus que les incantations, ces mesures ne contrarient pas les restructurations ; elles en assurent la possibilité. Si l'on observe encore que l'administration ne peut apprécier les choix de gestion de l'entreprise – formule constante du juge administratif, – que dans les pays ignorant l'autorisation administrative, comme l'Italie et l'Allemagne fédérale, les licenciements économiques sont plutôt en moindre nombre ; que l'autorisation a comme vertu d'établir l'immunité des décisions patronales, la souplesse n'est peut-être pas là où le prétendent nos nouveaux conquérants de la liberté patronale.

Et les salaires, dira-t-on ? Le droit empêche-t-il qu'ils soient sensibles à la situation économique de l'entreprise ou du marché, ou qu'ils subissent des variations différenciées, bref, qu'ils se prêtent à une individualisation ? Oui, sans doute, si un accord collectif, échappant aux écueils d'une réglementation sévère de l'indexation, organise avec précision des variations automatiques et générales. Mais, à défaut, selon une expression répétée avec soin par la Cour de cassation, l'employeur est libre, sauf discrimination injustifiée (volonté de sanctionner un militant syndical, par exemple), de décider pour chaque salarié des augmentations de salaires.

Et si, d'aventure, un salarié est muté dans un poste moins bien rémunéré, qu'il accepte cette mutation, il ne trouve dans le droit étatique aucun appui pour demander le maintien de son salaire. Se soumettre ou se démettre, telle est l'alternative que le droit lui offre.

Pour un travailleur, il n'existe pas de garantie étatique contre les modifications qu'entraîne pour lui une nouvelle organisation du travail. Car si, du côté patronal, la flexibilité est plutôt un thème de contrat, du côté du salarié, la flexibilité est une expérience quotidienne : l'emploi assorti de protection juridique n'appartient pas à la perception qu'il peut avoir de sa situation. Le régime de l'emploi salarié en France se résume pour l'essentiel au contrat, ce contrat qu'un grand comparatiste du travail appelait sans fard le cache-sexe du pouvoir unilatéral de l'employeur. Changement d'horaires, modification des éléments de la rémunération, transfert du lieu de travail : voilà autant d'événements en face desquels le travailleur de 1986 n'aura, au mieux, comme seule ressource, que l'appui d'un droit du licenciement dont la rigidité appartient au monde de l'imaginaire. Ce n'est pas dire pourtant que, à côté du contrat, un arsenal réglementaire n'apparaisse pas : dispositions sur le travail des enfants, droits aux congés payés, indemnisation du chômage partiel... Mais ces sédiments réglementaires, nul ne prétend y toucher. Mieux, nul ne prétend qu'ils créent des rigidités dans l'emploi.

Que pèsent d'ailleurs ces « acquis » sociaux, confrontés à l'évolution des formes du travail ? Suivons, grâce à une enquête (6), les avatars de la confection dans la région choletaise. On se souvient encore de l'époque où la contremaîtresse poussait à la cadence. On a encore en mémoire les primes de rendement. Aujourd'hui ni contremaîtresse ni prime : une organisation à trois étages, les entreprises qui exploitent *les marques, les ateliers* de piquage et les sous-traitants, les façonniers et, entre eux, un système informatique qui permet, selon les besoins des propriétaires des marques et les variations de la demande, d'imposer des rythmes de travail, et de contrôler la production. Manufacture dispersée et technologie nouvelle ; utilisation du droit des sociétés et recours à l'informatique ; les aléas du marché pénètrent ainsi dans le procès de travail.

Devant ces souplesses, auxquelles la loi n'oppose guère de barrages, que parfois même elle encourage ou, au moins, rend possibles, une double interrogation surgit. Question première : s'il existe un hiatus aussi profond entre la croyance (en des rigidités) et la pratique (flexible) des fidèles, comment expliquer que les résistances syndicales aient été si faibles, en tout cas si faiblement entendues ? *On* avancera deux hypothèses en guise de réponse.

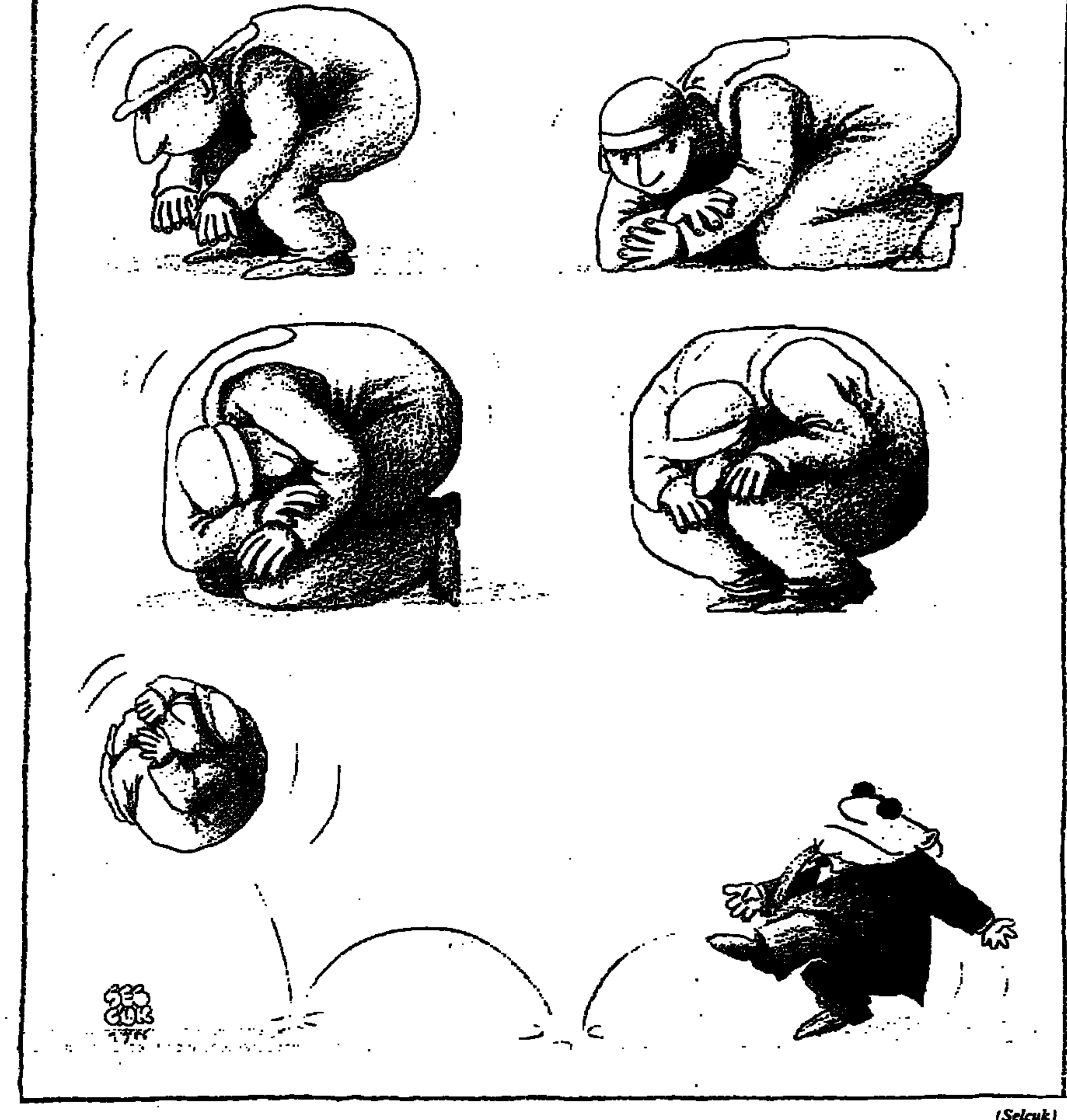
D'abord, la base syndicale a sans conteste intégré dans sa pratique le thème de la flexibilité. Nul doute que l'entreprise est devenue lieu de négociation, mais aussi objet de négociation qui s'y déroule. Travailler autrement, produire plus ou mieux, préserver l'entreprise, il y a là invitation à une mise en cause des usages et souvent même des modèles qu'impose la loi. La disparition d'un treizième mois échangée contre une nouvelle organisation du temps de travail ; la création de congés sans solde pour tenir compte notamment des fluctuations de l'activité : l'abandon d'avantages et la dérogation à la loi prennent des formes multiples. En contrepoint, on cherche en vain des discours confédéraux susceptibles de *donner un sens à ces pratiques* décentralisées. C'est-à-dire de les éclairer et de les orienter. Sauf, il est vrai, un appel confédéral venant de la CFDT, à considérer avec un nouveau regard sur l'entreprise : celle-ci ne serait plus traversée par un conflit de logiques mais verrait coexister deux logiques légitimes.

Apparaît de la sorte la seconde question : au courant qu'inspire la flexibilité de l'emploi, une simple défense du code du travail peut-elle être opposée ? Préserver les Tables de la loi, serait-ce la réplique à l'appel à la flexibilité ? Question complexe, qui exige un effort d'intelligence de ce qu'est le code. Et, disons-le tout net : il est pour l'essentiel plus réglementariste que porteur de principes, ce que les juristes traduisent à leur manière en le décrivant plus comme une compilation de dispositions diverses que comme une véritable codification. En somme, le code tient plutôt du mythe. Dans ces conditions, il est difficile de prétendre que les problèmes rencontrés par les dirigeants d'entreprise, les travailleurs et leurs représentants doivent trouver une réponse nécessaire dans cet ensemble touffu de propositions, proclamées indépassables. Les débats que suscitent les projets relatifs au temps de travail montrent à quoi peut conduire une défense syndicale fondée sur les textes plus que sur des orientations. On peut juger des projets timides ou inefficaces, compliqués ou trop grossiers. Mais leur opposer, au nom de l'intérêt des travailleurs, la lettre du code, confronter la flexibilité au réglementarisme, c'est tenter de déjouer les pièges d'un mythe par le recours à un autre mythe.

Si, au regard de l'emploi, le code est un mythe, est-ce à dire que toute réglementation étatique est condamnée ? Le prétendre procéderait de la même confusion que celle associant rigidité et réglementation. L'avenir n'en appartient pas moins, sans doute, à une certaine autolimitation de la loi et à une évolution de sa conception.

Dans les entreprises, nombre de militants syndicaux ne brandissent pas le code. Aux projets de réorganisation, de restructuration, de redressement, ils opposent peu à peu une nouvelle pratique syndicale, une défense plus inventive, des revendications et des formes d'action qui révèlent une prise en considération des logiques de la gestion mais sans complaisance pour les gestionnaires. Ne seraient-ils pas les vrais porteurs d'avenir ?

TIENNOT GRUMBACH
et ANTOINE LYON-CAEN.



(Selçuk)

(1) M. Gaspard, « Le code du travail doit-il devenir flexible ? », *le Monde* du 11 juin 1985. *Exégèse des lieux communs*, Mercure de France, 1968.

(2) Cf. les trois chroniques de R. Soubie sur la négociation de 1984 publiées dans les numéros 2, 3 et 4 de la revue *Droit social*, 1985, et surtout l'ouvrage collectif coordonné par R. Boyer, *l'Europe : entre le fordisme et les flexibilités*, La Découverte, Paris (à paraître).

(3) P. Petit, dans R. Boyer et autres, *op. cit.*

(4) G. Brana, vice-président du CNPF, propos reproduits dans *le Monde* du 23 octobre 1985.

(5) Cf. J.-J. Dupeyroux, « L'Etat, les syndicats et les licenciements », *le Monde*, 25 décembre 1985.

(6) Cf. F. Ginsbourger, « Marie Thérèse, Le rendement et le Lectra », revue *Travail*, novembre 1985, p. 30.

« L'ÉTAT-PROVIDENCE », de François Ewald

Les contraintes sociales du libéralisme

TOUT comme dans la vie économique, le développement des interventions de l'État dans le domaine social résulte moins d'une volonté politique inspirée par les idées socialistes que des nécessités dictées par le développement des sociétés industrielles. Le débat Etat-providence – Etat libéral serait un faux débat. C'est à cette conclusion et à une réflexion de niveau élevé que François Ewald, philosophe, longtemps assistant de Michel Foucault au Collège de France, nous convie. Dans un livre magistral, *l'Etat-providence* (1), il conduit une étude minutieuse de sa formation, au dix-neuvième siècle, à partir de la question des accidents du travail, des problèmes juridiques, politiques, philosophiques qu'elle a soulevés, avant de trouver une solution législative dont les bases remettent au cause les principes mêmes de l'Etat libéral.

L'expansion tout au long du vingtième siècle de l'Etat-providence, régulateur et gestionnaire des risques sociaux, suit le progrès technologique dont il s'efforce, avec retard et plus ou moins de succès, d'assumer les conséquences. Car les techniques de production et l'organisation du travail qu'elles imposent ont non seulement multiplié les risques sociaux mais considérablement amplifié leur coût et rendu inapplicable, le plus souvent, la mise en cause de la responsabilité individuelle, chère aux libéraux du dix-neuvième siècle.

Qui est responsable de la détérioration des patrimoines forestiers sous l'effet des pluies acides, résultat d'une pollution accumulée sur des dizaines d'années et provenant de causes multiples ? Peut-on compter sur le sens des responsabilités d'un conducteur automobile, qui, s'il s'abstient de s'assurer, sera généralement incapable d'indemniser les victimes d'une faute de conduite ? L'Etat devra intervenir pour imposer des obligations et garantir les mécanismes d'assurance. Qu'il les gère lui-même ou qu'ils le soient par des organismes privés est à cet égard secondaire.

Au reste l'Etat-providence est une création de l'Etat libéral. Non sans réticences ; mais le développement d'une société assurantielle résulte de mesures successives prises depuis près d'un siècle par des responsables dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas des idéologues socialisants.

Il faut s'en faire une raison. Parce qu'il est inséparable du développement technologique, l'Etat-providence, celui de l'assurance tous risques, a l'avenir pour lui, et la crise qu'il subit est une crise de croissance. Mais l'extension, aux perspectives presque illimitées, de la collectivisation des risques est lourde de menaces. Car elle développe sa propre logique. Celle de l'identification, de l'évaluation précise et de la prévention systématique des risques que chacun fait peser sur la collectivité dans tous les domaines de l'activité sociale. Déjà prolifèrent, dans les sociétés industrialisées, les fichiers informatisés qui répertorient, évaluent, isolent, dès le plus jeune âge, les individus et populations « à risques » : inadaptés, handicapés, ou affectés d'un coefficient de dangerosité par rapport à une norme moyenne et justifiant d'un traitement préventif approprié. A la limite, toute différence, toute singularité individuelle, l'existence même, devient source de risques pour la collectivité, et implique un contrôle social accru.

Naissance d'un monde nouveau où l'on découvre que la technologie n'a pas seulement bouleversé notre rapport aux choses mais aussi notre rapport aux autres et les fondements du pacte social. Monde nouveau dont les implications n'affleurent pas encore véritablement à notre conscience. C'est cela que François Ewald nous révèle avec une méticuleuse précision, sans complaisance ni parti pris.

CHRISTIAN DE BRIE.

(1) François Ewald, *l'Etat-Providence*, Grasset, Paris, 1986, 608 pages, 185 francs.

LE NÉOLIBÉRALISME A

Les déboires

(Suite de la première page.)

La baisse de l'inflation depuis 1980, de 20 % à un peu moins de 7 %, n'est mise en doute par personne. Toute la question est de savoir dans quelle mesure elle est véritablement imputable à la politique du gouvernement et si, en même temps, elle n'a pas été obtenue à un prix social trop élevé. Pour les idéologues conservateurs, comme M. Biffen ou comme le professeur Patrick Minford, conseiller officieux de Mme Thatcher, c'est bien l'une des grandes réussites du gouvernement.

Le tableau, cependant, n'est pas totalement idyllique pour les adeptes de la démarche monétariste. Ainsi, les dépenses publiques ont, depuis 1979, globalement augmenté de 10 % environ en termes réels (1) et représentent aujourd'hui près de 46 % du PIB contre 43 % à l'époque. Quel que soit l'héritage laissé par la gestion précédente, force est de constater que cette évolution découle à la fois d'une volonté politique délibérée (augmenter les budgets de la défense et de la police) et d'une impuissance à maîtriser la situation économique, l'augmentation du chômage entraînant celle des budgets sociaux qui alimentent les prestations.

M. Biffen, d'ailleurs, tout comme le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson (2), parlent avec prudence de *« freinage de l'augmentation attendue »* des dépenses publiques. De fait, le gouvernement s'est employé à réduire les crédits affectés aux autres postes budgétaires – en particulier ceux du logement, de l'éducation et de l'industrie, – à limiter les dépenses des collectivités locales – qui, en 1984-1985, représentaient 26 % du total des dépenses publiques, – tout en procédant à la vente des sociétés nationalisées – la fameuse « privatisation » rondement menée depuis 1979.

A l'égard des collectivités locales, chargées de nombreux services – l'éducation, par exemple – qui, en France, incombent à l'Etat, la politique suivie par le gouvernement Thatcher obéit, il est vrai, à des motivations complexes. Il ne s'agit pas seulement de limiter les dépenses de l'Etat, mais aussi de créer un nouveau climat favorable à l'investissement et à la mobilité, et cela, grâce à la réduction des prélèvements obligatoires et à la privatisation des logements sociaux. Pourtant, il n'est pas évident que les intentions proclamées correspondent à une réalité.

A Liverpool, ville pratiquement sinistrée, par exemple, et qui s'est spectaculairement opposée au gouvernement sur ces deux questions, au point que ses édiles sont aujourd'hui menacés de se voir retirer leur mandat, le président du Merseyside Enterprise Board, M. Ron Osborne, estime que la fiscalité locale était relativement marginale dans les finances des entreprises. Avec des nuances, le secrétaire de la chambre de commerce, M. Keith Robinson, nous a exprimé le même avis. Une étude récente sur la ville de Sheffield montre le très important effet d'entraînement sur le secteur privé des emplois créés à l'aide de fonds publics (3). Et on imagine sans peine ce qu'aurait été la situation de l'emploi à Liverpool, où les salariés municipaux représentent 10 % de la population active et où le taux de chômage dépasse les 20 %, si des banques suisses n'étaient intervenues au dernier moment pour secourir à hauteur de 30 millions de livres une municipalité qui se trouvait au bord de la cessation de paiement en novembre 1985.

Quant à la « privatisation » des logements sociaux, même si elle répond sans doute à une attente d'une partie de la population, elle se situe aussi dans le droit fil d'une affirmation idéologique : *« L'histoire de la liberté ne fait qu'un avec l'histoire de la propriété,* écrit Mme Thatcher ; *dans les sociétés où la diffusion de la propriété est grande, la liberté s'épanouit ; et là où la propriété est concentrée entre les mains de l'Etat, il y a déni de liberté* (4). »

« La mise au clou de l'argenterie de famille »

LES immixtions du gouvernement dans les affaires municipales ne contredisent-elles pas l'aspiration à réduire le rôle de l'État ? M. Biffen ne se laisse pas démonter : *« Les collectivités locales... ont vendu leurs logements aux locataires de HLM. Et cela, c'est du « moins d'Etat » s'il en est. »* Peut-être faut-il faire ici la part des préoccupations électorales, puisque toutes les études montrent que les propriétaires votent moins à gauche que les locataires, mais ce n'est pas là le souci dominant.

Car, aux yeux du professeur Minford, l'essentiel est de favoriser la mobilité de l'emploi, qui suppose le logement privé. Il faut, selon lui, développer le secteur locatif privé, indispensable aux travailleurs non qualifiés et qui ne représente encore que 14 % du parc national de logements, et la propriété individuelle pour les travailleurs qualifiés, chez qui *« déménager est une habitude routinière... dont le coût n'est pas si grand qu'il obère le désir de chercher un nouvel emploi ».* Au contraire, nous dit-il, *« si vous êtes dans le secteur HLM, où les loyers n'obéissent pas à la vérité des prix, et si, en plus, vous êtes chômeur dans le Nord, vous seriez fou de quitter cette région pour le Sud, où vous ne trouveriez pas de HLM... C'est le locataire de HLM, non qualifié, qui ne bouge pas. »* Mais pour le maire travailliste de Liverpool, M. John Hamilton, construire des logements sociaux locatifs est, nous dit-il, une nécessité vitale pour ses mandants, et un facteur de création d'emplois. Et si conservateur qu'il soit, M. Brandwood, conseiller municipal, n'est pas d'un avis différent : il croit, lui aussi, que sa ville est injustement privée de ressources.

Non sans de sérieuses difficultés au Parlement, Mme Thatcher a supprimé les conseils généraux urbains (Metropolitan Country Councils) à compter du 1er avril 1986. Leur bilan n'est pourtant pas négligeable en matière de création d'emplois, de lancement de projets auxquels s'intéressent ensuite les capitaux privés. Là encore, c'est au nom de l'économie des deniers publics et de la lutte contre la bureaucratie que la décision d'abolition, controversée jusque chez les conservateurs, et particulièrement à la Chambre des lords, a été prise. Pourtant, si l'usine marémotrice sur la Mersey – ambitieux projet aux importantes retombées économiques – voit le jour, ce sera du fait d'une décision prise par le conseil de la conurbation de Merseyside – *« un cadeau d'adieu »*, dit amèrement le conseiller John Duncan. Et M. Harry Rimmer, responsable du projet, reste persuadé que, dans quelques années, une structure élue sera à nouveau mise en place pour coordonner la gestion de cette vaste conurbation autour de Liverpool, ne serait-ce que parce que la gestion des services communs deviendra, a-t-il calculé, plus coûteuse sous le nouveau régime.

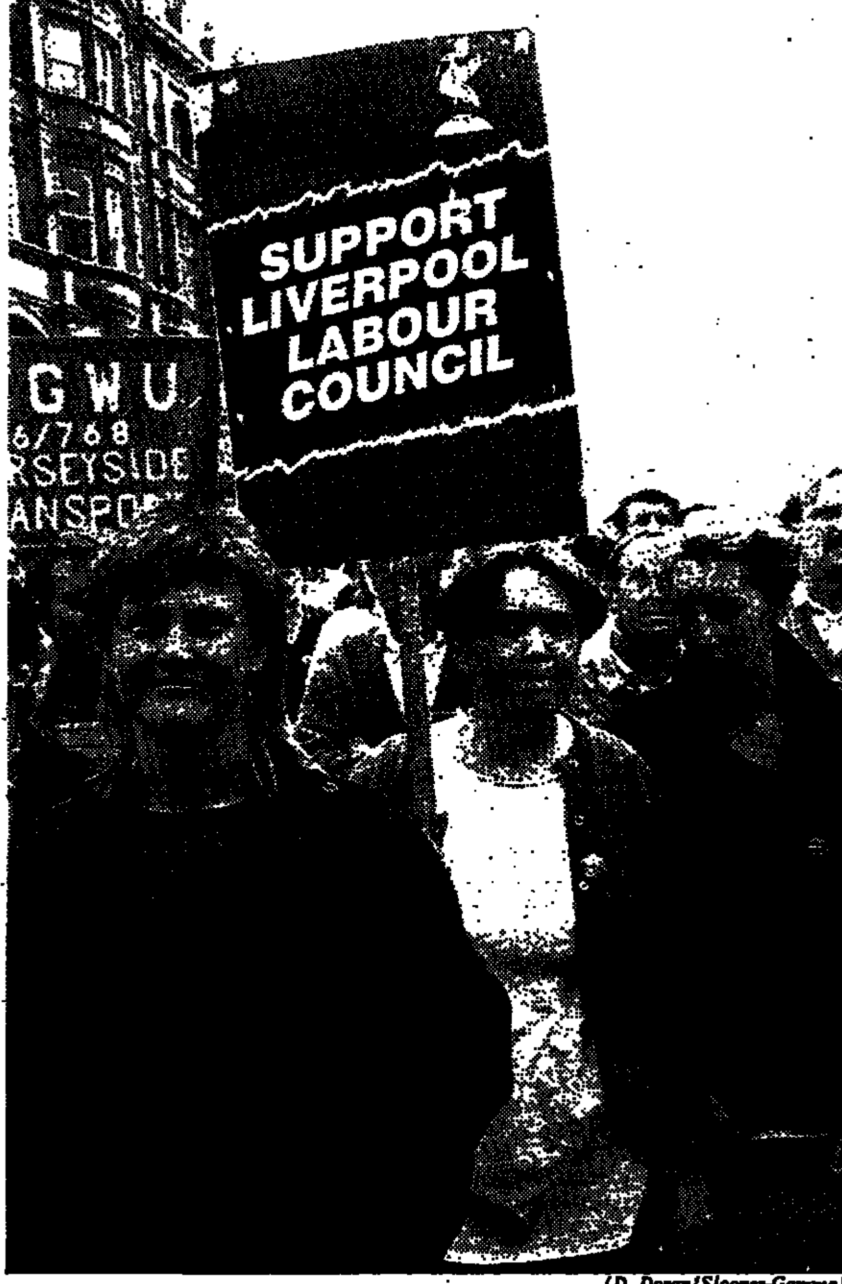
Même écho à Londres, où M. Harry Kay, vice-président travailliste du conseil général du Grand Londres, explique que *« là où il fallait onze personnes pour coordonner, chacune ayant droit à une indemnité de présence, il en faudra désormais deux fois trente-trois. C'est donc six fois plus cher ».* Lui aussi est persuadé que, dans quatre ou cinq ans, on reviendra sur cette décision *« motivée par des raisons purement politiques ; pas un seul de ces conseils urbains qui ne soit travailliste ».* En attendant, à compter du 1er avril prochain, Londres n'aura plus d'existence politique et administrative et sera réduite à une juxtaposition d'arrondissements *(boroughs)*. Ce ne sera plus qu'un lieu-dit. Imaginons que l'on supprime le Conseil de Paris...

Autre élément du *« freinage de l'augmentation attendue »* des dépenses publiques, la vente des actifs des sociétés nationalisées, brocardée par M. Harold Macmillan comme *« la mise au clou de l'argenterie de famille ».* Le gouvernement se défend d'en avoir fait un expédient pour s'assurer des rentrées d'argent et réduire le besoin de financement public ; certains critiques estiment d'ailleurs qu'il aurait pu y gagner davantage : la sous-estimation du prix de vente des actions de British Telecom, par exemple, a été telle qu'elles ont aujourd'hui atteint trois fois la valeur de souscription de novembre 1984. Paradoxalement, c'est une des raisons qui rendent cette privatisation difficilement réversible, tellement le coût d'une renationalisation serait élevé. Et M. Bryan Gould, porte-parole aux Communes du groupe travailliste sur le commerce et l'industrie, nous confirme que, si de telles renationalisations sont envisagées, elles seront décidées avec prudence et cas par cas.

M. Biffen, lui, y voit bien sûr un succès idéologique de son gouvernement, puisque le parti travailliste *« ne pense plus en termes de nationalisations, mais en termes de contrôle. »* Et il ajoute : *« C'est un pas en avant. J'ai conscience d'appartenir à un gouvernement dont l'action a provoqué un changement radical. »* Le seul gain financier que recherchait le gouvernement était de se débarrasser de l'obligation de verser des subventions à des entreprises déficitaires et, à ses yeux, déficitaires justement parce que, appartenant au secteur public, elles n'étaient pas soumises aux stimulations de la concurrence.

Il n'en demeure pas moins que la vente totale ou partielle d'une quinzaine d'entreprises publiques de 1979 à la fin 1985 (Cable and Wireless, British Telecom, British Aero-space, British Ports, etc.) a rapporté 7 milliards 195 millions de livres sterling (5). Si l'on ajoute à cette somme les 12 milliards produits par la vente de logements sociaux, et les 317,7 millions de livres provenant de la cession des actifs – terrains, immeubles – des villes nouvelles, plus les services de ramassage des ordures cédés au privé dans une centaine de municipalités et la privatisation de la restauration et du nettoiement dans un certain nombre d'hôpitaux, c'est une valeur de 20 milliards de livres sterling environ qui est passée du secteur public au secteur privé, soit environ 5 % du PIB. On ne peut s'empêcher de penser que le relatif succès revendiqué par M. Nigel Lawson en matière de réduction des besoins de financement public est bien dû à l'expédient dénoncé par M. Harold Macmillan. Cependant, le programme de privatisation devrait encore toucher huit entreprises ou services publics d'ici à 1988, avec à l'ordre du jour, pour 1986, le gaz et l'eau. On verra que cette cession d'actifs publics risque de poser des problèmes structurels à l'économie britannique.

Mais, surtout, ces rentrées massives masquent le fait que les autres postes du budget de l'Etat et des collectivités locales peuvent continuer de se gonfler. Et tandis que diminuent très fortement les ressources du pétrole de la mer du Nord, avec un baril à moins de 15 dollars, l'exercice de préparation du budget 1986-1987 se révèle singulièrement malaisé. On évalue en effet à 55 % la baisse des prix sterling du brut par rapport à ce qu'ils étaient il y a un an. On ne peut oublier que le ralentissement de l'inflation observé dans tous les pays développés résulte pour une part de facteurs internationaux, notamment la baisse des cours des matières premières. Dans ces conditions, malgré la manne pétrolière qui permet au



(D. Doran/Slooner-Gamma)

MANIFESTATION A LIVERPOOL
Contre la suppression des conseils des grandes villes.

Royaume-Uni d'être exportateur net, le résultat de la lutte contre l'inflation y serait plutôt moins bon que dans le reste de la CEE. C'est, pour M. Bryan Gould, la marque de l'échec d'une politique qui, *« au fond, n'est qu'une politique déflationniste classique. Il n'y a plus que le professeur Minford pour croire au monétarisme. Et le prix social à payer pour cette politique est insupportable ».*

Le prix social, c'est, bien sûr, la persistance du chômage. En décembre 1985, le nombre officiel de chômeurs s'élevait à 3 273 100, soit 13,5 % de la population active, exactement le double de ce qu'il était en 1979, lors de l'arrivée de Mme Thatcher aux affaires. Plus de 40 % d'entre eux étaient à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. Il ne semble pas que le ralentissement de l'inflation ait, en l'occurrence, contribué à stimuler suffisamment l'investissement pour relancer l'emploi.

Le gouvernement affirme que 600 000 emplois ont été créés depuis 1979, mais que la population active augmente à un rythme plus rapide. Il convient cependant d'ajouter que les suppressions d'emplois ont suivi un rythme encore plus rapide. Depuis 1979, le nombre de salariés a diminué de près de 2 millions, soit près de 8 %. La création d'emplois, essentiellement due au travail indépendant, semble-t-il, représente effectivement 600 000 postes et la population active n'a augmenté, dans le même temps, que d'un peu moins d'un million de personnes.

Mais, surtout, cette évolution provoque une aggravation des disparités régionales. Si l'emploi manufacturier a diminué d'environ 15 % en cinq ans dans le Sud-Est, la chute est de 25 % dans le Nord. La progression des effectifs dans les services (+ 2,4 %) est loin de compenser l'effondrement de l'emploi industriel (- 19,3 % pour le Royaume-Uni). Elle est, de surcroît, inégalement répartie : perte dans le Nord et le léger gain dans le Sud-Est. De même, si l'on considère le nombre de travailleurs indépendants, on constate qu'il a augmenté d'un tiers dans le Sud-Est depuis 1979, et seulement d'un cinquième dans le Nord.

La politique de l'emploi du gouvernement de Mme Thatcher tient en une seule formule : libérer le marché. Des contraintes artificielles, étatiques ou syndicales, sont censées empêcher le marché de l'emploi de trouver son équilibre par le libre jeu des forces économiques « naturelles ». Les mécanismes hérités des gouvernements travaillistes et des conquêtes ouvrières d'avant 1979 porteraient les salaires à des niveaux si élevés que les investissements, et donc les créations d'emploi, ne s'y retrouveraient pas. Mais il n'est pas question pour autant d'instaurer une politique des revenus plus ou moins impérative ou plus ou moins contractuelle : ce serait une intervention étatique qui troublerait le marché. Il faut, au contraire, déréglementer tout ce qui peut l'être en ce domaine.

Selon le professeur Mindford, *« les solutions sont dures, et difficiles à accepter socialement, donc il faudra du temps. Il est compréhensible que le gouvernement n'ait pas encore mis en œuvre la politique nécessaire pour réduire le chômage ; c'est à cause de la « socialisation » de l'opinion publique pendant tant d'années ».* Et il déplore : *« Il a été très difficile de convaincre de la nécessité de changer notre système de prestations, de convaincre d'opérer des coupes claires dans les dépenses publiques. Même Mme Thatcher a dû déclarer que la* « sécurité sociale resterait intacte entre ses mains. »

Supprimer le filet de sécurité

DÉRÉGLEMENTER, cela signifie supprimer les garde-fous protecteurs, réduire la couverture du « filet de sécurité » des prestations sociales, amoindrir la capacité à revendiquer des syndicats. Trois moyens sont envisagés à cette fin : la réforme du système d'assurances sociales, la déréglementation au bénéfice des entreprises privées et les nouvelles lois syndicales.

Pour ce qui est des assurances sociales, on veut simplifier et responsabiliser, et surtout concentrer les ressources en faveur de ceux qui en ont « vraiment » besoin. Compte tenu de l'interaction du système des prestations sociales et du système fiscal, on veut supprimer les « pièges de la pauvreté », par exemple lorsqu'une augmentation de revenu est plus que compensée par une perte de prestations ou un alourdissement de la charge fiscale. Un projet de loi est actuellement en discussion, qui tente de mettre en œuvre ces principes. Le premier bilan prospectif qu'on en puisse établir, c'est que trois millions huit cent mille personnes y perdront, pour deux millions cent soixante mille qui y gagneront. Solde négatif, donc (6).

Alors que, dans le système précédent, les impôts locaux des plus pauvres étaient pris en charge par les prestations, ils devront désormais en acquitter 20 % : M. Patrick Minford estime en effet que le vote d'électeurs non contribuables n'est pas un vote responsable et qu'il gêne le contrôle des dépenses publiques. Les plus pauvres, ce sont les couples de chômeurs avec des enfants à charge, mais comme on estime que des allocations de chômage trop élevées n'incitent pas à la recherche d'un emploi, le bénéfice de la réforme est plutôt orienté vers les bas salaires. La démarche officielle résulte d'une sorte d'inversion de la cause et de l'effet : parce que les régions de fort

Le maigre potage de la justice sociale

« Notre génération peut-elle envisager de se débarrasser du droit qu'elle hérite, en échange du maigre potage de la « justice sociale » ? (...) L'Etat de droit est centré sur l'individu. Sa personne, sa propriété, ses droits, sa liberté, sa réputation constituent son souci premier. (...) Chaque fois que les droits de l'individu sont piétinés au nom de quelque objectif qui s'affirme plus élevé, au nom de quelque bien collectif qui transcende les droits de l'individu, on fait un pas en direction du despotisme dans lequel les droits de tous les individus sont sacrifiés aux intérêts et aux caprices politiques de la hiérarchie régnante. Le bien collectif, la volonté générale, la justice sociale – quelles que soient les bonnes intentions qui les motivent subjectivement – en viennent toujours à servir d'écran à l'usage arbitraire du pouvoir. L'Etat de droit commence avec l'individu parce que les individus sont réels, tandis que la société est une abstraction. »

(Extraits de l'ouvrage de Sir Keith Joseph, ministre de l'éducation, *Freedom Under the Law*, Conservative Central Office, Londres, 1975.)

(1) HM Treasury, *The Government's Expenditure Plans*, HMSO Londres, janvier 1986.

(2) Nigel Lawson, *Britain's Economy, A Mid-Term Report*, Conservative Political Centre, Londres, 1985.

(3) *Putting the Rates to Work*, Labour Research Department, Londres, 1985.

(4) Préface à l'ouvrage de lord Beloff, *Freedom and Property*, Conservative Political Centre, Londres, juillet 1984.

(5) *The Economist*, 19 octobre 1985. La livre, en baisse depuis le début de l'année, ne vaut plus qu'environ 10,30 francs fin février.

(6) Ces chiffres et les suivants sont ceux publiés par le gouvernement et qu'analyse Nicholas Timmins dans le *Times* du 17 janvier 1986.

LE NÉOLIBÉRALISME

L'ÉPREUVE DES FAITS

Les déboires de Mme Thatcher

chômage possèdent nécessairement un grand nombre d'allocataires, on en déduit que l'allocation freine l'emploi !

En matière de déréglementation, un Livre blanc, publié l'été dernier (7), détaille les actions menées ou envisagées par le gouvernement. On y trouve, ministère par ministère, un impressionnant catalogue de mesures dont certaines relèvent du simple bon sens (moins de paperasse), d'autres reviennent à étendre la concurrence et la privatisation (la déréglementation des services d'autobus) et d'autres encore visent à réduire les coûts salariaux. Il ne manque pas de mauvais esprits pour voir là un retour au capitalisme sauvage d'avant 1850. Ainsi la période d'emploi permettant à un salarié de plaider le licenciement abusif contre son employeur, déjà passé de six mois à un an, sera bientôt de deux ans, tandis que la charge de la preuve en la matière reposera désormais sur le salarié et non plus sur l'employeur. Les *wages councils*, qui fixent des planchers légaux dans les industries à bas salaires et à faible syndicalisation, ne couvrent désormais plus les jeunes. Les seuils d'application des règles d'hygiène et de sécurité sont relevés.

Dans les nouvelles zones industrielles, les règlements d'urbanisme sont suspendus. A l'inverse, le seuil d'imposition des plus-values mobilières a été relevé de 50 %. La liste continue sur plusieurs pages, mais ces exemples suffiront. Il ne fait guère de doute qu'un tel appareil législatif et réglementaire modifie profondément le rapport de forces en faveur des employeurs, et cela au détriment des plus faibles parmi les salariés.

Troisième domaine : la législation syndicale. La question empoisonne tous les gouvernements britanniques depuis les années 60, et ils ont tous dû reculer devant l'opposition syndicale. Celui de M. Edward Heath avait même dû sa chute à la longue grève des mineurs de l'hiver 1973-1974. Tandis que le gouvernement de Mme Thatcher est le premier à avoir tenu bon avec, il faut bien le dire, l'accord au moins tacite de bon nombre de syndiqués de base (8). Mais les conflits de la presse ont révélé, outre les enjeux déjà soulignés dans ces colonnes (9), le degré de faiblesse des syndicats face aux employeurs. Rappelons qu'en Grande-Bretagne il n'y a jamais eu de droit de grève positivement affirmé par la loi, mais seulement des immunités suspendant, dans certaines conditions, les contraintes légales des contrats individuels de travail. Les lois de 1980, 1982 et 1984 reviennent à supprimer presque toutes ces immunités. Et c'est ainsi que, lorsque le groupe News International (qui possède le pire et le meilleur de la presse quotidienne nationale, *The Sun* et *The Times*) a suspendu toute négociation et que ses salariés ont simplement envisagé de faire grève (il suffit de parler de faire grève pour être gréviste aux yeux de la loi), M. Rupert Murdoch en a immédiatement licencié 6000. Il a également obtenu la mise complète sous séquestre des fonds des syndicats concernés, qui, en outre, se sont vu infliger une amende de 25 000 livres. M. Murdoch n'attendait que cette occasion depuis des semaines, fort de conseils juridiques avisés que la presse a publiés depuis (10).

Le 24 février 1986, M. Robert Maxwell, autre grand magnat de la presse britannique, a adopté la même attitude et a licencié 600 salariés de ses imprimeries de Glasgow. Comme si le chômage n'avait pas suffi, la loi s'emploie à affaiblir le mouvement syndical. La loi, et l'ordre aussi. La protection offerte à M. Rupert Murdoch est impressionnante et comprend, outre de nombreux policiers, d'énormes barrières barbelées à lames de rasoir. Dans le même temps, la télévision montre avec complaisance le nouveau centre d'entraînement des brigades anti-émeutes, déjà rodées l'an passé contre les mineurs.

Toute la question est de savoir si cet arsenal va effectivement encourager l'investissement que la puissance syndicale d'antan aurait découragé. M. Minford répond « oui ». Mais M. Keith Robinson, à la chambre de commerce de Merseyside, région de fort chômage et de grande tradition syndicale, dit « non », catégoriquement. A son avis, les relations du travail sont aujourd'hui excellentes, et il ne faut pas confondre le déclin historique d'une industrie (en l'occurrence, l'activité portuaire) avec des éléments conjoncturels mal établis. Une étude du conseil de Merseyside montre même que dans les secteurs à forte syndicalisation la croissance de la production, et souvent de la productivité, a été plus marquée que dans le reste de l'économie, et surtout dans la région de Merseyside (11). M. Tom Sibley, du Syndicat des cadres et techniciens de la métallurgie (TASS), fait remarquer que dans la partie prospère de l'économie les salaires sont élevés et qu'ils ont même augmenté plus vite que la productivité ou la rentabilité des entreprises concernées, et cela sans conflit majeur. Peut-être y a-t-il, là aussi, dans le discours thatchérien inversion des causes et des effets.



UN PAYSAGE URBAIN DU NORD DE L'ANGLETERRE
L'extension de la désertification industrielle.
(P.J. Griffiths-Magnum)

L'aggravation des disparités

RESTE que l'observation de M. Tom Sibley renvoie à une polarisation croissante des situations sociales, non seulement entre les régions, comme on l'a vu plus haut, mais en leur sein : Merseyside connaît à la fois des revenus se situant parmi les plus bas et parmi les plus élevés du Royaume-Uni. On ne cesse de parler de déchirure du tissu social. La violence des supporters de football est mise au compte de cette frustration (12). Les services statistiques du gouvernement publient discrètement des chiffres montrant que le tiers de la population masculine née depuis 1953 a subi au moins une condamnation devant les tribunaux (13).

Face à l'aggravation des disparités, M. Biffen estime « *qu'il en a toujours été ainsi* », et rejette les mesures de compensation des autres gouvernements européens en remarquant : « *La cohésion sociale d'un pays comme l'Italie, ou de quelques autres en Europe, ne m'a guère frappé jusqu'ici.* » Tout en affirmant que le gouvernement a une politique régionale visant à adoucir les conséquences de l'évolution économique, il attire l'attention sur ses limites : « *Il faut se demander, au bout du compte, si les forces économiques fondamentales ne sont pas si puissantes qu'elles réduisent à peu de chose les barrières que le gouvernement dresse ou tente de dresser. (...) D'une part, il est très difficile d'évaluer leur effet et, d'autre part, elles ne jouent qu'un rôle marginal et non pas central.* » Sans doute sont-elles, ces barrières protectrices, d'autant plus « *marginales* » qu'on en a réduit la hauteur – mais pourquoi l'avoir fait s'il n'y avait rien de « *central* » ?

Pour M. Patrick Minford, au contraire, rien de marginal en l'occurrence. Et il note avec soulagement : « *On a pu licencier. L'emploi était trop coûteux. Sans doute aurait-on dû licencier plus tôt, mais des pressions s'exerçaient pour maintenir l'emploi, le pouvoir syndical, par exemple. Ces pressions ayant presque disparu, nous constatons un fort accroissement de la rentabilité des entreprises.* » Il s'ensuit une restructuration dont il ne s'inquiète guère qu'elle fasse s'écrouler des pans entiers de l'économie. Et quand on lui fait remarquer que l'indice de la production industrielle vient seulement de retrouver son niveau de 1979, il s'exclame : « *Qu'est-ce que ça peut me faire, l'indice de la production industrielle ! Pourquoi pas l'indice des filets de pêche ? Ce qui m'intéresse, c'est le PIB, pas les éléments qui le composent. (...) D'ailleurs, la production manufacturière ne joue plus qu'un rôle mineur, moins de 25 %.* »

Le ministre John Biffen sera, lui, infiniment plus nuancé : « *Le gouvernement, parce qu'il est composé de politiques, parce qu'il doit être attentif à la sensibilité, aux désirs, aux préjugés de la population, dira toujours, et légitimement, que le Royaume-Uni doit continuer d'avoir un élément industriel très important dans son économie. Mais quelle industrie ? C'est une autre question. (...) Je serai très circonspect s'il faut indiquer aujourd'hui ce que seront les forces et les faiblesses de l'économie britannique dans quatre ou cinq ans. (...) Le déclin structurel des régions du Nord et des Midlands est lié au déclin de deux ou trois industries lourdes (...) depuis deux ou trois générations. Elles n'ont pas su, dans bien des cas, et pour des raisons sur lesquelles il est difficile de porter un jugement, saisir les occasions fournies par les industries nouvelles.* » Et M. Biffen d'opposer le déclin persistant de Liverpool à la « *régénération* » de Bristol. Il remarque encore : « *Le changement continuera, en termes politiques aussi. Beaucoup d'hommes politiques, y compris chez les conservateurs, aimeraient vivre dans une sorte de consensus stable. Mais la vie continue.* »

A gauche aussi, on estime que des changements irréversibles se produisent et l'on reconnaît même volontiers, tel le professeur Sam Aaronovitch (14), que, dans une large mesure, la politique thatchérienne a été la réponse de droite à une aspiration populaire diffuse, à un désir de secouer les vieilles pesanteurs et d'élargir les possibilités d'initiative. Mais si l'on admet que Mme Thatcher a ainsi bousculé la gauche traditionnelle et le mouvement ouvrier, on entend mettre les réflexions nouvelles au service d'un véritable sauvetage de l'économie britannique.

Car si la rentabilité moyenne des entreprises britanniques est aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était il y a cinq ans, c'est au prix de la disparition d'un grand nombre d'entre elles, avec son cortège de chômeurs. Certes, on ne peut, « *par attachement sentimental* », comme dit M. Biffen, continuer à tout fonder sur les industries héritées de la révolution industrielle. Mais, ainsi que le montre la ventilation régionale de l'évolution des emplois, le secteur des services n'existe que pour servir la production.

Or la chute des industries manufacturières est préoccupante, non seulement du point de vue de l'emploi, mais aussi pour les grands équilibres. Symbole par excellence du déclin britannique, la balance commerciale des produits manufacturés accusait en 1984 un déficit de plus de 6 milliards de livres (15). Ce déficit, au demeurant, n'est apparu qu'à la fin de 1983 et cela pour la première fois dans l'histoire industrielle du Royaume-Uni, l'ancien « atelier du monde ». La balance totale du commerce extérieur est, à la même date, déficitaire d'environ 8 milliards de livres et, si l'on fait abstraction du commerce des carburants, le déficit se monte à 13 milliards de livres. Or, avec la chute des prix pétroliers qui devrait entraîner une diminution des taux de croissance du PIB de 1 à 1,5 %, ces 5 milliards de différence risquent de s'amenuiser fortement, et il n'est pas certain que la bonne tenue de la balance des invisibles suffise encore à assurer l'équilibre de la balance des paiements, d'autant que le déficit manufacturier ne peut guère que s'aggraver encore à moyen terme.

La City se porte bien

D'AILLEURS, il existe d'autres déséquilibres. Si les investissements étrangers au Royaume-Uni ont oscillé entre 3 et 4 milliards de livres au cours des dernières années, les investissements britanniques à l'étranger ont, eux, augmenté de 50 % depuis 1982, passant d'environ 10 milliards à environ 15 milliards de livres. La Grande-Bretagne reste bien le deuxième exportateur de capitaux du monde et le premier par tête d'habitant. Pourtant, la rentabilité des investissements britanniques à l'étranger est inférieure à celle des investissements étrangers en Grande-Bretagne.

La question de ces mouvements d'investissement est devenue politiquement sensible, comme en témoignent l'affaire Westland, ou l'affaire de la vente des actifs de British Leyland à la société américaine General Motors, même si l'on peut convenir avec M. John Biffen que « *la valeur symbolique de l'industrie automobile (...) est bien supérieure à sa contribution effective à l'économie* », puisque c'est un secteur qui a singulièrement décliné, surtout en Grande-Bretagne. D'une façon générale, et surtout depuis le mouvement de privatisation, des inquiétudes se manifestent jusque dans les rangs conservateurs quant à la possibilité de continuer à maîtriser l'économie nationale, d'en assurer l'indépendance, lorsque l'essentiel des privatisations a porté sur le secteur industriel et que les actions s'en vendent au plus offrant. On s'inquiète également de la poursuite du déficit des investissements, phénomène cependant ancien mais où la City trouve parfaitement son compte.

Le renchérissement du crédit qui a accompagné la première période du gouvernement Thatcher est sans doute à l'origine de bien des fermetures dans un pays où, traditionnellement, l'entreprise dépend plus de prêts à court terme que d'investissements à long terme en provenance des institutions financières. Et les efforts, privés et parfois publics, pour développer les industries nouvelles n'ont profité qu'à quelques régions et n'ont créé que très peu d'emplois. Les gains de la productivité horaire du travail (plus de 25 % depuis 1979) dans l'industrie manufacturière (plus de 30 % dans l'ensemble de la production industrielle) n'ont fait qu'accroître le chômage – d'autant que, dans un premier temps, la demande était déprimée.

Il est vrai qu'aujourd'hui la progression semble avoir repris. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'elle ne concerne qu'une partie de la population, tandis que la forte minorité des laissés-pour-compte grossit chaque jour. Les entreprises qui ont survécu sont, pour la plupart – mais pas toutes – plus prospères. Celles qui sont mortes préoccupent désormais l'archéologie industrielle.

Le gouvernement se targue d'entrer dans la sixième année consécutive de croissance, mais c'est au taux moyen le plus bas de l'OCDE (0,6 %). Et la City se porte bien, très bien. Pour beaucoup d'interlocuteurs rencontrés ces dernières semaines, la libération prônée par Mme Thatcher n'a été que celle des appétits les plus rapaces.



FRANÇOIS POIRIER.

(7) *Lifting the Burden*, HMSO, Londres, juillet 1985.

(8) Voir Maurice Lemoine, « La longue grève des mineurs britanniques », *le Monde diplomatique*, janvier 1985.

(9) Voir François Poirier, « Les coups de boutoir de Mme Thatcher », *le Monde diplomatique*, février 1986.

(10) *The Morning Star* et *London Sogat Post*, février 1986.

(11) *Manufacturing in Merseyside*, MSC, Liverpool, 1982.

(12) Voir Paul Barker, « L'invité que l'on n'attendait pas », *le Monde diplomatique*, juillet 1985.

(13) Central Statistical Office, *Social Trends 1986*, HMSO, Londres, 1986.

(14) Voir son article « Goodbye to all that ? » *Marxism Today*, février 1986.

(15) Central Office of Information, *Britain's Overseas Trade*, HMSO, Londres, 1985. Selon l'*Economist* du 4 janvier 1986, la situation se serait améliorée en 1985 avec un déficit commercial de 2 milliards de livres, ou de 10 milliards abstraction faite du pétrole, cependant que les gains invisibles s'élevaient à 5,5 milliards : « Jadis atelier du monde, la Grande-Bretagne en est devenue le plus gros rentier. » Voir aussi *Economic Progress Report*, nº 178, juin-juillet 1985.

Les racines culturelles du déclin industriel

DEPUIS les années 60, l'opinion britannique se livre périodiquement à un exercice d'introspection sur les causes d'un déclin qui, de fait, remonte à la fin du siècle dernier. Les analyses strictement économiques, marxistes ou autres, sont incapables d'en rendre compte. Les remèdes de choc du libéralisme thatchérien n'ont en rien enrayé une érosion qui semble inéluctable. Et si le « mal anglais » était, avant tout, d'origine culturelle, provoqué par l'hégémonie de valeurs hostiles à l'industrialisation, à la rentabilité, à l'innovation ? C'est la thèse que développe l'historien américain Martin J. Wiener dans un ouvrage disponible depuis peu en édition de poche (1).

Dans son brillant essai, Martin J. Wiener montre comment, au moment même où au milieu du dix-neuvième siècle l'« atelier du monde » fonctionnait à plein rendement, ses opérateurs se sont laissés peu à peu gagner par l'idéologie d'une aristocratie foncière qui avait en quelque sorte investi dans la révolution industrielle, sans s'y investir culturellement. Et l'Angleterre verte de la *gentry*, le statut de gentleman-farmer en sont venus à constituer l'idéal social des industriels, des hauts fonctionnaires et des hommes politiques, et, à travers eux, de l'opinion. Dans ces conditions, l'esprit d'entreprise, se heurtant à un modèle dominant de style de vie pré-industriel, n'a guère été encouragé. Si la France a su, depuis peu, se réconcilier avec son industrie, le chemin à parcourir semble infiniment plus long en Grande-Bretagne.

B. C.

(1) Martin J. Wiener, *English Culture and the Decline of the Industrial Spirit, 1850-1980*, Penguin Books, Harmondsworth, 1985, 218 pages, 3,95 livres.

LA COMPÉTITION ÉLECTORALE

Au-delà des urnes

(Suite de la première page.)

Narcissiques, obnubilés par leur face-à-face, l'une et l'autre s'interdisent ainsi de prendre du recul. Elles rejettent dans une obscure préhistoire les faits saillants des deux dernières décennies, et ne parviennent guère à porter leur regard au-delà de l'élection présidentielle de 1988. Ce rétrécissement du temps les condamne à une étroitesse de vue qui confère une inquiétante fragilité à leurs promesses et à leurs projets. Car, nul ne l'ignore, rien de valable ne se fait que dans la longue durée, au prix d'un effort patient, acharné, dont les fruits seront cueillis à terme.

Pourquoi ne pas l'avouer ? Le journaliste indépendant, qui n'a pas un siège à conserver ou à conquérir, hésite lui-même à désigner avec certitude les options qui lui paraissent prédominantes. Tout au plus peut-il constater – et déplorer – la timide discrétion, voire le fracassant silence, autour de certains thèmes déterminants. Ouvertes bien avant le septennat en cours, promises à se prolonger, plusieurs crises de vastes proportions auraient dû occuper la première place dans la compétition électorale. Elles en sont pratiquement absentes.

L'ACCENT mis sur les difficultés économiques de l'heure a quelque chose de dérisoire alors que gauche et droite s'accordent à les traiter hors de toute perspective historique et dans un cadre étroitement hexagonal. Peut-on les taxer d'hypocrisie, alors que l'une et l'autre savent que tout effort national, voire européen, est à la merci des fluctuations du dollar et des cours des matières premières (et pas seulement du pétrole), alors qu'elles n'avancent aucune proposition pour mettre un peu d'ordre dans un système monétaire international brisé en 1971, pour réformer de prétendus « marchés » qui infligent un absurde et nocif mouvement de yoyo aux prix des produits de base importés, pour imprimer quelque harmonie et quelque raison à une politique énergétique qui, en 1973, a substitué une coûteuse aberration à un gaspillage dépourvu de scrupules (2) ?

Plus ou moins influencés par les thèses néolibérales, les remèdes préconisés sur les deux bords restent entachés d'irréalisme par un commun refus d'aller voir ce qui se passe concrètement dans les pays où ils ont été expérimentés *(voir pages 12 et 13 le cas de la Grande-Bretagne, et, pages 5 à 11, les effets pratiques de la déréglementation)*. Il y a quelque chose de païennement religieux dans certaines incantations qui ravalent toute politique industrielle au rang de pratiques magiques, experts et technocrates jouant complaisamment leur nouveau rôle de grands sorciers de la « science » économique. Mais un peuple qui vit la crise dans ses réalités quotidiennes écoute ces discours liturgiques avec un scepticisme croissant : il en a trop entendu pour participer à ce culte ésotérique.

Alors, quelques tribuns tentent de l'émouvoir en lui parlant de sa sécurité menacée par une délinquance galopante, par le laxisme des magistrats, par les étranges comportements d'immigrés inassimilables. Mais ils ne disent pas que la criminalité progresse dans les pays qui condamnent plus lourdement. Ils ne disent surtout pas que la plus grande insécurité provient d'une démentielle accumulation d'armes de destruction massive. Quelle que soit la majorité de demain, sa première responsabilité consistera pourtant à déterminer le rôle de la France dans le cours nouveau des relations stratégiques entre M. Reagan et M. Gorbatchev. Mais, inapte par nature à comprendre cette diplomatie militaire, le bon peuple n'a pas à en connaître... *(Voir page 4 : « Le silence de la cible ».)*

On lui parle donc de ses libertés. Sa liberté d'information est-elle mieux assurée avec les cinquième et sixième chaînes de télévision ? De quoi se mêle-t-il ? Il est prié de consommer sans discuter. Sera-t-elle protégée contre la concentration de la presse écrite ? Le débat qui fit rage à propos du cas Hersant ne permet pas de connaître les intentions des deux camps en la matière. Quel avenir pour les libertés de syndicats *« acculés à faire peau neuve » (voir* le Monde diplomatique *de février 1986)* ? Les discours électoraux préfèrent ignorer les menaces qui pèseraient sur une démocratie ne disposant plus que de syndicats dramatiquement affaiblis.

Le même silence trompeur entoure ces multiples décisions, qui, traditionnellement, sont prises dans le secret des cabinets, hors de tout débat démocratique, alors qu'elles affectent la vie quotidienne des citoyens : fixation des taux de crédit, gestion confidentielle de la Sécurité sociale, dont le budget excède celui de l'Etat, gestion autocratique d'institutions telles qu'EDF, etc. En pénétrant dans l'isoloir, nul électeur ne saura ce que le candidat de son choix entend faire en ces domaines.

Bien d'autres exemples pourraient être cités, confirmant le trop grand décalage entre les joutes électorales et les problèmes pratiques dont tout pouvoir, quelle que soit sa couleur, doit se saisir. Le jeu démocratique est à ce point faussé qu'un politologue américain a cru pouvoir dégager cette sombre conclusion : *« Pour être élu, il faut mettre sur pied une coalition. Pour gouverner le pays, vous avez besoin d'une coalition tout à fait différente* (3). »

Faux constat, trop hâtivement dégagé d'une superficielle observation des faits. Et, de surcroît, inacceptable prescription, qui aggraverait le mal au lieu de le guérir. *« Le seul remède aux maux dont souffre la démocratie, c'est davantage de démocratie »*, disait Alfred Smith, ancien gouverneur de l'Etat de New-York, candidat à la présidence contre Herbert Hoover. Les campagnes électorales coûtent de plus en plus cher, mais elles ne servent pas mieux la démocratie. Pis, elles contribuent à l'anémier en substituant une politique-spectacle au débat d'idées appuyé sur une concrète présentation des faits.

Se résigner à ce déclin progressif équivaudrait à proclamer que la démocratie n'est qu'un trompe-l'œil, un jeu sans portée réelle, gracieusement offert au peuple pour lui donner l'illusion de choisir son propre destin, alors qu'en fait il ne s'agirait que de l'appâter, de gagner ses voix en flattant ses penchants naturels, en jouant sur ses espoirs et ses craintes, les futurs élus sachant pertinemment que les généralités débitées en période électorale ne les engagent guère. Pourtant, ce qu'un scrutin donne à l'élu, ce n'est pas un blanc-seing, mais un « mandat » : l'électeur « mande » l'élu d'agir, en telle matière, dans telle direction, de réaliser telle réforme, d'obtenir tel résultat.

S'ILS parlent volontiers de leur mandat, les élus paraissent assez peu se soucier de la volonté de leurs mandants. Ils les traitent en mineurs et ne se comportent guère en « mandataires » investis d'une mission précise, dont ils auraient à rendre compte. De plus en plus rares, les « comptes rendus de mandat » tendent à devenir une pure formalité, beaucoup plus occasion de dénigrer l'adversaire que de présenter un bilan de l'action parlementaire, avec son actif et son passif.

Le nombre d'indécis révélés par les sondages d'opinion témoigne de cette perplexité entretenue par le décalage entre le discours politique et la réalité, d'un scepticisme grandissant chez les citoyens peu disposés à s'en laisser conter, plus désireux qu'on ne le croit d'affronter les problèmes dont, avec bon sens, ils mesurent la difficulté.

Parler vrai ne va pas sans risques. Mais parler pour séduire ne prépare nullement à aborder des échéances dont chacun pressent qu'elles seront rudes. Ecoutez les discours : ils annoncent tous un avenir meilleur. L'inévitable déception mettra à l'épreuve non seulement la crédibilité des candidats, ce qui ne serait que justice, mais les principes mêmes de la démocratie. On ne joue pas avec cela.

CLAUDE JULIEN.



(Photo Bruno-Barbey-Magnum/montage Daniel Brobst.)

(2) Superficiels comme à l'accoutumée, la plupart des partis et des médias se réjouissent stupidement de la baisse du dollar, qui diminue la facture pétrolière des pays importateurs, sans songer un instant qu'elle rend beaucoup plus compétitive la production américaine, qui ne tardera pas à déferler sur nos marchés.

(3) Samuel P. Huntington, *US News and World Report*, 8 mars 1976, auteur d'un rapport pour la Commission trilatérale, *The Crisis of Democracy*.

Un nouveau Traité de science politique

Voyage en politologie

NUL n'en doutera : le *Traité de science politique* (1) est un véritable temple élevé à la gloire de cette discipline. Les maîtres d'œuvre de l'ouvrage – M. Grawitz et J. Leca – énoncent ainsi les finalités de l'entreprise qu'ils ont conduite : ils considèrent qu'il s'agit là du *« premier ouvrage collectif en langue française consacré à l'exposé systématique des principaux domaines et problèmes de la science politique tels qu'ils sont à l'heure actuelle recensés et organisés par l'ensemble de la profession »* (tome I, page 9).

Cette œuvre, pourtant, a eu des devancières. Au premier rang de celles-ci, il faut citer le monumental *Traité de science politique* publié à la Librairie générale de droit et de jurisprudence par Georges Burdeau (2) et les huit volumes dont F.I. Greenstein et N.W. Polsby ont dirigé la publication et qui a paru à New-York, en 1975, chez Addison Wesley. Mais si le *Traité de science politique* de 1985 a, d'une certaine manière, des prédécesseurs, il est juste de reconnaître qu'aucun d'eux n'avait, semble-t-il, porté aussi loin ses ambitions.

En effet, le présent ouvrage *« se veut un exposé, le plus complet et systématique possible, de l'état de la recherche et des principaux problèmes théoriques et méthodologiques actuellement en débat »* (tome I, page 15). Qui plus est, les directeurs de publication placent l'œuvre dont ils sont l'âme sous la loi d'un « credo professionnel » tenant en trois articles : *« la séparation des catégories scientifiques et des catégories de la pratique ; le refus de « croire sur parole » ; l'admission de la dignité du (ou plutôt des) « sens commun (s) »* (tome I, page 20).

Les contributeurs – au nombre de 52 – sont, en majorité, des professeurs d'université (67,3 %) ou des chercheurs (19,2 %). Ils déclarent relever de la science politique (67,3 %), de la sociologie (11,5 %) ou du droit (4 %). Ce constat peut surprendre : les juristes sont réduits à la portion congrue ; aucun auteur ne revendique la qualité d'historien ou de philosophe. Les rédacteurs du *Traité* sont, en majorité, localisés à Paris (59,6 %) mais aussi *« en province »* (30,7 %) et à l'étranger (9,6 %). Les « Parisiens » appartiennent, pour l'essentiel, à l'université Paris-I (29 %), à l'Institut d'études politiques (16 %), à la Fondation nationale des sciences politiques (16 %), au CNRS (12,9 %) et à l'université Paris-III (6,4 %). Les contributeurs de province exercent, pour la plupart, à Grenoble, à Bordeaux, et à Clermont-Ferrand ; les étrangers en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique.

L'ouvrage lui-même comprend quatre volumes totalisant 2 792 pages. Chacun d'eux est divisé en parties elles-mêmes subdivisées en chapitres, à l'issue desquels figurent des bibliographies thématiques souvent exemplaires (mais fallait-il se laisser submerger par tant de titres anglophones ?). Les volumes de cette véritable somme traitent successivement de « la science politique, science sociale » et de « l'ordre politique » ; des « régimes politiques contemporains » ; de « l'action politique » ; des « politiques publiques ». Ils comportent, au total, trente-huit chapitres. Le tout est présenté avec un soin extrême (même si quelques coquilles ont échappé à la vigilance des correcteurs).

Sur le plan de la forme, la qualité de l'œuvre est donc exceptionnelle. Qu'en est-il quant au *« découpage de la discipline en grands domaines »* ? Les directeurs de publication nous avaient mis en garde : l'ouvrage *« exclut comme objet de chapitres spécifiques trois domaines habituellement inclus à juste titre dans la science politique : la philosophie politique, l'« histoire des idées », les relations internationales »* (tome I, page 15). S'agissant de ce dernier secteur, l'« exclusion » n'est pas aussi nette qu'on pourrait le craindre. Au tome I, deux études peuvent être considérées comme relevant de cette matière : celles de A.R. Zolberg (pages 567 et suivantes : « L'influence des facteurs « externes » sur l'ordre politique « interne ») et de S. Hoffmann (pages 665 et suivantes : « L'ordre international »). Au tome III, M. Grawitz traite du thème « psychologie et relations internationales » (pages 84 et suivantes). Au tome IV, M. Merle consacre le dernier chapitre de l'ouvrage à la politique étrangère.

QUELS que soient l'intérêt et la richesse de ces contributions, nous permettra-t-on de regretter ce demi-oubli ? Alors que, depuis quelques années, on loue, à l'étranger, le dynamisme de l'*« école française des relations internationales »* (voir, notamment : R. Mesa, *Teoria y Practica de Relaciones Internacionales*, Madrid, Taurus, 1981 ; G.M. Lyons, « Expanding the Study of International Relations : The French Connection » *World Politics*, octobre 1982, pages 135 et suivantes)...

Les maîtres d'œuvre du *Traité* rappellent, dans leur « Introduction générale », que la science politique doit tendre, comme toute activité scientifique, à l'*« universalisation »* (tome I, page 13). Les études présentées dans cet ouvrage répondent-elles à cette caractéristique ? Autrement dit, parviennent-elles à se dégager d'une vision trop « européocentriste » de la science politique ?

Observons d'abord que le tiers-monde est bien présent par la grâce, entre autres, de G. Balandier (tome I, pages 309 et suivantes), J. Lagroye (tome I, pages 434 et suivantes), A.-R Zolberg (tome I, pages 567 et suivantes), B. Badie (tome I, pages 599 et suivantes), J.-L. Domenach (tome II, pages 238 et suivantes), G. Hermet (tome II, pages 269 et suivantes), F. d'Arcy et Y. Prats (tome IV, pages 289 et suivantes).

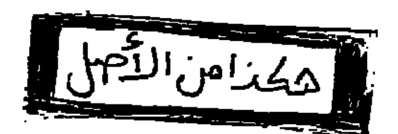
Cependant, un trop grand nombre de contributions ont pris comme cadre les pays industriels pluralistes. De plus, comme l'écrivent, fort honnêtement, les directeurs de publication, d'autres contributions, *« du fait de la généralité des catégories employées (par exemple dans la typologie des régimes politiques), peuvent aussi apparaître comme trop centrées sur le monde occidental »*. Cela étant admis, les directeurs de publication expliquent qu'ils ont dû *« s'accommoder de la situation réelle de la discipline : il est préférable de couvrir soigneusement un domaine empirique limité plutôt que d'improviser un comparatisme fourre-tout »* (tome I, page 19). Cette attitude est certes empreinte de sagesse. Peut-on, néanmoins, risquer cette question : n'aurait-il pas été possible de demander à des spécialistes de science politique d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie (ils existent et sont parfois cités dans le *Traité*) d'apporter, eux aussi, leur pierre à la construction de l'édifice ?

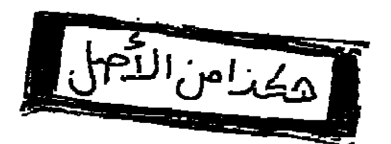
Comme toute œuvre humaine – aussi réussie soit-elle – le *Traité de science politique* peut susciter, ici ou là, des réserves ou des interrogations. Mais l'arbre ne saurait cacher la forêt. Le grand mérite des inventeurs de cet ouvrage est d'avoir donné forme à un monument qui, tout en portant les marques du pays et de l'époque qui l'ont vu naître, témoigne de l'exceptionnelle vitalité d'une discipline qui conquiert une à une, et avec vaillance, ses lettres de noblesse.

EDMOND JOUVE.

(1) M. Grawitz et J. Leca (directeurs de publication), Traité de science politique, PUF, Paris, 1985, 4 volumes, 1 440 F.

(2) 7 volumes, Paris 1949-1957, première édition ; 1968-1977, tomes V à X, deuxième édition ; 1980-1985, tomes I à IV, troisième édition.





SEUIL D'URGENCE DANS LA CRISE DE L'ENDETTEMENT

Les modestes ambitions du plan Baker

Avec ses imprévisibles conséquences sociales et politiques, le risque d'un krach financier international se précise à nouveau. L'article ci-dessous marque les limites de l'initiative prise par les Etats-Unis dans l'espoir de gagner du temps. En outre, les banques américaines et européennes se trouvent dans des situations fort différentes *(voir page suivante)*, ce qui rend très aléatoire, de leur part, une éventuelle action concertée.

Par YVES MAMOU *

QUAND M. James Baker, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, a annoncé, le 8 octobre 1985, lors de l'assemblée générale du Fonds monétaire international (FMI) réunie à Séoul, un plan en trois points destiné à régler le problème de la dette des pays en voie de développement, son discours fut acclamé par l'ensemble des délégations. Ce salut unanime s'adressait plus, cependant, au changement d'attitude des Etats-Unis qu'aux quelques mesures constituant l'« initiative Baker ». Là était l'événement : les Etats-Unis bougeaient, l'administration américaine adoptait soudain un nouveau style à l'opposé de la morgue et de la brutalité des années 1982-1984. Loin du *« déréglementez, faites plus de libéralisme et tout ira bien »* lancé par M. Ronald Reagan au reste du monde en octobre 1984, les Etats-Unis renouaient avec une attitude que beaucoup jugeaient plus « pragmatique et moins idéologique ».

Cela dit, il ne faut pas s'y tromper. Ce revirement était dicté par la nécessité de préserver les intérêts américains. Les Etats-Unis montraient qu'ils venaient de prendre conscience que le dollar fort, leur extravagant déficit commercial (148 milliards de dollars en 1985) et la montée croissante du protectionnisme risquaient de balayer l'édifice libéral. La croissance américaine ne pourrait alors plus « tirer » les exportations latino-américaines et resurgirait ainsi le spectre du défaut de paiement généralisé.

De plus, en conférant un rôle pilote à la Banque mondiale au sein de l'« initiative Baker », les Etats-Unis rendaient acceptable leur nouveau credo : c'est par la croissance que la question de la dette trouvera une solution. Habilement, ils marginalisaient quelque peu un FMI totalement discrédité en Afrique et en Amérique latine.

Las, quatre mois après, ce dispositif, qui prévoyait d'injecter 29 milliards de dollars en trois ans dans quinze pays qui comptent parmi les plus lourdement endettés *(voir ci-contre : « Trois mesures principales »)* n'a pas reçu le plus petit début de réalisation. Méfiants, les grands pays débiteurs, comme le Brésil ou l'Argentine, ont poliment décliné l'invitation à jouer les cobayes. Ayant durement gagné un semblant d'autonomie, ils n'ont nulle envie de se lier à nouveau les mains avec une organisation internationale, quelle qu'elle soit.

Les petits pays débiteurs, comme la Côte-d'Ivoire, le Chili, le Maroc et quelques autres, n'ont pas dit officiellement non au plan Baker. Mais ils adoptent une prudente réserve quant aux conditions d'ajustement qui leur seront demandées en échange. Echaudés par trois années d'ajustement aux forceps, les pays latino-américains en ont tiré la leçon : pour vivre heureux, vivons loin du FMI et de l'ensemble des organisations internationales. Mieux vaut une politique économique bricolée au jour le jour que de vastes réformes qui secouent un pays et échouent au bout du compte.

Quant à cette vaste bureaucratie qu'est la Banque mondiale, elle est si lente et si peu préparée à assumer un rôle moteur dans la conduite du plan Baker, que sa paralysie contribue à l'immobilisme ambiant.

Enfin, et c'est plus grave, la viabilité de ce plan supposait au moins un environnement économique stable. Or, des pays comme le Mexique, le Venezuela ou le Nigéria sont aujourd'hui durement frappés par la chute des prix du pétrole. Leurs économies étant largement dépendantes des exportations d'énergie, leurs besoins de financement excèdent aujourd'hui très largement les possibilités du plan Baker. Le Mexique est même, d'ores et déjà, en état de faillite virtuelle. *« Nous ne pourrons pas régler 10 milliards de dollars d'intérêts cette année »*, déclarait, le 1er février à Davos (Suisse), M. Hector Hernandez, ministre du développement industriel de ce pays. *« Le plan Baker est insuffisant »*, avait déclaré quelques jours auparavant, à Londres, M. Silva Herzog, ministre des finances du Mexique.

OR le temps presse. La plupart des observateurs estiment aujourd'hui que les possibilités de krach financier à l'échelon international sont aussi réelles qu'en 1982. Tant à cause du problème mexicain que de l'érosion de la « solution officielle » ingénieusement bricolée par quelques hommes à partir d'août 1982.

On s'en souvient peut-être, la crise de l'endettement des pays en voie de développement a éclaté au grand jour voilà trois ans et demi environ. En pleine torpeur estivale, le Mexique annonçait brusquement qu'il suspendait ses paiements. Le Brésil et l'Argentine suivaient peu après. Du coup, les grandes banques, lourdement engagées dans ces pays, s'affolaient et interrompaient leurs prêts. La menace d'un dépôt de bilan généralisé et le risque d'un effondrement du système financier international prenaient soudain une inquiétante réalité.

Face à l'urgence de la situation, quelques hommes, dont MM. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, Donald Regan, secrétaire au Trésor, Jacques de Larosière, directeur général du FMI, plus quelques présidents de banques centrales européennes, entreprirent de colmater le navire.

Dans un premier temps, ils obligèrent les banquiers à reprêter de l'argent pour honorer le service de la dette. En échange, ils contraignirent les pays endettés à un vigoureux ajustement externe. Puis, petit à petit, le canot de sauvetage fut colmaté, amélioré, poncé : on inventa les rééchelonnements pluriannuels pour lisser le service de la dette, le déficit budgétaire massif des Etats-Unis relança quelque peu les exportations des pays en voie de développement... etc. Bref, trois ans durant, ils réussirent ce qui semblait à l'époque presque impossible : gagner du temps, reculer chaque jour davantage le krach financier international. Résultat, le déficit des paiements courants de l'ensemble des pays en voie de développement fut ramené en 1985 à 44 milliards de dollars, soit les deux cinquièmes du déficit de 1982. Le redressement externe fut encore plus remarquable pour les sept principaux pays débiteurs (Argentine, Brésil, Corée, Mexique, Philippines, Venezuela, Indonésie), puisque le déficit de leur balance des paiements fut réduit de 40 milliards de dollars entre 1982 et 1984.

La politique d'ajustement du FMI a entraîné des contraintes difficilement supportables pour des économies littéralement droguées par l'argent facile de l'emprunt externe et qui, du jour au lendemain, durent comprimer leurs importations, opérer des coupes claires dans leurs dépenses budgétaires, rétablir la vérité des prix et supprimer les subventions aux produits alimentaires, asseoir leur taux de change sur des parités réalistes... Chaque pays endetté (l'Amérique latine tout entière, l'Afrique et quelques pays d'Asie et d'Europe) dut organiser la récession.

C'est à ce prix que du temps fut gagné. A quelle fin ? La dramatique situation du Mexique montre aujourd'hui que le problème de la dette demeure entier. Avec cette circonstance aggravante que le dispositif imaginé entre 1982 et 1984 arrive à expiration. Pour trois raisons :

– tout d'abord, la récession envisagée comme méthode universelle pour ramener les compteurs d'un pays à zéro n'est plus acceptée ni acceptable par les pays du tiers-monde qui n'en voient pas la fin. Ainsi, le gouvernement mexicain déclare publiquement qu'il s'estime responsable devant son peuple *« d'abord »* et que ses créanciers viennent ensuite. Le Pérou annonce qu'il limitera unilatéralement le paiement du service de sa dette. Le Brésil refuse depuis plus d'un an de signer le moindre accord avec le FMI... Bref, l'exigence de « croissance » économique est si forte chez les pays endettés que le plan Baker a dû l'inscrire en toutes lettres au fronton de ses diverses dispositions ;

– de plus, l'approche « au cas par cas », telle que le FMI l'a conçue et pratiquée, a également tourné à l'échec. L'accusation souvent portée contre le FMI d'élaborer des programmes d'ajustement unilatéraux, peu soucieux des réalités économiques et sans aucune souplesse, était dans bien des cas fondée. Par exemple, le FMI demandait à un pays de dévaluer fortement sa monnaie sans tenir compte des effets sur les économies des pays voisins. Le principe du « cas par cas », qui avait d'abord une fonction « politique » (éviter un règlement global de la dette qui aurait abouti à un moratoire généralisé), fut ressenti comme un diktat du libéralisme dogmatique ;

– enfin, troisième et dernier point, les rééchelonnements pluriannuels sont devenus inopérants. Ils ont soulagé les pays débiteurs de certains « pics » de remboursement mais ne leur offrent qu'une seule perspective : celle de se retrouver en 1990 presque aussi endettés qu'en 1981.

DANS ces conditions, une question se pose : le plan Baker, en tant que deuxième solution à court terme (trois ans), permettra-t-il, lui aussi, de gagner du temps ? Au regard de la crise du pétrole, qui accentue dramatiquement les difficultés de l'économie mexicaine, en particulier, ce rafistolage apparaît bien modeste, et dans ses ambitions, et dans ses moyens.

De plus, le rapport de forces joue aujourd'hui en faveur des pays endettés. Ayant tiré les leçons des années de crise, ceux-ci ont choisi de se ménager une autonomie en constituant d'importantes réserves de change. Auparavant, la puissance du FMI tenait à son rôle de guichet d'accès unique au marché des capitaux. Aujourd'hui, chaque fois qu'ils le peuvent, les pays endettés évitent de conclure un accord avec le FMI. Un nouveau plan de sauvetage est d'autant plus difficile à mettre sur pied que, en trois ans, la formule du chacun pour soi a gagné du terrain, faisant apparaître toute la pauvreté du dialogue international. Comme le faisait remarquer M. Michel Camdessus, gouverneur de la Banque de France, *« depuis le second choc pétrolier et les premiers symptômes de la crise, aucune adaptation majeure n'a été apportée aux grands instruments financiers internationaux »*. Les pays industrialisés ont en effet refusé de pallier la raréfaction des crédits bancaires aux pays en voie de développement par une allocation régulière de droits de tirage spéciaux (DTS), la monnaie du FMI *(voir ci-contre : « Un instrument délaissé »)*. Ils ont également renvoyé à plus tard une augmentation de capital de la Banque mondiale et refusé d'accélérer la mutation de ses « prêts-projets » (ponts, routes...) en « prêts-pays » (aide aux réformes macro-économiques et à la balance des paiements), mieux adaptés à la situation de crise. Aucun effort, non plus, en faveur d'une baisse concertée des taux d'intérêts... Somme toute, l'égoïsme national des pays riches a incité les pays en voie de développement à considérer d'un œil froid l'effondrement d'un système auquel ils ont néanmoins partie liée. Leur calcul est le suivant : à ceux qui ont le plus à perdre de prendre l'initiative.

* Journaliste.



(Sygma)

M. JAMES BAKER ET LE PRÉSIDENT ALAN GARCIA A LIMA, EN JUILLET 1985
Le Pérou a limité unilatéralement le paiement du service de sa dette

Trois mesures principales

ROMPANT avec la politique d'austérité du Fonds monétaire international, le plan Baker préconise, pour les quinze pays devant bénéficier de ses dispositions, un retour à la croissance comme remède à leurs difficultés économiques, accompagnant l'effort particulier demandé aux grands bailleurs de fonds.

Les pays sélectionnés sont l'Argentine, le Brésil, le Mexique, le Venezuela, le Pérou, le Chili, l'Equateur, la Colombie, l'Uruguay, la Bolivie, la Côte-d'Ivoire, le Maroc, le Nigéria, les Philippines et la Yougoslavie. Tous sont des Etats lourdement endettés, et l'on remarque sur cette liste la présence de dix pays d'Amérique latine, dans lesquels les engagements financiers des grandes banques commerciales américaines sont fort importants.

Trois mesures principales sont prévues :

– Les banques commerciales devront augmenter de 20 milliards de dollars sur trois ans leurs engagements dans ces quinze pays ;

– La Banque mondiale et les autres banques de développement devront accroître leurs engagements de 9 milliards de dollars, sur trois ans également (si l'on y ajoute les déboursements au titre des projets, la somme totale atteint 20 milliards de dollars) ;

– Les pays concernés par ces nouveaux prêts doivent s'engager à de vastes réformes internes, dans le but de promouvoir une économie de marché.

Un instrument délaissé

EN tant qu'institution pivot du système monétaire international, le FMI a le pouvoir de battre monnaie. Le droit de tirage spécial (DTS) est composé d'un panier de cinq monnaies (dollar, deutschmark, livre, franc et yen) et peut être « alloué » à l'ensemble des pays membres du FMI en cas de pénurie de liquidités internationales.

Pour pallier l'assèchement des crédits frappant les pays endettés, M. Jacques de Larosière, directeur général du Fonds, et des pays comme la France ont, depuis 1983, régulièrement proposé au conseil d'administration du FMI une allocation de DTS pour venir en aide aux plus démunis. Et pour éviter que les gros cotisants au FMI (Etats-Unis et les pays industrialisés) bénéficient en premier lieu de cette allocation de devises, la France proposait que l'allocation des pays riches aille à un fonds commun géré et redistribué par le FMI dans le cadre du système conditionnel qui est le sien : pas d'argent sans réformes économiques.

La RFA, la Grande-Bretagne, et les Etats-Unis ont rejeté cette proposition, en expliquant qu'il n'y avait pas de pénurie de liquidités internationales. En fait, ils craignaient surtout de voir une masse importante de DTS venir se placer sur leurs marchés financiers, comme cela s'était produit les fois précédentes.

Y. M.

SEUIL D'URGENCE DANS LA CRISE DE L'ENDETTEMENT

Les grandes banques commerciales dans la logique du système

Par DANIÈLE GERVAIS *

PEU d'observateurs sont aussi attentifs à l'évolution des pays les plus endettés du tiers-monde que les grandes banques des pays industrialisés. Le président de la Citicorp américaine, par exemple, est parfaitement capable de citer sans effort le taux d'inflation du Mexique ou le solde de la balance commerciale brésilienne...

Derrière cette connaissance, il y a toute l'inquiétude du créancier face à la possible défaillance de ses principaux débiteurs.

Car les banques commerciales du monde occidental ont joué un rôle de « prêteur du tiers-monde » qui n'a cessé de croître, jusqu'à ce que la crise de 1982 vienne freiner leurs élans. Au cours de la décennie 70, surtout dans les dernières années, les banques « recyclaient » les dépôts considérables que les pays producteurs de pétrole avaient accumulés auprès d'elles. L'un des meilleurs moyens d'employer ces abondantes disponibilités était de consentir des prêts aux pays en voie de développement.

Ces prêts dit « souverains » étaient considérés comme très sûrs, puisqu'ils étaient contractés ou garantis par les Etats emprunteurs. *« Nous fonctionnions littéralement à la commission, c'était à qui enlèverait le plus de prêts »*, rappelle aujourd'hui l'un des responsables des crédits internationaux dans une grande banque française. Et il ajoute : *« Bien malin qui aurait pu dire, à l'époque, quel était l'encours total de nos créances sur les PVD... »* Ce qui explique pourquoi les banques, incapables d'affecter à leurs prêts un véritable « coefficient de risque », avaient constitué un niveau de provisions qui s'est révélé tout à fait insuffisant lorsque éclata, en 1982, la crise de l'endettement.

Cette crise, déclenchée par le refus du Mexique de poursuivre au même rythme le paiement du service de sa dette, a entraîné un changement radical du comportement des banques commerciales, comme de celui des autres prêteurs privés. Alors que les prêts bancaires internationaux avaient augmenté de 23 % pendant l'année 1981, ils n'ont progressé que de 7 % en 1984, pour atteindre alors plus de 1 500 milliards de dollars *(voir le tableau I)*, et, en 1985, sont restés en termes réels pratiquement au niveau de l'année précédente (1). Ce ralentissement s'explique surtout par la décélération rapide et continue des prêts aux pays en voie de développement : en 1983, ils avaient encore augmenté de 6,5 % mais, en 1984, cette progression n'était plus que de 2 %. La tendance s'est poursuivie en 1985.

Plus prudentes dans l'octroi de leurs prêts, les banques ont dû cependant continuer d'apporter aux pays en voie de développement des financements qu'on pourrait qualifier d'« involontaires ». Comme l'écrivait un professeur à l'université de Paris-I, M. Christian de Boissieu, dans *la Tribune de l'économie* du 26 octobre dernier : *« Pour éviter de rayer d'un trait de plume une partie de leurs créances,* [les banques] *doivent fournir aux débiteurs au moins de quoi payer les intérêts de la dette – ce qui confère à celle-ci un caractère permanent et cumulatif. »* Et d'ailleurs, rappelle M. de Boissieu, *« Keynes faisait déjà remarquer qu'au-delà d'un certain seuil d'engagement le rapport de forces entre le créancier et le débiteur s'inverse : le créancier risque de disparaître lui-même s'il provoque la mise en défaut de ses débiteurs. »*

Les principaux bailleurs de fonds de l'Amérique latine

SUR les 467,4 milliards de dollars de la dette totale des quinze pays retenus par le plan Baker (prévisions pour 1985, *voir le tableau III*), près de 63 % sont constitués de créances bancaires « privées ». On entend par là tous les prêts bancaires qui ne sont pas garantis par les organismes d'assurance mis en place dans les pays industrialisés.

La situation, cependant, diffère beaucoup selon les pays emprunteurs et, surtout, selon les régions. Les banques ont été les principaux bailleurs de fonds des pays les plus endettés d'Amérique latine : en 1985, leurs crédits représentaient plus de 65 % de la dette argentine, près de 71 % de la dette brésilienne, 74 % de la dette mexicaine (2). A l'inverse, les créanciers publics (gouvernements et organismes multilatéraux) ont joué en Afrique un rôle de prêteur plus important que les banques : si l'on prend les deux nations d'Afrique noire figurant sur la liste du plan Baker (Côte-d'Ivoire et Nigéria), on voit que les banques n'entrent que pour 41 % dans la dette ivoirienne et 22 % seulement dans la dette nigériane. Il faut noter, toutefois, que les dettes des pays d'Afrique sont très inférieures, en valeur absolue, à celles des pays d'Amérique latine, le « continent de l'endettement ».

Variable selon les pays débiteurs, l'engagement des banques l'est aussi selon les pays créanciers *(voir le tableau III)*. La communauté bancaire du monde occidental la plus engagée dans les pays en voie de développement est celle des Etats-Unis. Et la plus forte part des créances des banques américaines concerne les pays d'Amérique latine. Ces banques, à elles seules, détiennent 36 % de la dette des huit principaux débiteurs de la zone. Très engagées aussi sur l'Amérique latine, les banques françaises ont, sur l'Afrique, des créances supérieures, en valeur relative et même absolue, à celles des banques américaines. Quant aux banques allemandes, l'un de leurs principaux débiteurs est la Pologne.

Ce poids différent des pays endettés dans les créances bancaires explique en grande partie le soutien réservé, ou au moins inégal, apporté par les communautés bancaires européennes aux propositions du secrétaire américain au Trésor. Certaines banques, françaises notamment, craignaient, en laissant dresser une liste de pays « prioritaires », de voir se créer un « front commun des débiteurs », alors qu'elles se sont attachées jusqu'ici à renégocier le problème de la dette au cas par cas. Mais la plupart reprochaient à la liste établie par M. Baker de satisfaire avant tout les banques américaines, puisqu'elle inclut tous leurs principaux débiteurs. M. James Baker n'a d'ailleurs pas caché que, s'il avait ajouté aux pays d'Amérique latine (les seuls initialement prévus) des nations comme la Côte-d'Ivoire, le Maroc, le Nigéria ou la Yougoslavie, c'était pour pouvoir entraîner dans un effort accru d'autres institutions que les seules banques américaines.

Nécessité d'autant plus impérative que les banques américaines réellement concernées par l'endettement du tiers-monde sont en très petit nombre. Fin 1984, neuf d'entre elles détenaient 62,5 % de toutes les créances bancaires américaines sur les pays en voie de développement. La Citibank (la plus importante des banques mondiales) détenait à elle seule 5 % des créances bancaires américaines sur les pays latino-américains et 4 % à 5 % de l'encours total d'engagements internationaux des banques de la zone couverte par la BRI (toutes les grandes banques mondiales). Le gouvernement de M. Reagan, qui s'était déjà trouvé contraint, en 1984, de voler au secours de la Continental Illinois, a parfaitement compris que la concentration des risques sur quelques très grandes banques risquaient d'entraîner leur perte et, par là même, une catastrophe financière de première grandeur aux Etats-Unis.

Il fallait donc à tout prix inverser la tendance, éviter que les grandes institutions américaines se retrouvent seules avec leurs créances sur les bras, « lâchées » non seulement par de grandes banques étrangères mais aussi par les banques petites et moyennes aux Etats-Unis mêmes. Ces dernières, beaucoup moins engagées, auraient fort bien pu décider de passer leurs prêts par profits et pertes et de renoncer à tout apport d'argent frais.

Six mois après la présentation qu'en a faite à Séoul, lors de la réunion du Fonds monétaire, le secrétaire américain au Trésor, le plan Baker a peu de chances d'être appliqué aussi vite et de la façon qu'espérait son promoteur. Le rôle que doit jouer la Banque mondiale est toujours aussi mal défini. Or c'est un préalable important, puisqu'il est prévu qu'un organisme international ayant des vues à moins court terme que le FMI devra cautionner la politique économique des pays endettés « bénéficiaires » du plan. Les banques, pour leur part, sont bien décidées à ne pas endosser l'uniforme impopulaire du « contrôleur » face aux pays du tiers-monde : *« Il ne manquerait plus que la canonnière ! »*, s'exclame à ce propos un banquier français.

Enfin, tout en jugeant globalement insuffisant l'effort demandé pour atténuer le problème de l'endettement, et *a fortiori* celui du développement, les banques estiment qu'il est aussi mal partagé. Mal partagé entre les organisations multinationales et les créanciers privés ; mal partagé entre les communautés bancaires elles-mêmes.

Ce sont surtout les banques françaises qui estiment injuste de fonder l'effort supplémentaire demandé sur la répartition actuelle des créances, sans tenir compte de l'inégalité des efforts préalablement consentis. Elles font observer qu'en dix-huit mois (de fin 1983 à la mi-1985) elles ont augmenté de 3,9 % leurs crédits aux quinze pays concernés par le plan Baker, alors que l'apport des banques américaines restait étale (+ 0,1 %) et que celui des banques allemandes diminuait de 8,2 %. Les banques françaises notent aussi que sur d'autres pays endettés – l'Indonésie, la Corée du Sud, l'Egypte, la Tunisie, la Pologne – leurs propres créances ont augmenté de plus de 13 % pendant la période considérée, tandis que celles des banques américaines diminuait de près de 14 % et celles des banques allemandes de 12 %. Elles ajoutent aussi, avec une certaine malice, que, *« contrairement aux banques américaines, les banques françaises ne bénéficient pas de l'évasion des capitaux latino-américains, non négligeables dans certains cas »*.

En se fondant sur l'examen des chiffres des six derniers mois, les banques françaises affirment qu'elles ont poursuivi leur effort, contrairement aux banques américaines, *« et qu'elles ne peuvent donc être accusées d'avoir participé au mouvement de désengagement qui a suscité l'élaboration du plan du secrétaire américain au Trésor »*. Une façon comme une autre d'impliquer qu'elles ont joué leur partie, et que d'autres maintenant doivent s'y mettre.

Beaucoup de responsables dans les banques sont, de toute façon, convaincus que les solutions proposées par M. Baker sont sans commune mesure avec l'ampleur des besoins. Il est vrai, expliquait M. Eric Fottorino dans *la Tribune de l'économie* datée 8-9 février 1986, que, par le simple jeu des variations des termes de l'échange, *« en 1985, la facture « produits de base non pétroliers » payée par le Nord au Sud s'est allégée de 65 milliards de dollars »*. A propos de ce « cadeau » involontaire du tiers-monde aux pays riches, il écrivait : *« Ce chiffre relativise la « générosité » du plan Baker. »* Les capitaux flottants et le jeu des parités monétaires – notamment du dollar – et des taux d'intérêt continueront d'avoir une incidence beaucoup plus déterminante sur l'endettement du tiers-monde que l'éventuel accroissement des crédits bancaires, qu'ils soient ou non « intéressés ».

(1) Statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI).

(2) Statistiques de l'Institut de finance internationale, fondées sur les données du FMI.

* Journaliste.

Une solution de pis-aller

AVANT même que n'éclate la crise de 1982, deux économistes écrivaient, à propos de la dette des pays en voie de développement (1) : *« En cette période où il est particulièrement difficile d'accumuler du capital, les banques et les multinationales, suivant leur intérêt commercial et productif, ont tendance à procéder à un partage ou redéploiement de certaines activités industrielles, en les déplaçant vers la périphérie du système industriel. »* Stratégie dont ils soulignent qu'elle *« a été souhaitée par certains pays en voie de développement »*.

En fait, il n'y avait pas là de « calcul » concerté de la part des banques, d'ailleurs souvent poussées par leurs gouvernements à multiplier les crédits d'accompagnement aux échanges commerciaux, crédits qui permettaient aussi d'entraîner l'exportation, donc la production dans les pays industrialisés. Mais les grandes banques suivaient d'autant plus volontiers le mouvement qu'il était générateur de profits, puisqu'il répondait aux besoins du capitalisme mondial.

Or, on peut se demander aujourd'hui si ce mouvement n'est pas « condamné » à se poursuivre, même à un rythme ralenti ; dès lors, il n'y a aucune raison pour que les banques cessent d'y jouer leur partie. Elles tentent simplement de mieux « piloter » leur action, de minimiser les dérapages, par un effort collectif : jamais il n'y a eu autant de concertation entre elles, que ce soit dans le cadre du très officieux « club de Londres » ou dans celui du « groupe des Seize » qui réunit les principales banques créancières du monde occidental.

Mais, parallèlement, la lucidité, dans les milieux bancaires, est plus grande qu'elle n'a jamais été : les actions en cours sont regardées comme un moyen de différer la crise de l'endettement (en aucun cas de résoudre le problème de la dette), et sont jugées sans lien avec le problème du développement. Les responsables, dans les banques, sont intimement convaincus que les financements bancaires sont totalement inadaptés aux besoins du tiers-monde : car ils sont à trop court terme. Les seuls apports financiers capables d'assurer une véritable croissance seraient des crédits publics ou multilatéraux, ceux des banques de développement notamment, consentis à des taux d'intérêt maîtrisés, avec des délais de remboursement très longs, et sans obligation d'achats « liés », bien entendu. Il faudrait, pour cela, une sorte de *« prélèvement international obligatoire pour le développement »* dont on est encore bien éloigné, à supposer qu'il soit un jour envisagé.

D. G.

(1) S. Lichtensztejn et J.-M. Quilano, *Dette et développement*, éditions Publisud, Paris, 1982.

Tableau I. – LES PRÊTS BANCAIRES INTERNATIONAUX
Plus de 1 600 milliards de dollars à la fin de 1984.

Nationalité des établissements	Montants (milliards de dollars)	(%)
Etats-Unis	614,5	28,1
Japon	513,7	23,5
France	197,1	9
Royaume-Uni	161,4	7,4
Allemagne fédérale	142,1	6,5

Source : Morgan Guaranty Trust Cy, « World Financial Markets », juillet 1985; étude fondée sur les statistiques de la BRI.

Tableau II. – LE POIDS DES BANQUES COMMERCIALES DANS L'ENDETTEMENT DES QUINZE PAYS DU PLAN BAKER (*)

(en milliards de dollars et en pourcentage)

	1978	1982	1984	1985 (2)
Dette extérieure totale	173,3	385,7	427,5	467,4
● Banques commerciales (1)	103,9 (60,0 %)	258,1 (66,9 %)	275,3 (64,4 %)	274,6 (62,8 %)
● Fonds monétaire international	2,1 (1,2 %)	5,6 (1,5 %)	13,9 (3,3 %)	17,1 (3,9 %)
● Organismes multilatéraux de développement	12,2 (7,1 %)	22,6 (5,9 %)	29,7 (6,9 %)	33,4 (7,6 %)
● Autres créanciers publics	34,2 (19,8 %)	61,2 (15,9 %)	67,3 (15,8 %)	72,2 (16,5 %)
● Créanciers privés non bancaires	20,8 (12,0 %)	38,1 (9,9 %)	41,2 (9,6 %)	40,1 (9,2 %)

(1) Non compris les crédits garantis.
(2) Prévisions.
Source : Institut de finance internationale.
(*) Les quinze pays sur la liste du plan Baker : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte-d'Ivoire, Equateur, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, Philippines, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

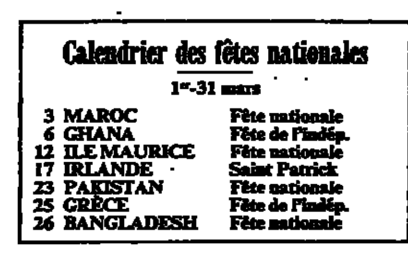
Tableau III. – LA RÉPARTITION DE LA DETTE DES QUINZE PAYS SÉLECTIONNÉS A L'ÉGARD DES BANQUES COMMERCIALES OCCIDENTALES

(Montants par place bancaire, en millions de dollars, au 30 juin 1985.)

	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne fédérale	France	Ensemble des banques de la zone BRI
Argentine	8 600	3 865	1 285**	1 664	26 587
Bolivie	194*	131	74	26	677
Brésil	26 600	12 980	2794**	6 320	77 224
Chili	6 900	2 154	490**	452	13 499
Colombie	2 700	695	252**	383	6 817
Equateur	2 300	nd	78	172	4 998
Côte-d'Ivoire	476*	499	160	1 087	2 648
Mexique	25 600	12 297	2 051**	4 730	71 552
Maroc	800	nd	325	1 018	4 512
Nigéria	1 670*	3 697	1 046	1 531	8 414
Pérou	2 100	526	206	448	5 485
Philippines	5 900	1 451	282**	1 164	13 107
Uruguay	989*	304	29	58	1 975
Venezuela	9 300	3 337	1 081**	1 963	24 951
Yougoslavie	2 200	3 040	1 053	1 298	9 857
TOTAL	96 329	44 976	11 386	22 314	222 287
AUTRES ETATS					
Indonésie	3 400	1 416	1 672**	551	14 209
Corée du Sud	10 100	3 119	637**	1 536	32 386
Egypte	1 000	1 528	1 004**	1 201	6 919
Tunisie	231*	140	380	280	1 329
Pologne	687*	2 219	1 507	1 275	8 804
TOTAL	15 418	8 422	5 200	4 843	63 647

NB. – Au 30 juin 1985, les créances (non garanties) des banques françaises sur les quinze pays représentaient 8,2 % des dettes des pays concernés à l'égard de l'ensemble des banques couvertes par la zone BRI.

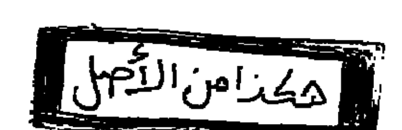
* A fin-mars 1985.
** Pays pour lesquels le réseau des banques est consolidé.
Sources : Statistiques bancaires et BRI.



Calendrier des fêtes nationales

1er-31 mars

3	MAROC	Fête nationale
6	GHANA	Fête de l'indép.
12	ILE MAURICE	Fête nationale
17	IRLANDE	Saint Patrick
23	PAKISTAN	Fête nationale
25	GRÈCE	Fête de l'indép.
26	BANGLADESH	Fête nationale



CHOC PETROLIER A REBOURS

Les monarchies du Golfe contraintes à des ajustements

(Marc Riboud-Magnum)

Par GHASSAN SALAMÉ *

APRÈS une décennie de recettes exceptionnelles et de dépenses frénétiques, les six « Eldorados » du Golfe (Arabie saoudite, Koweït, Bahrein, Qatar, Emirats arabes unis (1), Oman) – tout comme d'autres producteurs de pétrole – connaissent une phase économique et financière difficile, dont les conséquences – y compris politiques – sont fiévreusement scrutées sur place et dans le monde. Les symptômes de cette nouvelle phase, enclenchée en 1982, sont maintenant perçus aussi bien par les experts internationaux que par les millions de travailleurs immigrés dans ces pays *(voir pages 18 et 19 l'article de Gilbert Beaugé)* : des gouvernements devenus mauvais payeurs, des projets grandioses soudainement abandonnés, des banques et des entreprises au bord de la faillite (2), sans compter une baisse substantielle de l'aide aux pays du tiers-monde. Un touriste, même pressé, pourrait, à tout le moins, constater que les palaces d'Abu-Dhabi sont occupés à 20 ou 30 % de leur capacité, que les citoyens de ces pays ne changent plus leur voiture tous les ans, que d'innombrables ingénieurs et promoteurs sont au chômage et que d'énormes centres d'achat « à l'américaine », en dépit des marchandises dont ils regorgent, sont fort peu fréquentés. La situation est si dramatique que plusieurs de ces pays (notamment l'Arabie saoudite et le Koweït) se sont adressés aux experts de la Banque mondiale pour remettre quelque ordre dans leurs finances.

Dans ces six pays, la crise actuelle est le résultat d'une combinaison de facteurs. Ils dépendent massivement des ventes du pétrole pour alimenter leur trésorerie : de 85 % à 95 % des recettes publiques, suivant les pays et les années. Or la consommation mondiale du pétrole n'a cessé de diminuer depuis cinq ans. Qui plus est, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a subi plus gravement les effets de cette baisse en raison de sa politique de protection des prix, au moyen d'un ingénieux système de quotas qu'elle avait adopté et qui, paradoxalement, a favorisé les producteurs non membres de l'Organisation (comme la Grande-Bretagne ou le Mexique), alors même que certains de ses membres se permettaient de l'ignorer (tel le Nigéria). Le résultat fut très négatif, notamment pour l'Arabie saoudite qui s'était arrogé le rôle de garant des équilibres : sa production tombait bien en dessous des 4,3 millions de barils par jour qui lui étaient alloués par le système des quotas, pour atteindre, au début de 1985, le plancher de deux millions de barils par jour. A l'été 1985 le royaume produisait à peine le tiers des quantités de 1981, moins du quart de ses potentialités. Une certaine remontée s'amorçait en octobre.

Ni la baisse de la production ni le système des quotas n'ont réussi à juguler le déclin des prix. Car le deuxième choc pétrolier, celui de 1979-1980, était, en termes purement économiques, fort peu justifié. La révolution iranienne avait créé un climat de panique entraînant une flambée artificielle des prix (jusqu'à 35 dollars le baril). Le contrecoup était inévitable, et aisément prévisible, dès septembre 1980, quand le déclenchement de la guerre irako-iranienne n'eut aucun effet sur les prix de l'or noir. Depuis, de réunion en séminaire et de brouille en réconciliation, les responsables de l'OPEP n'ont guère réussi à éviter l'inévitable : la baisse des prix, suscitée à la fois par la stagnation de la demande, l'« infidélité » de certains producteurs de l'OPEP et l'opportunisme commercial des producteurs non-membres de l'organisation. Réunis en décembre 1985 à l'hôtel Intercontinental de Genève, les ministres de l'OPEP se sont résignés à privilégier à nouveau la production aux dépens des prix. Le lendemain, le prix du baril perdait 3 dollars au marché libre de Rotterdam; il tombait à 15 dollars en février 1986.

Si la crise financière n'a pas suivi à la trace la baisse de la production, c'est surtout à cause du cours élevé du dollar, dans lequel l'écrasante majorité des contrats pétroliers se négocient. Avec la baisse de la monnaie américaine, cette compensation devenait impossible, au grand profit des pays qui, comme la France, avaient eu jusqu'alors à payer un pétrole cher avec des dollars très chers.

A la fin 1985, ces facteurs se sont conjugués pour créer un troisième choc pétrolier qui visait, cette fois, les producteurs eux-mêmes. Ce tournant capital, qui suscite des inquiétudes justifiées, est cependant loin de créer le climat de panique que certains imaginent non sans une revancharde délectation. Les dirigeants présentent en effet la crise actuelle comme une simple normalisation ayant pour effet d'aligner les économies du Golfe sur celles de l'ensemble des pays en voie de développement.

« Dieu m'a donné le pétrole »

LA crise a d'ailleurs mis plusieurs années à éclater, au terme d'une lente érosion. Ses conséquences ne sont pas nécessairement fatales. La région recèle deux-tiers des réserves mondiales prouvées de pétrole ainsi que d'enviables richesses en gaz (notamment au Qatar qui occupe la troisième position mondiale). Si le pétrole est moins demandé, il reste indispensable. On peut même prévoir une remontée de la production et des prix dans un avenir proche, quand les puits *offshore* en mer du Nord se seront taris ou si une reprise de l'économie mondiale entraînait une forte demande en énergie.

Les recettes pétrolières demeurent subtantielles, au moins en comparaison avec celles des autres pays de la région. Quels miracles ne feraient, en Egypte, les 30 milliards de dollars que l'Arabie saoudite a encore pu obtenir en 1985 de la vente de son pétrole! Le revenu par habitant demeure, dans le Golfe, quinze fois supérieur à ce qu'il est dans les deux Yémens ou, sur l'autre rive de la mer Rouge, au Soudan. Faut-il rappeler qu'un ouvrier égyptien non qualifié peut avoir, à Koweït, un salaire supérieur à celui de son concitoyen ministre dans le gouvernement de M. Moubarak?

Les dynasties au pouvoir savent enfin (et ne cessent de le rappeler à leurs gouvernés) que le pétrole et ses revenus sont bien postérieurs à leur mise en place. Leurs recettes pétrolières sont le fruit de leurs conquêtes (les Saoud), de leur pouvoir lentement bâti (les Sabah) ainsi que de leurs alliances extérieures. C'est dans ce cadre, celui d'instances tribales politico-militaires qui assumaient déjà un rôle dirigeant en dépit de leur extrême pauvreté, que le pétrole est apparu au dix-neuvième siècle; et sa contingence permet au cheikh Zayed, d'Abu-Dhabi, de lancer, non sans sérénité : *« Dieu m'a donné le pétrole* (sous-entendu : alors que j'étais déjà émir), *il peut me le reprendre à n'importe quel moment. »* Si le pétrole a grandement renforcé les moyens des familles au pouvoir, il ne les a certainement pas créés.

Cette sérénité dans l'adversité, somme toute relative, risque toutefois d'être entamée par une mauvaise gestion de la crise. Témoin l'énorme scandale du souk el Manakh, qui a éclaté en 1982 à Koweït et qui n'a cessé d'ébranler le système bancaire de cet émirat (ainsi que de celui de Bahrein, qui en est partiellement tributaire) *(voir pages 18 et 19 l'article de Jean-François Ryckx)*.

Moins dramatique, mais non moins importante, est la chute brutale des prix de l'immobilier, notamment en Arabie saoudite, après des années de fiévreuse spéculation (3). Le marché des actions, dans la même Arabie, s'est renversé dès 1983, pour subir une chute brutale de 30 % en 1984 et une nouvelle baisse, encore difficile à chiffrer, en 1985.

Dans le secteur bancaire, la crise se ressent avec encore plus d'acuité. On l'a perçu dès 1984, lorsque la famille princière de Dubaï a dû racheter l'Emirates National Bank plutôt que de déclencher un jeu de dominos bancaire dans un pays, les Emirats arabes unis, où le boom pétrolier avait suscité une pléthore de guichets (près de trois cents branches) alors que cette fédération bien lâche manque d'une banque centrale digne de ce nom.

En Arabie saoudite, le secteur privé est endetté, selon une source bancaire locale, de 58,8 milliards de dollars, dont 15 milliards ont été avancés par les banques commerciales et 43,8 milliards par les innombrables fonds créés par l'Etat pour favoriser l'agriculture, l'industrie, la construction de logements, la production laitière ou céréalière, etc. Les estimations les plus modérées fixent à 25 % la part des créances douteuses, chiffre qu'il faudrait sans doute doubler. Il en est de même au Koweït, où certains experts estiment à deux tiers la part des créances douteuses avancées par les banques. La crise est encore plus aiguë à Bahrein, qui vit à présent le contrecoup de la floraison de dizaines de banques *off shore* au lendemain du premier choc pétrolier et du déclenchement de la guerre civile au Liban.

Face à cette réalité, il est fréquent d'entendre dire que *« tout dépend des six gouvernements en place »*. Cette attitude trahit la légèreté d'un secteur privé hypermonétarisé, habitué au gain facile, aux subventions gouvernementales, à la spéculation plus qu'à l'investissement, au rôle de courtier plutôt qu'à celui de pionnier. Elle trahit aussi la toute-puissance des Etats et leur mainmise exclusive (c'est-à-dire, essentiellement, celle des familles princières) sur les ressources minières et pétrolières. Les gouvernements sont devenus d'énormes machines de redistribution des recettes sous forme de prêts, de contrats « gonflés », de subventions, de dons, etc.

Imaginer pour l'Etat un rôle différent, plus conforme à une stratégie d'austérité (même relative), est une gageure difficile à tenir. Il ne suffit pas d'affirmer, comme le fait le gouvernement saoudien, que le budget (environ 56 milliards de dollars) est resté en 1985-1986 au niveau où il était au cours des trois années antérieures. Car ce chiffre est peu convaincant : il est fondé sur des prévisions de production et de prix supérieures de 30 à 40 % à la réalité. Et comme le gouvernement n'a ni l'intention ni la possibilité de tirer indéfiniment sur ses réserves à l'étranger, il a pratiquement décidé d'ajourner certains paiements. Ainsi, sur les 56 milliards alloués, seulement 35 à 40 milliards, suivant les estimations, seront effectivement dépensés. Pas de coupes budgétaires sur le papier, certes, mais des paiements différés en pratique. Qui plus est, le roi saoudien n'a pas réussi, lors de sa dernière visite à Washington, à convaincre ses interlocuteurs de lever les conditions spéciales, acceptées par voie de traité, imposées sur les placements saoudiens en bons du Trésor américains et qui les rendent peu disponibles. En fait, sur les 100 milliards de dollars de réserves saoudiennes, près de la moitié semble indisponible du fait de ce traité avec Washington, des prêts offerts tant au secteur privé qu'à des pays du tiers-monde et qui sont difficilement remboursables, ainsi que de certains placements auprès de banques commerciales qui ont pris le chemin des pays surendettés d'Amérique latine (4).

C'est pourquoi le gouvernement renvoie la balle au secteur privé : 30 % du volume des contrats doivent être maintenant laissés en sous-traitance aux entreprises locales. La « saoudisation » des travaux publics suit celle des banques et des grands projets pétrochimiques de la Saudi Basic Industries Company (SABIC), énorme conglomérat d'économie mixte. Le plan quinquennal 1985-1990 prévoit aussi une croissance de 10 % par an de l'investissement privé non pétrolier – 58 milliards de dollars en prêts avaient déjà été offerts aux promoteurs de projets industriels (5).

Mais le secteur privé a préféré jusqu'ici la sereine passivité des banques étrangères. Au moment où on les invite à investir dans le royaume, les nombreux milliardaires saoudiens voient les projets déjà existants en mauvaise passe. Il y a saturation dans la boulangerie, la production laitière ou la cimenterie, et le gouvernement n'est plus disposé à offrir l'électricité gratuite ou à subventionner la production céréalière à raison de près de 1 000 dollars la tonne. Leur hésitation pourrait se changer en une franche hostilité si, comme on le suggère parfois, le gouvernement établissait un véritable système fiscal, quasi inexistant jusqu'ici.

En fait, il est difficile de pousser les couches sociales comblées par le boom pétrolier à plus de « patriotisme économique » sans opérer, à leur avantage, une réelle ouverture politique. Ces milieux, qui ont si largement bénéficié du libéralisme économique le plus débridé et du soutien multiforme de l'Etat, ne peuvent accepter une réelle rationalisation de leur rôle économique qu'en échange d'une contrepartie politique. D'ailleurs, des doutes et des craintes s'expriment plus clairement aujourd'hui au sein des élites proches du pouvoir que dans la population. Un simple citoyen du Golfe n'oserait pas décrire, dans les termes acerbes d'un Abdel-Rahman Mounif, romancier d'origine saoudienne vivant actuellement à Paris, les *« Cités du sel »* une trilogie sur l'après-pétrole. Et il faut être un Ghazi el-Qossaybi, ministre provenant d'une famille au loyalisme au-dessus de tout soupçon, pour oser écrire, en guise de lettre de démission du gouvernement saoudien, un poème où l'auteur se compare à Moutannabi, poète de la cour hamdanite d'Alep, célèbre pour avoir vilipendé la coterie servile de son souverain. Il faut être membre de la famille princière de Koweït, mais aussi sociologue et poétesse, pour oser crier comme Mme Souad el-Sabbah : *« Mon pays, je le reconnais à peine. Est-ce le bazar, les chèques sans provision, les cercles de jeu? Est-ce le peuple koweïtien étranglé par ses mafias en plein jour? Je refuse d'avoir le pétrole pour destin. Ô mon pays! Sors donc du bulletin de la Bourse et rejoins les armées arabes! »*

Quelquefois, le silence est encore plus expressif que ces élégies. Tel celui de M. Abd-el-Latif el-Hamad, qui a démissionné de son poste de ministre des finances après le scandale du souk el Manakh. D'autres s'attaquent plus courageusement au gaspillage, aux dépenses fastueuses, au manque de solidarité avec le reste du monde arabe. Il ne se passe guère de semaine où l'opposition d'inspiration nationaliste, marxisante ou fondamentaliste ne questionne le gouvernement koweïtien sur des problèmes aussi techniques que l'organisation interne d'un ministère ou la signature d'un contrat pétrolier. Cette pression, largement répercutée par la presse, a désarçonné plus d'un responsable. Elle a ainsi obligé un membre de la famille princière koweïtienne à rendre son portefeuille de ministre de la justice après des accusations justifiées de népotisme extravagant.

Il se crée ainsi une espèce de malentendu grandissant : les pouvoirs appellent les couches sociales qui l'entourent à plus de patriotisme économique et financier alors qu'elles exigent de lui une plus grande participation à la prise de décision politique. A Koweït, la remise en vigueur de la Constitution et les élections législatives de février 1985 ont avantageusement contribué à réduire ce malentendu qui subsiste cependant entre une opposition de plus en plus sévère et un pouvoir semblant déjà regretter son ouverture, et qui est même aggravé par l'instabilité du contexte régional.

Une persistante instabilité régionale

L'ENVIRONNEMENT de ces pays riches et sous-peuplés, bien nantis et mal défendus, comprend en effet un Yémen du Nord très pauvre, mais sans doute plus peuplé que l'Arabie saoudite elle-même, et un Yémen du Sud qui s'est aligné sur l'URSS. Le conflit israélo-arabe paraît loin de trouver une solution durable. *Last but not least*, deux pays relativement puissants, l'Iran et l'Irak, ont épousé deux idéologies (la révolution islamique et le socialisme républicain et laïcisant) également hostiles au tribalisme princier des dynasties du Golfe; qui plus est, ils sont engagés depuis 1980 dans une guerre qui déborde souvent leurs propres frontières pour atteindre le territoire koweïtien ou un tanker saoudien.

Cette guerre est aussi devenue un fardeau financier important pour les monarchies du Golfe, contraintes de financer par dizaines de milliards de dollars l'effort de guerre de l'Irak qui s'autoproclame *« défenseur de l'arabité »* (6).

Baisse des recettes, menaces régionales : sans sombrer dans la panique, les dirigeants de ces pays se savent dans une phase difficile. Ils avaient cru trouver un remède magique : l'unité. La création du Conseil de coopération du Golfe (CCG) en 1981 avait suivi de quelques mois le déclenchement de la guerre sur le Chatt-el-Arab, réaction prudente à une menace trop proche. Certains projets communs se sont matérialisés (une université technologique, une dizaine de projets industriels, une attitude collective face à la guerre du Golfe). Mais tout le monde sait, dans le Golfe et ailleurs, qu'une plus grande coopération signifiera en pratique une plus forte intégration autour du « grand frère » saoudien, et à son avantage.

Cette intégration n'est certainement pas du goût de l'Irak ou de l'Iran, et certains émirs – surtout ceux du Koweït et d'Oman – sont récalcitrants. Les élites de ces pays paraissent partagées; elles souhaitent l'intégration, même au profit de Riyad, mais à condition que l'Arabie saoudite fasse des choix politiques « à la koweïtienne » : démocratisation à l'intérieur, non-alignement diplomatique dans le monde. Seuls ces choix plus attrayants pourraient légitimer une intégration régionale plus poussée autour de Riyad. Les intellectuels de Koweït ou de Bahrein ne s'y trompent pas, eux qui considèrent que l'avenir de leurs pays et peut-être même leur existence, dépend des choix économiques, financiers et, surtout, constitutionnels que l'Arabie saoudite ne peut plus longtemps différer.

* Professeur de sciences politiques à l'université américaine de Beyrouth.

(1) Les six membres des EAU sont Abu-Dhabi, Dubaï, Chardja, Adjman, Umm-el-Kaywayn et Fudjayra.

(2) Les exemples d'entreprises en difficulté abondent : Aliet Fahd Shobokshi (Djeddah) doit quelque 400 millions de dollars aux banques et se trouve en cessation de paiement. A Dubaï, l'empire Galadari (banques, hôtels, centres commerciaux) s'est écroulé comme un château de cartes.

(3) La vente des terrains, source essentielle de revenus pour les « grandes familles », s'est presque arrêtée. Depuis trois ans, les terrains perdaient de 50 à 60 % de leur prix par an en moyenne dans les six pays du Golfe.

(4) En 1985, le déficit de la balance commerciale saoudienne atteignait 25 milliards de dollars; à cet égard, le royaume se classait au deuxième rang dans le monde, après les Etats-Unis.

(5) Ce plan, en annonçant des investissements annuels moyens de 55 milliards de dollars, est sans doute plus qu'optimiste. Il prévoit, pour 1990, le doublement de la contribution de l'industrie non pétrolière au PNB (soit 15 %). Les pays industrialisés partenaires du royaume sont invités à y investir l'équivalent de 30 % de leurs exportations dans des *joint-ventures* avec lui.

(6) Cette aide à l'Irak n'a guère tempéré les dépenses militaires extravagantes de ces pays, dont le volume dépasse souvent de beaucoup les chiffres du budget.

CHOC PÉTROLIER A REBOURS

Sociétés nationales et coopération régionale : de

Par JEAN-FRANÇOIS RYCX *

LE Golfe a été précipité, il y a à peine plus de dix ans, dans l'un des mouvements d'évolution économique les plus fulgurants qu'ait connus l'histoire. Les grands thèmes qui ont présidé au cours de cette décennie aux destinées de la région n'ont pas encore été épuisés : s'équiper, choisir une politique industrielle (ou se positionner sur le marché mondial des services financiers comme l'a fait Bahreïn), déterminer une stratégie des investissements internes et externes, éduquer, former.

Le poids des expériences acquises et le nouveau défi que constitue la baisse des revenus pétroliers pourraient être à la source d'une nouvelle dynamique, mais l'occasion sera-t-elle saisie pour rationaliser non seulement les choix économiques, mais surtout la manière dont ces choix sont gérés ? La courte histoire du développement des pays pétroliers du Golfe se confond largement avec la chronique des réussites et des échecs enregistrés à l'occasion des grands projets lancés dans le cadre des premiers plans de développement. Les responsables n'ont pas manqué d'en mettre face à face les acquis et les faiblesses.

Les trois premiers plans de développement saoudiens ont démontré la volonté de ce pays de mettre en place des infrastructures d'une ampleur telle que certains ont pu estimer qu'elles péchaient souvent par gigantisme et presque toujours par les surcoûts que leur réalisation entraînait. Ce puissant appétit en infrastructures, routes, ouvrages d'art et bâtiments, s'est étendu au Koweït, aux Emirats arabes unis, à Qatar et Bahreïn. Il a fait de cette contrée l'un des marchés les plus porteurs – et les plus solvables – dont ont pu largement profiter les entreprises occidentales.

Depuis deux ou trois ans, ces entreprises constatent qu'elles n'obtiennent plus le même nombre de nouveaux contrats. Or certaines s'étaient mises en mesure d'utiliser les avances sur paiements résultant de marchés nouveaux pour assurer des opérations en cours, ou pour couvrir les défaillances portant sur l'exécution de contrats antérieurs. De surcroît, ces contrats ne sont plus passés aux mêmes prix (1), et leur négociation en est rendue d'autant plus âpre. Il est donc naturel que cette évolution pousse certaines entreprises au pessimisme après les années de « vaches grasses » de la décennie 70.

Néanmoins, pour certaines, peut-être mieux insérées dans le tissu économique du Golfe, cette nouvelle rationalité qui préside à la négociation des contrats pourrait constituer un gage d'avenir et de durée. Les points de vue sur les conséquences de cette « récession » peuvent donc varier.

Vue du côté saoudien, la forte progression des dépenses publiques jusqu'à la fin de 1982 avait pris le caractère d'une habitude qu'on pouvait croire bien ancrée. Ces années d'injection sans cesse accrue de fonds publics ont stimulé une demande massive de biens et de services en provenance de l'étranger. Celle-ci a accentué, entre autres, une extrême dépendance sur le plan alimentaire. Les premières restrictions budgétaires de 1982-1983 posaient déjà la question de savoir si l'orientation vers un taux de croissance plus mesuré devait être considérée comme une tendance à long terme.

Dès cette période, les contours d'un développement à un rythme plus pondéré commençaient en effet à se dessiner. Mais si, dans l'avenir, les rentrées pétrolières ne paraissent pas devoir s'améliorer, les pays du Golfe peuvent néanmoins continuer à miser sur leurs revenus à l'exportation. Le principe de la « rente » pétrolière demeure. Et cette dernière se trouve en partie relayée par les revenus des placements sur le marché mondial. Pour le Koweït, les bénéfices résultant des placements publics sont comptabilisés hors budget ; ils avoisinent en moyenne, depuis plusieurs années, les 5 milliards de dollars, soit environ la moitié des revenus pétroliers perçus actuellement sur une année (2). Certes, la baisse des rentrées pétrolières est la cause essentielle de cette nouvelle situation. Mais l'évolution n'en est pas moins caractéristique de l'apparition des premières manifestations de ce que d'aucuns appellent l'« après-pétrole ».

Sur cette base, l'appel à une épargne privée, devenue importante au fil des ans, devrait permettre un certain rééquilibrage et, en cas de réussite, aboutir à un changement structurel somme toute souhaitable.

Les dépenses publiques étant canalisées de manière prioritaire vers les investissements à caractère social – santé, éducation – et vers l'industrie, les slogans sur la privatisation et la rationalisation sont devenus les « chevaux de bataille » pour un autre type de croissance. Les récents plans quinquennaux saoudien et koweïtien s'inscrivent sur cette trame nouvelle, mais avec des nuances. Privatisation, réduction des subventions et rationalisation de la consommation forment l'articulation du plan de développement saoudien pour les années 1985-1990, alors que celui du Koweït paraît surtout insister sur le développement d'une force nationale de travail et sur sa productivité.

Dans ce dernier pays, les difficultés traversées par le secteur privé depuis la crise du souk el Manakh (3) expliquent que l'accent n'ait pu être porté au même degré sur la nécessité de la privatisation.

Ce krach boursier ne devrait cependant pas faire oublier les remarquables résultats auxquels sont parvenus les Etats du Golfe, tant dans le domaine industriel que financier. La question peut être abordée sous l'angle des institutions et des entreprises qui ont pris en charge ces réalisations. Il existe maintenant une constellation d'entités industrielles et financières qui structurent l'économie et offrent à la région dans son ensemble sa meilleure chance de développement. Ces institutions peuvent être classées en quelques sous-groupes qui correspondent chacun à une véritable avancée sur la voie de l'autonomie des décisions et des stratégies économiques.

Contrôler l'extraction, commercialiser les produits

LES Etats pétroliers du Golfe sont parvenus progressivement à se réapproprier leurs activités d'extraction pétrolière en les appuyant sur de puissantes sociétés devenues exclusivement nationales. L'Aramco (pour l'Arabie saoudite) et la Kuwait Oil Company offrent les meilleurs exemples. Ces sociétés nationales se trouvent encore dépendantes des contrats passés avec les compagnies pétrolières occidentales ainsi qu'avec les sociétés possédant le savoir-faire dans ce domaine, mais l'extraction pétrolière est largement libérée des contraintes qui lui étaient imposées par le système contractuel qui prévalait au début des années 70. La nationalisation de la compagnie américaine Aminoil par le gouvernement koweïtien a constitué la dernière en date des étapes de cette reprise en main intégrale de l'activité extractive et du changement des équilibres à ce propos (4). Ces compagnies nationales ont elles-mêmes une stratégie internationale. L'affaire de l'achat de la Santa-Fé (Etats-Unis) en offre, dans le cas du Koweït, l'exemple le plus intéressant (5).

Les Etats du Golfe sont également parvenus à mettre en place les organismes chargés de la promotion et de la gestion des grands projets définis en aval du pétrole, sur la base des avantages comparatifs découlant de cette richesse. On connaît bien les exemples de Pétromin en Arabie saoudite pour les projets directement liés au pétrole, ainsi que la SABIC (Saudi Basic Industries Company) pour les autres grands projets. La Kuwait National Petroleum Company (rachetée par la Kuwait Petroleum Company), la Petrochemical Industries Company (Koweït) et la Qatar General Petroleum Corporation jouent un rôle équivalent, respectivement, pour le Koweït et Qatar.

Ce nouvel atout de la pétrochimie et de certaines des industries supposant une forte intensité capitalistique et une énergie bon marché (ainsi l'aluminium) a été joué non seulement au niveau national, mais également à l'échelle régionale. Des unités de production industrielle ont été créées en commun, telle la Gulf Petrochemical Industries Company, possédée conjointement par les gouvernements de Koweït, Bahreïn et d'Arabie saoudite. On peut encore citer les cas de l'Arab Iron and Steel ou de la Gulf Aluminium Rolling and Milling Company.

Dans certains cas, la coopération peut porter sur la commercialisation des produits. Ainsi, la Bahreïn Saudi Aluminium Marketing Company (Balco), possédée conjointement par ces deux Etats, est chargée de la commercialisation de leur part respective dans la production de l'Aluminium Bahreïn (ALBA).

Tant dans les domaines de la pétrochimie que dans celui de la production de l'aluminium, les opérateurs du marché international tentent actuellement de se préparer à l'entrée en lice de ces nouvelles industries qui ont été érigées en quelques années. Les producteurs de pétrole du Golfe comptaient pour une part très faible dans la capacité mondiale de raffinage en 1982. Cette part est en train de s'accroître rapidement. La scène se trouve dressée pour une bataille des marchés entre les raffineurs établis dans les pays développés et ceux du Proche-Orient. Il en va de même pour la pétrochimie. En matière d'acier et d'aluminium, il semble que la concurrence soit surtout appelée à jouer sur le marché des pays du Golfe eux-mêmes.

L'âpreté des négociations en cours entre les membres du Conseil de coopération du Golfe et les Communautés européennes à propos de l'application du tarif douanier européen – et des contre-mesures qui pourraient être prises à l'égard des importations européennes dans le Golfe – démontrent que l'enjeu n'est plus seulement théorique.

* Chercheur, Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabe contemporain, Aix-en-Provence.

(1) Michael Field : « Businessmen Question Government Optimism », *Financial Times Survey*, 22 avril 1985.

(2) *Middle East Economic Digest (MEED)*, 26 avril 1985, p. 21. Source : Qatar News Agency. Ces revenus font l'objet d'estimations diverses. Selon certaines, la rente financière serait supérieure depuis 1982 à la rente pétrolière. Cette affirmation ne paraît envisageable qu'en tenant compte des placements opérés par les institutions et personnes privées. Cf. Jean Gueyras : « Koweït : l'émirat sans despotisme », *le Monde* du 26 novembre 1985.

(3) NDLR. – Le scandale du souk el Manakh a éclaté en 1982 à Koweït, portant un rude coup au système bancaire de cet émirat ainsi qu'à celui de Bahreïn, qui en est partiellement tributaire. Un incroyable jeu de poker sur les actions de sociétés qui n'existaient que sur le papier, au moyen de chèques généralement post-datés, a laissé 95 milliards de dollars en chèques impayés, des faillites en série, des banques ébranlées et un gouvernement d'autant plus embarrassé que certains de ses membres avaient pris goût à ce jeu.

(4) Cette affaire a donné lieu à un arbitrage international. La lecture de la sentence publiée au *Journal du droit international*, n° 4 de 1982, démontre combien cette évolution est reconnue par le droit international lui-même comme un véritable changement des paramètres à partir desquels les contrats portant sur les ressources naturelles des Etats doivent être envisagés.

(5) La KPC a même créé une filiale pour les opérations d'exploration à l'étranger (la KUFPEC [Kuwait Foreign Petroleum Exploration Company]).

Des ouvriers corvéables

AU cours des dix dernières années, plus de 10 millions de travailleurs arabes ou asiatiques, principalement égyptiens, pakistanais, yéménites, jordaniens, thaïlandais, coréens ou philippins, ont pris le chemin de l'Arabie saoudite, de l'Irak, de la Libye, du Koweït, de Qatar, de Bahreïn et des Emirats arabes unis. Suscité par le renchérissement du prix des produits pétroliers et par les différences de rémunérations que permettait la rente pétrolière, le mouvement migratoire a touché tous les niveaux de qualification et d'emploi (ingénieurs, médecins, professeurs, entrepreneurs, ouvriers et manœuvres) et a été utilisé avant tout sur les grands chantiers de travaux publics dans le bâtiment, les services et l'administration (1). Des séjours temporaires de brève durée mais fréquemment réitérés ont marqué ce système de « migration tournante » lié à des travaux et à des contrats mais également aux conditions spécifiques d'emploi et de recrutement.

Le recrutement de la force de travail n'a correspondu que de manière exceptionnelle à une logique de marché : seuls les travailleurs yéménites en Arabie saoudite et au Koweït ainsi que les détenteurs d'une nationalité arabe en Irak pouvaient entrer et sortir librement et changer d'employeur. Dans tous les autres cas, les patrons se procurent la main-d'œuvre dont ils ont besoin à l'extérieur, sans aucune coordination entre eux et en utilisant généralement les services d'agences spécialisées (2). Chaque étranger, entrepreneur ou simple ouvrier, doit disposer sur place d'un *sponsor (kafil* en arabe) qui représente en quelque sorte son « garant » au yeux des autorités du pays : l'accès à la propriété étant interdit aux étrangers, c'est généralement au nom de son *sponsor* que celui-ci peut acquérir des biens (3). Une fois recruté, il est interdit au travailleur de changer d'employeur sans l'accord de son patron et de son *sponsor* sous peine de sanctions qui s'appliquent également aux entreprises qui s'aviseraient de réembaucher ces employés en « rupture d'emploi » (4).

Dans le cas le plus général, les contrats de travail fixent la durée ainsi que les conditions de rémunération et de logement. Le travailleur est totalement pris en charge par l'entreprise qui érige des « camps de travail ». Disposer de conditions propres d'hébergement et de prise en charge fait partie des normes permettant à une société d'avoir ou non accès à tel ou tel marché ou adjudication publique. Le gros des effectifs ouvriers dans le Golfe se trouve dans cette situation. Par ailleurs, les Yéménites sont seuls susceptibles d'être employés comme journaliers à la tâche *(day to day workers)* et ils négocient alors directement leurs conditions de travail et de rémunération avec leurs employeurs successifs. Enfin, les grandes entreprises coréennes de travaux publics ont progressivement imposé une gestion fondée sur la négociation de *contracts package* avec les Etats : elles importent elles-mêmes et directement de Corée du Sud la force de travail dont elles ont besoin pour la durée prévue des chantiers.

On est donc face à un marché du travail extrêmement morcelé. D'où une évolution de la division technique et sociale du travail recoupant les clivages par nationalités et suscitant, à qualifications comparables, des disparités de salaires considérables.

G. B.

(1) Jusqu'à ces dernières années, le phénomène est resté mal connu en France. Voir principalement André Bourgey (éd.) : *Transformations sociales et migrations de main-d'œuvre au Moyen-Orient*, Beyrouth, 1985 (diffusion Sinbad) et *Tiers-Monde*, tome XXVI, n° 103, juillet-septembre 1985 : « Les migrations internationales au Moyen-Orient ».

(2) En l'espace de quelques années, plus de 5 000 agences se sont spécialisées dans les fonctions de recrutement et de placement dans le Golfe devenant ainsi de véritables substituts d'une politique nationale de l'emploi ; ce secteur d'activité est l'un des plus lucratifs de la diversification pétrolière.

(3) Les *kafils* et le rapport social de *kafala* apparaissent comme l'un des pivots de l'évolution sociale des pays du Golfe, à la charnière des intérêts locaux et étrangers.

(4) Ainsi, dans la plupart des pays du Golfe, il ne se passe pas une semaine sans que les journaux locaux fournissent le signalement de ces travailleurs « en rupture d'emploi », invitant les employeurs à faire preuve de vigilance et la population à les dénoncer.

Cinq millions de travailleurs immigrés

Par GILBERT BEAUGÉ *

LA décision libyenne de l'été 1985 d'expulser des milliers de travailleurs, principalement tunisiens et égyptiens (1), a éclipsé, par son caractère spectaculairement politique, le fait qu'il ne s'agissait pas d'un choix « imprévisible », encore moins d'un effet de conjoncture passager. Aujourd'hui, alors que les enjeux sont dédramatisés et que le bilan probable de ces expulsions peut être évalué à près de 50 000 travailleurs, tout confirme que, faisant de nécessité vertu, le régime libyen a tenté de transformer en gain politique une décision économique inéluctable.

Ailleurs dans le monde arabe, la tendance est plus feutrée, moins visible, mais tout aussi réelle. Comme toujours en pareil cas, les experts s'affrontent sur les chiffres, mais, ce qui est certain, c'est que le mouvement est d'ores et déjà amorcé. Dès le mois de janvier 1985, le nouveau plan de développement saoudien envisageait le retrait souhaitable de 500 000 à 600 000 travailleurs étrangers (2). Au mois de juillet, le journal libanais *l'Orient le Jour* indiquait que les travailleurs immigrés quittaient l'Arabie saoudite au rythme de 50 000 par mois ; mais, là encore, il convient certainement de nuancer (3).

Selon une étude confidentielle de la CIA réalisée au mois de juillet dernier et évoquée par le *New York Times*, un million à un million et demi d'immigrés dans les pays pétroliers arabes devront rentrer chez eux d'ici à la fin 1986 (4). Ces chiffres restent controversés, mais l'agence de renseignement nord-américaine est vivement préoccupée par l'impact de ce « retour » sur la stabilité intérieure des pays alliés de la région : l'Egypte, la Jordanie, le Soudan et le Yémen du Nord, qui sont les principaux exportateurs de main-d'œuvre.

Selon cette même source, la situation paraît si préoccupante que les diplomates nord-américains en poste dans la région ont reçu pour mission de collecter le maximum de données sur la question tout en fournissant leur point de vue sur une éventuelle montée des tensions et l'usage que pourrait en faire l'intégrisme musulman qui, depuis quelques années, canalise le mécontentement des classes moyennes. Pour l'instant, ce renversement de tendance paraît difficile à apprécier correctement : les données restent toujours partielles et contradictoires, mais il est certain que la période euphorique des années 1974-1984 est aujourd'hui révolue : les pays pétroliers en sont à l'heure des restrictions budgétaires et d'une révision en baisse de leurs objectifs de croissance.

Un appel massif aux travailleurs étrangers s'était imposé aux Etats du Golfe soucieux de diversifier leurs activités économiques en un temps record pour se préparer à la chute prévisible de leurs revenus pétroliers. D'autant qu'ils ne pouvaient mobiliser leur propre force de travail sans mettre en péril les bases sociales sur lesquelles ils s'étaient constitués. Qu'il s'agisse du Koweït, de Qatar, des Emirats arabes unis, de la Libye ou même de l'Arabie saoudite, les revenus par habitant y sont les plus élevés du monde, bien que le taux de participation nationale à la population active y soit le plus bas : 20 % en moyenne en 1983. Le système du *Welfare State* n'a fait que reproduire et renforcer, par le biais de redistributions improductives considérables, le jeu des anciens rapports de solidarité et d'allégeance interclans, offrant à ses bénéficiaires, y compris les plus « périphériques », des revenus largement supérieurs à ceux qu'auraient fournis des salaires « normaux ». Il a également favorisé la mobilisation, au sein de l'administration et de l'Etat, de tout un personnel pléthorique affecté à des fonctions « prébendières », davantage liées à la position et au rôle sociaux de ses détenteurs qu'à leurs compétences professionnelles. Le fossé s'est ainsi creusé entre une frange nationale rentière, souvent minoritaire au sein de son propre pays (5), et la grande masse des travailleurs étrangers, soumis à des conditions de travail extrêmement pénibles, précaires et mal rémunérées.

Risques de tension

MAIS depuis le début des années 80, la production des pays membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) s'est considérablement réduite. Elle se situe, aujourd'hui, à la moitié de son niveau d'il y a six ans. L'Arabie saoudite, qui emploie le plus grand nombre d'immigrés, a vu ses revenus pétroliers (qui représentent encore plus de 95 % de ses recettes d'exportation) baisser de 100 milliards de dollars en 1980 à 43 milliards en 1984 et à 28 milliards en 1985. On observe la même tendance ailleurs, notamment en Libye et au Koweït. Parallèlement, le prix officiel du baril a chuté de 34 à 26 dollars, et les transactions s'opèrent toutes à des cours très largement inférieurs (de 15 à 20 dollars) ; les ajustements par les volumes ne parviennent plus à compenser les ajustements par les prix : alors que la plupart des pays membres ont depuis longtemps dépassé les quotas qui leur étaient impartis, le ministre saoudien du pétrole, Cheikh Ahmed Zaki Yamani, a estimé nécessaire que l'Arabie saoudite augmente sa production afin d'atteindre le quota de 4,3 millions de barils par jour qui lui avait été fixé par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). La dernière conférence de cette organisation à Vienne, en février 1986, a été incapable de sauver la cohésion des pays membres, qui, désormais, avancent en ordre dispersé et chacun pour son propre compte.

Compte tenu des réserves disponibles, la récession sur le marché pétrolier ne s'est pas fait sentir immédiate-

* Chercheur, Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabe contemporain, Aix-en-Provence.

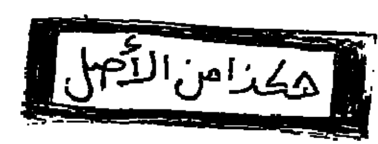
(1) Beaugé Gilbert et Burgat François, « La question des migrations en Libye », *Maghreb-Machrek*, à paraître, n° 111, 1986.

(2) *Middle East Economic Digest*, 29 mars 1985.

(3) *L'Orient le Jour*, 24 juillet 1985.

(4) *The New York Times*, 6 octobre 1985.

(5) Dans certains pays comme le Qatar ou les Emirats arabes unis, la proportion de population étrangère par rapport à la population globale atteint de 70 % à 85 % ; mais, en général, elle se situe dans une fourchette allant de 40 % à 50 %.



ROLIER A REBOURS

n régionale : de

DANS LES MONARCHIES DU GOLFE

sérieux atouts pour une nouvelle donne économique

Mais la coopération entre les Etats et les investisseurs du Golfe ne s'arrête pas à ces deux domaines. Elle s'étend aussi aux transports : ainsi la création et le succès de la Gulf Air, qui est une entreprise commune entre le Qatar, Bahreïn, les Emirats arabes unis et Oman, ou de l'United Arab Shipping Company, qui constitue la plus grande compagnie maritime arabe.

Dans certains cas, cette coopération sous-régionale dans le domaine de l'industrie et des services prend une dimension véritablement arabe et passe par le biais d'entreprises constituées sous l'égide d'organisations régionales comme l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), le Conseil de l'unité économique arabe ou la Ligue arabe. Dans la plupart de ces grandes compagnies interarabes (6), les Etats formant l'actuel Conseil de coopération du Golfe (créé en 1981) sont majoritaires. Au pis, ils disposent de minorités de blocage.

Il faut également rappeler le rôle joué par l'Organisation du Golfe pour la consultation industrielle, créée en 1976 entre les Etats du Golfe et l'Irak. Plusieurs entreprises communes sont actuellement en projet ou en cours de réalisation sur le territoire irakien, sur la base des études de cette organisation et de celles de l'Arab Industrial Investment Company, elle-même entreprise conjointe créée entre plusieurs Etats arabes sous l'égide du Conseil de l'unité économique arabe.

Mais c'est dans le secteur des banques et des institutions d'investissement que l'évolution est la plus frappante. On pouvait s'interroger sur la possibilité d'une « rente financière » dont la pérennité remplacerait la rente pétrolière. La création de plusieurs générations d'institutions financières attachées aux pays du Golfe et le succès que connaissent leurs opérations apportent une réponse largement positive à cette question. Les établissements bancaires ne se limitent plus aux seules banques intervenant directement dans les économies internes. Les activités nationales, régionales et internationales constituent maintenant les pôles variés d'une stratégie d'ensemble. Cet énorme complexe institutionnel mélange les banques nationales (telle la National Bank of Kuwait ou la National Commercial Bank, pour l'Arabie saoudite) à de grands établissements financiers chargés du placement des fonds d'Etat, tant sur les marchés nationaux qu'au niveau international.

Ces établissements se sont souvent, dans un premier temps, rapprochés des grandes banques occidentales pour assurer leur accès au marché international et acquérir les techniques financières indispensables au développement de leurs activités. Mais, du stade de la dépendance, ils ont su passer au stade du partenariat, comme en témoigne l'extraordinaire développement des joints-ventures créés avec les banques occidentales et l'internationalisation de leurs filiales sur les grandes places (7). D'autre part, on a assisté depuis quelques années, pour certaines institutions créées avec des banques européennes, à une très nette tendance à une reprise en main majoritaire de la part du capital arabe (ainsi la Banque arabe et internationale d'investissements, localisée à Paris).

Une autre génération d'établissements consortiaux, créés avec le capital de plusieurs Etats, a vu le jour ; et certaines de ces banques et sociétés d'investissement sont nées avec des dimensions importantes. Il suffira de citer ici l'Arab Banking Corporation, la Gulf International Bank, l'United Gulf Bank, mais, surtout, la Gulf Investment Corporation (créée en 1982, qui commence seulement ses activités). Parfois, ces sociétés à participations « multi-étatiques » interviennent également sur le marché de l'assurance (Arab Reinsurance Group, compagnie interarabe pour la garantie des investissements). On ne saurait, de surcroît, détailler ici les établissements financiers créés dans le Golfe, notamment à Bahreïn, et qui constituent des filiales de banques nationales ou consortiales regroupant – parfois en association avec des établissements non arabes – des investisseurs publics et privés relevant de diverses nationalités arabes.

Il existe maintenant un énorme complexe d'institutions à dominante arabe qui sont parvenues à s'intégrer dans le système financier international, sans oublier le rôle joué par les fonds de développement tant nationaux (Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, Fonds d'Abou-Dhabi pour le développement économique arabe, Fonds saoudien de développement...) qu'internationaux (Fonds arabe pour le développement économique et social, Banque islamique de développement – 75 % du capital arabe, majorité aux pays du Golfe).

Cette grande famille d'insitutions financières, qui sont pour l'essentiel dans la mouvance des Etats du Golfe, paraît d'ores et déjà avoir assuré deux résultats remarquables :

– Il est acquis que le recyclage de l'essentiel des avoirs pétroliers et de leur gestion passe par l'intermédiaire d'institutions contrôlées par les pays intéressés eux-mêmes (ce recyclage se fait de manière écrasante en dehors du monde arabe).

– Ces institutions sont parvenues à se placer de manière concurrentielle sur le marché des services financiers internationaux. Leur rôle en matière de prêts consortiaux *(syndicated loans)* durant la première moitié des années 80 en est l'un des exemples les plus marquants (la régression actuelle de ce marché pose d'ailleurs des problèmes à certains établissements).

Privatiser le capital et les mentalités

LES « joueurs » sur le marché des investissements dans les Etats du Golfe, et à partir de ces Etats, se sont donc multipliés. Tous sont appelés à changer leur mise, et, surtout, le type de risque qu'ils encourent. Des budgets d'« austérité » – du moins comparés à ceux de la décennie précédente – ne permettent plus aux Etats d'envisager de financer indéfiniment les opérations de production à partir des fonds publics. Les grandes entreprises publiques sont incitées à gérer leurs productions sur les bases d'une discipline plus strictement commerciale. Les calculs économiques et les règles de gestion doivent être harmonisés avec les exigences du marché international. On peut, certes, augurer sans grand risque d'erreur que les économies des pays du Golfe demeureront pour longtemps encore dominées par l'importance du secteur public. Mais la volonté affichée de « privatisation » tendra à assurer une plus grande diversification des partenaires économiques, et devrait faire évoluer les modes de gestion dans les entreprises publiques.

D'un autre côté, nombre d'établissements financiers arabes n'ayant pas statutairement une fonction d'aide au développement sont surtout engagés dans des opérations de crédit à court terme. Les institutions bancaires du Golfe sont donc appelées – en tout cas au niveau de cette région – à s'engager plus largement dans des opérations de financement à plus long terme, ainsi que dans des prises de participation. Dans le même temps, appel est fait aux investisseurs nationaux pour qu'ils placent leurs capitaux dans des opérations productives et non plus seulement dans des activités foncières, purement commerciales ou spéculatives.

Les autorités dans les Etats du Golfe tentent d'instaurer ce processus, à la fois en provoquant elles-mêmes l'événement et en offrant aux entreprises et aux investisseurs relevant de leur nationalité des garanties juridiques qui les favorisent. Ceux-ci veulent en effet être protégés pour un temps du quasi-monopole (de fait) que s'étaient assuré les entreprises étrangères, notamment sur le marché des contrats d'équipement.

Les mesures du premier type sont illustrées par la privatisation d'une part du capital de certaines grandes entreprises nationales. 20 % des actions de la SABIC ont ainsi été vendues au public au début de 1984. L'« appétence » des investisseurs saoudiens pour les prises de participations locales a également été testée lors de la mise sur le marché (1985) des actions de la National Industrialisation Company (NIC). D'autres ventes de participations au secteur privé sont également prévues ou en cours pour Petromin, les lignes aériennes nationales ou la Saudi Pharmaceutical and Medical Appliances (SPIMACO).

Cette faculté de revente au public du capital des sociétés nationales dans les Etats du Golfe s'étend aux entreprises arabes conjointes et apparaît sous la forme d'une clause expresse dans les statuts de nombreuses entreprises de ce type, même lorsque celles-ci ont été créées uniquement entre Etats, sur la base d'un accord international. On peut relever, par exemple, l'offre à la souscription publique de 49 % des actions de la Gulf Air (1985).

La volonté du gouvernement saoudien d'engager les banques commerciales dans ce processus de privatisation est en outre illustrée par l'autorisation donnée aux banques nationales, depuis le début de 1985, de servir d'intermédiaires dans les opérations d'achat d'actions, allant jusqu'à leur assurer un monopole en ce domaine.

Les développement des banques islamiques, ou celui des activités sur le mode islamique au sein d'institutions financières classiques, pourrait également être considéré comme favorable au développement d'une nouvelle mentalité d'affaires. Les opérations à caractère islamique contribuent dans les faits à assurer un meilleur drainage de la petite et de la moyenne épargne au niveau national vers des opérations à risques. La transformation de la Rajhi Company for Currency Exchange and Commerce en une banque islamique peut, en partie, être interprétée en ce sens.

Le rôle que joueront sans doute les activités bancaires pratiquées conformément aux techniques islamiques, remises à l'ordre du jour il y a quelques années, ne saurait donc être négligé.

Cette politique tendant à renforcer le secteur national non directement étatique s'accompagne de nouvelles contraintes juridiques imposées aux activités des sociétés étrangères opérant sur le territoire des Etats du Golfe. La « donne » est devenue plus modeste, et tous les investisseurs doivent s'y adapter. De plus, la répartition du jeu a changé. Si les pays du Golfe ne peuvent plus s'offrir le luxe des somptueuses parties de poker d'antan, ils commencent à disposer des cadres et des institutions nécessaires pour assurer le partenariat dans des jeux où les capacités de calculer, de choisir et de prévoir sont essentielles.

JEAN-FRANÇOIS RYCX.

(6) Pour une vue d'ensemble de ces institutions, cf. J.-F. Rycx : *le Statut juridique des entreprises arabes conjointes.* Thèse pour le doctorat d'Etat en droit, Aix-en-Provence, septembre 1985.

(7) Pour une vue synthétique de cette internationalisation, cf. *Al Iqtisad wal Amal*, (Economie et travail), Paris, octobre 1984, pp. 66 à 69.

illeurs immigrés

dans l'incertitude

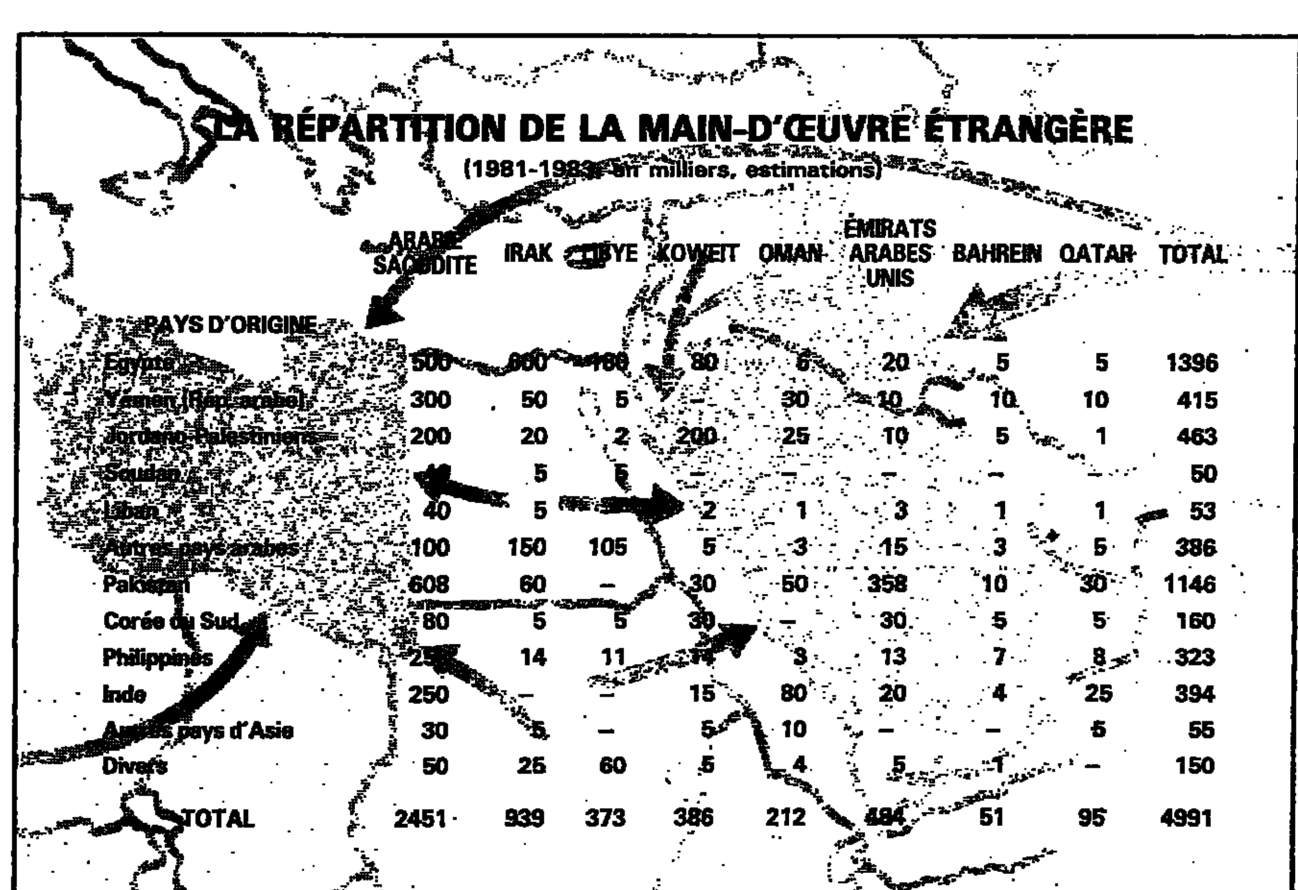
ment, et les objectifs des plans de développement définis dans les années précédentes paraissent, pour l'essentiel, avoir été maintenus, au moins jusqu'en 1984 : le montant global des investissements dans les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe s'est élevé à 56,8 milliards de dollars en 1983 contre 48,8 milliards en 1982.

Mais pour l'année qui vient de s'écouler, les comptes courants de la plupart des pays producteurs sont en déficit : 20 milliards de dollars pour la seule Arabie saoudite. Malgré la réduction de certaines importations, d'autres se maintiennent ou continuent à croître : ainsi les importations agricoles du Proche-Orient se sont élevées à 31,4 milliards de dollars en 1984 contre 29,5 milliards en 1983. Dans le même temps, la dette extérieure s'alourdit : en juin 1985, elle représentait 105 milliards de dollars pour l'ensemble des pays arabes, et les nouveaux emprunts sont le fait aussi bien des pays « riches » que des pays « pauvres ». En 1985, les pays arabes ont emprunté 11 milliards de dollars, dont 5,5 milliards pour l'Irak seul (6). Des experts occidentaux estiment que le total de la dette extérieure de l'Egypte, y compris les sommes que ce pays doit à l'Union soviétique, se situerait aux alentours de 30 milliards de dollars (7). C'est dans cette conjoncture globale de récession qu'interviennent les premiers départs de travailleurs immigrés. A l'un et l'autre bout de la chaîne migratoire, ils devraient poser de graves problèmes.

Dans les pays importateurs de main-d'œuvre, ce retournement de tendance intervient alors même que la diversification de leur appareil de production est à peine engagée. Les retours devraient s'effectuer de façon sélective selon les secteurs, les uns étant plus gravement touchés par la récession tandis que d'autres sont au contraire considérés comme prioritaires dans la poursuite de l'activité économique. Il faut s'attendre alors que la définition de secteurs prioritaires donne lieu à un surcroît de compétition, non seulement entre les différentes fractions de la société locale, mais également entre les intérêts étrangers auxquels chacune est associée, et il devrait en résulter un resserrement des solidarités capital-travail par nationalités pour le contrôle des marchés, et un renforcement de l'exploitation de la force de travail pour diminuer les coûts. Une telle évolution serait favorable aux pays qui ont exporté simultanément leur capital et leur force de travail (c'est typiquement le cas de la Corée du Sud) et pénaliser des pays qui, tels l'Egypte, le Yémen du Nord ou la Jordanie, ne peuvent compter que sur leur main-d'œuvre.

A plus ou moins brève échéance, les pays du Golfe devront accentuer la mise au travail de leur propre main-d'œuvre potentielle tout en augmentant la productivité de la fraction déjà mobilisée. Les mécanismes et les réseaux de la redistribution des richesses sociales épousant en gros le jeu des solidarités et des alliances claniques, les tensions intérieures risquent ainsi de s'accentuer, affaiblissant la base sociale des monarchies régnantes. La question se pose donc de savoir de quelle manière les mécontentements pourront être canalisés ou contrôlés. Mais c'est pour les pays exportateurs de main-d'œuvre, et particulièrement pour l'Egypte, que les problèmes liés au retour des immigrés se posent avec le plus d'acuité.

Le volume de l'émigration égyptienne dans le Golfe est très difficile à établir avec exactitude, mais, si l'on tient compte des départs en Irak (globalement sous-estimés du fait des conditions particulières d'émigration dans ce pays), les Egyptiens représentent, avec 1,5 à 2 millions d'émigrés, la communauté de loin la plus importante du Golfe (8). Selon le gouvernement du Caire, qui se fonde sur des statistiques bancaires, les remises sur salaires en provenance de l'émigration ont représenté en 1984 environ 3,3 milliards de dollars (plus du double si l'on tient compte des envois informels et des *own import exchange)* (9). Depuis la mise en œuvre de la politique d'ouverture du président Sadate, l'émigration a aussi représenté un facteur de détente sur le marché de l'emploi. Dans un pays qui dispose d'une population de près de 50 millions d'habitants (en augmentation d'un million tous les huit mois) et où 50 % de la population a moins de vingt et un ans, il faudrait créer de 350 000 à 400 000 postes annuellement, uniquement pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail. Or les prévisions de retour durant les cinq prochaines années s'échelonnent, selon les experts, entre 1 et 1,5 million de personnes.



LA RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

(1981-1983, en milliers, estimations)

PAYS D'ORIGINE	ARABIE SAOUDITE	IRAK	LIBYE	KOWEIT	OMAN	ÉMIRATS ARABES UNIS	BAHREIN	QATAR	TOTAL
Égypte	500	[illegible]	[illegible]	80	6	20	5	5	1396
Yémen (Rép. arabe)	300	50	5	–	30	10	10	10	415
Jordano-Palestiniens	200	20	2	200	25	10	5	1	463
Soudan	[illegible]	5	5	–	–	–	–	–	50
Liban	40	5	[illegible]	2	1	3	1	1	53
Autres pays arabes	100	150	105	5	3	15	3	5	386
Pakistan	608	60	–	30	50	358	10	30	1146
Corée du Sud	80	5	5	30	–	30	5	5	160
Philippines	[illegible]	14	11	[illegible]	3	13	7	8	323
Inde	250	–	–	15	80	20	4	25	394
Autres pays d'Asie	30	5	–	5	10	–	–	5	55
Divers	50	25	60	5	4	5	1	–	150
TOTAL	2451	939	373	386	212	484	51	95	4991

L'ÉGYPTE, LE YÉMEN ET LA JORDANIE SERAIENT LES PREMIERS PAYS ARABES TOUCHÉS PAR LE RETOUR DES MIGRANTS.

On voit mal comment les autorités pourront faire face à cette vague sans avoir à affronter de graves tensions sociales. D'ores et déjà, le gouvernement a promulgué de nouvelles lois concernant le travail des étrangers en Egypte ; il a demandé aux Etats-Unis une aide accrue susceptible de compenser le manque à gagner ; et il a fait de l'emploi l'une des priorités de son action pour les années à venir. De surcroît, ces retours s'annoncent au moment même où la situation démographique du Caire paraît avoir atteint un seuil de saturation, sans que le « retour à la terre » apparaisse comme une alternative probable : au contraire, les émigrés ont massivement contribué par leurs envois d'argent à disqualifier les modes de vie ruraux, à susciter de nouveaux modes de consommation accordant la préférence aux produits importés, et à placer, parfois, la vie de villages entiers dans la dépendance de l'émigration. Il n'est pas rare que, dans un village, plus de la moitié des hommes en âge de travailler se soient expatriés, tandis que les investissements agricoles provenant de l'émigration demeurent l'exception.

Le retour des travailleurs migrants apparaît ainsi comme une des perspectives à la fois la moins bien étudiée et la plus cruciale pour le devenir des pays arabes au cours des prochaines années.

GILBERT BEAUGÉ.

(6) Azzam Henri, « Les dettes extérieures des pays arabes : 105 milliards de dollars », *le Pétrole et le Gaz arabes*, nº 6, juin 1985, pp. 18-22.

(7) *Rapport économique libanais*, Beyrouth ; Etudes et consultations économiques, novembre 1985.

(8) Pour une présentation systématique de l'ensemble des données disponibles et une analyse de la situation égyptienne. Cf. Fargues Philippe, « Du Nil au Golfe : problèmes de l'émigration égyptienne », *Population*, janvier-février 1985, pp. 71-101.

(9) M. Abd el Fadil, « Les effets de l'émigration de main-d'œuvre sur la distribution du revenu et les modèles de consommation en Egypte », *Tiers-Monde*, op. cit., p. 513.

CINQ ANS D'AFFRONTEMENTS

Comment l'Armée de résistance nationale

Après de durs combats, les troupes de M. Museweni ont fait leur entrée à Kampala, le 26 janvier 1986. Cinq ans presque jour pour jour après avoir entamé ses opérations, l'Armée de résistance nationale (National Resistance Army, NRA) emportait ainsi une victoire décisive sur ses adversaires divisés et discrédités.

Le 29 janvier, M. Museweni prêtait serment en qualité de président de l'Ouganda ; un gouvernement pluraliste était immédiatement formé ; les nouveaux dirigeants s'engageaient à tenir de nouvelles élections à l'issue d'une période de transition ne pouvant excéder quatre ans. Malgré les combats qui se poursuivent dans le Nord, un immense espoir s'est emparé de la population : la fin de longues guerres civiles qui ont fait des dizaines de milliers de victimes et laissé le pays exsangue.

Par VICTORIA BRITTAIN

LA terreur, la torture, les exécutions sommaires perpétrées par les forces de sécurité du président Milton Obote avaient à nouveau enfoncé l'Ouganda dans l'anarchie et la pauvreté. En juillet 1985, l'armée renversait son régime et portait le général Tito Okello à la tête de l'Etat. C'est alors que le Kenya et la Tanzanie tentèrent une médiation entre la guérilla de M. Museweni et le pouvoir de Kampala. Les protagonistes signèrent même un « accord de paix », en décembre 1985, sous l'égide du président kényan M. Daniel Arap Moi. Le pays resta scindé en deux.

La NRA avait mis en place une administration civile provisoire dans le Sud et l'Ouest. Toutes les routes reliant ces régions à la capitale étaient coupées et les plantations de café étaient aux mains des rebelles. La NRA disposait de plus de dix mille hommes en armes, et la vie dans les régions libérées se déroulait dans un climat plus paisible que celui auquel les Ougandais étaient accoutumés. En revanche, à Kampala, l'Armée nationale de libération (Uganda National Liberation Army, UNLA) du général Okello avait échappé à l'emprise de son chef et les pillages, viols et meurtres étaient devenus le lot quotidien des citoyens. Des combats opposant des fractions rivales au sein de la junte militaire – en particulier l'ancienne armée nationale de l'Ouganda (Former Uganda National Army, FUNA), implantée dans la région occidentale du Nil, – éclatèrent dans diverses garnisons du Nord et de l'Est. Au début de 1986, le gouvernement finit par imposer une lourde censure à la presse pour l'empêcher de rapporter les exactions de ses soldats et d'aggraver ainsi son discrédit.

L'accord de paix ne réconcilia nullement les deux parties. Grâce à d'abondantes livraisons d'armes en provenance d'Europe occidentale et d'Egypte, les soutiens militaires les plus puissants du général Okello (dont la FUNA) se préparaient ouvertement à une nouvelle phase de la guerre. Quant aux chefs de l'armée de M. Museweni, si, pour des raisons diplomatiques, ils étaient prêts à honorer cette trêve précaire, ils ne se montraient pas pour autant disposés à envisager un désarmement ou à mettre sur pied un commandement commun avec leurs anciens ennemis.

L'Armée de résistance nationale eut de bonnes raisons pour reprendre, le 17 janvier, sa marche sur Kampala. Quelques jours auparavant, le général Tito Okello, accompagné de la plupart des membres de son conseil et de son gouvernement, s'était rendu en avion à Musoma, en Tanzanie. Le chef de l'Etat était alors prêt à passer la main à ses adjoints : son neveu M. Olara Otunnu, ministre des affaires étrangères ; le général Basilio Okello, chef d'état-major, et le colonel Wilson Toko, vice-président du Conseil militaire. Or ces derniers, dans une tentative désespérée pour conserver le pouvoir, offrirent à Israël la reconnaissance diplomatique en échange de l'envoi d'unités de l'armée israélienne qui les aideraient à défendre Kampala et Entebbe. Le colonel Toko avait posé les premiers jalons de ce plan lors de deux visites dans l'Etat hébreu, au cours des semaines précédentes, et à l'occasion de rencontres avec l'ambassadeur israélien au Zaïre, d'où devaient venir ces renforts. Dans le même temps le gouvernement de M. Reagan, qui faisait des avances discrètes à la NRA, invita M. Museweni à se rendre à Washington. Les Américains ne se privèrent pas de divulguer ce projet de « visite secrète » dans l'intention de le mettre en difficulté avec sa propre armée. Ils entendaient aussi permettre à la junte de gagner du temps pour réunir des armes et de nouveaux alliés et éviter la chute de la capitale.

Mais la manœuvre a tourné court, et le voyage fut annulé le 24 janvier par les représentants de M. Museweni, alors que la progression vers Kampala était déjà bien avancée.

Les deux dernières initiatives de la junte, ce même jour, illustrent bien sa manière d'agir. Le bureau du président envoya un télex à Londres pour tenter de s'assurer le contrôle de tous les fonds de l'Uganda Coffee Board. D'autre part, le Conseil militaire fit exécuter l'un de ses membres, le capitaine George Nkwanga, qui avait suggéré une reddition dans l'espoir de sauver des vies humaines.

Il faut remonter vingt ans en arrière pour trouver *l'origine des divisions* et des alliances qui forment la carte politique de l'Ouganda de 1986. C'est en effet le régime colonial britannique qui planta le décor de la cruelle tragédie de ce pays frontalier du Kenya, du Zaïre et du Soudan, situé en un point stratégique de l'Afrique auquel les Occidentaux s'intéressent de près. Récemment encore, ils n'épargnèrent aucun effort financier ou diplomatique pour contrer la progression de la *« guerre populaire prolongée »* menée par la NRA, dont le chef citait volontiers comme modèles de lutte la Chine, le Mozambique, le Vietnam, Cuba et l'Algérie.

Après l'indépendance, en 1962, le régime avait consolidé la partition tribale entre le Nord et le Sud, héritée de l'administration coloniale, ainsi que les divisions religieuses entre catholiques et protestants. M. Milton Obote, d'abord comme premier ministre, puis comme président à partir de 1966, mena une politique à courte vue, encourageant le renforcement de l'armée et perpétuant la prédominance du Nord. En cinq ans, l'armée connut une expansion record en Afrique, ses effectifs croissant de 50 % chaque année

Les Britanniques avaient légué une armée constituée à 65 % par des Nordistes. Le général Idi Amin Dada, commandant en chef de l'armée de M. Obote, puisa à 90 % ses nouvelles recrues dans le Nord; six mille Soudanais du Sud furent même enrôlés. Or un grand nombre de ces hommes qui avaient fui au Zaïre et au Soudan devant l'armée tanzanienne en 1979 sont rentrés en Ouganda après juillet 1985 et constituent la FUNA.

L'échec d'une expérience démocratique

DEUX personnalités historiques participaient à la délégation de la NRA aux pourparlers de paix de Nairobi. Elles témoignaient, chacune à sa manière, de l'élargissement de l'audience de M. Museweni. M. Grace Ibingira avait été le secrétaire général du Congrès du peuple ougandais (Uganda People Congress, UPC), le parti de M. Obote, et son ministre de la justice. Homme instruit et distingué, il s'était très vite indigné de la concentration des pouvoirs entre les mains de M. Obote et de la disparition progressive de toute démocratie au sein même de l'UPC. Il fut de ceux qui s'insurgèrent contre les orientations dictatoriales, alors même que les militaires de *M. Idi Amin et le tristement célèbre* service de sécurité (General Service Unit) comblaient les vides laissés par la désintégration des institutions politiques, législatives, judiciaires et exécutives. Il fut arrêté en 1966 avec quatre autres ministres, dont l'un, M. Balakai Kirya, réapparut aussi à Nairobi aux côtés de la NRA.

M. Kirya, pourtant un dirigeant âgé et conservateur, avait soutenu, dès 1981, que la lutte armée était la seule voie pour évincer M. Obote; il avait créé son propre mouvement de guérilla, le Mouvement de libération de l'Ouganda. Son histoire personnelle offre une claire illustration du caractère impitoyable des régimes successifs de M. Obote, ainsi que de la complicité du régime kényan avec tout pouvoir en place à Kampala, aussi corrompu soit-il. M. Kirya fut kidnappé en 1982 à son domicile de Nairobi par les services spéciaux kényans, conduit à la frontière et remis aux autorités ougandaises. Après une grotesque tentative pour lui extorquer des renseignements *sur ses combattants*, les hommes de main d'Obote, trop impressionnés par l'autorité du vieil homme pour le tuer, le jetèrent dans la prison de Luzira où il faillit mourir de faim. Sa libération intervint finalement après le coup d'Etat de juillet 1985.

En 1971, grâce à un coup d'Etat qui bénéficiait de l'approbation et d'un soutien logistique britannique et israélien, le général Idi Amin Dada s'empara du pouvoir. Un certain nombre d'opposants à M. Obote, comme M. Ibingara – qui sera ambassadeur aux Nations unies jusqu'à sa démission en 1974 – apportèrent leur soutien au nouveau régime. D'éminents représentants de la gauche, notamment M. Edward Rugamayo et M. Dan Nabudere – l'un des futurs architectes de l'expérience démocratique de *1979*, – décidèrent d'œuvrer aux côtés de M. Idi Amin, voire de participer à son gouvernement.

M. Museweni, en revanche, évalua différemment les implications du coup d'Etat. Deux jours après, il s'envolait pour Dar-es-Salaam. Là, avec son bras droit actuel, M. Eriya Katagaya, il mit sur pied un mouvement d'opposition. M. Obote était lui aussi exilé en Tanzanie et, ensemble, ils organisèrent l'attaque désastreuse de la caserne de Mbarara en *1972*, qui se *solda* par de nombreuses victimes parmi les assaillants.

Cette déroute incita M. Museweni à changer de tactique. *« Nous voulions,* dira-t-il plus tard, *inciter le peuple à prendre part à sa propre libération. »* Il créa le Front pour le salut de la nation (Front for National Salvation, FRONASA), un mouvement clandestin qui entraîna des hommes au combat, au Mozambique et en Tanzanie. Cet engagement dans la voie armée valut à M. Museweni une réputation de « militariste » et une critique sévère de la gauche. Cet isolement du FRONASA devait peser lourdement durant la période de l'« après Amin ».

La décision de marcher sur Kampala fut prise à Dar-es-Salaam après l'invasion en 1978 de la région de Kagera par M. Amin Dada et son refus d'abandonner ses prétentions. Une vague de patriotisme fervent déferla sur la Tanzanie : le nombre des volontaires et les contributions à l'effort de guerre dépassèrent toutes les attentes. Les militaires tanzaniens s'allièrent à deux mouvements ougandais : le FRONASA et une organisation dirigée par MM. Tito Okello et David Oyite Ojok, fidèles partisans de M. Obote. Au fur et à mesure de leur avance, les deux groupes recrutèrent une milice sommairement formée qui allait constituer la base de la nouvelle armée.

En mars 1979, des exilés ougandais se réunirent dans la ville tanzanienne de Moshi et constituèrent un gouvernement prêt à prendre la relève. La



Points de repère

SUPERFICIE : 230 000 kilomètres carrés.

POPULATION : 13,9 millions d'habitants (tous les chiffres sont de 1983).

ETHNIES : Les tribus du Nord (Acholi, Langi) sont de langues nilotiques ; celles du Sud (Bagandais) sont de langue Bantu.

PNB/HAB : 200 dollars ; évolution annuelle 1965-1983 : - 4,4 %.

ESPÉRANCE DE VIE : 49 ans.

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE : 108 pour mille.

PRINCIPALES PRODUCTIONS : café, coton, thé, cuivre.

CHRONOLOGIE

1893 : Protectorat anglais sur le royaume du Buganda.

9 octobre 1962 : Accession à l'indépendance. Le roi du Buganda est nommé chef de l'Etat de l'Ouganda. M. Obote est premier ministre.

1966 : Pleins pouvoirs à M. Obote.

1971 : Coup d'Etat de M. Idi Amin Dada.

1979 : Intervention tanzanienne ; chute de M. Amin Dada.

1980 : Victoire de M. Obote aux élections.

Juillet 1985 : Coup d'Etat du général Okello.

Janvier 1986 : La NRA de M. Museweni entre à Kampala.

Prochains colloques

● « RÉGULATIONS, CYCLES ET CRISES DANS LES ÉCONOMIES SOCIALISTES » est le thème d'un colloque organisé par le Centre d'études des modes d'industrialisation (CEMI). Plusieurs sujets seront débattus : l'existence de fluctuations cycliques, la pertinence du concept de crise... avec la participation de chercheurs français, italiens, polonais et hongrois. Les travaux se dérouleront le 13 mars à l'EHHES, 54, Bd Raspail, Paris-VIe, salle 524 et, le 14 mars, au Centre André-Malraux, 78, boulevard Raspail, salle nº 1. *(Renseignements : CEMI, 54, Bd Raspail, 75006 Paris. Tél. 45-44-39-79, poste 225.)*

● Les 24 et 25 avril prochain, au siège de l'ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 Paris, aura lieu un colloque sur le thème « LA RECHERCHE FRANÇAISE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES : DEMANDES ET ORIENTATIONS ». *(Renseignements : Réseau stratégies alimentaires, 12, avenue de la Sœur-Rosalie, 75013 Paris. Tél. 45-87-14-40.)*

● L'Institut d'études politiques de Paris organise, à partir du lundi 7 avril, un cycle de douze conférences sur le thème « L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : ÉTAT ACTUEL ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ». *(Renseignements : Service de formation continue de l'IEP de Paris, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 42-60-39-60.)*

ET DE MASSACRES EN OUGANDA

vint à bout d'un régime discrédité

constitution du Front national de libération (Uganda National Liberation Front, UNLF) représentait une tentative courageuse de dépasser les divisions personnelles, politiques, tribales et religieuses qui avaient tant éprouvé le pays. Des comités de l'UNLF se constituèrent spontanément dans chaque hameau et village pour prendre en charge la sécurité, la lutte contre la contrebande et la distribution de biens de consommation essentiels. La majorité des Ougandais rejeta le vieux système politique dominé par l'UPC de M. Obote (à base protestante et nordiste) et le Parti démocratique (à base catholique et sudiste). Le pays se rallia aux idéaux démocratiques et nationalistes de l'UNLF.

Pourtant, son premier président, Yusuf Lule, un universitaire conservateur, se méfiait de ce nouveau cours de la vie politique. Lui et son successeur, M. Godfrey Binaisa, furent élus parce qu'ils étaient originaires du Buganda. Le choix, dans l'un et l'autre cas, se révéla désastreux. Lule s'entoura de conseillers bagandais et refusa d'utiliser les structures démocratiques de l'UNLF. La corruption et la confusion se propagèrent, grâce au talent de juriste de M. Binaisa qui destitua, en novembre 1979, M. Museweni de ses fonctions de ministre de la défense. Il signait ainsi l'arrêt de mort de l'UNLF. Le fragile équilibre imposé pour le recrutement des militaire fut détruit.

Les chefs nordistes de l'armée, MM. Oyite Ojok et Tito Okello constituèrent alors l'Armée de libération nationale (Uganda National Liberation Army, UNLA) avec une majorité de recrues Acholi, M. Obote se servit de l'UNLA pour assurer son retour aux affaires, mais il fut incapable de la contrôler. Une répression, une corruption et une dépravation, dignes des régimes de MM. Nemeiry et Marcos, ou de Somoza, s'instaurèrent.

A la mi-1980, M. Binaisa se fit évincer, et le cœur même des structures du Front s'écroula. La Tanzanie, dont les troupes campaient encore à Kampala, ne fit pas un geste pour venir en aide au président discrédité. Un comité militaire, dirigé par les chefs Acholi de l'armée et par M. Paulo Muwanga, partisan fidèle de M. Obote et habile tacticien, prit le pouvoir. Des élections furent fixées pour la fin de l'année. Refusant l'injonction de M. Nyerere de rejoindre l'UPC, M. Museweni constitua un nouveau parti qui participa à la consultation électorale. Mais, dans une série de discours, peu remarqués à l'époque, il menaca de changer de méthode de lutte si le scrutin était entaché d'irrégularités.



(AFP)

M. MUSEWENI, LE NOUVEL HOMME FORT DE KAMPALA
Une longue marche vers le pouvoir

Le choix de la lutte armée

LES élections furent une parfaite farce. L'UPC se servit de la radio d'Etat, des fonds militaires et gouvernementaux pour assurer sa victoire. Découpage des circonscriptions, sièges attribués d'office à l'UPC, candidats de l'opposition malmenés, éviction illégale de présidents de bureaux de vote : rien ne fut épargné pour assurer une majorité parlementaire au parti de M. Obote. Le premier président de la cour d'appel et plusieurs autres magistrats furent même destitués pour éviter toute contestation du corps judiciaire. Une équipe d'observateurs du Commonwealth cautionna ces falsifications et le gouvernement de Londres fut à l'initiative des campagnes pour redorer le prestige international de M. Obote.

Un an après les élections, la Banque mondiale publia un rapport confidentiel sur l'Ouganda. Il citait une étude du professeur Dudley Seers, écrite immédiatement après la chute de M. Amin Dada : « *La reconstruction du pays n'est pas uniquement, ni même essentiellement, une tâche financière. La réforme des institutions et des politiques passées est l'objectif prioritaire. Le succès est fonction avant tout de la capacité de la direction à aplanir les divisions de la société ougandaise – certaines ont une longue histoire, d'autres sont plus récentes – et à restaurer la loi, l'ordre et la stabilité politique.* »

Les représentants des banques et tous les diplomates en poste à Kampala savaient fort bien à cette époque que les militaires n'avaient fait aucun geste pour favoriser la réconciliation nationale. Cela n'empêcha pas les pays occidentaux de mettre en œuvre un « plan Marshall » pour l'Ouganda qui allait recevoir, en deux ans, 550 millions de dollars au titre d'un programme supervisé par la Banque mondiale. En contrepartie, M. Obote accepta une dévaluation de 90 % de la monnaie locale, la suppression du contrôle des prix et l'augmentation du prix d'achat des cultures. Signe des pouvoirs accordés aux donateurs – au moins sur le papier – le personnel du Fonds monétaire international était autorisé à travailler au sein de la Banque centrale et du ministère des finances.

Dans les faits, les militaires détenaient les moyens de faire échouer tout programme économique, comme ils avaient bloqué toute réforme politique. La vie parlementaire prit, comme les élections, un tour grotesque. Les représentants de l'opposition – M. Paul Ssemogere et son Parti démocratique – siégeaient, totalement impuissants, dans le vieil et digne édifice ; mais ils cautionnaient le régime par leur présence.

Mourir de faim ou sous les coups de la soldatesque était devenu un sort banal dans les régions rurales. Les conseillers nord-coréens et britanniques étaient incapables de reprendre le contrôle de l'UNLA, et les militaires tanzaniens, excédés par les débordements de l'armée, quittèrent le pays à la mi-1981, à l'exception d'une poignée de membres des services secrets.

M. Museweni déclencha sa guérilla le 6 février 1981 à l'aube, en lançant une attaque contre l'école d'infanterie de Kabamba. Les combattants de la NRA envahirent le camp puis, suivant une tactique qui s'est répétée depuis, se retirèrent en emportant les véhicules, les armes et le matériel radio. A cette époque, la NRA reçut deux livraisons d'armes de la Libye et M. Museweni contracta une alliance avec l'ancien président Lule, alors en exil à Londres, afin d'élargir son soutien dans le Buganda, où ses combattants taillaient lentement une « zone libérée » dans le triangle de Luwero. Cette stratégie suscita bien des critiques (la Libye avait soutenu militairement M. Idi Amin jusqu'à sa chute, et Lule avait été un président inefficace et autocratique) mais, grâce à elle, le NRA réussit à survivre.

En 1983, l'armée – qui mobilisa pour l'occasion les trois-quarts de ses effectifs – lança contre la zone de Luwero une offensive qui dura six mois. Cent quarante mille civils furent parqués dans des camps pour des contrôles de sécurité. Les conditions de vie y étaient si déplorables que certains gouvernements occidentaux exercèrent de discrètes pressions sur M. Obote afin qu'il ferme ces camps où les soldats et les membres de l'UPC se livraient à de multiples exactions (meurtres, viols, mutilations...). Des Canadiens et des Australiens faisant partie d'une équipe d'entraînement militaire du Commonwealth démissionnèrent en signe de protestation. La Croix-Rouge internationale se fit expulser, car certains de ses membres avaient exprimé leurs préoccupations quant au comportement des militaires. Les témoignages recueillis par la NRA, Amnesty International et diverses sources indépendantes constituent une anthologie d'atrocités dont la lecture est difficilement supportable. En août 1984, Washington se décida à rompre le quasi-silence des Occidentaux et à qualifier d'« abominable » la situation des droits de l'homme. Mais, en partie grâce au soutien jamais démenti de son influent ami M. Nyerere, M. Obote conservait sa crédibilité en Afrique.

Le régime allait pourtant tout droit vers la défaite. L'armée, démoralisée et non payée, refusait de marcher contre la NRA regroupée dans l'Ouest après la dévastation de Luwero. A la mort du redoutable bras droit du général Okello, David Oyite Ojok, dans un accident d'hélicoptère, M. Obote commis l'erreur de le remplacer par le général Smith Opon Acak, un Langi originaire de la même région que lui. Le factionnalisme s'exacerba encore dans l'armée.

Persistantes incertitudes

DÈS le printemps 1985, un coup d'Etat était devenu inévitable. Les hauts responsables Acholi de l'armée, dans une ultime tentative pour empêcher une victoire de la NRA, s'emparèrent du pouvoir en juillet 1985. Ils conclurent même un marché avec les dirigeants des anciens soldats de M. Idi Amin, exilés au Zaïre et dans le sud du Soudan. Un pont aérien ambitieux et coûteux, organisé par les hommes forts du Conseil militaire, le colonel Wilson Toko et le général Basilio Okello, permit de rapatrier sept mille hommes de la région occidentale du Nil. Le général Tito Okello, nouveau chef de l'Etat, montra peu d'enthousiasme envers ces nouveaux venus mais fut aussi impuissant à les contrôler qu'il l'avait été à imposer la discipline à sa propre armée. C'est un Conseil militaire déchiré par ses rivalités, dirigé par des hommes discrédités, haïs et redoutés, qui entreprit de négocier avec la NRA. Le président kényan Arap Moi, allié stratégique des Etats-Unis, inquiet par la perspective de voir un pouvoir populaire anti-impérialiste s'installer à Kampala, ne ménagea aucun effort pour aboutir à un « accord de paix », signé au mois de décembre. Le Kenya seul feignit de croire à la pérennité du traité. Il envoya même cinquante et un observateurs sur place pour vérifier son application. Mais il était déjà trop tard, et rien ne pouvait arrêter la marche de la NRA sur Kampala.

L'instabilité ne disparaîtra pas pourtant du jour au lendemain, bien que M. Museweni ait déjà consolidé son pouvoir. De violents combats se poursuivent dans le Nord, alors que l'Arabie saoudite finance l'armement de la FUNA conduite par l'ancien chef d'état-major de M. Amin Dada. M. Obote, en exil à Lusaka, s'agite auprès de certains pays arabes et africains pour obtenir une aide afin de combattre le nouveau gouvernement. Enfin, à l'intérieur même de la NRA, les divisions idéologiques – perceptibles surtout dans l'« aile extérieure » du mouvement – laissent présager d'âpres luttes pour le pouvoir. L'Ouganda n'est sans doute pas au bout de son calvaire.

VICTORIA BRITTAIN.

Une littérature originale et militante

Par DENISE COUSSY *

DEPUIS près de vingt ans, les écrivains ougandais décrivent, dénoncent et tentent d'exorciser les maux qui s'abattent sur leur pays que tout, cependant, semblait vouer à la réussite. L'Ouganda n'a pas eu, en effet, à lutter contre l'appropriation systématique des terres par les colons anglais, ni à livrer une guérilla qui, comme au Kenya, aurait traumatisé pour longtemps l'inconscient collectif. Du point de vue religieux, l'impact de l'évangélisation y fut moins profond que chez le voisin et ne suscita donc pas un laborieux processus de rejet de la tradition judéo-chrétienne en particulier, de ses mythes rédempteurs. Intellectuellement, la très active université de Makarere joua longtemps le rôle de creuset créatif pour toute l'Afrique de l'Est. Enfin, du point de vue culturel, la persistance d'une tradition orale très vivace a conduit à la création d'une « oralture » où genres se mêlent pour créer un discours protéiforme qui met en évidence les possibilités de décolonisation de la littérature africaine.

De ce faisceau d'influences et de contre-influences est née une production diverse, originale et, surtout, militante : « *Tous mes écrits... sont des munitions destinées à une seule grande bataille : celle qui décidera de la direction que nous, Africains, nous voulons prendre et du genre de société que nous allons construire* », déclarait, en 1980, Okot p'Bitek qui, avec *Song of Lawino*, venait de démontrer que la poésie peut être un art social vivant. Ce « chant » (d'abord rédigé en langue acholi, puis traduit en anglais par l'auteur lui-même) crée, par une constante complicité entre le mot parlé et le mot écrit, un récitatif très simple en prise directe avec l'expression populaire. Lancée par une paysanne illettrée, cette longue mélopée est, avant tout, une superbe apologie d'une Afrique traditionnelle digne, belle et tolérante ; mais c'est aussi une objurgation, celle d'une femme délaissée qui tente de persuader son mari de renoncer aux pièges trompeurs de la modernité.

Le chant suivant, *Song of Ocol*, est la réponse, peu convaincante, de cet époux infidèle, de cet Africain complexé, de ce Noir honteux de la couleur de sa peau ; bref, de ce renégat qui symbolise la monstruosité que peut engendrer une occidentalisation d'autant plus dommageable qu'elle est librement recherchée.

Song of Malaya donne à nouveau la parole à une femme qui est, cette fois, une prostituée. Mais, pour Okot p'Bitek, toute situation, même la moins orthodoxe, est occasion de vilipender non ceux qui en sont les victimes mais ceux qui en sont les instigateurs : ce sont les « clients » de Malaya, et non elle, pleine de bonté et de joie de vivre, que l'écrivain cloue au pilori avec une assurance moqueuse.

Le dernier chant, *Song of Prisoner*, est, à l'encontre des trois autres, dramatique, violent et même énigmatique. On peut, en effet, donner plusieurs versions de cette confession d'un prisonnier qui se retrouve couvert de contusions au fond d'une geôle ougandaise : est-il la victime innocente d'un régime policier par trop répressif, un assassin qui a tué le chef de l'Etat, l'ancien ministre de l'intérieur ou, tout simplement, un fou ? Toutes les interprétations sont possibles car, dans l'état de confusion qui règne dans le pays, il est bien malaisé de distinguer les héros des criminels, le bien du mal, et d'oublier que chacun n'est plus qu'« *une branche brisée de l'Arbre / Déraciné par la tourmente d'Uhuru* », c'est-à-dire de l'indépendance.

Cette politisation du discours littéraire va affecter tous les genres. Dès 1969, Robert Serumaga, dans *Return to the Shadows*, se livre à une analyse sophistiquée mais efficace d'un pouvoir qui dégénère fatalement en violence et s'y fixe d'une manière qui serait grotesque si elle n'était pas tragique. Ce roman est un récit de fuite : le héros quitte la capitale ravagée par un coup d'Etat, mais, lorsqu'il parvient enfin au village, c'est pour y trouver les mères violées et les enfants tués. Il n'y a plus de refuge, plus de recours et il lui faut partir vers la ville, car « *c'est là d'où vient la mort, c'est là que le pouvoir se pervertit* ». Plus personne n'est innocent, tout est absurde, mais le plus absurde de tout est que ce sont les gens eux-mêmes qui créent, qui acceptent cette corruption de l'âme et du corps qui les conduit à la peur, à la lâcheté, à la folie.

SI le romancier (qui, en Afrique, s'adresse toujours à un lecteur rare et cultivé) peut s'autoriser à prendre un recul très littéraire, et parfois cynique, par rapport à son sujet, le dramaturge, en contact avec un public plus large et plus fruste, se voit constamment contraint à un discours plus simple, plus engagé, voire plus révolutionnaire. Les pièces de Mukotani Rugyendo tentent toutes, par exemple, de créer un théâtre où la parole est prise par le peuple. *The Barbed Wire* (1977) raconte la lutte des paysans contre les propriétaires néocapitalistes dans un style marxisant tandis que, dans *The Contest*, c'est, au contraire, au travers d'une « récitation héroïque » traditionnelle que l'écrivain parvient à dénoncer les véritables ennemis du peuple. Mais c'est dans *And the Storm Gathers* que l'analyse de la situation ougandaise actuelle apparaît comme la plus radicale : ces orages qui se préparent et se matérialisent par une série de coups d'Etat mettent à nu la fragilité de ces sociétés incapables de reconnaître où réside leur intérêt et, encore moins, leur dignité. La fin de la pièce (pardon, réconciliation et mobilisation) entraîne l'auteur vers un angélisme utopique. Mais peut-être indique-t-elle une porte de sortie à cette littérature ougandaise contemporaine jusque-là engluée dans la description d'un pouvoir particulièrement pernicieux car à la fois ouvertement opportuniste et prétendument messianique.

* Professeur à l'université du Mans.

Bibliographie

POÉSIE

Okello Oculi : *Orphan*, East African Publishing House, Nairobi, 1968. *Prostitute*, E.A.P.H., Nairobi, 1968. *Koololem*, E.A.P.H., Nairobi, 1978.

Okot p'Bitek : *Song of Prisoner and Song of Malaya*, E.A.P.H., Nairobi, 1971. *Song of Lawino and Song of Ocol*, E.A.P.H., Nairobi, 1972.

ROMANS

Robert Serumaga : *Return to the Shadows*, Heinemann, Londres, 1969.

Bonnie Lubega : *The Outcasts*, Heinemann, Londres, 1971.

John Nagenda : *The Seasons of Thomas Tebo*, Heinemann, Londres, 1984.

THÉATRE

John Rugenda : *The Burdens*, OUP, Nairobi, 1972. *The Floods*, E.A.P.H., Nairobi, 1980.

Mukotani Rugyendo : *The Barbed Wire and other Plays*, Heinemann, Londres, 1977.

APRÈS L'ÉCHEC DU CAPITALISME D'ÉTAT

La Bolivie dans l'étau du néolibéralisme

Par NICOLE BONNET

A soixante-dix-huit ans, le président de la Bolivie, M. Victor Paz Estenssoro, leader de l'insurrection nationaliste et anti-impérialiste du 9 avril 1952, a pris le pouvoir pour la quatrième fois le 6 août dernier. Vingt-trois jours plus tard, il a promulgué le « décret suprême 21 060 » qui fera date dans l'histoire bolivienne, au même titre que les trois grandes conquêtes de son premier mandat, à savoir : la nationalisation des mines, la réforme agraire, le vote universel.

Un seul décret suprême mais cent soixante-dix articles, une véritable table des lois néolibérales qui sape les fondements du capitalisme d'Etat en vigueur depuis un tiers de siècle, et livre au jeu de l'offre et de la demande la moribonde économie. Un modèle que le professeur Milton Friedman et ses disciples *ont imposé au Chili du* général Pinochet et à l'Argentine du général Videla, mais de façon beaucoup plus timorée...

La Bolivie vit aujourd'hui sa deuxième période démocratique. La population, traditionnellement rebelle à l'oligarchie, à l'impérialisme, à la dictature, a pourtant voté massivement pour la droite aux élections du 14 juillet dernier. Le général Hugo Banzer, ancien dictateur, a réuni la majorité des suffrages avec sa consigne fascisante « *Ordre, paix, travail* », celle-là même qu'il avait arborée pendant son septennat (1971-1978). M. Paz Estenssoro n'a été élu qu'au second tour et seulement par le Congrès. Lui aussi avait promis une démocratie musclée qui mettrait fin « *à l'anarchie syndicale et à la dictature du prolétariat* ».

« *Ce n'est pas la victoire d'un régime réactionnaire*, commentait le dirigeant des mineurs de Catavi, M. Filemon Escobar, au soir des élections, *c'est beaucoup plus grave. C'est celle d'un peuple devenu contre-révolutionnaire. Comment avons-nous pu dilapider de façon tellement irresponsable onze ans de lutte ?* »

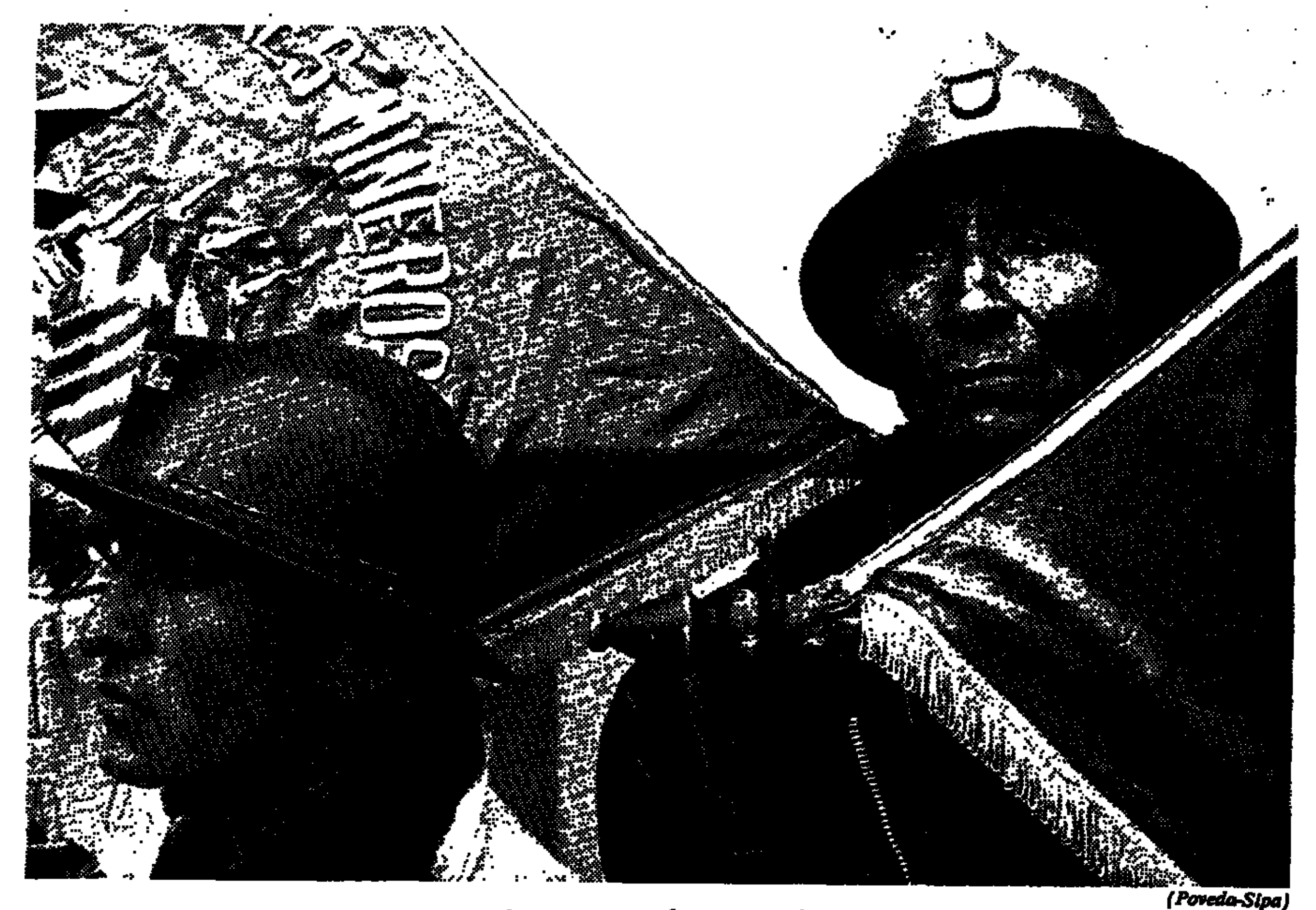
En 1982, après onze ans de dictature militaire pratiquement ininterrompue, les Boliviens avaient placé tous leurs espoirs dans l'Union démocratique et populaire (UDP), *une coalition de centre* gauche que présidait M. Hernan Siles Zuazo, un des pères de la révolution de 1952. Ils avaient déjà voté pour l'UDP à trois reprises, en 1978, 1979 et 1980. Chaque fois, la droite (parlementaire ou militaire) avait barré la route à M. Siles Zuazo.

Lorsqu'enfin il s'installa au « palais brûlé » de la place Murillo à La Paz, le 10 octobre 1982, il exigea des citoyens un dernier sacrifice : trois mois d'économie de guerre pour juguler l'inflation *et stopper la récession. Ensuite seule*ment, pensait-il, il serait possible de récupérer le pouvoir d'achat des salariés, réduit de moitié en dix ans.

Mais ce plan de redressement souleva toutes les colères. La coalition se fractura. La lutte syndicale reprit de plus belle, profitant de l'indulgence – et de la faiblesse – d'un régime qui se voulait populaire. Débrayages, marches de protestation, barrages de routes, grèves générales, boycottage des services essentiels, parvenaient invariablement à forcer la main du régime. Les augmentations de salaires, financées exclusivement par la planche à billets, alimentaient l'inflation, au moment même où la production chutait.

En octobre 1982, le dollar valait 44 pesos. Trente-quatre mois plus tard, sur le marché officiel, il valait 75 000 pesos, et *vingt fois plus* « *au noir* ». L'inflation pour l'année 1985 était estimée à 21 000 %. Le président Siles, cédant une dernière fois aux pressions syndicales, écourtait son mandat d'un an.

Constat d'échec du réformisme. Mais aussi constat d'échec du capitalisme d'Etat. La situtión calamiteuse *de la corporation minière bolivienne* (Comibol), l'entreprise publique de l'étain, la colonne vertébrale de l'économie nationale, était montée en épingle par la droite. La Comibol accumulait un déficit supérieur à 300 millions de



(Poveda-Sipa)

OUVRIERS DE L'ÉTAIN EN GRÈVE
Le gouvernement est parvenu à faire capituler le puissant syndicat des mineurs

dollars. Dans la plupart de ses vingt-neuf entreprises, la production baissait. Le coût de revient moyen d'une tonne *fine d'étain revenait à 10 dollars, alors* que le prix de vente sur le marché international tournait autour de 5 à 6 dollars. Le vol du minerai avait pris des proportions industrielles, la bureaucratie s'était alourdie, la corruption géné- ralisée.

Dans ce réquisitoire, la droite n'avait qu'un tort : elle oubliait que la Comibol, créée en 1952 après la nationalisation des mines des « barons » de l'étain, avait été la poule aux œufs d'or de tous les régimes ; tout projet économique s'était toujours appuyé *sur l'étain*.

« Une chirurgie sans anesthésie »

LES deux plans de redressement présentés au cours de la campagne électorale par la droite partaient d'un diagnostic identique et parvenaient aux mêmes conclusions : le déficit est dû à un excès de demande (bien que la Bolivie soit, après Haïti, le pays le plus pauvre de l'hémisphère). Pour l'éponger, il faut restreindre la consommation en gelant les salaires et en augmentant les prix. Autre point : l'Etat, en contrôlant les deux tiers de la production, n'est parvenu ni à enrayer la crise ni à discipliner les divers agents économiques. Solution : abolition du protectionnisme et retour au libéralisme.

Le général Banzer avait promis « *une chirurgie sans anesthésie* » s'il était élu. Mais c'est M. Paz Estenssoro, que l'on croyait plus mesuré, qui l'a appliquée avec une main de fer. Le décret suprême du 29 août 1985 *annonce le flottement du peso* (d'où une dévaluation déguisée de 1 300 %) ; le gel des salaires dans l'administration publique ; la liberté des prix, d'embauche et de licenciement, et du commerce extérieur. *Il prévoit la dénatio*nalisation et la privatisation des principales entreprises d'Etat : la Comibol et la Compagnie nationale du pétrole.

Cette « nouvelle politique économique » a été rejetée en bloc par la centrale unique des travailleurs, la COB. Le vétéran leader, M. Juan Lechin, a violemment pris à partie ce « *paquet de mesures imposé par le FMI, qui cherche à paralyser l'industrie pour favoriser les spéculateurs, diminue les salaires et augmente les prix, supprime les subsides aux articles de première nécessité, licencie massivement les travailleurs et dénationalise l'économie du pays* ».

La COB déclara une grève dès le 5 septembre 1985 ; puis une grève générale indéfinie, renforcée le 17 septembre par une massive grève de la faim. Le gouvernement réagit de façon parallèle : menaces, état de siège, couvre-feu et bannissement de deux cents dirigeants syndicaux dans des recoins inhospitaliers de l'Amazonie.

Début octobre 1985, les mineurs capitulaient, la mort dans l'âme, avec pour toute consolation une vague promesse de dialogue. Les autres branches syndicales avaient abandonné la lutte, l'une après l'autre. En un mois, M. Paz Estenssoro était parvenu à casser les reins de l'ex-toute-puissante centrale ouvrière.

Sourd aux critiques de l'opposition syndicale, le gouvernement l'a été aussi aux récriminations de l'Eglise. La conférence épiscopale a plaidé pour « *une économie au service des hommes, et non pas l'inverse* ». « *A quel secteur vont bénéficier ces mesures ?* interrogeaient les évêques. *Ne vont-elles pas creuser la brèche entre riches et pauvres ? Avec un salaire gelé, comment les travailleurs pourront-ils couvrir la hausse du coût de la vie ? Comment l'industrie nationale pourra-t-elle lutter contre la concurrence ? Comment défendre l'emploi ? Quels instruments complémentaires seront dictés pour redistribuer la richesse ? Ces mesures ne vont-elles pas fomenter la spéculation sur les devises et le* « *blanchissement* » *des dollars provenant du trafic de cocaïne ?* » Il n'est pas difficile de répondre point par point aux inquiétudes de l'Eglise.

A quels secteurs ces mesures vont-elles bénéficier ? Au secteur exportateur, mines particulièrement, stimulé *par un* « *dollar réel* » *et le retour à la* libre commercialisation des minerais ; au secteur financier, et enfin au commerce, contrebandiers et trafiquants de cocaïne inclus. Les représentants de ces secteurs sont les cerveaux de cette politique de rigueur et aussi ses exécutants : après le remaniement ministériel du 22 janvier 1986, M. Guillermo Bedregal, ex-ministre du plan, est devenu ministre des affaires étrangères. Il est conseiller d'une filiale de la Markrich, transnationale spécialisée dans le commerce de l'or. M. Sanchez de Lozada, *président du Sénat, chef de* file des conservateurs, est aussi PDG de l'entreprise minière Sapi-Comsur (entreprise très liée à la First National City Bank, premier créancier de la Bolivie) ; depuis le remaniement ministériel du 22 janvier, il est ministre du plan. M. Juan Careaga, ministre des finances, est un banquier très influent. Le *ministre de l'énergie, M. Carlos* Morales, est président de la Confédération des entreprises privées...

Ces mesures ne vont-elles pas creuser la brèche entre les riches et les pauvres ? Les salaires de l'administration publique ont été gelés. Le 30 novembre, le SMIC a été fixé à 30 millions de pesos, c'est-à-dire environ 30 dollars lorsque la *parité peso-dollar était d'un* million. Lorsque celle-ci a frôlé les 3 millions, il ne représentait plus que 10 dollars. Les salaires n'ont pas été gelés pour toutes les couches sociales : les parlementaires et la haute hiérarchie militaire ont reçu une appréciable augmentation de leurs traitements qui dépasse le milliard de pesos...

Avec un salaire gelé, comment couvrir une hausse du coût de la vie de 100 % à 150 % ? Le coût du panier de la ménagère pour une famille de six membres est évalué à 150 millions de pesos, *et le salaire moyen à 60 millions...*

Comment se protégera l'industrie autochtone ? La production nationale dépend pour les deux tiers de produits de base importés ; elle n'est pas compétitive, car la valeur ajoutée est minime. A court terme, c'est toute l'industrie qui est condamnée à mort, à commencer par l'agro-industrie. L'exemple du sucre est le plus significatif. Cette activité occupe le troisième rang en importance, tant pour la main-d'œuvre employée (250 000 personnes) que pour l'apport au PIB (l'année dernière, 72 millions de dollars). Or le coût de production est extrêmement élevé, car la teneur en sucre de la canne est très basse : 100 kilos de sucre produits à *Santa-Cruz reviennent à 18 dollars.* Transportés à La Paz, 6 de plus, soit 24 dollars. Mais, à La Paz, le sucre péruvien ne coûte que 18 dollars, et à Santa-Cruz le sucre brésilien 15 dollars... (le sucre et le ciment ont finalement bénéficié d'une mesure protectionniste). Même chose pour le poulet : l'Uruguay l'offre deux fois moins cher ; pour le bœuf d'Argentine, et même pour le riz...

Qu'adviendra-t-il de l'emploi ? Il est difficile d'évaluer les conséquences de la liberté de l'embauche dans le secteur privé. On estime à dix mille le nombre d'ouvriers licenciés dans la capitale. *Dans le secteur public, on parle déjà de* trente mille licenciements : dix sept mille dans l'enseignement, cinq mille dans les mines d'étain et quatre mille dans le secteur pétrolier. Quels secteurs absorberont cette main-d'œuvre ? Au mieux : la colonisation des terres chaudes, la contrebande, la spéculation et le trafic de cocaïne...

Quels instruments en matière d'impôts permettront-ils la redistribution de la richesse ? Le 18 décembre 1985, le gouvernement a créé un impôt fondé sur les biens immobiliers et les signes extérieurs de richesse. Le décret l'instituant a suscité au Congrès la colère de la majorité des représentants.

Ces mesures ne vont-elles pas contribuer à une plus grande spéculation sur les devises et au blanchissement des dollars provenant du trafic de cocaïne ? Dans les années 50, la « mise aux enchères des devises » *avait* déjà renforcé la spéculation et le marché noir. Spéculation d'autant plus aisée que les acheteurs de devises deviennent vendeurs, car le commerce du peso est une des activités les plus rentables. Par ailleurs, le décret insiste sur le fait que la banque doit être ouverte, sans aucune restriction, au rapatriement des devises, et cela favorise directement le blanchissement des dollars provenant du trafic de la drogue. La part du marché de la cocaïne qui revient aux Boliviens est évaluée à 800 millions de dollars, soit une somme supérieure aux exportations.

L'Eglise n'est pas la seule à avoir attiré l'attention du gouvernement sur les conséquences funestes de cette nouvelle politique économique. Le Mouvement de la gauche révolutionaire (MIR), troisième force politique du pays, qui, malgré son étiquette, représente le centre de l'échiquier, estime que sa conception est « *strictement mercantiliste* ». « *Phénicienne même*, précise son leader, M. Jaime Paz Zamora. *Elle va engendrer une société de marchands. La stabilisation est une obsession. Il ne s'agit que de comprimer les dépenses, à n'importe quel coût. Pas une mesure n'encourage la relance de la production.* »

M. Flavio Machicado, économiste indépendant, deux fois ministre des finances pendant le régime précédent, se demande si une politique néolibérale peut réussir dans un pays où il n'y a ni marché ni entreprises : « *Au plus, elle ne va satisfaire les besoins que de deux millions de Boliviens. Quel sera le sort des quatre autres millions ?* »

En attendant, l'inflation a repris – 150 % entre août 1985 et janvier 1986 – et le gouvernement a été obligé de recourir à la planche à billets pour régler les salaires de fin d'année des employés du secteur public. Quant à l'aide internationale, elle arrive au compte-gouttes. A peine plus de 100 millions de dollars, alors que le montant des crédits annoncés par les autorités frôle les 4 milliards de dollars. *Dans l'immédiat, la Bolivie a besoin* d'une injection de 500 millions de dollars, alors que sa dette extérieure atteint déjà 5 milliards de dollars et que le prix de l'étain s'est effondré.

Pourtant, la « nouvelle politique économique » a, semble-t-il, satisfait pleinement le FMI, qui devrait effectuer un premier débours de 50 millions de dollars, correspondant au tiers d'un crédit stand-by. De son côté, Washington, qui avait misé sur la candidature du général Banzer, est aussi rassuré : le gouvernement de M. Paz Estenssoro conduit une politique attractive pour le grand capital, et a signé un accord avec l'OPIC (Overseas Private Investment Corporation), cette institution américaine qui protège les investissements privés à l'étranger. Et l'on sait que la Bolivie fait partie du groupe de quinze pays auxquels s'appliquerait en priorité le « plan Baker » *(voir page 15)*.

D'autre part, le gouvernement a remboursé un arriéré de 80 millions de dollars aux compagnies pétrolières *américaines Tesoro et Occidental* pour des dettes accumulées depuis 1982. En fait, la gauche estime que ces deux firmes, qui extraient la moitié du pétrole, sont redevables à l'Etat de 300 millions de dollars...

« Un cabinet des patrons »

CES sept premiers mois du régime ont créé un profond malaise au sein du Mouvement nationaliste révolutionnaire (MNR), le parti au pouvoir, tout spécialement parmi les hommes politiques. Les principaux griefs sont au nombre de trois : le président gouverne d'une façon autocratique, l'Etat, c'est M. Paz Estenssoro. Avant la prise d'une décision importante, les hauts dignitaires du parti sont rarement consultés.

Deuxièmement, les leaders politiques du MNR sont préoccupés par le coût social des mesures économiques. M. Javier Campero Paz, neveu du chef de l'Etat et secrétaire exécutif du parti, a eu plusieurs altercations violentes avec M. Sanchez de Lozada, président du Sénat, et principal chef de file des monétaristes durs. M. Sanchez de Lozada défend le *néolibéralisme* à outrance. Il a d'ailleurs critiqué les mesures protectionnistes prises par son prédécesseur au plan pour protéger l'industrie du sucre et du ciment, et le recours à la planche à billets pour régler les salaires de fin d'année. M. Javier Campero Paz plaide, au contraire, pour un adoucissement de la rigueur économique, pour une politique de concertation avec les syndicats, et promet de « *refaire flamboyer les bannières de la révolution nationaliste et anti-impérialiste du 9 avril 1952* ».

Enfin, certains dirigeants du MNR craignent surtout de voir leur parti absorbé par l'Action démocratique nationaliste (ADN), le parti conservateur du général Hugo Banzer. En fait, l'équipe du MNR qui a dessiné la « nouvelle politique économique » partage avec les dirigeants de l'ADN les mêmes intérêts. D'ailleurs, les liens entre ces deux formations remontent à août 1971, lorsque le général Banzer s'était allié avec le MNR et la Phalange (extrême droite) pour renverser le général progressiste Juan José Torrès.

Le « pacte pour la *démocratie* » signé entre M. Paz et M. Banzer le 16 octobre 1985 a simplement formalisé une communion d'intérêts. La distribution des « portions de pouvoirs » l'avait précédé. L'ADN contrôlait déjà la cour électorale, les douanes, les aéroports, la Banque centrale, etc. Depuis le remaniement ministériel du 22 janvier 1986, elle détient, par le *truchement* d'hommes de paille, trois portefeuilles, ceux du travail, de l'énergie et des mines, et de l'information.

L'aile gauche du MNR a boycotté la cérémonie d'investiture du nouveau cabinet, jugeant que celui-ci « *est un cabinet des patrons* », comme l'a déclaré M. Nuflo Chavez. « *Oligarchie d'un côté, paysans et ouvriers de l'autre, il n'y a que deux partis en Bolivie, l'un représente les intérêts de* « *ceux d'en haut* », *l'autre* « *ceux d'en bas* », constate le leader des mineurs de Catavi, M. Filemon Escobar.

Constatation amère pour les syndicalistes boliviens qui, en février de l'année dernière, criaient : « *A bas Siles ! Vive le pouvoir ouvrier !* ». Aujourd'hui, les mineurs de San-José, les derniers à se rendre après la répression de septembre 1985, demandent, désespérés, un passeport pour émigrer en Afrique. D'autres partent, baluchon au dos, coloniser les terres en friches de l'Amazonie ou cultiver dans la vallée du Chapare l'arbuste de la coca...









(P. Zachmann-Magnum)

LA REMONTÉE DU YEN

Un troisième choc pour le Japon

Par FRANÇOIS RENARD

DEPUIS le 22 septembre 1985, date à laquelle le groupe des cinq pays les plus industrialisés (Etats-Unis, Allemagne, France, Grande-Bretagne et Japon) décida de faire baisser le dollar manifestement surévalué, le yen japonais s'est revalorisé de plus de 30 %, le cours de la devise américaine passant, en moins de cinq mois, de 245 yens à 180 yens environ. Selon toute vraisemblance, et selon les pronostics des milieux financiers internationaux, le cours du billet vert risque soit de tomber à son plus bas niveau historique, c'est-à-dire 175 yens, touché fugitivement à la fin d'octobre 1978, au plus fort de la crise du dollar soit de rester à 180 yens.

Des effets différents de 1974 et 1979

Pour le Japon, une telle appréciation de sa monnaie peut être considérée comme un troisième choc, analogue à celui du premier et du deuxième choc pétrolier, en 1974 et 1979. Les raisons de cette appréciation, tout à fait volontaire, sont bien connues : le gonflement vertigineux de l'excédent commercial japonais (56 milliards de dollars pour l'année calendaire 1985 contre 46 milliards). Surtout celui de l'excédent sur les Etats-Unis (48 milliards de dollars en 1985) risquait de provoquer une flambée de protectionnisme à Washington, où un Congrès déchaîné était prêt à voter toute une série de mesures propres, dans l'esprit des Américains, à éviter la ruine de secteurs entiers de l'industrie. Le président Reagan tentait bien d'endiguer ce déferlement protectionniste, mais, en contrepartie, il lui était absolument indispensable d'obtenir la collaboration du Japon pour réduire cet énorme excédent.

D'où l'accord du 22 septembre 1985 à New-York entre les membres du groupe des Cinq, dont les Etats-Unis et le Japon. Reste maintenant à tenter d'apprécier les conséquences de la revalorisation du yen. Jamais, dans l'histoire de l'Empire du Soleil levant depuis la deuxième guerre mondiale, une variation d'une telle ampleur n'avait été enregistrée, en si peu de temps, sur la valeur de la monnaie nationale. Un troisième choc, avons-nous dit, de la même force que les deux premiers, mais avec des effets bien différents. Tout d'abord, l'effet bénéfique et conjugué de la baisse du dollar et de celle du prix du pétrole ne va pas être inversement proportionnel aux graves dommages causés par les deux chocs pétroliers, notamment sur la balance commerciale.

Le Japon, étant le deuxième importateur mondial de pétrole après les Etats-Unis, et se trouvant importer en 1973 80 % de sa consommation d'énergie contre 48 % pour l'ensemble de l'OCDE, a pris les mesures les plus énergiques pour réduire ses importations de brut, qui, aujourd'hui, représentent moins d'un tiers de ses importations globales contre 41 % en 1981 et plus de 50 % en 1973. Tout a été bon : centrales nucléaires, énergie géothermique et hydroélectrique et, surtout, adaptation de tous les processus de fabrication industrielle. Il n'est pas un pays au monde où les gros utilisateurs de produits pétroliers aient consenti un plus gros effort pour les économiser. Cela a été le cas dans la sidérurgie, où la plupart des aciéries et hauts fourneaux ont éliminé toute consommation de fuel, au profit du charbon, notamment. Donc, les avantages des variations de prix actuellement enregistrées, dollar et pétrole, seront moins importants qu'ils auraient pu l'être autrefois. En revanche, les dommages causés aux industries exportatrices peuvent être beaucoup plus graves qu'ils l'avaient été lors des plus grandes périodes de fermeté du yen, notamment en 1978-1979 et en 1981-1982 (voir en page 27).

Ajoutons, pour noircir un peu le tableau, que certains marchés d'exportations avaient déjà commencé à se réduire, d'abord en Chine, deuxième client du Japon, où les grandes espérances du départ donnent lieu à des désillusions, faute de devises, aux Etats-Unis ensuite, avec le ralentissement de la croissance, dans toute la zone Pacifique enfin, elle même touchée par la contraction du marché américain. Dans la haute fidélité et l'électronique, une baisse de régime des exportations nippones a déjà été relevée dès l'automne dernier, avant le début de la grande hausse du yen.

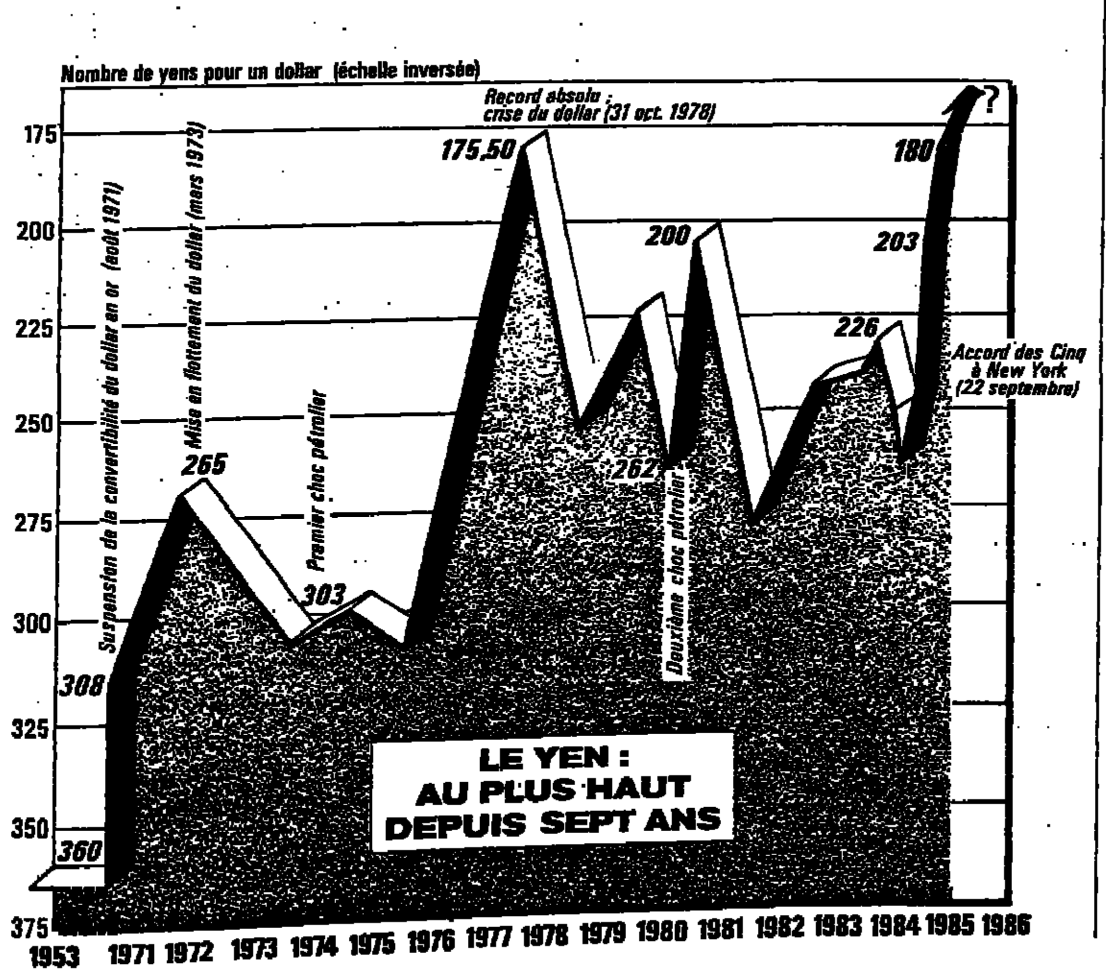
« Récession » ?

La conséquence de tout cela, c'est que, selon la plus importante banque japonaise, Dai Ichi Kangyo, la progression des exportations du pays tomberait de 6,6 % en 1985 à 0,9 % en 1986, loin des 17,5 % de 1984, et pourrait, le cas échéant, faire place à une régression (de 0,2 % selon l'institut Nomura). Autre conséquence, l'augmentation du produit national brut du Japon pour l'année budgétaire 1986-1987 pourrait être ramenée à 4 %, selon les experts officiels, et à 3 % ou à 2 % pour certains experts privés. Ce serait la première fois en trente ans que cette progression tomberait en dessous de 3 %, ce qui a autorisé la très sérieuse *Far Eastern Economic Review*, dans son numéro du 16 janvier 1986, à prononcer le mot de « récession », sur le mode interrogatif il est vrai.

Face à cette menace, que peut faire le gouvernement japonais ? Tout d'abord, il a déclenché un plan d'urgence en faveur des petites et moyennes entreprises, comportant le déblocage de plus de 100 milliards de yens (4 milliards de francs) en faveur des PME les plus touchées et la mise à leur disposition de 300 milliards de yens (12 milliards de francs) de prêts à taux très bas. Ensuite, il prépare une loi accordant des exonérations fiscales aux industriels qui renonceraient à la fabrication de certains produits à faible valeur ajoutée comme les boutons, les briquets et les montures de lunettes.

Enfin, le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, entend relancer vigoureusement le marché intérieur en stimulant la consommation des ménages. A cet effet, la Banque du Japon, avec mille réticences, a consenti à abaisser d'un demi-point son taux d'escompte, ramené de 5 % à 4,5 %, après trois ans et demi de stabilité.

Reste une grande inconnue : est-il possible de relancer le marché intérieur dans un pays où le gouvernement s'efforce de ralentir la croissance des dépenses publiques pour réduire le déficit budgétaire ? Certains répondent que non.



BANQUES

Une formidable croissance à l'étranger

LES banques japonaises vont-elles envahir le marché des crédits internationaux, comme l'ont déjà fait, sur leurs marchés respectifs, les grandes firmes nippones d'électronique et de l'automobile ? C'est ce qui semble se produire en ce moment, si l'on en croit les derniers chiffres disponibles, et ce qui commence à soulever les inquiétudes, voire les critiques de leurs concurrents, notamment à Londres, où les banques de l'Empire du Soleil Levant sont le plus largement implantées. Dans *le Monde* du 16 novembre 1985, nous indiquions que, en quelques années, les banques japonaises avaient réussi à se hisser au deuxième rang sur ce marché, se plaçant parmi les plus dynamiques dans le recyclage des excédents de balance des paiements.

A la fin de 1984, selon les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI), les banques japonaises détenaient 23,5 % des créances internationales sous forme d'Euro-crédits, soit 513,7 milliards de dollars, derrière les américaines (28 % et 614 milliards de dollars). Or, au 30 septembre 1985, selon la même BRI, les positions s'étaient inversées, les Américains régressant au deuxième rang, avec 580 milliards de dollars (24 % du marché) au profit des Japonais, qui prenaient la première place avec 640 milliards de dollars, soit 25 % des avoirs totaux. Les troisième, quatrième et cinquième places étaient occupées par les banques françaises (8,9 % du marché), britanniques (7,4 %) et allemandes (6,7 %). Si l'on considère les engagements internationaux en tant que tels, la BRI relève une avance encore plus nette des banques japonaises, qui totalisaient, fin septembre 1985, 622 milliards de dollars contre 546 milliards pour les banques américaines.

Brillant succès donc, et une forte expansion, qui témoigne d'une intense activité et explique que les établissements nippons dans le classement mondial de la revue *The Banker*, pour 1984, occupent une place de choix : cinq dans les dix premiers. Le Dai Ichi Kangyo et la Fuji Bank occupent les deuxième et troisième rangs derrière la Citicorp (Etats-Unis), détrônant la Bank of America, la Mitsubishi et la Sumitomo s'assurant les cinquième et sixième places devant la française BNP, suivie par la Sanwa Bank. Un beau tir groupé !

C'est à Londres, grand centre pour les crédits internationaux, que les banques japonaises manifestent la présence la plus active. Selon les derniers chiffres fournis par la Banque d'Angleterre, les banques nippones détiennent, maintenant, 23 % de l'ensemble des actifs bancaires britanniques, soit un peu moins que la part des grandes banques de dépôt (Barclays, National Westminster, Lloyd et Midland). Bien plus, ce pourcentage est en train de monter, aux dépens du système bancaire du Royaume-Uni, de sorte que la Banque japonaise est en passe de prendre la première place en Grande-Bretagne.

Comme l'explique M. David Lascelles, correspondant à Tokyo du grand quotidien *Financial Times*, cette croissance impressionnante s'effectue, comme pour l'industrie japonaise, par la combinaison d'une série de facteurs : recherche de nouveaux marchés, remarquable aptitude à adopter la méthode des *gaijin* (étrangers) et une tournure d'exprit axée sur le long terme.

Il y a quelques semaines, M. Peter Leslie, directeur général de la plus grande banque britannique, Barclays, cité par le *Financial Times*, déclarait : « *La place de Londres a une large tradition d'hospitalité vis-à-vis des banques étrangères, et les banques japonaises jouent un rôle non négligeable dans le développement de cette place. Toutefois, la rapidité de leur croissance est certainement due à la moindre sévérité des réglementations et des contrôles qui pèsent sur elles.* »

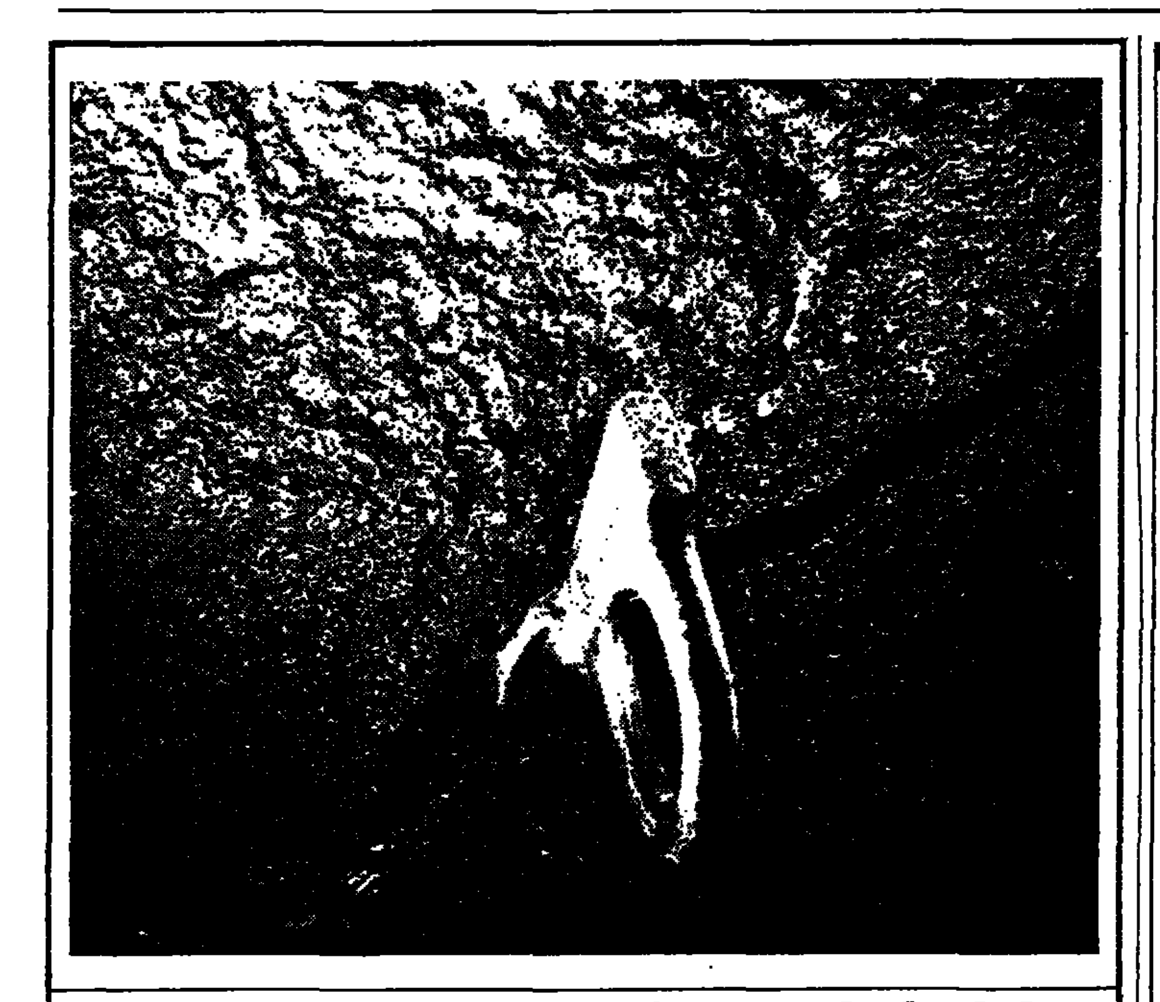
Certains banquiers britanniques parlent même de « *tactiques déloyales* ». Ce que vise M. Leslie, c'est essentiellement, pour les banques japonaises, la possibilité légale d'exercer leurs activités avec des fonds propres moins importants que dans les autres pays, ce qui leur permet d'affecter à leur capital une rémunération globale plus faible, et réduit d'autant le prix de revient de leurs opérations. Ainsi, le ratio « *fonds propres par rapport aux crédits et engagements* » qui, en Europe et aux Etats-Unis, est au minimum de 5 %, si ce n'est 6 %, n'est que de 2,5 % selon la réglementation japonaise, ce qui permet, effectivement, aux banques de ce pays de réduire leur prix de revient en limitant leurs marges et les dividendes à verser sur le capital investi. Selon la firme d'analyses bancaires londoniennes IBCA, le profit par action des banques japonaises a été seulement de 3,4 % en 1984, contre 6,8 % en Grande-Bretagne et 12,8 % aux Etats-Unis. Sans doute, les autorités de Tokyo, conscientes de cet état de fait, étudient-elles la possibilité de l'améliorer, notamment en prenant en compte les engagements internationaux de leurs banques pour fixer le fameux ratio d'engagement. Mais ces dernières ne se soucient guère de les voir modifier rapidement, et le ministère des finances japonais ne s'inquiète pas davantage de compromettre leur compétitivité à l'étranger. En outre, comme nous le montrons par ailleurs, la diminution des profits sur le marché intérieur contraint les établissements bancaires à développer leurs activités à l'étranger, considérées comme encore insuffisantes : 25 % du total, pour les grands établissements, Sumitomo, Dai Ichi Kangyo et Mitsubishi, contre 50 % pour la plupart des banques occidentales.

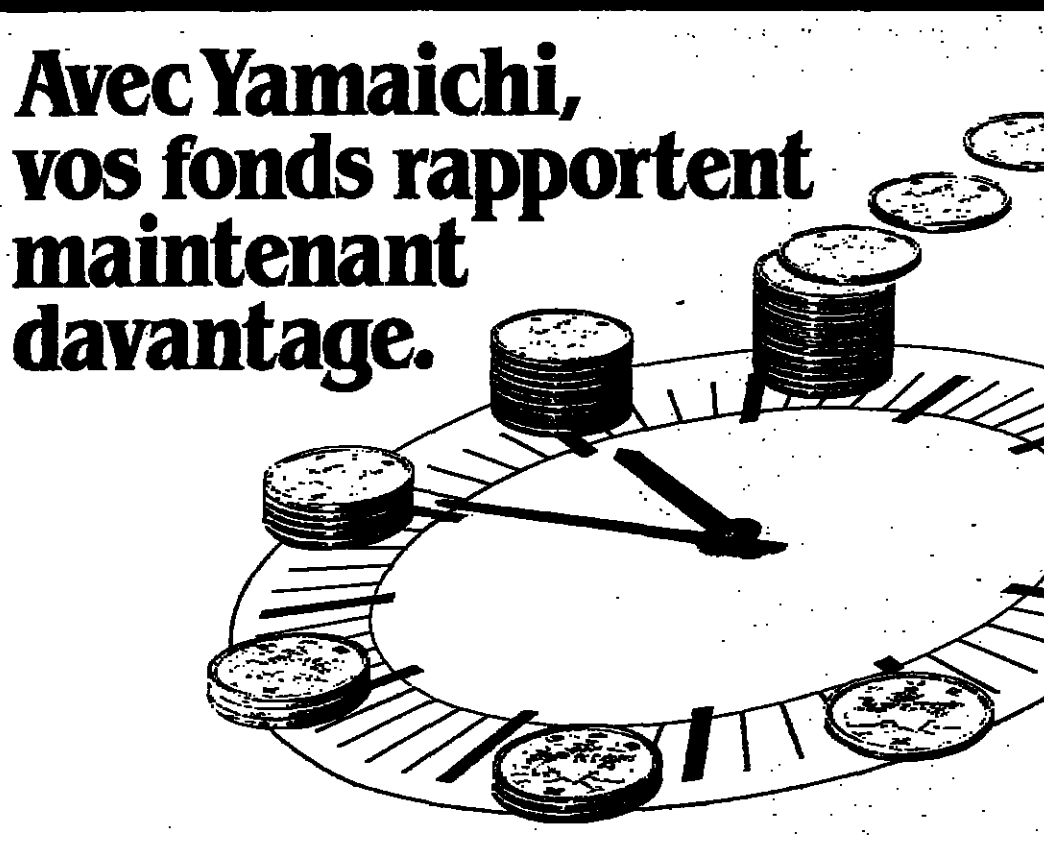
L'objectif : se concentrer sur les prêts commerciaux aux grandes sociétés, de préférence aux pays en voie de développement, sur lesquelles les établissements japonais, essentiellement les douze grandes « citibanks », sont engagés à près de 25 milliards de dollars. En tête, la Bank of Tokyo, suivie par la banque Sumitomo, la Dai Ichi Kangyo, la Mitsubishi, la Sanwa, la Fuji, la Tokai et la Tokvo Kobé. Autre direction : les prêts aux collectivités locales, comme en Grande-Bretagne. N'oublions pas, enfin, le domaine le plus prometteur actuellement, à savoir les euromarchés. En 1985, parmi les vingt premiers chefs de file mondieux, figuraient la Bank of Tokyo, l'Industrial Bank of Japon et le Long Term Credit Bank of Japon.

Tout naturellement, les banques japonaises, dans leur offensive sur l'extérieur, se montrent aussi méthodiques que les industriels nippons : étude très minutieuse des marchés avant toute décision et, le cas échéant, achat de firmes étrangères pour acquérir la technologie et l'expérience nécessaires. Ainsi, il y a deux ans, la banque Sumitomo, considérée comme la plus orientée vers l'extérieur, avait racheté très cher l'une des filiales du Banco Ambrosiano, en liquidation, à savoir la Banca del Gottardo, pour s'établir sur le marché suisse des capitaux. De même l'Industrial Bank of Japon détient le contrôle de la banque new-yorkaise J. Henry Schroder, toujours dans le même but. Selon notre confrère du *Financial Times*, la décision prise, l'an dernier, par le ministre des finances nippon d'autoriser les banques étrangères à faire de la gestion de patrimoine au Japon a été considérée tout simplement comme une manœuvre destinée à attirer le savoir-faire occidental dans ce domaine, de manière à faciliter l'apprentissage indispensable des établissements japonais similaires. Selon un consultant cité par le quotidien : « *Les Japonais vont sucer jusqu'à la moelle les étrangers puis, après, ils les rejetteront !* »

F. R.







…ance à l'étranger

…chi,
apportent

YAMAICHI

BANQUES

Une conjoncture moins riante sur le marché domestique

Si tout va très bien pour les banques japonaises à l'étranger, désormais en tête du classement mondial en ce qui concerne les crédits internationaux, comme le montrent les statistiques de la Banque des règlements internationaux, il n'en va pas tout à fait de même sur le marché domestique, où la situation est nettement plus difficile.

Après la deuxième guerre mondiale, pendant la période de reconstruction d'un Japon ruiné par le conflit, les banques nippones se sont consacrées en priorité au financement des entreprises nationales, qui n'hésitaient pas à se surendetter. La Banque du Japon constituait la clef de voûte du système en assurant aux banques leur refinancement suivant un mécanisme très bien réglé.

Puis, dans une seconde période, après 1973, les besoins de financement des entreprises, très importants auparavant, se sont considérablement réduits, en liaison avec la baisse relative de l'investissement privé. Le taux d'investissement productif privé, tout en restant élevé par rapport à celui des autres pays, a sensiblement diminué, revenant de 23 % en 1973 à 17 % en 1983.

Emprunts sur les marchés mondiaux

Cette décrue, conjuguée avec une augmentation des capacités d'autofinancement des entreprises, a entraîné une baisse très forte de la demande de crédits bancaires en provenance de ces dernières, qui, par ailleurs, ont cherché à se procurer d'autres ressources, notamment sur le marché obligataire, tant intérieur qu'extérieur. A cet égard, les emprunts des sociétés japonaises sur les marchés mondiaux ont été en forte progression ces dernières années. Une enquête du ministère des finances nippon a montré que, pour les grandes entreprises, 24 % du financement externe provenait de l'étranger, contre 8 % entre 1975 et 1977. Cette proportion a même atteint 48 % très récemment.

L'écrasement des marges

Par ailleurs, la déréglementation progressive d'un marché financier très ferme et très compartimenté, avec des taux très bas pour les fonds à court terme, a contribué à relever la rémunération de ces fonds, phénomène accentué, depuis 1980, par la levée du contrôle des changes, qui entraîne une « contagion » avec l'étranger, dans le sens, toujours, d'une hausse des taux. Enfin, il s'est produit une multiplication d'instruments financiers à rémunération bien plus forte que celle réservée aux dépôts habituels de la clientèle japonaise. Cela a été le cas, notamment, des certificats de dépôts émis par les banques à partir de 1979, s'ajoutant aux *gensaki*, sorte de SICAV d'obligations qui, jusqu'en 1979, constituait le seul moyen, pour les sociétés commerciales, de placer à court terme des liquidités de plus en plus abondantes, du fait de la diminution de leurs investissements.

Enfin, les grandes maisons de courtage, au premier rang desquelles Nomura, Daiwa, Nikko et Yamaichi, et les compagnies d'assurances s'efforcent de drainer les fonds de la clientèle des particuliers, exerçant ainsi une concurrence croissante vis-à-vis des banques. La conséquence logique de cette évolution a été une augmentation sensible du coût des ressources de ces établissements, contrastant douloureusement avec les conditions très avantageuses régnant au cours des vingt ou vingt-cinq années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale.



SIÈGE CENTRAL DE LA FUJI BANK (Matsumoto-Sygma)

Diminution sensible de la demande de crédit des entreprises, augmentation non moins sensible des coûts des ressources, conduisent immanquablement à un écrasement des marges bancaires, très perceptible maintenant au Japon. En conséquence, les établissements, surtout les plus grands, réduisent leurs effectifs comme, par exemple, la Fuji Bank, deuxième du pays, qui, en dix ans, a ramené le nombre de ses employés de 17 000 à 14 000.

Une autre réaction a été de prospecter les petites et moyennes entreprises pour compenser la diminution des opérations effectuées avec les grandes. Mais la sécurité des prêts et les garanties offertes sont moins grandes, de sorte que les risques augmentent et que les « accidents » deviennent plus fréquents.

Ainsi, le monde bancaire japonais a été agité, très récemment, par les malheurs d'une banque mutualiste, la Heiwa Sogo, au sixième rang de cette catégorie, importante au Japon, avec une cinquantaine de milliards de francs de bilan. Ces dernières années, cette banque avait mené une politique agressive de prêts à de petites entreprises familiales, prêts souvent aventureux et qui ont mal tourné. Conséquence : près de 8 milliards de francs de créances douteuses, et une situation plus que critique compliquée par la démission de la plus grande partie de l'état-major de la banque, à la suite de dissensions internes.

Sans doute, des négociations ont été engagées pour faire reprendre la Heiwa Sogo par l'un des grands, la Sumitomo, qui ajouterait à son réseau les 101 succursales de la Heiwa, très bien placées et tout à fait complémentaires en ce qui concerne leur localisation, notamment à Tokyo. Une telle reprise lui permettrait, en outre, de prendre la seconde place au Japon, derrière la Dai Ichi Kangyo, devançant ainsi la Fuji, numéro deux actuel et éternel rival. Les dégâts seraient très limités, les grands établissements « faisant leur devoir », comme dans bien d'autres pays.

Mais cet incident est suivi avec une très grande attention par le milieu bancaire, qui y voit l'amorce d'une longue crise, conséquence de la diminution de la demande de crédits commerciaux, de l'augmentation du coût des ressources, et d'une concurrence de plus en plus âpre. Pas de krachs spectaculaires en vue, mais des fusions et des absorptions, inévitables dans un pays où coexistent 9 000 établissements de crédit de toute nature.

Vers la multiplication des créances douteuses

Ajoutons que la hausse spectaculaire du yen, de nature à handicaper les industries exportatrices, va peser lourdement sur les petites et moyennes entreprises, notamment les sous-traitants, qui constituent la « flexibilité » et le « matelas amortisseur » des grandes, et vont, inévitablement, faire les frais des ajustements nécessaires. Encore davantage de créances douteuses en perspective, et donc davantage de difficultés pour les banques.

F. R.

BANQUES

UN POINT FAIBLE

Le crédit aux particuliers

BIEN qu'ils continuent à amasser la plus forte épargne du monde, en baisse continue certes, mais dont le taux annuel de 17 % constitue encore un record, les ménages japonais progressent à grands pas sur la voie de l'endettement, qui, récemment, s'est accru de 20 %. Tout d'abord, la très faible progression du revenu réel disponible (moins de 1 % en moyenne depuis une dizaine d'années) a limité la constitution de l'épargne, qui atteint, par ménage, 6 millions de yens en moyenne (un peu moins de 230 000 francs), avec, pour les deux tiers, un montant bien inférieur (2 à 4,5 millions de yens, soit 75 000 francs à 130 000 francs). Ensuite, du fait de la quasi-stagnation de leur revenu réel et de la progression de leurs besoins, les ménages ont dû recourir davantage à l'emprunt, avec une moyenne de 2 millions de yens (75 000 francs), ce chiffre, dans le cas où ils ont dû emprunter pour se loger, s'élevant à 6 millions de yens (230 000 francs), soit autant que le chiffre moyen d'épargne. Ces données expliquent l'impossibilité où se trouvent de nombreux Japonais de se faire construire une maison, espoir et objectif prioritaires de chaque famille. Les terrains sont hors de prix bien que leur superficie soit habituellement réduite à 100 mètres carrés, et le prix d'une maison (matériaux préfabriqués et sans chauffage central) dans la région de Tokyo était estimé tout récemment à douze fois le montant du revenu annuel moyen des salariés, contre sept fois en 1975.

Les autres motifs d'emprunts ne manquent pas : paiement de frais d'entrée des enfants à l'université (très élevés), des dépenses pour un mariage (la splendeur de la cérémonie est très importante pour les voisins), pour un accouchement, une maladie. Ajoutons-y les joueurs (aux courses de chevaux et de bicyclettes) les ménagères saisies par le démon de la consommation, et l'on aura la composition d'une population d'emprunteurs très vulnérables aux usuriers, véritable plaie du Japon : ce sont les fameux *sarakin*, abréviation de *salary man kinyu*, (le financement du salarié). On estime actuellement leur nombre à plus de cent cinquante mille, ayant pignon sur rue, avec un chiffre d'affaires dépassant 500 milliards de francs. Ils s'adressent la plupart du temps aux emprunteurs qui ne disposent pas de garanties suffisantes : c'est le cas pour ceux qui n'appartiennent pas à une grande entreprise, à un Zaibatsu puissant, comme Mitsui, Mitsubishi, etc., où ils sont assurés d'effectuer toute leur carrière avec un salaire régulier. C'est également le cas lorsque l'emprunteur travaille dans une PME ou chez un sous-traitant, dont l'existence est fragile ou aléatoire. En conséquence, les tarifs pratiqués sont absolument usuraires (de 60 % à 100 %) et les recouvrements sont effectués par des collecteurs « musclés », rémunérés à l'acte et à la commission. Autre conséquence, les suicides de débiteurs sont fréquents. En outre, une part non négligeable de ces *sarakin* sont liés aux Yakusa, la maffia nippone et, dit-on, à certaines banques qui emploient leurs bénéfices en sous-main, par le biais de sociétés-écrans. Selon certains indices, les activités des *sarakin* seraient en régression, mais il y a quatre ou cinq ans, leur part dans le crédit à la consommation, si on peut l'appeler ainsi, frôlait les 90 %.

A l'origine de ce fléau social, on trouve un très net sous-développement du système bancaire japonais dans cette branche des prêts aux ménages. Sans doute, les grands constructeurs d'automobiles ont constitué, comme partout ailleurs dans le monde, des organismes captifs pour financer les achats de véhicules à tempérament. Mais dans l'ameublement et dans le matériel radio-télévision-haute fidélité, les sociétés spécialisées dans le crédit à la consommation sont peu importantes, la plus grosse n'étant pas supérieure, en dimensions, à la société française CETELEM.

D'autre part, les grandes banques de dépôts sont mal outillées pour se livrer à cette activité et, d'ailleurs, le font assez peu. Quand elles délivrent des prêts personnels, c'est dans des conditions peu satisfaisantes, et avec un taux d'impayés très élevé. Enfin, au Japon, on n'est pas du tout familier avec la technique du « crédit-scoring », c'est-à-dire l'évaluation immédiate du risque sur le client, selon une batterie de critères très précis : salaire, profession, comportement dans le temps, avec tenue à jour du fichier très complet.

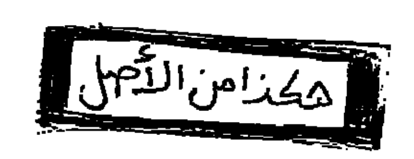
Cette technique est le fondement même des activités des organismes occidentaux de crédit à la consommation, et elle leur permet de maintenir des taux impayés très bas (0,9 % au CETELEM). Ce dernier a même exporté son savoir-faire au Japon, où il est entré, à hauteur de 20 %, dans le capital d'Orient Leasing, avec trois cent mille clients auxquels sont consentis des taux plus « raisonnables » (de l'ordre de 45 % à 50 %). Si performant à l'exportation, en électronique, en robotisation, en matériel d'audiovisuel, le Japon est, manifestement, très en retard dans certains domaines, notamment celui-là...

F. R.

Le phénomène des participations croisées

Les banques commerciales nippones disposent de réserves latentes considérables, réserves cachées puisqu'il s'agit de plus-values potentielles sur la vente d'actions qu'elles détiennent en portefeuille et qui ne cessent de se valoriser, car les cours de la Bourse de Tokyo montent en permanence depuis trente ans. Au Japon, en effet, il existe une pratique constante, selon laquelle les clients des banques leur demandent de prendre une participation dans leur capital, participation le plus souvent réciproque et « croisée ».

De cette façon, une grosse partie des actions cotées à la Bourse de Tokyo sont « gelées », ce qui provoque un gonflement apparent de la capitalisation boursière et contribue, finalement, à la hausse continue des cours. C'est un phénomène peu connu et de nature à compliquer encore le fameux problème des « ratios », fonds propre sur engagements évoqué par ailleurs. On sait que les banques occidentales se plaignent que le niveau assez bas de ces ratios favorise les banques japonaises, qui peuvent ainsi se permettre de moins rémunérer leur capital et donc d'améliorer leur compétitivité. L'existence de ces réserves cachées constitue, pour elles, un atout supplémentaire, avec, toutefois, les risques qu'une telle situation comporte. Mais globalement, un tel système, favorisé par une fiscalité qui, frappant également revenu et capital, décourage les ventes, est tout à fait profitable pour les banques japonaises.



CONJONCTURE

LA HAUSSE VERTIGINEUSE DU YEN

De lourdes conséquences pour l'économie

« *A 200 yens* [pour un dollar], *nous pouvons être compétitifs sur les marchés, à 175 yens, cela ne marche plus : le dollar est trop bas, et le yen trop cher.* » Ainsi parlait, au début de février, un fabricant japonais de machines-outils. Quelques jours plus tard, le président de l'Association des fabricants de jouets en métal s'écriait : « *Allons mettre le feu à la Banque du Japon et au ministère des finances avant de faire faillite.* » La revalorisation très rapide de la devise nippone – plus de 30 % en quelques mois – va-t-elle profondément affecter l'économie de l'empire du Soleil-Levant, privilégiant les importateurs et handicapant les exportateurs ? C'est une vieille question, posée chaque fois que le yen monte, notamment en 1978, lorsque cette monnaie atteignit son sommet historique (175 yens pour un dollar). Cette fois-là, malheureusement pour les historiens de l'économie, la rechute rapide du yen ne laissa pas le temps de dégager les éléments d'une réponse.

Le scepticisme des observateurs

Cette fois-ci, cela paraît plus sérieux. Visiblement, à Tokyo et à Washington, on entend que la revalorisation du yen soit durable, pour essayer de résoudre ce problème brûlant qu'est l'augmentation insolente d'un excédent commercial nippon en voie d'atteindre les 70 milliards de dollars, dont les trois quarts sur les Etats-Unis. Répondre à la question posée, déterminer les gagnants et les perdants, au Japon, d'une telle transformation des termes de l'échange, n'est pas facile, d'autant qu'en Occident on a toujours sous-estimé, dans le passé, les facultés d'adaptation des industriels nippons. D'où un certain scepticisme des observateurs devant les protestations que suscite à Tokyo la montée vertigineuse du yen.

En premier lieu, il est indéniable que les utilisateurs de produits importés vont retirer des profits substantiels de la baisse du dollar, avec, toutefois, quelques nuances. Nous avons signalons, ci-contre, la réduction sensible des achats japonais de pétrole brut depuis 1973, les industries consommatrices ayant consenti des efforts tout à fait remarquables. D'une manière générale, le Japon, qui importe la quasi-intégralité de ses matières premières, ne peut que gagner à une revalorisation de sa monnaie, donc à la réduction de la facture de ses achats en dollars, ce qui, on l'a vu par ailleurs, va contribuer à gonfler encore son excédent commercial dans les mois qui viennent.

En second lieu, il est absolument certain que les industries exportatrices ne pourront en aucune façon « gommer » ou « avaler » la revalorisation actuelle : consentir des réductions de prix de 30 % pour rester compétitif à l'étranger, c'est devenu impossible, même au pays de la productivité et de la robotisation. Une première mesure consiste à relever les tarifs, exprimés en dollars : déjà 10 % pour le fabricant des machines-outils cité. Par ailleurs, les grandes sociétés, qui, l'an dernier, ont passé leurs contrats de vente avec l'étranger alors que le dollar valait entre 230 et 240 yens, chiffrent leurs pertes de change à des centaines de millions de dollars.

D'une manière générale, les secteurs les plus touchés seront ceux qui ne peuvent guère se réadapter rapidement en raison de la lourdeur de leurs investissements et de la nature de leurs productions. Au premier rang des victimes figurent la sidérurgie et les chantiers navals. En ce qui concerne la sidérurgie, les effets bénéfiques de la baisse du coût des combustibles (charbon, essentiellement, aux dépens du fuel, pratiquement éliminé) seront compensés, et au-delà, par les effets d'une concurrence accrue de la part des producteurs des pays en voie de développement, mieux placés dans l'actuelle et féroce guerre des prix.

Dans ce secteur, les perspectives s'assombrissent, et le ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI) prévoit un retour aux plus mauvaises conditions depuis la fin de 1982. Quant aux chantiers navals, déjà affectés par la crise commerciale de l'armement pétrolier, ils vont, eux aussi, ressentir les effets de la concurrence des pays en voie de développement.

Au second rang des « blessés » figurent certaines industries, sûrement très performantes sur le terrain de la technologie, mais très sensibles également à la guerre des prix : c'est le cas des fabricants de machines-outils, même les plus sophistiquées (à commande numérique).

Trois parades

Quant aux fabricants de produits plus élaborés et de technologie supérieure, électronique, matériel audiovisuel, automobile, ils pourront trouver trois parades à la hausse du yen. La première consiste à « délocaliser » davantage leurs fabrications en accentuant l'installation de filiales et d'usines à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. Cette tendance, déjà très forte sous la pression du protectionnisme, va se trouver encore renforcée. La seconde revient à concentrer davantage les activités des sociétés sur les fabrications de haut de gamme, à plus forte valeur ajoutée, au détriment des produits de bas de gamme, qui seront fabriqués dans les pays en voie de développement.

La troisième réaction, bien japonaise, consiste à réduire immédiatement les coûts de production, en agissant sur leurs composantes : rémunération des salaires, prix des fournitures et prestations. Dès le début de février, la firme Sumitomo Metals Industries, déjà citée, a diminué de 8 % à 12 % les traitements de ses cadres, et elle a été largement imitée. Les fameuses primes de bilan, généreusement octroyées en fin d'année, risquent fort soit d'être amputées, soit même de disparaître.

D'autre part, réaction encore une fois bien japonaise, les fournisseurs, et, surtout, les sous-traitants, « piétaille » bien connue des armées industrielles nippones, vont être, et sont déjà, largement pressurés, notamment dans l'automobile et l'électronique.

En fait, ce sont les petites et moyennes entreprises qui vont faire, principalement, les frais de la hausse du yen. Outre les fournisseurs et sous-traitants des grandes entreprises, les fabricants de produits à faible valeur ajoutée ou de technologie très simple, sont pénalisée, non seulement par les effets mécaniques de cette hausse sur leurs prix de vente à l'extérieur, mais aussi par la concurrence effrénée des autres pays asiatiques, Corée du Sud, Taiwan, Hongkong, dont les monnaies n'ont pas suivi la montée de la devise japonaise et qui jouissent maintenant d'un avantage de change considérable. Le sort de ces PME risque de n'être pas très enviable. Ainsi, le président de l'Association de fabricants de jouets, cité au début de ces lignes, se plaint que les acheteurs étrangers (trois cinquièmes du chiffre d'affaires) se tournent vers Hongkong ou Taiwan.

De grosses inquiétudes se manifestent aussi dans l'ameublement, la fabrication de cycles, la vaisselle, notamment à Seto, près de Nagoya, grand centre japonais de la céramique. Déjà, des annulations massives de commandes ont été relevées dans ces secteurs, les acheteurs étrangers s'adressant ailleurs, à moindre prix. La peur a gagné les fabricants de briquets, qui détiennent pourtant 80 % du marché mondial. Cinq d'entre eux ont déjà déposé leur bilan l'an dernier, et « *la liste s'allongera si le dollar descend au-dessous de 180 yens* », estime l'un d'eux. Dans l'année qui vient, tout ne sera pas rose dans l'industrie japonaise, surtout pour les petits...

F. R.

L'excédent commercial risque d'augmenter dans un premier temps

Ayant déjà battu, en 1985, ses records historiques, l'excédent commercial japonais, notamment celui sur les Etats-Unis, qui représente 85 %, risque d'augmenter encore en 1986. La raison en est simple. Bien que le Japon ait notablement réduit ses importations de pétrole depuis le premier choc pétrolier (3,67 millions de barils par jour contre presque 5 millions de barils en 1973), sa facture annuelle est encore de 34 milliards de dollars. La conjugaison de la baisse du prix du brut et de la hausse du yen plus l'effet de ces deux facteurs sur la totalité des importations nipones vont, dans un premier temps, fortement réduire le montant de ces importations, calculées en dollars.

Quant aux exportations, la hausse du yen devrait, selon les espoirs et les calculs du groupe des Cinq, entraîner leur diminution, puisque, en théorie, elle a pour conséquence une augmentatin du prix des produits japonais sur les marchés extérieurs et une atténuation de la compétitivité des industriels nippons, en tout cas une contraction sensible de leurs marges. Mais, en raison de la lenteur de réaction des flux commerciaux (six mois à dix-huit mois suivant les produits), il n'est guère probable qu'on voit le volume des exportations japonaises fléchir sensiblement dans les prochains mois. Il est donc très vraisemblable que l'excédent commercial du Japon va encore augmenter en 1986. Pour M. Akio Kohno, chef économiste de la grande firme de courtage Daiwa, cité par le *Wall Street Journal* du 6 janvier 1986, cet excédent pourrait dépasser 70 milliards de dollars. On voit d'ici les protestations indignées du Congrès américain. Mais en ce domaine comme en d'autres, le facteur temps est essentiel. Les échanges internationaux évoluent assez lentement, « l'effet prix » ne jouant pas de la même façon et partout. Au surplus, la grande inconnue réside, une fois de plus, dans les capacités d'adaptation de l'appareil industriel japonais.

UN ROMAN DE MARIO VARGAS LLOSA

Histoire de yta

Après avoir décrit, dans *la Guerre de la fin du monde* (1983), l'épopée impétueuse et déchirante des révoltés mystiques du Nordeste brésilien, le romancier Mario Vargas Llosa (né en 1936) revient, dans *Histoire de Mayta* (1), au drame de son pays, le Pérou, aujourd'hui ravagé par une guérilla omniprésente et implacable, celle de Sentier lumineux. En 1983, Mario Vargas Llosa présida une commission officielle chargée d'enquêter sur le massacre de huit journalistes près d'Ayacucho, fief des insurgés (2). L'écrivain eut alors l'occasion de mesurer le drame des paysans indiens, broyés par l'affrontement entre des guérilleros illuminés et des militaires impitoyables.

Comment cela avait-il commencé ? Depuis quand, dans le Pérou moderne, le recours à la guérilla était-il politiquement admis par certains partis ? C'est à ces questions que répond *Histoire de Mayta*. Le romancier enquête sur les raisons qui conduisirent, en 1958, un dissident trotskiste, Mayta, et le sous-lieutenant Vallejos, à prendre les armes (*lire l'extrait ci-dessous*) lors d'une action inaugurale, modeste, dérisoire presque, ayant à peine retenu l'attention des journaux de l'époque.

Mario Vargas Llosa imbrique fortement, dans un style qui lui est propre, deux temps du récit : celui de l'enquête, un présent imaginaire dans un Pérou effondré par la misère, l'invasion terroriste et l'intervention américaine ; et celui de l'événement, le passé de Mayta et son acte politique.

I. R.

(1) Mario Vargas Llosa, *Histoire de Mayta* (traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan), Gallimard, coll. « Du monde entier », Paris, en vente le 12 mars 1986, 324 pages, 90 F. Ouvrages précédents, chez le même éditeur, *La ville et les chiens* (1966), *La maison verte* (1969), *Conversation dans la cathédrale* (1973).

(2) Cf. Manuel Scorza, « Le coin des morts », dans le dossier : « Ayacucho, une guérilla sans espoir », *le Monde diplomatique*, juillet 1983.

ON dirait un personnage d'Arcimboldo : son nez est une carotte sarmenteuse, ses joues deux coings, son menton une grosse patate pleine d'yeux et son cou une grappe de raisins à demi égrenée. Sa laideur est si impudique qu'elle est sympathique ; on dirait que Don Ezequiel la pare de ces cheveux graisseux qui pendent en franges sur ses épaules. Son corps semble encore plus flasque, fourré dans un pantalon tout plissé et un chandail raccommodé. Seule une de ses chaussures a un lacet ; il menace de perdre l'autre à chaque pas. Et pourtant, ce n'est pas un mendiant mais le propriétaire de la Boutique de Meubles et Articles pour le Foyer, sur la place d'Armes de Jauja, près du collège d'El Carmen et de l'église des Mères franciscaines. Les mauvaises langues disent qu'en dépit des apparences c'est le commerçant le plus riche de la ville. Pourquoi n'a-t-il pas fui, comme d'autres ? Les insurgés l'ont enlevé voici quelques mois, et la rumeur publique a dit qu'il avait payé une forte rançon ; depuis il n'est plus inquiété parce que, à ce qu'on dit, il paie l'« impôt révolutionnaire ».

– Je sais bien qui vous envoie, je sais que c'est ce fils de pute de Chato Ubilluz, me stoppe-t-il net dès qu'il me voit pénétrer dans sa boutique. Vous êtes venu pour rien, je ne sais rien, je n'ai rien vu et je n'ai pas été compromis dans cette connerie de merde. Nous n'avons rien à nous dire. Je sais bien que vous écrivez sur Vallejos. Ne me mêlez pas à cette affaire ou alors vous en assumerez les conséquences. Je vous le dis sans me fâcher, pour que tout soit clair dans votre petite tête. »

En réalité, il me le dit le regard enflammé d'indignation. Il crie de telle sorte qu'une des patrouilles qui contrôlent la place s'approche pour demander ce qui se passe. Non, rien. Quand elle est partie, je fais mon numéro habituel :

– Il n'y a pas de raison de vous inquiéter, Don Ezequiel, je ne songe pas à vous nommer, pas une seule fois. On ne trouvera pas non plus dans mon histoire le sous-lieutenant Vallejos, ni Mayta, ni aucun des protagonistes, et personne ne pourra identifier en elle ce qui s'est réellement passé.

– Et alors pourquoi diable êtes-vous venu à Jauja ? me rétorque-t-il en gesticulant avec ses doigts crochus. Pourquoi diable posez-vous toutes ces questions dans les rues et les places publiques sur ce qui s'est passé ? Pourquoi tous ces commérages de merde ?

– *Pour mentir en connaissance de cause, dis-je pour la centième* fois de l'année. Laissez-moi au moins vous l'expliquer, Don Ezequiel. Cela ne vous prendra même pas deux minutes. Me permettez-vous ? Puis-je entrer ? »

LA lumière qui baigne l'air de Jauja est celle de l'aube : neuve, balbutiante, noirâtre et, se détachant, le profil de la cathédrale, les balcons alentours, le petit jardin grillagé et les arbres du centre de la place se font et se défont. La brise coupante met la chair de poule. Etaient-ce les nerfs ? Etait-ce la peur ? Il n'était ni nerveux ni effrayé, à peine légèrement anxieux, non de ce qui allait arriver mais à cause de la maudite altitude qui, à chaque instant, lui rappelait son cœur. Il avait dormi quelques heures, en dépit du froid qui se glissait par les vitres brisées, en dépit des fauteuils du salon de coiffure qui n'étaient pas le lit idéal. Un cocorico l'avait réveillé à cinq heures du matin, et la première chose à laquelle il avait pensé, avant d'ouvrir les yeux, fut : « Enfin aujourd'hui. » Il se leva, s'étira dans l'obscurité et, heurtant les objets, se dirigea vers la cuvette pleine d'eau. Le liquide glacé le réveilla tout à fait. Il s'était endormi habillé et n'eut qu'à chausser ses bottes, boucler sa valise et attendre. Il s'assit sur l'une des chaises où Ezequiel rasait ses clients et, fermant les yeux, il se rappela les instructions. Il était confiant, serein, et, sans cette impression d'étouffer, il se serait senti heureux. Quelques moments après, il entendit ouvrir la porte. Il vit, dans l'éclat d'une lanterne, Ezequiel. Il lui apportait du café chaud dans une gamelle.

– Tu as dormi bien mal à l'aise, n'est-ce pas ?

– J'ai fort bien dormi, dit Mayta. Il est déjà cinq heures et demie ?

– Presque, mumura Ezequiel. Sors par-derrière et ne fais pas de bruit.

– Merci pour l'hospitalité, prit congé Mayta. Bonne chance.

(...) Il longea le corridor, s'assura qu'il n'y avait personne dans la rue, ouvrit, sortit et ferma derrière lui la petite porte dérobée du salon de coiffure. Il n'y avait âme qui vive sur la place, et la faible clarté lui permettait à peine de voir où il mettait les pieds. Il se rendit à la banque. Ceux de Ricran n'étaient pas arrivés. Il s'assit, plaça sa valise entre ses pieds, se protégea *la bouche en soulevant le col roulé de son chandail et enfonça* les mains dans ses poches. Il devait être une machine. C'est quelque chose qu'il se rappelait des classes de préparation militaire : un automate lucide, qui ne retarde ni n'avance, et surtout qui ne doute jamais, un combattant qui applique le programme avec la précision d'une horloge. Si tous agissaient de même, l'épreuve la plus difficile, celle d'aujourd'hui, serait franchie. La seconde serait plus facile et, accomplissant l'une et l'autre, la victoire serait un jour en vue. Il entendait des coqs invisibles ; derrière, entre les plantes du jardinet, un crapaud coassait. Etaient-ils en retard ? Le camion de Ricran stationnerait sur la place de Santa-Isabel, où convergeaient les véhicules qui apportaient des produits pour le marché. De là, répartis en groupes, ils gagneraient leurs emplacements. Il ne savait même pas le nom des deux camarades qui le rejoindraient pour aller à la prison, et, ensuite, à la compagnie de téléphones. « C'est la saint quoi aujourd'hui ? » « Saint Edmond Dantès. » Sous le chandail qui recouvrait la moitié de son visage, il sourit : il avait eu l'idée de ce mot de passe en se souvenant du *Comte de Monte-Cristo*. Là-dessus arriva le garçon de San-José, ponctuel. Il s'appelait *Felicio Tapia et était en uniforme – pantalon et chemise kaki*, calot de même couleur, un chandail gris et des livres sous le bras. « Ils vont nous aider à commencer la révolution et ils rentreront au collège, pensa-t-il. Nous devons nous presser pour qu'ils ne loupent pas le premier cours. » Chacun des groupes comprenait un collégien comme messager, pour le cas où il aurait à transmettre quelque chose d'imprévu. Une fois que chaque groupe entreprendrait la retraite, le Joséfin devait retrouver sa vie normale.

– Ceux de Ricran sont en retard, dit Mayta. Le passage de la Cordillère ne serait-il pas fermé ?

Le gosse observa les nuages.

– Non, il n'a pas plu.

Il était improbable qu'un orage ou une avalanche fermât la circulation à cette époque. Si cela se produisait, il était prévu que les gens de Ricran passent par les montagnes jusqu'à Quero. Le Joséfin regardait Mayta avec admiration. Il était très jeune, avec des dents de lapin et un léger duvet.

– Tes compagnons sont-ils aussi ponctuels que toi ?

– *Roberto est déjà à l'angle de l'Orphelinat, et Melquiades* je l'ai vu se diriger vers Santa-Isabel.

Le jour se levait très vite, et Mayta regretta de ne pas avoir vérifié une dernière fois sa mitraillette. Il la portait dans sa valise et il ne cessait d'y penser. Il l'avait graissée la veille, dans le salon de coiffure, et avant de se mettre à dormir, il avait ouvert et fermé la sûreté, vérifiant le chargeur. Une nouvelle vérification était-elle bien nécessaire ? La place était maintenant plus animée. Des femmes passaient, la mantille sur la tête, en direction de la cathédrale, et, de temps en temps, une camionnette ou un camion circulait chargé de caisses ou de tonneaux. Il était six heures moins cinq. Il se leva et saisit sa valise.

– Cours à Santa-Isabel, et si le camion est arrivé, tu dis à ceux de mon groupe de se rendre droit à la prison. A six heures et demie je leur ouvrirai la porte. Compris ? »

Je suis assez libre pour vous le dire et je vous le dis tel quel : le responsable de toute l'affaire, ce ne fut pas Vallejos ni l'étranger, mais Ubilluz. » Don Ezequiel se gratte les touffes de poil de sa nuque avec ses ongles noirs et il souffle comme un bœuf.

– De ce qui s'est passé et de ce qui ne s'est pas passé ce matin-là. Vous perdez votre temps à tirer des ragots de Pierre et de Paul. Il suffit de parler avec lui. Cette ordure est le seul qui connaît dans tous ses détails toute la merde de l'histoire.

Une radio à plein volume éteint sa voix. Une émission en anglais destinée aux « marines » et aviateurs nord-américains, pour lesquels on a réquisitionné le groupe scolaire San-José.

– Ça y est, c'est reparti la sale radio des gringos, putains de leur mère !, rugit Don Ezequiel en se bouchant les oreilles.

Je lui dis que j'ai été surpris de ne pas voir jusqu'à maintenant des « marines » dans les rues, puisque toutes les patrouilles aux coins des rues sont des gendarmes et des soldats péruviens.

– Ils doivent cuver leur vin ou se reposer après avoir tant baisé, brame-t-il, enragé. Ils ont corrompu tout Jauja, ils ont transformé en putes même les bonnes sœurs. Comment s'en étonner si nous mourons tous de faim ici et qu'eux ont des dollars ? On dit que même l'eau, ils l'amènent en avion. Ce n'est pas vrai qu'avec leur fric ils aident le commerce local. Pas un seul n'est entré m'acheter quelque chose, par exemple. Ils dépensent seulement en cocaïne, et *alors là* à n'importe quel prix. C'est de la blague qu'ils soient venus se battre contre les communistes. Ils sont venus pour se shooter et s'envoyer les filles de Jauja. Il y a même des Noirs parmi eux, putain de merde. »

Quoique je sois attentif aux coups de sang de Don Ezequiel, je ne me distrais pas un instant de Mayta, ce matin d'il y a un quart de siècle, dans cette ville de Jauja sans révolutionnaires ni « marines », cheminant au point du jour dans la rue Alfonso-Ugarte avec sa valise et sa mitraillette. Etait-il inquiet du retard du camion ? Sûrement. Même s'il avait prévu la possibilité d'un retard, cette première contrariété devait provoquer chez lui une certaine inquiétude, alors même que le plan n'avait pas commencé à se matérialiser. Un plan qu'au milieu de la toile d'araignée des tergiversations et des affabulations je crois identifier assez bien jusqu'au moment où les révolutionnaires, vers le milieu de la matinée, devaient sortir de Jauja en direction du pont de Molinos. A partir de là je me perds dans les versions contradictoires. J'ai chaque fois plus la certitude que seul un noyau infime – peut-être seulement Vallejos et Ubilluz, peut-être seulement Mayta et eux, peut-être seulement le sous-lieutenant – savait exactement *tout* ce qu'ils feraient ; cette décision de laisser dans l'ignorance le reste leur a terriblement nui. A quoi pensait Mayta dans le dernier tronçon de la rue Alfonso-Ugarte, quand il voyait déjà, à la main gauche, les murs de brique et les auvents de tuiles de la prison ? Qu'à main droite, derrière les rideaux de la maison d'Ubilluz, Chato et ses camarades de La Oroya, Casapalca et Morococha, plantés là depuis la veille ou depuis des heures, le verraient peut-être passer. Devait-il les avertir que le camion était en retard ? Non, il ne devait modifier sous aucun prétexte les instructions. Par ailleurs, en le voyant seul ils auraient compris que le car
n'était pas arrivé. S'il arrivait dans la demi-heure qui sui
ceux de Ricran pourraient lancer les actions. Et sinon, il
retrouveraient à Querto, où les retardataires devaient se ren
Il atteignit la façade de pierre de la prison et, comme le s
lieutenant l'avait dit, il n'y avait pas de sentinelle en factior
porte rouillée s'ouvrit, et Vallejos apparut. Un doigt sur
lèvres, il prit Mayta par le bras et le fit entrer en fermar
portail après avoir vérifié que personne ne l'accompagi
D'un geste il lui signifia d'avoir à entrer dans le poste de c
mandement et il disparut. Mayta observa le vestibule ou
avec ses colonnes, la porte devant lui qui indiquait Post



(Marc Taraskoff)

police, et la petite cour aux griottiers à longues feuilles fines, couvertes de grappes. Dans la pièce où il se trouvait, il y avait un blason, un tableau noir, un bureau, une chaise et une petite fenêtre par les vitres sales de laquelle il devinait la rue. Il gardait sa valise à la main, sans savoir que faire, quand Vallejos revint.

– Je voulais m'assurer que personne ne t'avait vu, dit-il à voix basse. Le camion n'est pas arrivé ?

– Apparemment non. J'ai envoyé Felicio l'attendre et dire à mon groupe d'avoir à se présenter ici à six heures et demie. Les gars de Ricran nous feront-ils défaut ?

– Pas de problème, dit Vallejos. Cache-toi là et attends, sans faire de bruit.

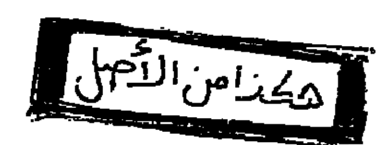
Le calme et l'assurance du sous-lieutenant remontèrent le moral de Mayta. Vallejos portait un pantalon et des bottes de commando ainsi qu'un pull noir à col roulé au lieu de la chemise *kaki. Il entra dans le poste de* commandement, et la pièce lui parut être comme un grand cabinet de toilette avec ses murs blancs. Ce meuble devait abriter les armes, et les fusils devaient être disposés sur ces rateliers. En fermant la porte il demeura dans une semi-obscurité. Il s'efforça d'ouvrir sa valise parce que la serrure s'était bloquée. Il en retira la mitraillette et fourra dans ses poches les chargeurs. Aussi brusquement qu'elle avait fait irruption, la radio s'éteignit. Qu'était devenu le camion de Ricran ?

« IL était arrivé de bonne heure, à Santa-Isabel, où il devait arriver – Don Ezequiel se met à rire et c'est comme si le poison jaillissait de ses yeux, sa bouche et ses oreilles. Et quand l'action de la prison commença, il était déjà parti. Et pas à Quero, où on supposait qu'il devait aller, mais à Lima. Et sans emmener les communistes ni les armes volées. Rien de cela. Que transportait le camion ? Des fèves ! Oui, putain, comme je vous le dis. Le camion de la révolution, au moment où la révolution démarrait, partit pour Lima avec un chargement de fèves. Vous ne me demandez pas à qui appartenait ce chargement de fèves ?

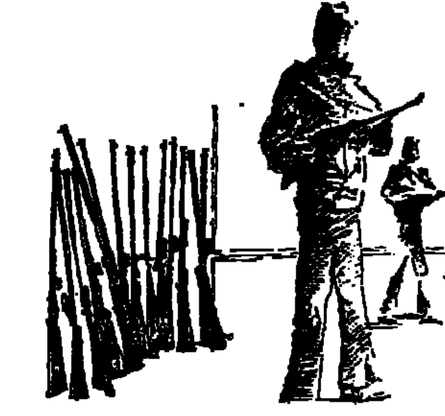
– Je ne vous le demande pas parce que vous allez me dire qu'il appartenait à Chato Ubilluz, lui dis-je.

Don Ezequiel part d'un autre éclat de rire monstrueux :

– Vous ne me demandez pas qui le conduisait ? – Il lève ses mains sales et, comme s'il donnait des coups de poing, il désigne la place : – Je l'ai vu passer, je l'ai reconnu, ce traître. Je l'ai vu, accroché au volant, avec sa petite casquette bleue de pédé. J'ai vu les sacs de fèves. Que se passe-t-il, merde ? Qu'allait-il se passer ! Cette espèce de salaud venait de nous entuber, Vallejos, l'étranger et moi.



stoire de Mayta



— Dites-moi une seule chose encore et je vous laisse en paix, Don Ezequiel. Pourquoi n'êtes-vous pas parti aussi ce matin-là ? Pourquoi êtes-vous resté bien tranquillement dans votre salon de coiffure ? Pourquoi, au moins, ne vous êtes-vous pas caché ?

Sa tête de fruit me jette un regard horrible pendant plusieurs secondes, avec une fureur morose. Je le vois fureter dans son nez, s'acharner sur les poils de sa nuque. Quand il me répond, il se sent encore obligé de mentir :

— Pourquoi merde allais-je me cacher puisque je n'étais en rien compromis ? Pourquoi merde ?

— Don Ezequiel, Don Ezequiel, le grondé-je. Vingt-cinq ans se sont écoulés, le Pérou s'effondre, les gens ne pensent qu'à échapper à une guerre qui n'est même plus entre nous, et vous et moi pouvons mourir dans le prochain attentat ou échange de coups de feux ; qui peut attacher d'importance désormais à ce qui s'est passé ce jour-là ? Dites-moi la vérité, aidez-moi à finir mon histoire avant que nous soyons vous et moi dévorés aussi par cette folle violence, ce chaos homicide qu'est devenu notre pays. Vous deviez aider à couper le téléphone et à retenir des taxis, en prétextant un barbecue à Molinos. Rappelez-vous à quelle heure vous deviez vous rendre à la compagnie des téléphones ? cinq minutes après l'ouverture. Les taxis devaient attendre à l'angle d'Alfonso-Ugarte et La Mar, où le groupe de Mayta s'en emparerait. Mais vous n'avez pas retenu les taxis ni n'êtes allé à la compagnie des téléphones, et le Joséfin qui est venu vous trouver pour vous demander ce qui se passait, vous lui avez répondu : « Il ne se passe rien, tout est foutu, cours au collège et oublie que tu me connais. » Ce Joséfin c'est Telésforo Salinas, le directeur des sports de la province, Don Ezequiel.

— Chapelet de mensonges ! Infamies d'Ubilluz ! rugit-il, grenat de contrariété. Je n'ai rien su et je ne devais ni me cacher ni fuir. Allez-vous-en, disparaissez ! Sale calomniateur ! Concierge de merde !

DANS le réduit ténébreux où il se trouvait, la mitraillette à la main, Mayta n'entendait aucun bruit. Il ne voyait rien non plus, sauf deux rais de lumière par les jointures de la porte. Mais il n'avait pas de peine à deviner, avec précision, qu'à cet instant Vallejos entrait au dortoir des quatorze gardes et les réveillait d'une voix de stentor : « Garde à vous ! » « Nettoyage de Mauser ! » Car le commandant armurier de Huancayo venait de l'aviser qu'il les passerait en revue tôt ce matin. « Faites gaffe, je veux du travail soigné à l'extérieur comme à l'intérieur du canon du fusil, gare à vous s'il y en a un de faussé et vous me le laissez passer. » Car le sous-lieutenant Vallejos ne voulait pas se faire taper sur les doigts par le commandant armurier. Les fusils en bon état et les munitions de chaque garde républicain – quatre-vingt-dix cartouches seraient portées au poste de police. « En rangs dans la cour ! » Alors viendrait son tour. La machine était maintenant en marche, les pièces fonctionnaient, ça c'est de l'action, c'en était. Les gars de Ricran étaient-ils arrivés ? Il guettait par les fentes, attendant de voir les silhouettes des gardes portant leurs Mauser et munitions dans la petite pièce en face, l'un derrière l'autre, et parmi eux Antolin Torres.

C'est un garde républicain à la retraite qui vit dans la rue Manco-Capac, à mi-chemin entre la prison et la boutique de Don Ezequiel. Pour éviter que l'ex-coiffeur ne m'allonge un coup de poing ou ait une attaque d'apoplexie, j'ai dû partir. Assis sur un banc de la majestueuse place de Jauja – enlaidie maintenant par les chevaux-de-frise installés par la municipalité et la sous-préfecture – je pense à Antolin Torres. J'ai bavardé avec lui ce matin. C'est un homme heureux depuis que les « marines » l'ont engagé comme guide et traducteur (il parle l'espagnol aussi bien que le quichua). Avant il possédait un petit lopin à la campagne, mais la guerre l'a détruit et il mourait de faim jusqu'à l'arrivée des gringos. Son travail consiste à accompagner les patrouilles qui font des rondes dans les environs. Il sait que ce travail peut lui coûter la tête ; les gens du pays pour beaucoup lui tournent le dos, et la façade de sa maison est couverte de graffitis : « Traître », « Condamné à mort par la justice révolutionnaire ». D'après ce que m'a dit Antolin et les gros mots de Don Ezequiel, les relations entre les « marines » et les habitants de Jauja sont mauvaises ou médiocres. Même les gens hostiles aux insurgés éprouvent un ressentiment contre ces étrangers qu'ils ne comprennent pas et, surtout, qui mangent, fument et ne souffrent d'aucune privation dans une ville où même les anciens riches connaissent la pénurie. Sexagénaire au cou de taureau et au ventre proéminent, natif de Cangallo dans la province d'Ayacucho mais ayant passé toute sa vie à Jauja, Antolin Torres use d'un castillan savoureux, truffé de mots quichuas. « Qu'ils me tuent, donc, les communistes, m'a-t-il dit. Mais alors ils me tueront le ventre plein, la peau bien tendue et fumant des blondes. » C'est un conteur qui sait ménager ses effets avec des pauses et des exclamations. Ce jour-là, voici vingt-cinq ans, il devait prendre son service à huit heures, remplacer comme sentinelle à la porte de la garde Huascar Toledo. Mais Huascar n'était pas dans la guérite, il se trouvait à l'intérieur du poste, avec les autres, en train de graisser le mauser pour la visite du commandant armurier. Le sous-lieutenant les pressait et Antolin Torres flaira quelque chose.

« Mais pourquoi, monsieur Torres ? Qu'est-ce que ça avait de bizarre, une revue d'armement ?

— Ce qui était bizarre c'est que le sous-lieutenant ait sa mitraillette à l'épaule. Pourquoi donc était-il armé ? Et pourquoi, donc, devions-nous laisser nos mausers au poste de police ? C'est très bizarre, mon sergent. Depuis quand, donc, faut-il qu'un garde se sépare de son mauser pour la revue ? « Ne pense pas tant, Antolin, c'est très mauvais pour l'avancement », me dit le sergent. J'obéis, je nettoyai mon mauser et le laissai au poste, avec mes quatre-vingt-dix cartouches. Et j'allai me mettre en rang dans la cour. Mais en flairant le mauvais coup. Pas ce qui allait se passer, non. Quelque chose en relation avec les prisonniers, plutôt. Il y en avait environ cinquante dans les cachots. Une tentative d'évasion, je ne sais pas, quelque chose.

« Maintenant. » Mayta poussa la porte. A force d'être immobile il avait des fourmis dans les jambes. Son cœur était un tambour battant la chamade et il avait l'impression de quelque chose de définitif, d'irréversible quand il bondit avec sa mitraillette pleine de graisse dans la cour de la prison, devant les gardes sur les rangs, et il se planta devant le poste de police. Il dit ce qu'il avait à dire :

— J'espère que personne ne m'obligera à tirer, parce que je ne voudrais tuer personne.

Vallejos mettait en joue aussi avec sa mitraillette ses subordonnés. Les yeux chassieux des quatorze gardes allaient du sous-lieutenant à Mayta, de Mayta au sous-lieutenant, sans comprendre : sommes-nous réveillés ou est-ce que nous rêvons ? Est-ce la vérité ou un cauchemar ?

— Et alors le sous-lieutenant leur parla, n'est-ce pas, monsieur Torres ? Rappelez-vous ce qu'il leur dit ?

— Je ne veux pas vous compromettre, je deviens rebelle, révolutionnaire et socialiste, mime et gesticule Antolin Torres et sa pomme d'Adam monte et descend le long de son cou, débridée. Si quelqu'un veut me suivre de sa propre volonté, qu'il vienne. Je fais tout cela pour les pauvres, pour le peuple qui souffre et parce que nos chefs nous ont trahis. Et vous, sergent-major, avec ma solde de quinzaine vous achèterez de la bière dimanche pour tout le personnel. Tandis que le sous-lieutenant discourait, l'autre ennemi, celui qui était venu de Lima, nous tenait en respect avec sa mitraillette, nous barrant la route de nos armes. On était faits comme des bleus, donc. Nos supérieurs, ensuite, nous mirent deux semaines aux arrêts de rigueur.

MAYTA l'avait entendu sans suivre ce que Vallejos leur disait, si grande était son excitation. « Comme une machine, comme un soldat. » Le sous-lieutenant poussa les gardes vers leur chambrée, et ils obéirent docilement, encore sans comprendre. Il vit que le sous-lieutenant, après les avoir enfermés, mettait la chaîne à la chambrée. Puis, avec des mouvements rapides, précis, la mitraillette dans la main gauche, il courut avec une grande clé dans l'autre main ouvrir une porte à barreaux. Etaient-ils là, ceux d'Uchabamba ? Ils avaient dû entendre et voir ce qui venait de se passer. En revanche, les autres prisonniers, dans les cellules derrière la cour des griottiers, étaient trop loin. Depuis le poste de police où il se trouvait, il vit surgir deux hommes derrière Vallejos. C'étaient eux, bien sûr, les camarades dont jusqu'ici il ne connaissait que le nom. Lequel était Condori et lequel Zenon Gonzales ? Avant qu'il le sût, éclata une discussion entre Vallejos et le plus jeune, un blondinet aux cheveux longs. Quoiqu'on eût dit à Mayta que les paysans de la zone orientale avaient souvent la peau et les cheveux clairs, il fut troublé : les agitateurs indiens qui avaient pris d'assaut la Hacienda Aina ressemblaient à deux petits gringos. L'un d'eux portait des sandales.

— Tu ne vas pas reculer, bordel de merde ? entendit-il dire Vallejos approchant son visage de l'un d'eux. Maintenant que tout est commencé, maintenant qu'on est dans le feu de l'action, tu ne va pas reculer, hein ?

— Je ne recule pas, marmonna celui-ci en se repliant. C'est que... c'est que...

— C'est que tu es un jaune, Zenon, cria Vallejos. Tant pis pour toi. Retourne à ta cellule. Qu'on te juge, qu'on te coffre, crève dans les geôles du Fronton. Je ne sais pas ce qui me retient de te rentrer dans le chou, merde !

— Attends, arrête, on va parler sans se disputer, dit Condori en s'interposant. – C'était celui qui portait les sandales, et Mayta fut heureux de découvrir là quelqu'un qui pouvait être de son âge. Ne t'énerve pas, Vallejos. Laisse-moi seul un instant avec Zenon.

Le sous-lieutenant en trois enjambées vint se placer près de Mayta.

— Il a baissé son froc, dit-il, maintenant sans la fureur antérieure, seulement avec déception. Hier soir il était d'accord. Maintenant il me sort qu'il a des doutes, qu'il préfère rester ici et qu'il verra après. C'est ce qui s'appelle chier dans son froc, n'en doute pas.

Quels doutes ont poussé le jeune dirigeant d'Uchabamba à provoquer cet incident ? A-t-il pensé, sur le seuil de la rébellion, qu'ils étaient trop peu nombreux ? A-t-il douté qu'ils puissent, Condori et lui, entraîner le reste de la communauté dans l'insurrection ? A-t-il eu l'intuition de la défaite ? Ou simplement hésita-t-il devant la perspective d'avoir à tuer et d'être tué ?

Le dialogue entre Condori et Gonzales se passait à voix basse. Mayta entendait des mots épars et, parfois, ils les voyait gesticuler. A un moment, Condori saisit son compagnon par le bras. Il devait avoir un certain ascendant sur celui-ci qui, quoique tenant tête, gardait une attitude respectueuse. Un moment après, tous deux s'approchèrent.

— Ça y est, Vallejos, dit Condori. Ça y est. Tout est réglé. Il ne s'est rien passé.

— C'est bon, Zenon, lui tendit la main Vallejos. Excuse-moi de m'être mis en colère. Sans rancune ?

Le jeune acquiesça. En lui serrant la main, Vallejos répéta : « Sans rancune et que tout soit pour le Pérou, Zenon. »

Dans les revues...

■ Le général Alain Baer, dans **DÉFENSE NATIONALE**, commente divers nouveaux concepts tactiques de l'Alliance atlantique – Counter Air 90, Follow on Forces Attack, et celui, plus connu, d'Air Land Battle – et leur évolution récente. **(Février, mensuel, 35 F. – 1, place Joffre, 75700 Paris.)**

■ René Besnault, dans **STRATÉGIQUE**, étudie les problèmes de souveraineté dans l'Arctique tandis que Régis Debray, à propos de la prolifération nucléaire, évoque l'« arme de la paix ». **(N° 1/86, trimestriel, 57 F. – Economica, Paris.)**

■ Albert Wohlstetter, dans **COMMENTAIRE**, répond aux nombreuses questions suscitées par son étude « Critique de la discussion pure », parue dans les numéros 24 et 25 de cette revue. Il conclut qu'« il y aura toujours un risque irréductible de désastre énorme » et que « la politique du pire pourrait une fois de plus être la pire des politiques ». **(N° 32, hiver, trimestriel, 70 F. – Julliard, Paris.)**

■ **REGARDS ENSPTT**, édité par l'Ecole nationale supérieure des PTT, publie son deuxième numéro de politique étrangère autour du thème « La société internationale depuis 1945 ». On y relèvera, en particulier, les contributions de Charles Zorgbibe, Hélène Carrère d'Encausse et Michel Jobert. **(N° 2, deuxième semestre 1985. – 46, rue Barrault, 75634 Paris Cedex 13.)**

■ « Une méthode en politique » : tel est le titre d'un long entretien accordé par Michel Rocard à la revue **LE DÉBAT**. Cette vision est suivie d'une multiple réflexion sur l'« art de gouverner » à travers les exemples de de Gaulle, Mendès France, François Mitterrand. **(N° 38, janvier-mars 1986, le numéro : 66 F. – 51, rue Sébastien-Bottin, 75007 Paris).**

■ Sur les nouvelles formes que les entreprises sont en train de prendre sous nos yeux, voici une contribution d'une exceptionnelle qualité, sans équivalent dans la littérature contemporaine, sans écho dans les discours préélectoraux. Pour cerner les principaux aspects du problème, **RÉPUBLIQUE MODERNE** a fait appel à Philippe Messine (modernisation, micro-réformisme), François Reingold (entreprise et société en mutation), Pierre Chavance (modernité et emploi), Bernard Roy (création d'entreprises), Henri Serieyx (projet, hommes et qualités), Christian Dufour (syndicalisme), Paul Lorrain (partenariat), etc., avec en outre un ensemble cohérent de propositions concrètes et une étude du cas de la région Midi-Pyrénées. A lire absolument. **(N° 3, trimestriel, le numéro : 50 F. – 21, rue Cassette, 75006 Paris).**

■ Dans la **REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE**, une série d'articles sur « La France qui vote en 1986 », consacrés en particulier à l'évolution des groupes sociaux et du corps électoral au cours de la période récente et entre les scrutins de 1981 et de 1986. **(N° 920, novembre-décembre 1985, bimestriel, 50 F. – 17, rue Gourgand, 75017 Paris.)**

■ **ARTICLE 31** poursuit l'étude, commencée dans les deux numéros précédents, des liaisons existant entre la droite traditionnelle et le Front national. **(N° 16, février 1986, mensuel, 15 F. – Boîte postale 423, 75527 Paris Cedex 11.)**

■ **POLITIQUE AUJOURD'HUI** publie un important dossier consacré à l'évolution du SPD et du PCI sous le titre « SPD, PCI : laboratoires de la gauche européenne ». **(N° 13, mars-avril 1986, bimestriel, 50 F. – 14-16, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris.)**

■ Un numéro de **POUVOIRS** sur le pouvoir du ministre – et son non-pouvoir. C'est sur ce dernier point que Jean Rigaud insiste, pour s'interroger ensuite sur la réalité d'un certain pouvoir chez le ministre. Il tient surtout, dans l'Etat-spectacle, a son talent médiatique. D'autres auteurs se sont plu à des esquisses psychologiques et sociologiques, qui ont plus de piquants. **(1-1986, trimestriel, 76 F. – PUF, Paris.)**

■ Dans **FUTURIBLES**, Fred J. Best s'interroge sur l'avenir de la « flexibilité », qui n'est pas seulement celle du travail : « La flexibilité de la vie ». Son observation porte naturellement sur les Etats-Unis, mais la revue note que les conclusions sont applicables aux autres pays. Pourtant, Best ne croit guère au meilleur dans ce domaine, en tout cas pour l'avenir ; et il va jusqu'à se demander si le « plan de vie flexible » mérite encore qu'on s'en occupe beaucoup. **(Janvier, mensuel, 43 F. – 55, rue de Varenne, 75007 Paris.)**

■ **TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT**, revue tunisienne des sciences du travail, publie, en français, les actes du colloque organisé en mars 1985 par l'Institut national du travail de Tunis, sur le thème : « Les répercussions du problème de l'emploi dans les pays de la CEE sur l'emploi dans les pays ACP et maghrébins ». **(N° 5 et 6, premier et second semestre 1985, 4 dinars. – 5, rue des Lilas, 1002 Tunis-Belvédère.)**

■ La **REVUE D'ALLEMAGNE** traite un sujet délicat à manier : « L'Alsace et l'Allemagne. » Dans une perspective historique, certes, puisque pour l'essentiel on s'attache à la période 1871-1914, laquelle s'étend jusqu'en 1939 sur un point précis, qui ne sera pas sans conséquences sociologiques : la question confessionnelle. La période contemporaine est concernée par le comportement de l'Alsace devant le partage de l'Allemagne. **(Octobre-décembre, trimestriel. – Société d'études allemandes, 8, rue des Ecrivains, 57000 Strasbourg.)**

■ Dans **FRANCE-URSS MAGAZINE**, revue de l'association France-URSS, un dossier consacré à la présence, l'évolution et les perspectives de la langue russe en France. **(N° 185, février, mensuel, 12,50 F. – 61, rue Boissière, 75116 Paris.)**

■ « L'objection de conscience dans les pays de l'Est » : un dossier original du **JOURNAL DES OBJECTEURS**, mensuel du mouvement des objecteurs de conscience. **(N° 40, avril 1986, mensuel, abonnement annuel : 80 F. – 24, rue Crémieux, 75012 Paris.)**

■ **ALBANIE**, la revue de l'association des amitiés franco-albanaises, se penche sur les relations de ce pays avec la France après la visite de M. Baylet à Tirana. **(N° 3, trimestriel, 20 F. – 11, rue Bichat, 75010 Paris.)**

■ Un numéro de **POLITIQUE INTERNATIONALE**, en partie consacré à l'Afrique du Sud, contient des interviews de M. Roelof Frederik Botha et de M. Andrew Young, ainsi qu'une étude de Charles Zorgbibe sur l'avenir des « homelands ». **(N° 30, hiver 1985-1986, trimestriel, 65 F. – 11, rue du Bois-de-Boulogne, 75116 Paris.)**

■ Un dossier **NOTES ET DOCUMENTS DU GRIP** (Groupe de recherche et d'information sur la paix) consacré à « La puissance militaire de l'Afrique du Sud ». L'auteur, Georges Berghezan, apporte des précisions détaillées sur la composition et l'équipement des forces armées ainsi que sur la coopération avec l'étranger malgré la décision d'embargo. **(N° 94-95, février, bimensuel, 240 francs belges, ou 46 F. – 33, rue Van Hoorde, 1030 Bruxelles.)**

■ **L'ARCHE** de ce mois est largement consacrée au « phénomène Kahane », qui inquiète Israël. Ce que marque bien, dans ce titre de Pierre Birnbaum, le point d'interrogation : « Le fascisme impossible ? » Et pour se rassurer, ailleurs, un autre point d'interrogation : « Kahane, le commencement de la fin ? ». **(Février, mensuel, 18 F. – 14, rue Georges-Berger, 75017 Paris.)**

■ Le dossier de **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** : « Asie-Pacifique ». Peu pacifique. Olivier Roy analyse la stratégie soviétique en Afghanistan : elle a pour alliée le temps. Autre crise : celle de l'ANZUS. Pour H. Coutau-Bégarie, les vraies raisons de l'agitation autour des essais nucléaires français : Australie et Nouvelle-Zélande supportent mal que le domaine français – océan et archipel – soit plus étendu que celui des puissances riveraines, Etats-Unis exceptés. **(Hiver 85-86, trimestriel, 70 F. - IFRI, 6, rue Ferrus, 75683 Paris Cedex 14.)**

■ **ETHNIES** consacre son troisième numéro à la situation des peuples indigènes du Pacifique, en Australie, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Occidentale et Vanuatu. **(N° 3, automne 1985, 40 F. - 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.)**

■ Le point de vue de l'Iran sur la guerre du Golfe est exposé dans **LE MESSAGE DE L'ISLAM**, à travers des déclarations de dirigeants de Téhéran. **(N° 33, novembre-décembre 1985, bimestriel, abonnement un an : 16 dollars. – BP 14155, 3899 Téhéran.)**

■ Un numéro spécial de **SCIENCES SOCIALES ET SANTÉ**, revue publiée par l'Association pour le développement des sciences sociales de la santé, est consacré aux représentations sociales de la maladie en Afrique et aux Antilles, sur le thème : « Anthropologie, sociétés et santé. » **(Vol. III, n° 3-4, novembre 1985, trimestriel, 113 F. – Eres Editeur, 19, rue Gustave-Courbet, 31400 Toulouse.)**

■ Après les nouveaux pays industrialisés, verra-t-on l'émergence des nouveaux pays agricoles et miniers ? A travers l'étude de la Malaisie, ébranlée par le krach de l'étain, **LES CAHIERS DE LA RECHERCHE DU CREMMAP** tentent de répondre à cette question. **(Décembre. – Centre de recherche sur les marchés des matières premières, CNAM, 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris Cedex 03.)**

■ **LES ANNALES DES PAYS D'AMÉRIQUE CENTRALE ET DES CARAIBES** offrent dans leur dernière livraison une approche très fouillée des défis actuels auxquels se heurtent les nations centraméricaines « sous influence », pour reprendre l'expression d'un remarquable travail de Daniel Van Eeuwen. Elles proposent aussi des articles variés, où est approfondi notamment le thème de l'héritage colonial. **(Volume 5, décembre 1985, 85 F. – Centre de recherches et d'études sur l'Amérique centrale et la Caraïbe, 18, rue de l'Opéra, 13100 Aix-en-Provence.)**

■ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS** : un long article de Robert S. Leiken intitulé « La bataille pour le Nicaragua », où il expose les thèses principales des forces en présence – sandinistes, Eglise, Contra – et la situation des droits de l'homme. **(13 mars, bimensuel, 2 dollars. – 250 West 57 Street, New York, NY 10107.)**

■ **MENSAJE** publie la liste des lettres venues du monde entier appuyant la ligne de la revue ainsi que son directeur Renato Hevia, emprisonné par le général Pinochet. Un article, « La répression à l'égard de MENSAJE ou la crise du pouvoir judiciaire chilien » – retrace les vicissitudes de cet organe de presse, publié par l'Eglise chilienne, sous la dictature. **(N° 346, janvier-février, mensuel, 3,80 dollars. – Casilla 10445, Santiago-du-Chili.)**

■ Les remous suscités par le droit d'asile en Suisse et « Les rapatriés et réfugiés en Argentine et en Uruguay » sont deux des thèmes abordés par **RÉFUGIÉS**, la revue du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. **(N° 25, janvier, mensuel, gratuit. – HCR, Palais des Nations, CH-1211, Genève 10.)**

BIBLIOGRAPHIE

Les problèmes d'actualité vus par les organisations internationales

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

● LES MARCHÉS INTERNATIONAUX DE LA VIANDE : ce rapport examine les tendances récentes de la production, de la consommation et du commerce de la viande bovine, des viandes de porc et de volaille, et donne les prévisions pour 1986. *(GATT, Genève, février 1986, 12 francs suisses).*

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

● LA CIRCULATION INTERNATIONALE DE L'INFORMATION : le professeur Hamid Mowlana étudie les flux des nouvelles et les développements les plus récents liés aux satellites de radiodiffusion directe et aux flux transfrontières de données. *(UNESCO, Etudes et documents d'information n° 99, Paris, 1985, 84 pages.)*

Organisation de coopération et de développement économiques

● L'IMPOSITION DU REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES : alors que dans certains pays d'importantes réformes de l'impôt sont à l'étude, ce rapport expose les raisons des changements en cours et l'évolution probable. *(OCDE, Paris, 1986, 436 pages.)*

● VINGT-CINQ ANS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT : retrace l'origine et l'évolution de la coopération économique internationale, et tire les enseignements pour l'avenir. *(OCDE, Paris, 1985, 380 pages, 170 F.)*

les livres

« LE LAC DE CÔME », de Ramon Chao

Une enfance sous Franco

LE titre bucolique de ce roman (1) prête à confusion, car s'il est question du lac de Côme, de ce site enchanteur du nord de l'Italie, c'est seulement parce qu'il a donné son nom à une composition musicale pour exercices de piano très connue de tous les débutants. Et le jeune héros du livre, Mario Luis, en est un précisément que son père, Celso Veiga, pousse avec frénésie à devenir l'émule de Chopin.

Thème romantique de littérature raffinée si ce père n'était point un rustre aubergiste d'un gros bourg de campagne et si le récit ne se déroulait dans l'une des régions les plus agrestes d'Espagne, la Galice intérieure, durant la période (les années 40 et 50) la plus obscurantiste du régime du général Franco. *Le Lac de Côme*, dans ces circonstances, sera pour Mario Luis le souvenir d'un tourment, la mélodie d'un cauchemar.

Ce premier roman de Ramon Chao (né à Villalba en 1935) a rencontré lors de sa parution en Espagne, en 1983, un énorme succès littéraire. Par ses qualités d'écriture d'abord : une langue retrouvant la fraîcheur et l'âpreté des meilleurs classiques (et en premier lieu des grands écrivains galiciens Alvaro Cunqueiro et José-Maria Castroviejo) ; un style sobre, fort et savoureux. Mais aussi par son genre, peu fréquent dans la littérature espagnole, celui de l'autobiographie romancée. Genre particulièrement iconoclaste comme vient également de le prouver avec retentissement *Coto vedado*, le nouveau livre de Juan Goytisolo, non encore traduit en français.

Enfin, par sa férocité politique. Jamais auparavant le monde sordide de l'*establishment* franquiste n'avait été décrit avec une aussi cruelle précision, au ras des mesquineries quotidiennes : réseaux de petits caciques locaux, trafics de misérables influences, corruptions minables dans une Espagne grise de peur et de faim. Toute l'atmosphère de ces sinistres années resurgit avec une matité impressionnante. Il faudra désormais se référer à ce *Lac de Côme*, plutôt qu'à *la Ruche* de Camilo José Cela, pour mieux connaître ce que fut la vie en Espagne sous le franquisme archaïque. Il faudra, en particulier, relire les lettres de l'aubergiste Celso Veiga à son fils, inscrit dans un collège religieux de Madrid, pour bien comprendre cet univers poussiéreux, nauséeux où abondent les petits hiérarques fascistes de campagne et les curés retors et influents. Un monde de rumeurs et de craintes obscures, de censures et d'exclusions, d'ambitions pitoyables...

AU-DELA de cette description de l'atmosphère politique, Ramon Chao s'en prend magistralement à la famille et, en particulier, au *pater familias*. Rarement, dans la littérature espagnole, un père avait été décrit avec autant de cruauté et de dureté. Aucun trait de sa personnalité n'est escamoté : sa brutalité à l'égard de son entourage — surtout envers la mère —, sa rouerie, sa roublardise, son assommante vulgarité... Ramon Chao, au passage, évoque d'autres foyers et ruine définitivement l'idéal supposé de la famille espagnole ; partout, incestes, adultères, violences... Il dément ainsi nombre d'idées reçues.

Dans cette Espagne théoriquement prude du christianissime Franco, le jeune héros du roman — qui porte un cilice — s'éveille à la sexualité. Là encore, le témoignage de l'écrivain détruit maints clichés, maints naïfs présupposés sur les « pudeurs espagnoles ».

Un livre corrosif, d'une force littéraire impressionnante, et qui, comme l'œuvre des grands écrivains témoins de leur temps — Quevedo, Mateo Aleman, Arcipreste de Hita (2) — résume formidablement une époque, l'oblitère et la rend aussi, enfin, intelligible.

IGNACIO RAMONET.

(1) Ramon Chao, *le Lac de Côme*, traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan, *Balland, Paris, 1986, 342 page, 98 F.*

(2) Dans un entretien, publié par *El Periodista de Buenos Aires* (20 décembre 1985), Gabriel Garcia Marquez regrette que les romanciers « *ne mettent pas à la fin de leurs romans une bibliographie comme font les essayistes* ». Ramon Chao, devançant le souhait du prix Nobel colombien, le fait dans *le Lac de Côme :* il publie la liste des auteurs consultés et auxquels il a emprunté certains passages de leurs œuvres.

POLITIQUE

1981 : LES ELECTIONS DE L'ALTERNANCE. — Etudes réunies par Alain Lancelot

★ **Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1986, 261 pages, 140 F.**

Sous ce titre, l'équipe du Centre d'études de la vie politique française contemporaine (CEVIPOF), complétée pour l'occasion par Marie-France Toinet, publie une série d'études consacrées, en particulier, aux causes et aux fragilités de la victoire socialiste, à l'échec du Parti communiste et à la signification de l'abstention.

En 1981, la France aurait voté majoritairement à gauche, sous l'influence de facteurs conjoncturels particulièrement favorables : enjeu politique de la consultation, profil des candidatures, conduite de la campagne. Alors même que, déjà, l'orientation politique des citoyens en fonction de leur insertion sociale et culturelle avait cessé d'être favorable à la gauche, comme elle l'avait été au cours des années 70. Telle est la principale conclusion du livre, vérifiée grâce à la méthode dite de l'« écologie quantitative », qui permet de replacer les consultations de 1981 dans la continuité des précédentes et de prendre en compte les évolutions. La même méthode permet de mettre en évidence et de mesurer la mobilité d'une fraction non négligeable de l'électorat, y compris chez les électeurs communistes, sous l'influence de facteurs qui ne tiennent ni à l'idéologie, ni au contenu des programmes, mais à la tonalité de la campagne et à la personnalité des candidats.

Une intéressante contribution à la compréhension de l'évolution de l'électorat depuis 1981.

CHRISTIAN DE BRIE.

LES RAISONS DE LA COLÈRE ou l'Utopie et les Verts. — René Dumont

★ **Editions Entente, Paris, 1986, 140 pages, 86 F.**

Rien de plus salutaire que la révolte communicative de René Dumont. On retrouvera dans ce petit livre les idées — réflexions critiques et solutions différentes — développées depuis plus de vingt ans par l'auteur de *l'Utopie ou la Mort* et de quarante-quatre autres ouvrages, et qui figurent pour l'essentiel dans le programme des Verts. Aveuglement suicidaire et gaspillage insensé des sociétés productivistes, dislocation et effondrement des équilibres vitaux dans les pays du tiers-monde dépendant, précipitent une crise qui ne sera surmontée que par le choix de solutions radicalement différentes.

C. de B.

DAS FRANZÖSISCHE EXPERIMENT. LINKSREGIERUNG IN FRANKREICH 1981 BIS 1985. — Johannes M. Becker (ed.)

★ **Dietz Taschenbuch, Bonn, 198 pages, 16,80 marks.**

Comme l'affirment les éditeurs de ce volume collectif, la venue au pouvoir, en France, d'un gouvernement de gauche, comptant des socialistes et des communistes, a été suivie avec la plus extrême attention par tous les milieux progressistes allemands. Intellectuels, universitaires, étudiants et militants se sentent aussi concernés par ses réussites que par ses échecs. Ne se fiant pas nécessairement aux discours des états-majors des partis, ils ont invité un certain nombre d'intellectuels socialistes et communistes français à discuter avec eux. Cette étude de l'« expérience française » rassemble donc plusieurs analyses de politologues allemands sur l'histoire de la SFIO, la naissance du programme commun, les rapports entre les partis et les syndicats, mais aussi sur la manière dont M. François Mitterrand considère la continuité de la politique étrangère française — « domaine réservé » ou non ? — et les questions touchant la défense et la sécurité. La « table ronde » réunit Gilbert Badia, André Gisselbrecht, professeurs à l'université Paris-VIII, membres du parti communiste : Michel Culli, directeur de l'Institut culturel français à Vienne ; Jérôme Vaillant, correspondant de *l'Unité* et rédacteur en chef de la revue *Allemagne d'aujourd'hui*, tous deux membres du parti socialiste. L'ensemble des discussions frappe par la pondération, la qualité, le sens du dialogue. Si on ajoute que le volume comprend un certain nombre de documents, discours de ministres, correspondances entre leaders politiques, déclarations concernant la RFA, on aura une idée de l'excellente synthèse que constitue ce recueil pour le public germanophone. Il s'agit d'un effort remarquable pour comprendre l'historique des relations entre socialistes et communistes, les espoirs qu'elles firent naître et les déceptions aussi.

JEAN-MICHEL PALMIER.

SYSTÈME FINANCIER ET POUVOIR MONÉTAIRE

Contagieuse fragilité...

QUOIQUE son titre ne l'indique pas clairement, l'Economie mondiale à découvert, *d'Henri Bourguinat, constitue une pénétrante analyse des relations financières internationales (1). Fondement de ces relations, le système monétaire international serait* « en train de vivre une de ces phases extraordinaires où il peut y avoir passage d'un paradigme monétaire à un autre ». *Après avoir vécu l'ère de prédominance du dollar jusqu'en 1971, puis neuf ans de diversification des monnaies dites internationales, et une phase « reaganienne » de reconcentration sur le « billet vert », le système doit aujourd'hui, sous peine d'une faillite de ses régulations, connaître un partage plus équilibré du pouvoir monétaire.*

Parmi ces régulations défaillantes, c'est notamment la crise de l'endettement international qui impose une meilleure répartition des monnaies de libellé des dettes, qui pousse au partage de la fonction de prêteur en dernier ressort, qui exige des initiatives collectives novatrices (création d'un fonds d'assurance des dettes, d'une agence internationale de consolidation, etc.). Faute de quoi, les Etats-Unis, dont le système bancaire intérieur paraît bien fragile, ne pourront satisfaire à leurs engagements de puissance mondiale : devenus débiteurs nets, il refusent, de fait, d'alimenter aujourd'hui le reste du monde. C'est pourtant leur déficit budgétaire, principal responsable de la hausse mondiale des taux d'intérêt, qui a aggravé l'endettement du tiers-monde, tandis que des mesures intérieures rendaient ces taux indolores pour les Américains.

Henri Bourguinat plaide alors avec lucidité en faveur de l'ECU, mais aussi de l'or, comme facteur de diversification par rapport au dollar. Il apporte aussi des éclaircissements sur des points plus techniques : le « seigneuriage américain » *(défini comme la valeur actuelle de tous les gains futurs liés à l'émission de la monnaie internationale), l'échec des régulations des balances extérieures par la flottaison des taux de change, la politique de recaptation aux Etats-Unis du marché long des eurodollars, l'incapacité du monétarisme à pérenniser l'arbitrage entre marché domestique américain et marché des eurodollars.*

Exposé très complet, mais aussi synthèse théorique sur la question des régulations internationales, cet ouvrage conclut sur des propositions précises de réformes. Si « le temps des négociations monétaires grandioses n'est pas encore de saison », *le moment est peut-être venu, par contre, d'une prise de conscience par les Américains que leur économie pourrait être, à terme, une victime de plus de ce système financier international.*

∴

UN premier ouvrage sur le récent essor de l'ECU est paru en janvier dernier. Sur ce sujet encore peu défriché, Thierry Lefèvre apporte une information détaillée (malheureusement arrêtée à juin 1983) en s'attachant d'abord au marché effectif de la monnaie européenne (2). En marge de l'ECU officiel dont il donne les définitions, les conditions de création et d'utilisation, c'est le développement de l'ECU privé qui marque l'émergence réelle de cette monnaie.

A l'origine, il y eut les dépôts en ECU auprès de banques « pionnières » par des institutions européennes et paraeuropéennes (type Banque européenne d'investissement), puis la demande de crédit, très vive à partir de 1982, émanant tant d'entreprises publiques ou privées que d'institutions bancaires ou financières. Mais c'est surtout avec la multiplication des émissions obligatoires libellées en ECU que cette monnaie s'est « internationalisée », devenant la troisième monnaie d'émission derrière le dollar et le mark allemand. Enfin, la mise en place d'un marché interbancaire en ECU (ouverture entre banques de comptes réciproques dans cette monnaie) a facilité les opérations.

Le succès de ces développements paraît dû à trois facteurs motivant les intervenants :

— « L'ECU gomme les fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt » *(puisque monnaie composite).*

— *Il* « offre des taux d'intérêt modérés », *en particulier aux pays à monnaie faible comme l'Italie ou la France, dont les taux propres (élevés pour attirer des capitaux étrangers et soutenir la monnaie) sont souvent prohibitifs pour les emprunteurs nationaux.*

— *Il* « donne la possibilité d'intervenir à travers lui sur chacune des monnaies de la Communauté ».

Cependant, ce marché manque aujourd'hui d'instruments monétaires liquides à court terme « entraînant un coût de transaction minimum avec une grande souplesse administrative ». *Pour pallier cette carence, l'auteur propose la création (ou le développement) d'instruments nouveaux inspirés des Etats-Unis :* treasury bills, *certificats de dépôt, acceptations bancaires, etc. Mais il reconnaît aussi que de nouvelles techniques ne suffiront pas. Au-delà, c'est la reconnaissance effective de l'ECU par les différentes nations européennes (en particulier la RFA) qui conditionnera sa réussite. Même si les milieux d'affaires ont devancé les pouvoirs publics communautaires en développant rapidement le marché de l'ECU privé, cette évolution demeure à entériner par un accord politique et à enraciner par l'intégration monétaire européenne.*

PHILIPPE NOREL.

(1) Henri Bourguinat, *l'Economie mondiale à découvert*, Calmann-Lévy, Paris, 1985, 268 pages, 125 F.

(2) Thierry Lefèvre, *l'ECU : un nouveau marché*, PUF, Paris, 1985, 88 pages, 59 F.

TIERS-MONDE

LA RÉVOLUTION AUX PIEDS NUS. — Rapport au club de Rome. Bertrand Schneider.

★ **Fayard, Paris, 1985, 344 pages, 89 F.**

Seule une association comme le Club de Rome, regroupant plus de cent spécialistes provenant de tous horizons scientifiques et politiques, était en mesure de mener une enquête d'ampleur mondiale sur un phénomène d'initiative privée : les organisations non gouvernementales (ONG). Quel est leur quotidien, quels sont leurs moyens, leurs buts, leur portée réelle ; autant de questions auxquelles tente de répondre cette minutieuse étude qui porte sur 93 projets situés dans dix-neuf pays. Les facteurs d'appauvrissement, de développement et les besoins prioritaires y sont traités au travers de récits — parfois tragiques — faits aux enquêteurs par les paysans eux-mêmes. Bertrand Schneider, secrétaire général du Club de Rome, plaide pour une coordination des trois principaux acteurs du développement : les organisations internationales, encore trop bureaucratiques et ignorantes des problèmes de terrain, les ONG, connaisseurs privilégiés des réalités concrètes mais qui maîtrisent mal la gestion de leurs projets et les Etats dont les choix politiques ne coïncident pas toujours avec ceux du développement. Les ONG touchent déjà cent millions de paysans sur deux milliards aujourd'hui. Une véritable « révolution aux pieds nus » — pacifique, insiste l'auteur, — est en train de s'accomplir à notre insu. Il faut, conclut Bertrand Schneider, favoriser sa réussite dans la paix pour éviter son échec dans la guerre.

MICHEL RAFFOUL.

MANUELS

***DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT* — Guy Feuer et Hervé Cassen**

★ **Dalloz, Paris, 1985, 644 pages, 148 F.**

Ce livre dense est un guide utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'action et aux institutions pour le développement. Le lecteur y trouvera les grandes règles de droit qui régissent les rapports internationaux en ce domaine. L'ouvrage explique aussi, de manière accessible, le fonctionnement des grands organismes de financement (FMI, Banque mondiale...) et des accords multilatéraux (GATT, convention de Lomé...). Un chapitre est consacré à l'aide bilatérale de la France.

« LARGO DESOLATO », de Vaclav Havel

Servitude et grandeur d'un « porte-parole » du peuple

LE dramaturge tchèque Vaclav Havel, auteur de *la Fête en plein air*, *Audience*, *Pétition*, *Vernissage*, et maintenant de *Largo desolato* (1), n'est ni publié ni joué dans son pays, qu'il refuse obstinément de quitter. Cet écrivain, empêcheur de tourner en rond, à l'humour tendre et féroce, dérange sous le manteau ; par-dessus, il signe la Charte 77 et participe à la création du VONS (Comité de défense des personnes injustement poursuivies). Mais c'est lui, entre autres, que l'on obligera très vite à tourner en rond, du moins physiquement : assignation à résidence et séjours en prison de 1975 à 1979, puis travaux forcés, prison.

Malade, il est libéré en 1983... et reprend son métier d'écrivain avec une opiniâtreté, mais, surtout, une « largeur de vue » que ni le système, ni la société, ni même la bienveillance de certains intellectuels occidentaux maladroits n'ont réussi à entamer.

Largo desolato est l'expression discrète, émouvante, de ses expériences, pour le moins rudes, qui l'ont amené à méditer sur la notion de responsabilité, sur la communication entre les êtres. Dans cette pièce, on rencontre le double de Vaclav Havel, un double presque déchu, le philosophe Leopold Kopriva. Épuisé, dénaturé par la peur, harcelé par ses bons amis qui lui reprochent sa passivité, Kopriva guette la venue des « *individus* » qui vont l'emmener « *là-bas* » parce qu'il a écrit « *ce que vous savez* ». « *Ils* » viennent. Kopriva a déjà sa valise à la main. Mais, parodie des parodies d'une banalité trop souvent vécue, l'histoire vire à la plaisanterie noire. « *Ils* » lui proposent un marché : s'il reconnaît qu'il n'est pas le Leopold Kopriva qui a écrit « *ce que l'on sait* », l'affaire sera oubliée. Kopriva claque des dents, s'enroule dans une couverture. Les « *individus* » ont sorti un papier crasseux de leur poche. Il a demandé un délai de réflexion. « *Ils* » l'ont mis en garde : « *La générosité des milieux haut placés est comme un pneu usagé : faut pas trop rouler avec...* » L'obscurité tombe. Qu'a fait Kopriva ? Rien de plus. Cela suffit pour accélérer les vitupérations de ses proches qui le traitent de « *mollasson* » en pleurant sa « *largeur de vue* » d'antan.

Le philosophe s'enfonce dans une angoisse intolérable, s'accroche aux détails grotesques ou scatologiques de la vie de tous les jours. Les charmes de Lucie n'opèrent plus. Il a, semble-t-il, un retour de flamme avec l'étudiante Marketa qui, elle aussi, veut le « *sauver par l'amour* ». Or Kopriva est usé. Pour lui, les femmes... Il avoue : « *Les unes m'ont rendu plus nerveux et les autres moins...* » « *Ils* » reviennent. Kopriva va enfin s'échapper en toute dignité. Mais le pouvoir est plus malin que cela. Il s'agissait d'un quiproquo. Kopriva s'effondre. *Konec ?* (fin ?). Pas encore, quelques secondes plus tard, après que Marketa, outrée, lui eut ordonné de se relever, il s'effondre un peu plus, mais réussit à dire dans un sursaut de révolte ultime : « *Qu'on me laisse tranquille. Je veux la paix.* »

VACLAV HAVEL a écrit une pièce politique dans la mesure où il montre ce qu'il aurait pu devenir, ce que pourrait devenir tout homme dans de telles conditions de harcèlement. Mais l'auteur a compris que les pneus d'un certain type de dénonciation étaient eux aussi usagés. Il vise ici une société qui, à sa façon, pousse à bout, enferme, étiquette. En Tchécoslovaquie comme ailleurs, il ne fait pas bon « *avoir été* ». « *Dissidents* », « *intellectuels* », « *porte-parole* » ont sur la tête une couronne trop lourde. Lorsqu'elle glisse, on aura beau leur répéter inlassablement, comme ces deux ouvriers confiants venus encourager Kopriva, « *Nous sommes avec vous* », que ces paroles ne feront qu'aggraver un type d'oppression qui vient de la vraie lâcheté, se cachant derrière leurs émissaires. Et l'humour courageux de l'auteur donne leur juste mesure aux lamentos des « *intellos* » qui n'ont pas eu à subir les assauts décrits.

On pouvait donc rire sans crainte à la représentation de la pièce (2). De toute façon, le tragique ne quittait pas le visage du personnage principal, et certains détails de la mise en scène, tel ce bourdonnement pénible de quelques secondes venu se superposer aux reproches faits à Kopriva, écartaient toute ambiguïté.

Mais un malaise demeurait. Certes, cette pièce n'a pas besoin du « rideau de fer » pour avoir un sens. Certes, il fallait qu'elle soit jouée à Paris aussi. Mais une forte dose d'émotion semble avoir disparu quelque part entre Prague et Paris, dans le décalage entre la pesanteur des interdictions et le ronronnement social d'un public trop « averti ».

MARIE-FRANÇOISE ALLAIN.

(1) Vaclav Havel, *Largo desolato*, traduit du tchèque par Erika Abrams et Stephan Meldegg, Gallimard (éditeur également des autres pièces citées), Paris, 1986, 138 pages, 70 F. Vaclav Havel, né en 1936, vit à Prague ou près de Trutnova, à la frontière polonaise.

(2) *Largo desolato* se joue jusqu'au 31 mai 1986 au théâtre La Bruyère à Paris, mis en scène par Stephan Meldegg (qui interprète le rôle de Kopriva).



du mois

Le « De Gaulle » de Jean Lacouture

Par YVES FLORENNE

CE deuxième volume devait être le dernier. L'ampleur de l'histoire, la dimension de l'homme, en ont exigé un troisième. Ainsi, l'auteur se sera vu *conduit* à épouser ce rythme ternaire, qu'il souligne, et qui est celui de la vie, de la pensée, du style de Charles de Gaulle. Donc, une trilogie. Le prélude, long à lui seul de plus de la moitié de cette longue vie, montrait à sa première page un garçon de quinze ans se décrivant comme le « général de Gaulle », dans la vision hallucinante d'une guerre future et de son propre destin. Puis viennent douze années où la vision s'incarne : du *Fil de l'épée* au « sacre » de l'Arc de triomphe et de Notre-Dame, parmi les balles ; ou bien, si l'on préfère : du provocant *Vers l'armée de métier* au retirement sous la tente – dans l'attente ; douze années encore, pour l'action désenchantée, le désert, les *Mémoires*, la « circonstance » et le second couronnement.

C'est là que nous en sommes. Voici donc le « politique » après le « rebelle », qu'il ne cesse pas d'être ; et qui est, tout au contraire de l'autre, le type même du héros populaire – pourvu qu'il gagne. Il faut mettre en frontispice de cette seconde époque le portrait superbe tracé par le biographe : « *Le connétable des lendemains de guerre crépite de pugnacité inspirée ; il avance tout en pointes, estoc et défi, chargé d'histoire, implacable et assuré d'une légitimité prophétique. Intolérant, prompt au sarcasme, corseté d'épreuves amères et de projets immenses. En cinq ans, il a tout connu, solitude, verdicts, défaites, trahisons, dénis et reniements. Il a surmonté tous les désastres et ne cesse depuis lors de descendre, au cœur de la foule, les Champs-Elysées que pour les remonter, seul.* » Portrait, mais non moins raccourci d'une « histoire fabuleuse », et d'un tel ton qu'elle pourrait être celle qu'écrirait, pour lui seul, de Gaulle biographe de de Gaulle.

Pourtant, attention. De bout en bout, ce que le véritable auteur écrit de cette belle encre est rien moins qu'une apologie de son héros (au sens romanesque ou tragique aussi, mais tout y est vrai). Tout passionné qu'il soit par lui, son propre sens esthétique, épique, poétique, l'enthousiasme qui le saisit devant un des grands monuments de l'histoire, ni n'entament ses convictions, ni ne troublent sa lucidité critique. Toujours en éveil, elles se manifestent évidemment avec le plus de détermination quand elles visent mai 1958. Le trait peut se faire dur : « *Ici, il n'est plus l'« homme du destin », il devient celui qui fabrique le destin.* » Au vrai, ce qui est fabriqué, par d'autres, c'est la « circonstance », dont ils seront les dupes. Lui, il laisse machiner : pour arrêter la machine au « 17 Brumaire ». Le biographe soulagé ne se défend pas d'admirer le génie du stratège et l'art suprême dans la tactique ; une admiration qu'Henri Guillemin, aussi peu suspect, partagea. Plus décisif encore, parce que dressé à chaud et néanmoins vu de Sirius, ce constat de décès signé Hubert Beuve-Méry : « *La IVe République meurt beaucoup moins des coups qui lui sont portés que de son inaptitude à vivre.* »

VOILA que nous avons été conduit à commencer par le dernier acte de cette partie du drame. C'est qu'il aurait pu être le premier de la dernière : celle qui devait s'intituler – s'intitulera sans doute – *le Souverain*. C'est aussi que, par-dessus l'exil volontaire qui ne se croyait pas si désespérément interminable, le second « sacre » rejoint le premier. Entre eux, ce temps mort, meublé par un trompe-la-faim : le RPF. Mais, aussi, temps libre pour une œuvre historique qui s'est voulue « œuvre d'art », et qui l'est : les *Mémoires*. Enfin, à travers ce tunnel, quelle étonnante continuité, et quelle victoire pour le légiste, l'instituant, le constituant dans l'âme, que sa Constitution de Bayeux devienne celle de la République. Et par un suffrage populaire de 80 %. Deux ans plus tôt, sa cote dans les sondages était de 1 %. A qui ne pas se fier ? Aux peuples ou aux sondages ?

Le biographe sait que la vie qu'il écrit – et il l'exprime dans une de ses maximes à la hauteur de l'homme qu'il peint, – c'est bien « *cette vie où la liberté le dispute sans cesse au destin* ». Face aux nouveaux puissants trop assurés de dominer, rebelle plus que jamais à cette domination et à cette puissance, le champion de l'indépendance dresse son nouveau pouvoir. « *La mission orgueilleuse est tracée. En elle se résume le gaullisme...* » Le « gaullisme » ? – jusqu'à quand ? – de Gaulle en tout cas, qui se veut aujourd'hui comme hier « *libre d'agir pour faire la France libre* ».

Qui en aurait douté ? Arrêtons-nous plutôt un instant au domaine dont on répète que de Gaulle l'a dédaigné comme au-dessous de lui : si l'« *intendance suit* », c'est qu'il la stimule et l'anime. « *Surintendant de la pénurie* » en 1945, dès 1958, il « *assume la charge des impératifs économiques et financiers, avec une autorité et un pouvoir de décision foudroyants* ». En lui, le « révolutionnaire » n'a rien renié de ce qu'il proclamait aux premiers jours de la Libération : « *Nous voulons la mise en valeur en commun de tout ce que nous possédons sur cette terre ; et, pour y réussir, il n'y a pas d'autres moyens que ce qu'on appelle l'économie dirigée. Nous voulons que ce soit l'Etat qui conduise, au profit de tous, l'effort économique de la nation tout entière...* »

Cette profession de foi dirigiste, suivie d'effets immédiats, ne va pas sans ironie dans notre actualité la plus actuelle. Ses inspirateurs fidèles, les Capitant, les Vallon, la soutiendront contre vents et marées. Et si, déjà, le sabotage des lobbies fut à l'ouvrage, du moins n'y eut-il guère d'opposition politique ouverte, excepté une. « *Il faut constater*, écrit Jean Lacouture, *que la seule force de « droite » à la Libération fut* [dans ce domaine] *le parti communiste, aussi fermement hostile aux bouleversements structurels qu'à la rigueur gestionnaire.* » Quatorze ans après, le sénateur radical Berthoin, appelé au gouvernement, pour sa surprise sans doute, sortant du cabinet du général, confie à Pompidou : « *On m'avait dit qu'il était de gauche. Il est d'extrême gauche.* »

Ce sont les jours de grâce où « *l'on décèle une mixture d'un CNR du temps de paix, de chevalerie de la Table ronde et de commando de débarquement* » ; et voilà « *comblés l'appétit de changement et le goût de merveilleux du peuple français* ». Cependant que le roi Arthur va montrer au pays, à Alger, et aux alliés, « *parfois amis* », à quel point « *on peut, dans les commodités du pouvoir, garder l'incommode ardeur du rebelle* ». C'est presque une conclusion en forme de conseil : « *Le meilleur service qu'on puisse rendre (et se rendre à soi) pour la compréhension du système adopté par les Français, c'est d'en voir la radicale et presque sauvage originalité.* »

ON pourrait finir là-dessus ce second volet de l'histoire, si on ne préférait un autre mot de la fin : sur le guerrier de fer qui, ayant quitté la cuirasse où farouchement il s'enfermait, révèle dans sa métamorphose « *cet homme, forgé à la contradiction d'où il tire et saveur et grandeur (qui) semble, en 1958, avoir épousé le genre humain...* »

Le lecteur attend avec impatience le couronnement de ce monument de la biographie, avec les douze dernières années, jusqu'à la fin : à Notre-Dame encore, cet extraordinaire requiem où, mêlés à tout un peuple, les rois viennent s'incliner devant un cercueil absent.

(1) Jean Lacouture, *De Gaulle*. 2. – *Le Rebelle*. Seuil, Paris 1985, 732 pages, 120 F.

∴

Dans les derniers mois, il a été publié une dizaine d'ouvrages sur de Gaulle. Retenons parmi eux :

Les Ecrits militaires de Charles de Gaulle. Il ne s'agit pas de ces écrits eux-mêmes : outre les livres d'avant-guerre, ils se trouvent dans tous les autres textes publiés (**Mémoires, Notes et carnets, discours, correspondance**, tous chez Plon), mais d'une étude approfondie, par Pierre Messmer et le professeur A. Larcan, dans une perspective alternativement analytique et de synthèse ; inséparable, bien entendu, de la biographie de celui qui est aussi, ou d'abord, un soldat et un écrivain (PUF, Paris 1985, 592 pages, relié : 220 F).

De Philip G. Cerny, **Une politique de grandeur**, c'est-à-dire la politique extérieure de de Gaulle dans sa « **portée idéologique** ». Michel Jobert, qui préface le livre, aurait dit « spirituelle ». Une grande idée est autre chose qu'une idéologie. Cela dit, ce point de vue d'un jeune chercheur américain est d'un vif intérêt (Flammarion, Paris, 1986, 348 pages, 120 F).

C'est aussi une biographie historique que donne Etienne Burin des Roziers, mais limitée à une seule année « **décisive** » : 1962. (**Le Retour aux sources**, Plon, coll. « Espoir », Paris, 1985, 194 pages, 120 F).

L'Aventure de la bombe : toute la politique nucléaire de la dissuasion poursuivie par de Gaulle. Ouvrage collectif : actes du colloque d'Arc-et-Senans (Plon, coll. « Espoir », Paris, 1985, 386 pages, 120 F).

PROCHE-ORIENT

US POLICY IN THE GULF 1968-1977 (AFTERMATH OF BRITISH WITHDRAWAL). – Hussein Sirrieh

★ **Ithaca Press, Londres, 1984, 297 pages, 14,50 livres.**

Le 16 janvier 1968, à la Chambre des communes, Wilson annonce le prochain retrait des troupes britanniques basées « *à l'est de Suez* ». Cela ne fait pas l'affaire des émirs, mais pas davantage celle des Américains, qui tentent de dissuader les Britanniques de quitter la région, traditionnellement sous influence anglaise. Devant le caractère irrévocable de la décision de Londres, M. Kissinger adapte la fameuse « doctrine Nixon » (énoncée sur la base de l'île de Guam en juillet 1969) à la situation dans le Golfe, qui prend d'autant plus d'intérêt qu'au début des années 70 les Etats-Unis deviennent importateurs nets de pétrole. L'heure est à la vietnamisation, et, plus généralement, à la mise en place de relais locaux pro-américains. C'est la politique des « piliers-jumeaux » *(twin-pillars)*, l'un étant l'Iran et l'autre l'Arabie saoudite. Hussein Sirriyeh, textes – parfois inédits – à l'appui, montre bien que, d'emblée, les Américains misent bien davantage sur le pilier iranien que sur le saoudien, en qui ils n'ont qu'une confiance modérée. D'où une politique de livraisons d'armes au chah quasiment illimitée entretenant l'ambition de ce dernier d'être l'unique « *gendarme du Golfe* ». S'arrêtant en 1977, cette étude fourmille d'éléments qui donnent un relief particulier aux événements ultérieurs.

OLIVIER DA LAGE.

CONTEMPORARY YEMEN : POLITICS AND HISTORICAL BACKGROUND. – Sous la direction de B.R. Pridham

★ **Croom Helm, Breckenham, 1984, 17,95 livres.**

Le ou les Yémens ? Bien que l'unité entre le Nord conservateur et le Sud marxiste demeure la référence obligée de tous les discours, à Aden comme à Sanaa, l'union n'est pas pour demain, et ce ne sont sûrement pas les sanglants événements survenus au Sud en janvier 1986 qui vont accélérer les choses. Mais c'est à bon droit que ce livre, fruit d'un colloque du Center for Arab Gulf Studies, d'Exeter, associe les deux pays dans une même réflexion, car il y a incontestablement une identité yéménite.

La partie la plus intéressante de ce recueil concerne bien entendu la République populaire démocratique du Yémen (RPDY) – le Sud – trop souvent négligée par les auteurs qui traitent du Proche-Orient. Les différentes contributions montrent bien comment le Front de libération national (FLN), avatar du mouvement des nationalistes arabes (MNA), est parvenu à arracher le pouvoir aux Britanniques, sans l'aide de personne et surtout pas celle de Nasser, qui soutenait une organisation rivale, le FLOSY. Comment, par la suite, la jeune République, à laquelle ne s'intéressaient ni les États-Unis ni les pays occidentaux, s'est tournée vers Moscou selon un schéma désormais classique. Comment, enfin, autour de fortes personnalités bénéficiant du soutien de la tribu dont ils sont issus, le FLN s'est mué en un parti de type communiste, comme il sied à un « *État à orientation socialiste* », pour reprendre la terminologie qui a cours à Moscou.

O.D.L.

EL MUQAWAMA « La Résistance ». – Karim Mroué

★ **El Farabi, Beyrouth, 1985, 304 pages.**

La résistance à l'occupation israélienne du sud du Liban fut, sans conteste, un des facteurs déterminants de l'échec de l'opération « Paix pour la Galilée ». Elle contribua à l'abrogation de l'accord signé le 17 mai 1983 par M. Amine Gemayel avec Israël et contraignit l'armée de ce pays à se retirer d'une grande partie du Sud. Dès le mois de septembre 1982, les organisations de gauche se lancèrent dans la guérilla alors qu'Amal se cantonnait dans une prudente expectative qui dura jusqu'à l'été 1983.

De la relation de la première action armée au ralliement des organisations chiites, en passant par le rôle de la Syrie et la crise de l'OLP, cet ouvrage en arabe est la première tentative pour décrire la signification de la rébellion armée et de masse dans son contexte libanais et proche-oriental. Ces « idées pour le débat », exposées par l'un des principaux dirigeants du PC libanais, sont une contribution utile à un épisode essentiel de l'histoire du pays du cèdre.

ALAIN GRESH.

CULTURE

L'ÉTROITE PEAU. – Andrée Chedid

★ ***Dar al Arab (9, rue de Clichy, 75009 Paris), 1984, 319 pages, 110 F.***

Voilà une entreprise originale, due à une jeune maison d'édition, et qui met à la disposition du public des textes en français avec leur traduction – face à face et ligne à ligne – en arabe. Les livres sont destinés aux arabisants de premier degré souhaitant approfondir leurs connaissances ou aux Arabes voulant apprendre le français. Plusieurs titres sont déjà parus : *Histoire de Mala, la Gomme amoureuse... L'Étroite peau* reproduit des nouvelles d'Andrée Chedid, illustrées par Hassan Massoudy.

A. G.

AFRIQUE

LES AFRICAINS M'ONT LIBÉRÉ. – Bernard Joinet

★ **Éditions du Cerf, Paris 1985, 156 pages, 66 F.**

De la forêt tanzanienne à l'université de Dar-es-Salaam, ce sont les vingt années passées en Afrique et la vision du monde qu'il en a conçue que nous livre avec ce court ouvrage le Père Bernard Joinet. Sous forme d'entretiens avec les journalistes de *la Vie*, c'est un témoignage de militant chrétien. Abordant des sujets aussi divers et délicats que les rapports entre politique et religion, la polygamie et la place des femmes en Afrique, il atteste d'une foi qui a mûri à la croisée des cultures et d'une croyance irréductible en la communication entre les hommes.

CAROLE DANY.

AMÉRIQUES

THE REAGAN DETOUR. – Richard Reeves

★ **Simon and Schuster, New-York, 1985, 140 p., 7,95 dollars.**

La thèse de cet ouvrage dense et compact – plein d'anecdotes et de citations pertinentes glanées à tous les niveaux de la classe politique – est que la prédominance actuelle de M. Reagan, et d'un Parti républicain gagné à sa philosophie d'individualisme à outrance, n'est qu'un détour écartant provisoirement la vie politique américaine de son courant principal. Celui-ci serait mieux incarné par le Parti démocrate, parti traditionnellement associé aux réformes sociales et plus ouvert que son rival aux minorités ethniques, comme aux couches défavorisées en général.

La tâche essentielle du Parti démocrate, c'est justement, selon Richard Reeves, d'adapter l'idéologie quelque peu usée du *New Deal*, de l'Etat-providence, aux réalités et aux problèmes d'aujourd'hui. Un programme réformiste moderne comprendrait, entre autres, la révision radicale d'un système fiscal injuste et irrationnel, l'invention de solutions nouvelles au chômage engendré par la disparition de branches entières de l'industrie traditionnelle, ou encore la création de classes d'éveil et de formation à l'intention des enfants d'âge préscolaire des quartiers noirs et portoricains.

La définition et la mise en œuvre d'un nouveau populisme de gauche – réponse au populisme de droite reaganien – serait, pour l'auteur, la seule voie du salut et du renouvellement pour un Parti démocrate actuellement trop tenté par les idées anti-sociales et rétrogrades de son rival républicain.

SCHOFIELD CORYELL.

DERECHOS HUMANOS. PAUTAS PARA UNA EDUCATION LIBERADORA. – Juan José Mosca et Luis Pérez Aguirre

★ **Atellers Mosca HNOS S.A., Av. 18 de Julio, 1578, Montevideo, Uruguay, 1985, 505 pages, 3,50 dollars.**

Préfacé par Adolfo Pérez Esquivel, prix Nobel de la paix, qui rappelle les atrocités commises dans de nombreux pays latino-américains au nom de la « *diabolique* » doctrine de sécurité nationale, cet ouvrage n'est pas théorique : ses auteurs, deux prêtres faisant partie du Servicio paz y justicia en Uruguay, organisme connu pour sa lutte contre la dictature, offrent des outils de travail en vue d'une action pédagogique dans le domaine des droits de l'homme. Il s'agit pour eux de dépasser le vieux divorce entre théorie et pratique. Ainsi, chaque chapitre consacré aux droits de la personne – dignité, vie, libertés, lois et justice, droits sociaux et économiques, droits politiques, droits des faibles – propose toute une gamme d'exercices, à pratiquer en groupe ou individuellement. Les droits des peuples, en particulier celui à un nouvel ordre économique international, sont également soumis à une réflexion qui pourra s'alimenter aux nombreux « documents annexes » proposés en dernière partie.

FRANÇOISE BARTHÉLÉMY.

EUROPE

LES HÉRITIERS DE GOETHE ET D'AUSCHWITZ. – Gerhard Kiersch

★ **Flammarion, Paris, 1986, 284 pages, 95 F.**

L'Allemagne est sans doute le pays qui s'interroge le plus sur son identité. Outre les raisons historiques, qui tiennent à son unification tardive, le rapport au passé le plus proche (le traumatisme du national-socialisme) n'en finit pas de hanter les nouvelles générations.

Gerhard Kiersch a réalisé autour des questions que se pose la jeunesse allemande aujourd'hui un remarquable volume. En plaçant cette jeunesse sous les symboles de Goethe et d'Auschwitz, il ne cache pas son propos. Au-delà des clichés habituels d'une jeunesse abrutie par le confort et l'américanisme, ou d'une jeunesse angoissée et marginale, l'éventail de possibilités et de questions qu'il nous dévoile est impressionnant. Avoir vingt ans aujourd'hui, en Allemagne, devoir assumer un passé dont on n'est pas responsable, un pays divisé dont il faut apprendre à découvrir – et à respecter – l'autre moitié, vivre dans un monde marqué par le chômage, l'angoisse de l'avenir et la crise des valeurs, comprendre ce que signifie la démocratie ne va pas sans heurts. L'auteur nous montre, dans un remarquable portrait impressionniste, les multiples clivages de cette jeunesse « plurielle », qu'elle vive en RFA ou en RDA. Il tente de comprendre ses aspirations communes, ses angoisses, ses tentations. Qu'y a-t-il de commun entre un punk berlinois et un jeune ouvrier de la Ruhr ? Un pacifiste de Berlin-Est et un « alternatif » de Berlin-Ouest ? Un jeune protestant et un chanteur de rock ? Un *skind-head* et un néonazi ? L'auteur essaye de nous le faire découvrir en soulignant que cette jeunesse allemande « *est un immense laboratoire où règne la confusion* ».

J.-M.P.

SOCIÉTÉ

MISÈRE DE L'ANTIRACISME – René Gallissot

★ **Editions Arcantère, Paris, 1985, 160 pages, 70 F.**

L'essai de René Gallissot, prolongeant et actualisant ses travaux antérieurs, vient à son heure alors que le « problème de l'immigration » et la controverse sur le racisme ont envahi l'espace public. S'appuyant sur une solide information historique concernant le sort qu'ont connu en France les différentes populations migrantes, leur place dans le contexte international, l'incidence déterminante sur le procès d'« assimilation » de la colonisation et de la décolonisation violente, l'auteur met la gauche au pied du mur, mais il lui donne les moyens de regarder les réalités en face.

« *Le racisme n'est pas chez l'Autre* », ce qui veut dire qu'il exprime fondamentalement un problème de la société française, une réaction intérieure devant ses propres contradictions, sa propre transformation. Le racisme lui-même a une histoire : c'est celle de l'idéologie nationaliste, aujourd'hui dominante à droite, mais aussi à gauche, et verrouillée par les marchandages interétatiques dont les travailleurs immigrés sont les otages, dans le moment même où les problèmes socio-économiques ne peuvent plus recevoir de solution nationale, et où la jeunesse s'ouvre à une culture transnationale. Obnubilée par le souvenir du nazisme, qu'elle identifie à l'antisémitisme, et dont elle oublie la base nationaliste, identifiant complaisamment la défense des droits de l'homme avec une coupure Occident-islam essentialisée, la gauche elle-même se laisse prendre au piège de la « différence » ethnique. Or s'il y a flambée raciste, ce n'est pas parce que la différence des « deuxièmes générations » immigrées serait plus forte que naguère, mais au contraire parce qu'elle est moindre. Le seul antiracisme efficace, à la mesure des périls, est celui qui saura explorer les voies sacrilèges de la « dénationalisation » de l'Etat. Un précieux instrument de travail, une provocation salutaire à la réflexion, sur une question dont les bons sentiments ne viendront pas à bout.

ÉTIENNE BALIBAR.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

CINQ ANS DE LÉGISLATURE DE GAUCHE

Politique et rationalité

Par OLIVIER ABEL *

AVANT que la campagne électorale, en France, ne touche à son terme, il serait bon de clarifier quelques-unes des observations très simples que chacun a pu se faire silencieusement, ces dernières années. Bon an mal an, nous approchons du terme de cinq années de législature de gauche. Comme toute échéance électorale, c'est trop pour les abus de pouvoir (qui sont d'ailleurs souvent *des faiblesses*), et c'est trop peu pour l'exercice des responsabilités. Nous ne savons plus si la moyenne de ce trop et de ce trop peu fait la qualité du système électoral : la seule chose que nous sachions, désormais, est qu'il nous faut ensemble critiquer ces abus ou ces faiblesses et fonder en rationalité cet exercice de la décision à plusieurs (1).

Or nous avons, dans le même temps, le sentiment d'une impuissance politique et d'une pression montante des forces irrationnelles sur le débat politique. Ce sentiment est très net à l'occasion du langage : voyez ce vocabulaire usé, cette dévaluation des termes (qu'il s'agisse des droits de l'homme ou des libertés) ; voyez en même temps cette inflation de discours tout faits, cette amplification des plus vieilles rhétoriques ; voyez, enfin, cette difficulté à formuler des énoncés proprement politiques, ce silence embarrassé là où de tels énoncés pourraient être dits, comme si l'on savait par avance qu'ils ne seront pas écoutés. Par ailleurs, les observations les plus simples nous conduisent devant les mêmes dilemmes, les mêmes impasses, les mêmes éclaircissements subits : je veux dire que, ici, nul n'a déjà la réponse et que nous sommes tous contemporains *des mêmes pensées*, des *mêmes questions*. Ces observations peuvent être réunies sous trois énoncés principaux.

I. – **Tout pouvoir est pragmatique** : par « pragmatique », on pourrait entendre que le pouvoir, qu'il le veuille ou non, est obligé de se soucier des échéances les plus proches et de négliger le long terme ; rares sont les décisions politiques que n'explique pas un calendrier pressant, là même où elle s'habillent des valeurs les plus idéales. Ce serait déjà grave quand les plus grands problèmes qui s'offrent à la décision se rapportent au long terme, et quand ces problèmes ne sont d'abord insolubles que parce qu'ils ne sont pas même posables. Mais je tiens cette dialectique du court et du long terme pour un cas particulier d'une dialectique plus radicale entre les moyens et les buts : en effet, tout pouvoir est pragmatique en ce qu'il porte immédiatement sur des moyens; son pragmatisme est ainsi que, pour lui, les moyens commandent les buts. Dès lors, l'efficacité des moyens, leur « performativité », tient lieu de légitimité : une rationalité technocratique envahit le pouvoir sous la figure de l'« expert » et semble se substituer à la *rationalité politique*.

La fin et les moyens

LORSQUE les lois se trouvent de plus en plus moulées dans le béton et plastifiées sous les codes informatiques, il n'est plus très certain que l'on puisse désobéir; une loi « physique » n'est plus vraiment une loi politique. Et puis l'expert (qui sait qu'une innovation technique est *imposable au concurrent ou à* l'adversaire) fait passer cette « imposabilité » pour une contrainte objective, pour une nécessité; les moyens sont ainsi valorisés pour eux-mêmes, et celui qui a le savoir, la maîtrise technique des moyens, peut passer pour pédagogue et détenteur de la légitimité. Max Weber, puis Jürgen Habermas (2) ont posé ce problème du rôle politique de l'expert; l'hiver dernier, en France, la controverse sur ce que peut être une légitimité pas seulement pragmatique s'est bien exprimée par la voix de Jean-François Lyotard (3) et de Jacques Bouveresse (4), qui se tiennent tête. Mais quel que soit notre langage, nous sommes contemporains de ces questions.

Le dilemme de Weber entre éthique de responsabilité (où seule la maîtrise des moyens peut répondre des résultats) et éthique de conviction (où l'on veille à la pureté des buts, à la transcendance des fins par rapport aux moyens) a été porté par des responsables socialistes jusqu'au débat public : le pouvoir a dû avouer *qu'il était pragmatique*; cela veut dire aussi qu'il a besoin d'instances extérieures à lui, capables de débattre des fins et de critiquer la prétention pédagogique des technocrates. J'ajouterai encore que la substitution de la performativité à toute légitimité politique est foncièrement nihiliste : elle signifie qu'il n'y a d'autre valeur que l'efficacité arbitraire. Elle conduit le monde contemporain à l'anéantissement, bien moins probablement par la destruction atomique que par cette *évacuation des fins* (les *raisons* des *décisions*), proportionnelle à l'accumulation des moyens (les conséquences des décisions), qui caractérise notre époque.

Le poids des décisions des Etats-Unis

LE premier indice de ce nihilisme est l'effritement du *langage*, notamment la *dévaluation* des termes par lesquels une société politique se respecte. Mais ce processus entraîne des défis multiples et majeurs, d'autant plus graves qu'ils échappent par principe aux pouvoirs étatiques. Cependant, l'impuissance politique et la pression montante des forces apolitiques et irrationnelles se font sentir sur un tout autre point.

II. – **Tout pouvoir est particulier** : ce particularisme du pouvoir signifie d'abord qu'il est incapable de sortir de son point de vue et de son métropolisme; alors que les plus grands problèmes se décident ailleurs. Jamais autant qu'au cours de ces cinq dernières années nous n'avons senti combien nous étions tributaires des décisions des Etats-Unis. Ce constat géopolitique n'est pas inutile, car le nombrilisme politique des sociétés, la croyance qu'elles ont en leur suffisance, est effrayant : prendre conscience de notre dépendance, c'est aussi lever les yeux sur notre monde véritable, dont nous sommes une province passablement somnolente.

Mais il faut généraliser cette observation pour dire que tout pouvoir (même celui de la Maison Blanche ou du Pentagone) est particulier, quand les grands problèmes ne peuvent être clairement posés qu'au niveau planétaire, global, systémique, et sont insolubles à l'échelon particulier. S'il n'y a pas de pouvoir qui *surmonte ce particularisme*, il y a un rêve césaro-papiste inextinguible qui entraîne quelques pouvoirs à prétendre à l'universalité. Les grands régimes marxistes en furent les formes les plus récentes, mais la militarisation inhérente à cette prétention porte en elle l'enfermement nationaliste, et c'est encore un intérêt particulier qui se fait passer pour universel. Ce que nous regretterions volontiers de certains marxismes actifs et critiques, ce n'est donc pas la prétention à des solutions totales, mais le sentiment dont ils furent porteurs que les vrais problèmes sont ceux du Tout ; nous devons également retenir le sentiment géographique et planétaire de l'engagement et des responsabilités, sentiment géographique qui fait trop souvent défaut aujourd'hui.

Ce que nous savons, néanmoins, c'est précisément que le pouvoir est inscrit dans un « territoire » fermé par un système de défense qui est autant idéologique que militaire. Comme l'écrit Régis Debray (5), l'unité de territoire postule l'unité de croyance, et la situation de guerre est cette pourvoyeuse de béton qui a coffré autant d'Etats que de doctrines *(cujus regio, ejus religio)*. Comment ne pas être *frappé par la relativité des croyances*, quand ce qui était « vrai » en deçà d'une frontière se révèle « faux » au-delà ? Ici, le débat politique est écrasé par une force irrationnelle que l'on peut nommer tribalisme, et dont les symptômes sont les malheurs des minorités de toutes sortes et la balkanisation nationaliste de la planète (peut-être proportionnelle à l'uniformisation des techniques). La figure du chef répond à celle du technocrate pour éliminer tout dialogue proprement politique.

Des contradictions irréductibles

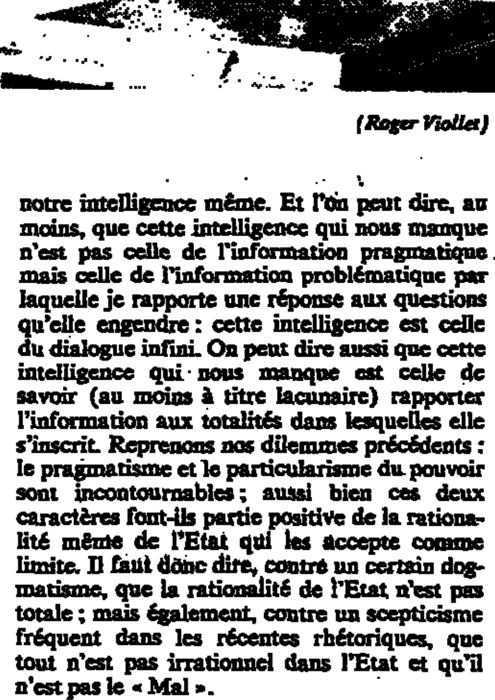
TOUTEFOIS, cela fait partie de la raison et de la modestie politiques que d'accepter la territorialité de mon point de vue, sa non-universalité ; et que les contradictions entre les différents intérêts sont irréductibles à quelque synthèse générale. Observer que les grands problèmes sont de niveau planétaire et systémique, c'est aussi accepter le particularisme de notre regard, et c'est cette relative impuissance et ce dilemme que quelques responsables socialistes ont eu le courage de porter au débat public. Cela revient précisément à faire front au tribalisme ambiant : en portant en soi ce dilemme, on accepte de n'être pas seul et de ne plus faire tourner le monde autour de soi. Ni le point de vue de ma communauté ni sa force ne sont justes et rationnels par eux-mêmes mais dans le rapport de plusieurs points de vue et de plusieurs forces. Toutefois, ce niveau de rationalité politique échappe au pouvoir de l'Etat, qui reste celui d'une forece et d'un point de vue particuliers. Tout cela nous conduit à une troisième observation.

III. – **Nous ne sommes pas assez intelligents** : la validité de cet énoncé doit être restreinte au champ de la rationalité politique. J'entends par là que nous avons tous commencé à découvrir avec stupeur, à la lecture des meilleures informations, des plus décisives, qu'elles n'étaient pas encore assez intelligentes pour saisir la complexité et les amplitudes de la situation. L'intelligence est, bien sûr, ici de juger au-delà de ce que l'on sait. Les jugements politiques procèdent alors par des comparaisons abusives où le comparé est incommensurable au comparant, d'où une profusion d'images simplistes ; il faudrait spécialement dénoncer ces sentences de causalité simple (du genre *« la cause du chômage, c'est... »*), qui ressemblent toujours à la recherche d'un coupable. Si nous sommes le plus souvent obligés de juger sans connaissance claire, au moins que nous entourions nos propositions de précautions telles que : *« De tel point de vue, il est plausible de dire que... »*.

Du bon usage de l'information

MAIS l'inintelligence consiste aussi à courir sans cesse après le maximum d'informations, comme s'il existait quelque part un savoir déjà fait auquel il suffirait d'avoir accès. Cette information ne saurait répondre à nos questions que sur le mode pragmatique (à la manière de tests questions-réponses) et partial (qui détient cette information ? A quel usage ?). L'accès aux informations décisives est la condition du succès, dans notre monde. Or il s'agit plutôt, aujourd'hui, de réformer





(Roger Viollet)

notre intelligence même. Et l'on peut dire, au moins, que cette intelligence qui nous manque n'est pas celle de l'information pragmatique. mais celle de l'information problématique par laquelle je rapporte une réponse aux questions qu'elle engendre : cette intelligence est celle du dialogue infini. On peut dire aussi que cette intelligence qui nous manque est celle de savoir (au moins à titre lacunaire) rapporter l'information aux totalités dans lesquelles elle s'inscrit. Reprenons nos dilemmes précédents : le pragmatisme et le particularisme du pouvoir sont incontournables ; aussi bien ces deux caractères font-ils partie positive de la rationalité même de l'Etat qui les accepte comme limite. Il faut donc dire, contre un certain dogmatisme, que la rationalité de l'Etat n'est pas totale ; mais également, contre un scepticisme fréquent dans les récentes rhétoriques, que tout n'est pas irrationnel dans l'Etat et qu'il n'est pas le « Mal ».

Toutefois, ce pragmatisme et ce particularisme écrasent la rationalité politique entre la menace technocratique et celle du tribalisme. Et c'est ici que les impuissances du pouvoir politique désignent le manque d'instances extérieures à lui, et qui doivent assumer cette intelligence ou cette conscience : celle des fins, au moins sur le mode du dialogue, et celle des totalités, au moins sur le mode de l'ignorance sue. Mais, aujourd'hui, mille discours de remplacement profitent de ce manque, et cette double instance est usurpée.

* Professeur de philosophie et d'éthique à la faculté de théologie protestante de Paris.

(1) Cf. le magistral article de Paul Ricœur sur « Le paradoxe politique » *Esprit*, mai 1957.

(2) *La Technique et la Science comme idéologie*, Gonthier, coll. « Médiations », Paris.

(3) *Le Différend*, Edition de Minuit, Paris, 1985.

(4) *Cynisme et rationalité*, Edition de Minuit, Paris, 1985.

(5) Cf. *Critique de la raison politique*, Gallimard, Paris, 1981.

Dans ce numéro :

Le Monde diplomatique du mois de février 1986 a été tiré à 131 500 exemplaires.

